



Budget des dépenses 2014-2015

Parties I et II
Plan de dépenses du gouvernement
et Budget principal des dépenses

Canada

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada,
représentée par le président du Conseil du Trésor, 2014

Ce document est disponible en médias substituts sur demande.

Ce document est disponible sur le site Web du Conseil du Trésor à l'adresse suivante : <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Internet : <http://publications.gc.ca>

Nota : Pour ne pas alourdir le texte français, le masculin est utilisé pour désigner tant les hommes que les femmes.

No. de catalogue : BT31-2/2015F-PDF

ISSN : 1702-5133

(Numéro international normalisé des publications en série)

À moins d'indication contraire, l'information que renferme cette publication peut être reproduite, en tout ou en partie et par quelque moyen que ce soit, sans frais ou autre permission du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT), pourvu qu'une diligence raisonnable soit exercée afin d'assurer l'exactitude de l'information reproduite, que le SCT soit mentionné comme l'organisation source, et que la reproduction ne soit présentée ni comme une version officielle ni comme une copie ayant été faite en collaboration avec le SCT ou avec son consentement.

Budget des dépenses

2014-2015

Parties I et II
Plan de dépenses du gouvernement
et Budget principal des dépenses

Budget des dépenses 2014-2015

CORRIGENDUM

Partie I – Plan de dépenses du gouvernement

Page I-8 — Principaux paiements de transfert

Le texte explicatif devrait se lire comme suit :

« On prévoit que, à l'exception des prestations de l'assurance-emploi, les principaux paiements de transfert, soit des transferts importants à d'autres ordres de gouvernement et à des particuliers, seront de 109,5 milliards de dollars, soit 76,5 p. 100 des dépenses prévues en paiements de transfert. Comme on l'indique dans le tableau précédent, les transferts à d'autres ordres de gouvernement devraient représenter un montant total de 62,5 milliards de dollars en 2014-2015. »

Annexe – Postes devant être inclus dans les annexes proposées au projet de loi de crédits

Page A-26 — Justice

Le libelle du crédit 5 de Justice devrait se lire comme suit :

« Justice – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions »

BUDGET DES DÉPENSES 2014-2015

Partie I – Plan de dépenses du gouvernement

Introduction

Objet

Le Parlement doit autoriser les dépenses publiques. Pour ce faire, deux façons existent, soit au moyen de lois de crédits annuelles, ou de projets de loi de crédits, dans lesquelles sont précisés les montants et les fins générales auxquelles les fonds peuvent être dépensés, ou au moyen d'autres lois précises qui autorisent les paiements et établissent les montants et les périodes qui s'appliquent à ces paiements. Les montants approuvés en vertu des lois de crédits sont appelés dépenses votées, et les autorisations de dépenser prévues dans les autres lois sont des autorisations législatives.

Le budget des dépenses est préparé à l'appui des lois de crédits. À ce titre, il comporte des renseignements supplémentaires sur les dépenses votées incluses dans une loi de crédits. Des prévisions quant aux dépenses législatives sont aussi présentées afin de dresser un portrait plus complet.

Liens avec le budget fédéral

Le plan budgétaire est un document stratégique clé du gouvernement dans lequel sont annoncés les modifications fiscales, les programmes nouveaux ou améliorés et les revenus prévus. À cela s'ajoutent des prévisions économiques. Même si le budget fédéral, à l'instar d'un projet de loi de crédits, est une mesure de confiance, le budget fédéral ne prévoit pas d'autorisation parlementaire de dépenser.

Compte tenu des différences à l'égard des calendriers de préparation du budget principal des dépenses et du budget fédéral, il n'est pas toujours possible d'inclure dans le budget principal les nouvelles priorités ainsi que les mesures annoncées dans le budget fédéral. Par conséquent, pour clarifier les liens entre les postes inscrits au présent budget des dépenses et les récentes décisions en matière de financement, ce document fait état des postes annoncés dans un récent budget fédéral qui apparaissent pour la première fois dans le budget des dépenses. Plus particulièrement, les postes suivants ont été approuvés dans le Plan d'action économique (budget fédéral de 2013) et sont inscrits dans les niveaux de référence ministériels en 2014-2015 :

- **Société canadienne d'hypothèques et de logement** – Investissement dans le logement abordable et le logement au Nunavut
- **Emploi et Développement social** – Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance
- **Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario** – Renouvellement du mandat et financement pour appuyer la restauration et la revitalisation du Massey Hall
- **Industrie** – Appui au secteur de l'aérospatiale, notamment le Programme de démonstration de technologies
- **Centre de recherches pour le développement international** – Fonds d'innovation pour le développement

D'autres postes approuvés dans le cadre du budget fédéral de 2013 ont été inscrits dans les budgets supplémentaires des dépenses 2013-2014. Les prochains budgets des dépenses comprendront d'autres dépenses prévues qui ont été annoncées en 2013 et dans le cadre de budgets fédéraux ultérieurs.

Le budget des dépenses et le budget fédéral sont préparés suivant différentes méthodes comptables. Le budget des dépenses, qui met l'accent sur l'autorisation des paiements au cours d'un exercice, est préparé suivant la méthode de la comptabilité de caisse modifiée. Les prévisions économiques contenues dans le budget fédéral sont préparées selon la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale. Une explication plus complète des différences de méthodologie et un

rapprochement entre les résultats annuels et les montants inclus dans le budget des dépenses sont présentés dans les Notes afférentes aux états financiers du gouvernement du Canada qui sont incluses dans les Comptes publics. Le volume II des Comptes publics présente les dépenses du gouvernement selon la même méthode utilisée pour les budgets des dépenses alors que le volume I des Comptes publics présente des renseignements financiers correspondant au budget fédéral.

Le budget des dépenses

Le budget des dépenses est composé de trois parties :

Partie I – Le plan de dépenses du gouvernement donne un aperçu des dépenses du gouvernement et présente les modifications apportées aux dépenses prévues d'un exercice à l'autre.

Partie II – Le budget principal des dépenses appuie directement la loi de crédits. Il renferme des renseignements détaillés au sujet des plans de dépenses et des autorisations demandées par chaque ministère et organisme.

Les parties I et II sont incluses dans ce volume et, en vertu du Règlement de la Chambre des communes, elles doivent être déposées au plus tard le 1^{er} mars.

Partie III – Les plans de dépenses des ministères sont constitués de deux composantes :

Le rapport sur les plans et les priorités (RPP) est le plan de dépenses individuel de chaque ministère et organisme qui renferme un niveau de détails accru sur une période de trois ans quant aux principales priorités d'une organisation par résultats stratégiques, programme et résultats prévus ou attendus, y compris des liens vers les besoins en ressources présentés dans le budget principal des dépenses. Les RPP sont habituellement déposés peu de temps après le budget principal des dépenses par le président du Conseil du Trésor.

Le rapport ministériel sur le rendement (RMR) est un compte rendu individuel des résultats obtenus par les ministères et les organismes par rapport aux attentes de rendement prévues dans leurs RPP respectifs. Les RMR de l'exercice complet le plus récent sont déposés à l'automne par le président du Conseil du Trésor. Le budget supplémentaire des dépenses appuie les lois de crédits présentées plus tard au cours de l'exercice.

Le budget supplémentaire des dépenses présente de l'information sur les besoins de dépenses qui n'étaient pas suffisamment définis pour être inclus dans le budget principal ou qui ont ultérieurement été précisés afin de tenir compte de l'évolution de programmes et de services en particulier.

Modifications à la présentation du Budget principal des dépenses 2014-2015

Les ministères et les organismes sont présentés par ordre alphabétique dans les annexes proposées au projet de loi de crédits, selon l'appellation légale du ministère ou de l'organisme. Ce changement a causé un changement de numérotation des crédits. Cette présentation est conforme à la partie II et à d'autres tableaux.

Les dépenses législatives prévues pour les prestations d'assurance-emploi ne sont plus présentées dans le budget principal des dépenses. Le Compte des opérations de l'assurance-emploi (un compte distinct dans les comptes du Canada) a été établi afin d'inscrire les sommes reçues ou versées en vertu de la *Loi sur l'assurance-emploi* depuis le 1^{er} janvier 2009. Les renseignements financiers du Compte des opérations de l'assurance-emploi se trouvent dans la section 4 du volume 1 des Comptes publics du Canada.

Les budgets des dépenses à ce jour excluent désormais tout financement réputé avoir été affecté à un ministère à la suite du transfert d'une partie de l'administration publique fédérale.

Sommaire du budget des dépenses

Modifications à la présentation du Budget principal des dépenses 2014-2015

Les ministères et les organismes sont présentés par ordre alphabétique dans les annexes proposées au projet de loi de crédits, selon l'appellation légale du ministère ou de l'organisme. Cette présentation est conforme à la partie II et à d'autres tableaux.

Les dépenses législatives prévues pour les prestations d'assurance-emploi ne sont plus présentées dans le budget principal des dépenses. Le Compte des opérations de l'assurance-emploi (un compte distinct dans les comptes du Canada) a été établi afin d'inscrire les sommes reçues ou versées en vertu de la *Loi sur l'assurance-emploi* depuis le 1^{er} janvier 2009. Les renseignements financiers du Compte des opérations de l'assurance-emploi se trouvent dans la section 4 du volume 1 des Comptes publics du Canada.

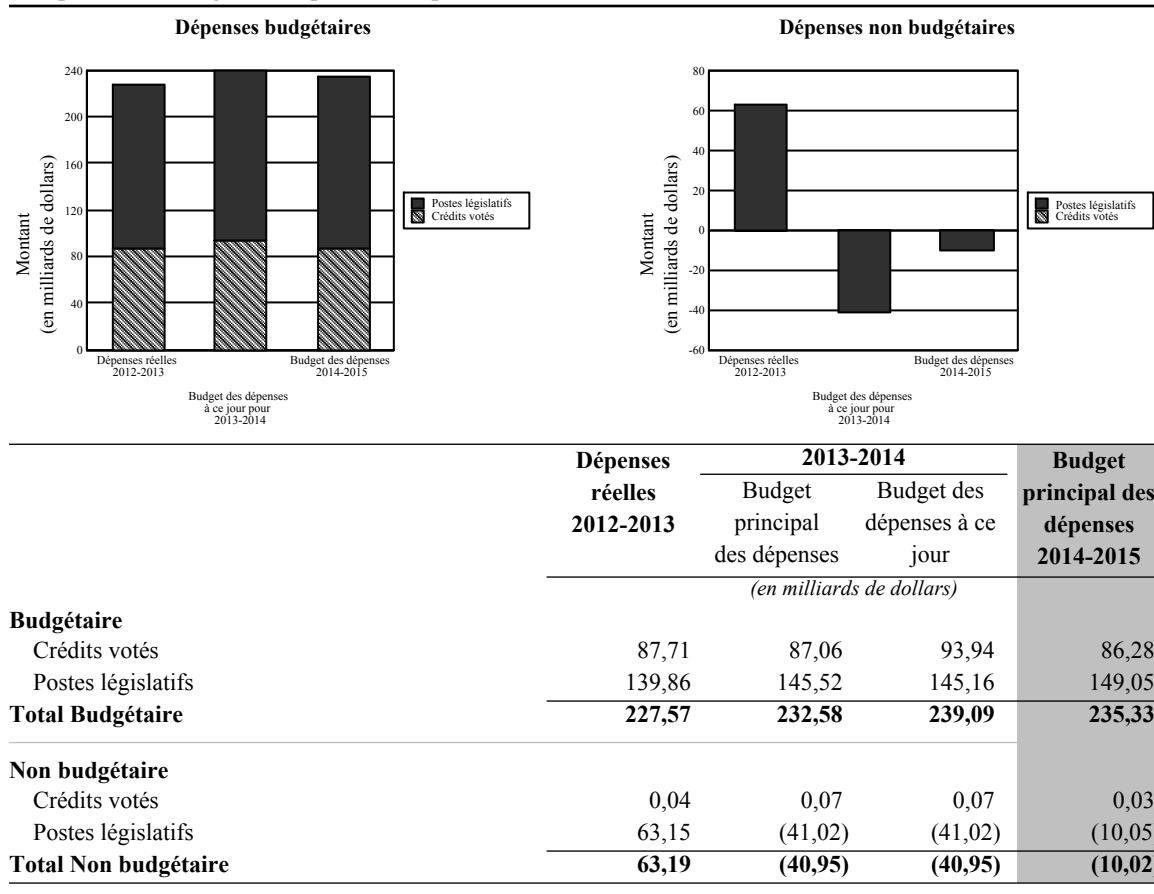
Les budgets des dépenses à ce jour excluent désormais tout financement réputé avoir été affecté à un ministère à la suite du transfert d'une partie de l'administration publique fédérale.

Le présent budget des dépenses présente l'information à l'appui de l'autorisation de dépenser que le gouvernement demande au Parlement au moyen de crédits annuels :

- 86,3 milliards de dollars au titre des dépenses budgétaires – dépenses de fonctionnement et en capital; paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, organisations ou particuliers et paiements à des sociétés d'État;
- 26,7 millions de dollars au titre des dépenses non budgétaires – recettes et débours nets liés à des prêts, placements et avances qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

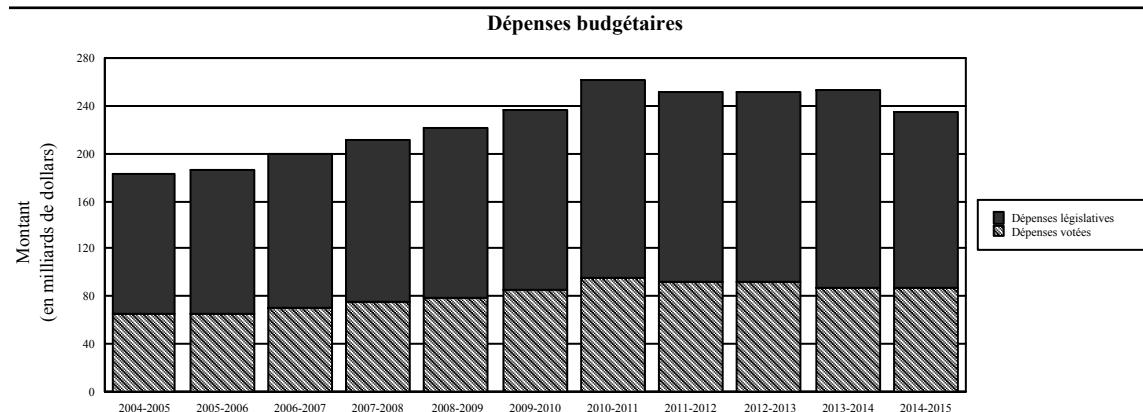
Ces dépenses votées doivent faire l'objet d'une approbation annuelle par le Parlement, qui est demandée au moyen d'un projet de loi de crédits. Ce dernier définit le libellé précis régissant l'objet et les conditions dans lesquelles les dépenses peuvent être effectuées, de même que les fonds assujettis à ces modalités.

Les dépenses législatives prévues représentent des sommes à payer en vertu d'une loi approuvée antérieurement par le Parlement. Les dépenses législatives prévues sont incluses dans le présent budget des dépenses afin de donner une image plus complète du montant total des dépenses estimatives. De la somme des dépenses législatives prévues, 149,1 milliards de dollars correspondent aux dépenses budgétaires, ce qui comprend le coût du service de la dette publique. On prévoit que les remboursements sur prêts, les placements et les avances dépasseront les dépenses budgétaires de 10,1 milliards de dollars.

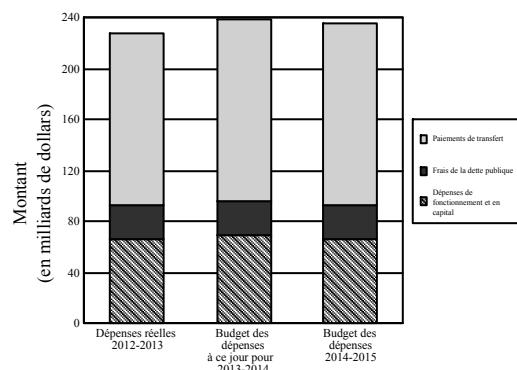
Comparaison - Budget des dépenses et dépenses réelles

Les graphiques suivant illustre les composantes votées et législatives des budgets principaux des dépenses ainsi qu'une comparaison des montants présentées dans les budgets principaux des dépenses des dix dernières années.

Comparaison du Budget principal des dépenses à long terme



Nota : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué et il se peut que les montants totaux ne correspondent pas aux montants détaillés qui sont présentés dans le document.

Composition - Budget des dépenses et dépenses réelles**Dépenses budgétaires**

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014		Budget principal des dépenses 2014-2015
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour	
<i>(en milliards de dollars)</i>				
Budgétaire				
Paiements de transfert	135,12	140,33	143,26	143,17
Dépenses de fonctionnement et en capital	66,48	65,12	69,55	65,87
Frais de la dette publique	25,98	27,13	26,28	26,30
Total Budgétaire	227,57	232,58	239,09	235,33
Non budgétaire				
Activités liées aux prêts, placements et avances	63,19	(40,95)	(40,95)	(10,02)
Total Non budgétaire	63,19	(40,95)	(40,95)	(10,02)

Nota : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué et il se peut que les montants totaux ne correspondent pas aux montants détaillés qui sont présentés dans le document.

Composition du budget des dépenses

La majorité des dépenses pour 2014-2015 consiste en des paiements de transfert, c'est-à-dire des sommes versées aux autres ordres de gouvernement, à des organisations et à des particuliers. Les paiements de transfert représentent environ 60,84 p. 100 des dépenses budgétaires, ou 143,17 milliards de dollars, les dépenses de fonctionnement et en capital représentent environ 27,99 p. 100 des dépenses budgétaires ou 65,87 milliards, tandis que les frais de la dette publique constituent environ 11,17 p. 100 des dépenses (26,30 milliards).

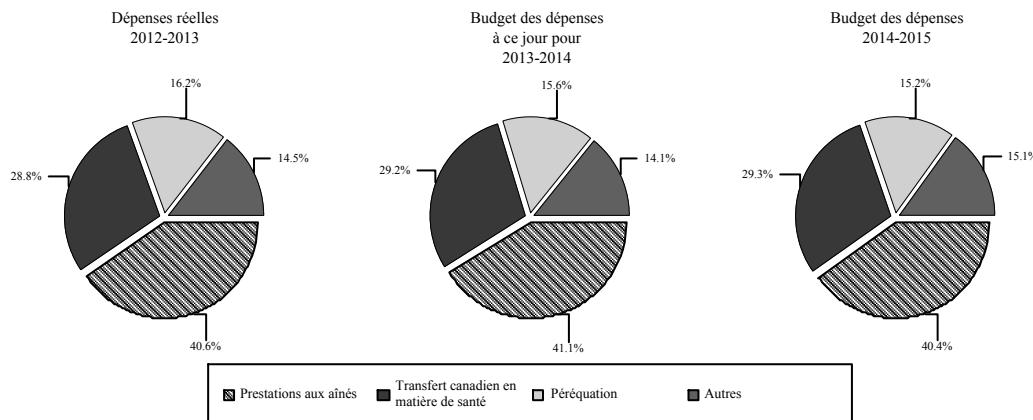
Frais de la dette publique

Les frais d'intérêt liés à la dette publique constituent environ 11,17 p. 100 des dépenses ou 26,3 milliards de dollars, ce qui représente une diminution prévue de 0,8 milliard de dollars ou 3,1 p. 100 par rapport au précédent budget principal des dépenses et une augmentation de 0,3 milliard de dollars des dépenses réelles de 2012-2013. La diminution des frais d'intérêt totaux relatifs au précédent budget principal des dépenses est liée en grande partie aux actifs du Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés arrivant à échéance en 2013-2014, ainsi qu'à une diminution de la moyenne des taux obligataires à long terme du gouvernement du Canada qui est utilisée pour calculer les intérêts liés aux obligations des pensions du secteur public concernant les services rendus avant le 1^{er} avril 2000. Les frais d'intérêt comprennent l'intérêt sur la dette non échue de 18,1 milliards de dollars et d'autres frais d'intérêts de 8,2 milliards de dollars. L'intérêt sur une dette non échue est l'intérêt provenant des titres de créance émis par le gouvernement du Canada qui ne sont pas encore arrivés à échéance. Les autres frais d'intérêts comprennent les intérêts sur les passifs des régimes de pension de la fonction publique et pour les comptes de dépôt et de fiducie et les autres comptes à fins déterminées.

Principaux paiements de transfert

Principaux paiements de transfert

Les trois plus importants



	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014		Budget principal des dépenses 2014-2015
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour	
<i>(en milliards de dollars)</i>				
Transferts à d'autres ordres de gouvernement				
Transfert canadien en matière de santé	28,57	30,28	30,28	32,11
Péréquation	16,10	16,11	16,16	16,67
Transfert canadien en matière de programmes sociaux	11,86	12,22	12,22	12,58
Financement des territoires	3,11	3,29	3,29	3,47
Fonds de la taxe sur l'essence	1,97
Paiements de péréquation supplémentaires pour la Nouvelle-Écosse	0,30	0,25	0,26	0,14
Paiements de péréquation compensatoires supplémentaires pour la Nouvelle-Écosse	0,15	0,09	0,09	0,06
Transfert visant la réduction des temps d'attente	0,25	0,25	0,25
Paiement du transfert canadien en matière de santé à l'Ontario	0,09	0,01
Recouvrement ayant trait aux allocations aux jeunes	(0,74)	(0,77)	(0,78)	(0,82)
Paiements de remplacement au titre des programmes permanents	(3,36)	(3,50)	(3,54)	(3,70)
Total des transferts à d'autres ordres de gouvernement	56,33	58,21	58,24	62,49
Transferts aux particuliers				
Prestations aux aînés	40,29	42,63	42,63	44,22
Prestation universelle pour la garde d'enfants	2,72	2,79	2,79	2,82
Total des transferts aux particuliers	43,02	45,42	45,42	47,04
Total des principaux paiements de transfert	99,35	103,63	103,67	109,53

Nota : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué et il se peut que les montants totaux ne correspondent pas aux montants détaillés qui sont présentés dans le document.

Principaux paiements de transfert

On prévoit que, à l'exception des prestations de l'assurance-emploi, les principaux paiements de transfert, soit des transferts importants à d'autres ordres de gouvernement et à des particuliers, seront de 107,6 milliards de dollars, soit 75,1 p. 100 des dépenses prévues en paiements de transfert.

Comme on l'indique dans le tableau précédent, les transferts à d'autres ordres de gouvernement devraient représenter un montant total de 60,5 milliards de dollars en 2014-2015, ce qui constitue une augmentation de 2,3 milliards de dollars par rapport au budget principal des dépenses de l'exercice précédent et une hausse de 4,2 milliards de dollars par rapport aux dépenses réelles en 2012-2013.

Le Transfert canadien en matière de santé (TCS) est un transfert fédéral offert aux provinces et aux territoires à l'appui des régimes de soins de santé. À compter de 2014-2015, les paiements de transfert du TCS seront alloués selon un montant en espèces égal par habitant. Les transferts en espèces dans le cadre du TCS augmenteront de 1,8 milliard de dollars entre 2013-2014 et 2014-2015, pour atteindre 32,1 milliards de dollars, principalement en raison de l'application du facteur d'indexation automatique de 6,0 p. 100 (1,8 milliard de dollars), mais aussi en raison de la transition à un montant en espèces égal par habitant (13,9 millions de dollars) comme le prévoit la *Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable*, 2012. En vertu de cette loi, les transferts en espèces dans le cadre du TCS continueront d'augmenter de 6,0 p. 100 par exercice jusqu'en 2016-2017 après quoi, ils augmenteront en fonction d'une moyenne mobile triennale de la croissance du produit intérieur brut, avec garantie d'augmentation du financement d'au moins 3,0 p. 100 par année. Le financement au titre du TCS est assujetti aux cinq principes de la *Loi canadienne sur la santé* de même qu'au principe qui interdit la surfacturation et l'imposition de frais compensateurs.

Les paiements de péréquation sont des paiements de transfert versés sans condition aux provinces pour leur permettre d'offrir à leurs résidents des services publics raisonnablement comparables à ceux des autres provinces pour des niveaux d'imposition raisonnablement comparables. La formule des paiements de péréquation a été examinée récemment. Les modifications à la Loi ont été incluses dans la *Loi n° 1 sur le plan d'action économique de 2013*, et les modifications apportées aux règlements régissant ce programme sont entrées en vigueur en décembre 2013. Ces paiements seront de 16,7 milliards de dollars en 2014-2015, ce qui représente une hausse de 0,6 milliard de dollars par rapport au Budget principal des dépenses 2013-2014 et de 0,6 milliard de dollars par rapport aux dépenses réelles de 2012-2013. Les paiements au titre de la protection sur les transferts totaux (PTT) annoncés en juillet 2012 et totalisant 679,7 millions de dollars sont compris dans les dépenses réelles pour 2012-2013. Les paiements au titre de la PTT totalisant 55,8 millions de dollars sont inclus dans le montant du budget des dépenses à ce jour pour 2013-2014. Au cours des exercices 2010-2011 à 2013-2014, les paiements au titre de la PTT ont permis de protéger les provinces contre la diminution du montant total de leurs principaux transferts en espèces par rapport à l'exercice précédent, incluant les montants au titre de la PTT de l'exercice précédent.

Le Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS) est un transfert fédéral offert aux provinces et aux territoires à l'appui de l'aide sociale et des services sociaux, de l'enseignement postsecondaire et des programmes à l'intention des enfants. En 2014-2015, la hausse de 366,5 millions de dollars, ou de 3,0 p. 100, pour atteindre 12,6 milliards de dollars, représente l'augmentation de 3,0 p. 100 de croissance annuelle prévue en vertu de la *Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable*, 2012, pour 2014-2015 et les années ultérieures.

Les paiements de financement des territoires, accordés aux termes de la formule de financement des territoires, sont des transferts fédéraux versés sans condition aux trois administrations territoriales et assurant aux résidents de ces territoires l'accès à un éventail de services publics comparables à ceux offerts par les administrations provinciales, moyennant des niveaux d'imposition eux aussi comparables. Les transferts sont calculés au moyen d'une formule qui détermine l'écart entre les dépenses requises et la capacité de production de revenus des territoires. La formule de financement des territoires a été examinée récemment. Les modifications à la Loi ont été incluses dans la *Loi n° 1 sur le Plan d'action économique de 2013*, et les modifications apportées aux règlements régissant ce programme sont entré en vigueur en décembre 2013. L'application de la nouvelle formule permet de prévoir des paiements de 3,5 milliards de dollars en 2014-2015, ce qui représente une hausse de 180,9 millions de dollars par rapport au Budget principal des dépenses 2013-2014.

Les paiements de péréquation supplémentaires pour la Nouvelle-Écosse sont des paiements découlant de l'Accord sur les ressources extracôtières de 2005 conclu avec cette province. À la suite de l'instauration d'une nouvelle formule de péréquation en 2007, la Nouvelle-Écosse a obtenu la garantie que, sur une base cumulative à compter de 2008-2009 et pour la durée de l'Accord, la nouvelle formule ne réduirait pas ses paiements de péréquation et les paiements en vertu de l'Accord sur les ressources extracôtières de 2005 comparativement à ce que la province aurait touché en vertu de la formule qui était en place lorsque l'accord de 2005 a été signé. Selon le premier calcul de 2014-2015, la Nouvelle-Écosse a droit à un paiement anticipé de 138,3 millions de dollars en 2014-2015, ce qui représente une diminution de 107,5 millions de dollars comparativement au Budget principal des dépenses 2013-2014. Toutefois, la décision officielle de décembre 2013 pour l'exercice 2013-2014 (selon laquelle les paiements seront effectués) établit le montant à 260,3 millions de dollars, montant qui est inscrit dans le Budget supplémentaire des dépenses (C) 2013-2014.

Le Fonds pour la réduction des temps d'attente fait partie du Plan décennal pour consolider les soins de santé de 2004 dans le cadre duquel les premiers ministres se sont engagés à réduire les temps d'attente dans certains domaines prioritaires comme le traitement du cancer et des maladies du cœur, l'imagerie diagnostique, le remplacement d'articulations et la restauration de la vue. Le budget fédéral de 2005 prévoyait un transfert de 5,5 milliards de dollars pour la réduction des temps d'attente. De cette somme, 4,25 milliards de dollars ont été versés aux provinces et aux territoires par l'entremise de fiducies administrées par des tiers. Le solde de 1,25 milliard de dollars a été versé par acomptes bimensuels totalisant 250,0 millions de dollars par année entre 2009-2010 et 2013-2014.

Les paiements de péréquation compensatoires supplémentaires pour la Nouvelle-Écosse sont des paiements découlant de l'Accord sur les ressources extracôtières de 2005. Cet accord garantissait à la province que ses paiements de péréquation ne seraient pas réduits en raison des revenus tirés de l'exploitation des ressources pétrolières et gazières extracôtières qui sont pris en considération dans la formule de péréquation. Ce montant est calculé en appliquant la formule de péréquation avec et sans les revenus tirés de l'exploitation des ressources pétrolières et gazières extracôtières et en comparant les paiements de péréquation qui en résultent. Pour la période de 2004-2005 à 2011-2012, un paiement initial de 830,0 millions de dollars a été versé à la Nouvelle-Écosse en juillet 2005. Ceci faisait en sorte que la province recevrait au moins une compensation équivalente en vertu de l'Accord pendant la période. Les montants compensatoires sont calculés chaque année pour assurer une protection complète contre des réductions aux paiements de péréquation résultant de l'inclusion des revenus tirés des ressources extracôtières. En 2011-2012, le prélèvement cumulatif a dépassé le montant du paiement anticipé. On prévoit que la province recevra un montant de 64,5 millions de dollars pour 2014-2015, ce qui constitue une diminution de 25,0 millions de dollars par rapport au montant accordé en 2013-2014.

Le paiement à l'Ontario au titre du Transfert canadien en matière de santé fournit des paiements distincts à l'Ontario ne faisant pas partie de l'enveloppe des paiements en espèces au titre du Transfert canadien en matière de santé (TCS) pour les exercices 2009-2010 et 2010-2011 dans le but de s'assurer que les droits totaux en espèces du TCS par habitant de cette province sont les mêmes que ceux des autres provinces bénéficiaires de la péréquation. Le paiement de 489 millions de dollars en 2009-2010 était un montant fixé en vertu de la loi, alors que le paiement pour 2010-2011 était fondé sur une formule et que les paiements sont calculés de nouveau selon chaque nouvelle estimation du TCS. En tout, il y a cinq calculs. Chaque nouveau calcul est fondé sur des données à jour provenant des déclarations de revenus des particuliers qui sont reçues de la Division de la politique fiscale du ministère des Finances Canada et de l'Agence du revenu du Canada. Le calcul définitif de ce programme a été effectué en septembre 2013. Le paiement pour 2010-2011, y compris tous les rajustements, était de 246,2 millions de dollars. Les montants inscrits en 2012-2013 et en 2013-2014 représentent les conséquences des nouveaux calculs officiels.

Le recouvrement ayant trait aux allocations aux jeunes se rapporte aux points d'impôt transférés au Québec au titre du programme des allocations aux jeunes, qui a pris fin depuis. La valeur équivalente de la réduction des points d'impôt est recouvrée chaque année auprès de la province de Québec. Le changement rattaché au programme de recouvrement ayant trait aux allocations aux jeunes est entièrement attribuable au changement d'un exercice à l'autre de la valeur de l'impôt fédéral sur le revenu des particuliers, étant donné que les recouvrements correspondent à un pourcentage de cet impôt. Pour 2014-2015, le recouvrement prévu de 815,9 millions de dollars représente une augmentation de 45,6 millions de

dollars par rapport au montant initial prévu dans le Budget principal des dépenses 2013-2014 et une hausse de 38,3 millions de dollars par rapport au montant prévu dans le Budget supplémentaire des dépenses (C) 2013-2014 en raison de prévisions plus élevées quant à l'impôt fédéral sur le revenu des particuliers.

Les paiements de remplacement au titre des programmes permanents désignent le recouvrement auprès du Québec pour le transfert de points d'impôt supplémentaires au-delà de ceux transférés dans le cadre du Transfert canadien en matière de santé, du Transfert canadien en matière de programmes sociaux et du programme de recouvrement ayant trait aux allocations aux jeunes. Le changement touchant les recouvrements relatifs aux paiements de remplacement au titre des programmes permanents est entièrement attribuable au changement d'un exercice à l'autre de la valeur de l'impôt fédéral sur le revenu des particuliers, étant donné que les recouvrements correspondent à un pourcentage de cet impôt. Pour 2014-2015, le recouvrement prévu de 3,7 milliards de dollars représente une augmentation de 203,0 millions de dollars par rapport au montant prévu dans le Budget principal des dépenses 2013-2014 et une hausse de 166,6 millions de dollars par rapport au montant prévu dans le Budget supplémentaire des dépenses (C) 2013-2014 en raison de prévisions plus élevées quant à l'impôt fédéral sur le revenu des particuliers.

Transferts aux particuliers

On prévoit que le montant des transferts aux particuliers, à l'exception des prestations de l'assurance-emploi, sera de 47,0 milliards de dollars en 2014-2015. Ce montant constitue une augmentation de 1,6 milliard de dollars par rapport au Budget principal des dépenses 2013-2014 et une hausse de 4,0 milliards de dollars par rapport aux dépenses réelles en 2012-2013.

Les prestations aux aînés comprennent la Sécurité de la vieillesse, le Supplément de revenu garanti et l'Allocation de survivant. Les paiements de prestations aux aînés devraient se chiffrer à 44,2 milliards de dollars en 2014-2015, ce qui représente une augmentation de 1,6 milliard de dollars par rapport au Budget principal des dépenses 2013-2014 et une hausse de 3,9 milliards de dollars par rapport aux dépenses réelles en 2012-2013.

La Prestation universelle pour la garde d'enfants fournit aux familles des ressources pour appuyer leur choix en matière de garde d'enfants et est versée aux familles sous forme de paiements mensuels de 100 \$ par enfant de moins de six ans. On prévoit que les versements de prestation universelle pour la garde d'enfants se chiffreront à 2,8 milliards de dollars en 2014-2015, ce qui représente une augmentation de 31,0 millions de dollars par rapport au Budget principal des dépenses 2013-2014 et une hausse de 94,3 millions de dollars par rapport aux dépenses réelles en 2012-2013.

Budget des dépenses par organisation

Cent trente-trois organisations sont représentées dans le budget des dépenses 2014-2015. Plus d'informations sur chaque organisation peut être trouvées dans la Partie II – Budget principal des dépenses.

Budget des dépenses par organisation

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014		Budget principal des dépenses 2014-2015
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour	
		(dollars)		
Budgétaire				
Administration canadienne de la sûreté du transport aérien	513 369 000	598 286 200	598 286 200	591 626 313
Administration du pipe-line du Nord	1 920 142	3 123 930	3 123 930	750 000
Affaires étrangères, Commerce et Développement	2 394 879 111	2 311 648 594	2 630 065 344	5 349 525 157
Affaires indiennes et du Nord canadien	8 095 142 342	7 904 970 562	8 675 285 390	8 053 975 405
Agence canadienne d'évaluation environnementale	27 948 825	31 006 012	31 006 012	30 964 106
Agence canadienne d'inspection des aliments	782 055 725	687 885 404	725 341 196	619 327 735
Agence canadienne de contrôle de la procréation assistée	1 483 542
Agence canadienne de développement économique du Nord	52 388 610	51 791 133	53 442 608	30 945 766
Agence canadienne de développement international	3 409 557 434	3 159 329 240	3 159 329 240
Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec	296 429 346	254 931 372	305 734 765	247 840 617
Agence de la santé publique du Canada	619 656 229	579 236 460	612 546 137	614 696 685
Agence de promotion économique du Canada atlantique	315 661 947	299 971 071	310 680 951	288 486 384
Agence des services frontaliers du Canada	1 707 356 008	1 680 153 024	1 732 329 044	1 736 391 109
Agence du revenu du Canada	4 318 468 143	4 276 823 253	4 018 152 726	3 861 256 109
Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario	241 720 967	222 812 766	242 644 766	206 764 115
Agence Parcs Canada	630 547 591	597 035 269	629 929 875	612 465 134
Agence spatiale canadienne	320 245 415	488 680 928	488 680 928	462 447 174
Agriculture et Agroalimentaire	2 681 559 075	2 191 575 219	2 466 771 107	2 253 196 812
Anciens Combattants	3 486 227 841	3 637 899 334	3 658 192 549	3 576 978 766
Bibliothèque du Parlement	44 427 951	42 949 558	42 949 558	41 970 007
Bibliothèque et Archives du Canada	118 923 232	98 346 695	99 041 196	95 864 788
Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports	31 656 277	29 568 209	30 509 431	29 042 391
Bureau de l'enquêteur correctionnel	4 576 386	4 676 785	4 676 785	4 659 652
Bureau de l'infrastructure du Canada	3 752 656 392	3 924 705 788	4 149 167 829	3 321 597 771
Bureau de la coordonnatrice de la situation de la femme	29 728 186	29 617 167	31 425 518	29 607 730
Bureau du commissaire du Centre de la sécurité des télécommunications	2 285 719	2 112 886	2 112 886	2 024 288

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014		Budget principal des dépenses 2014-2015
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour	
		(dollars)		
Bureau du directeur des poursuites pénales	163 366 823	162 429 112	166 206 461	167 815 874
Bureau du surintendant des institutions financières	(312 736)	909 369	909 369	142 763 529
Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail	5 457 315	4 971 152	4 971 152	5 059 041
Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada	53 993 571	51 402 907	51 402 907	49 189 312
Centre de la sécurité des télécommunications	414 494 557	422 207 847	443 746 558	829 131 918
Centre de recherches pour le développement international	156 223 043	225 390 066	225 631 734	188 019 646
Chambre des communes	429 936 971	428 770 693	444 998 301	413 725 137
Citoyenneté et Immigration	1 523 325 468	1 655 418 818	1 640 588 995	1 385 441 063
Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité	2 901 273	2 766 304	2 766 304	2 786 799
Comité externe d'examen de la Gendarmerie royale du Canada	1 595 595	934 412	1 644 413	961 418
Comité externe d'examen des griefs militaires	5 850 236	6 695 009	6 695 009	6 730 577
Commissaire à la magistrature fédérale	485 102 600	497 675 214	498 375 214	511 708 846
Commissariat à l'intégrité du secteur public	5 542 996	5 674 899	5 674 899	5 426 234
Commissariat au lobbying	4 745 314	4 423 541	4 423 541	4 432 300
Commissariat aux conflits d'intérêts et à l'éthique	6 453 449	7 035 401	7 035 401	6 938 405
Commissariat aux langues officielles	21 134 016	23 871 668	23 871 668	20 776 952
Commissariats à l'information et à la protection de la vie privée du Canada	37 831 536	43 629 683	43 629 683	35 521 413
Commission canadienne de sûreté nucléaire	139 699 154	132 901 485	135 737 179	131 637 295
Commission canadienne des affaires polaires	1 317 735	2 576 669	2 576 669	2 576 360
Commission canadienne des droits de la personne	24 383 176	22 461 289	22 461 289	22 099 726
Commission canadienne des grains	37 134 246	22 167 708	37 568 653	16 383 894
Commission canadienne du lait	4 086 096	3 985 810	3 985 810	3 610 936
Commission canadienne du tourisme	71 495 802	57 832 802	57 832 802	57 972 388
Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire	5 301 489	5 615 071	10 920 967	5 618 520
Commission de l'immigration et du statut de réfugié	134 258 443	122 919 932	122 919 932	121 060 649
Commission de la capitale nationale	108 833 873	116 457 834	116 457 834	88 366 659
Commission de la fonction publique	95 730 066	89 949 594	90 453 595	83 693 487
Commission de vérité et de réconciliation relative aux pensionnats indiens	11 818 315	9 686 945	9 748 946	2 069 718

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014		Budget principal des dépenses 2014-2015
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour	
		(dollars)		
Commission des champs de bataille nationaux	9 623 141	8 588 323	9 248 323	14 151 109
Commission des libérations conditionnelles du Canada	46 511 790	48 679 516	48 679 516	47 128 994
Commission des plaintes du public contre la Gendarmerie royale du Canada	8 011 001	5 425 682	10 145 960	10 010 382
Commission des relations de travail dans la fonction publique	13 634 340	13 774 423	13 774 423	13 745 412
Commission du droit d'auteur	2 508 985	3 127 995	3 127 995	3 116 312
Commission mixte internationale (section canadienne)	6 507 498	6 741 805	6 741 805	6 746 957
Conseil canadien des normes	10 318 993	9 729 000	9 729 000	11 729 000
Conseil canadien des relations industrielles	12 786 116	13 553 965	13 553 965	13 363 956
Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés	8 056 803	10 944 073	10 944 073	10 927 030
Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses	4 885 371	3 732 855	3 732 855
Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes	14 733 761	11 206 858	11 206 859	10 586 699
Conseil de recherches en sciences humaines	696 432 583	682 749 959	696 015 689	691 750 165
Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie	1 075 981 272	1 045 058 973	1 068 005 966	1 063 174 249
Conseil des Arts du Canada	181 367 816	180 260 816	181 437 817	182 092 916
Conseil national de recherches du Canada	804 804 912	820 009 430	889 100 440	896 432 878
Conseil privé	130 232 441	123 409 904	126 967 871	118 806 989
Conseiller sénatorial en éthique	649 631	788 294	934 294	1 166 750
Corporation commerciale canadienne	15 481 540	15 481 540	15 481 540	15 654 204
Cour suprême du Canada	31 219 818	30 656 211	30 774 824	31 389 794
Défense nationale	19 978 190 131	17 985 310 381	18 679 276 405	18 661 554 387
Directeur général des élections	119 580 193	115 854 117	115 854 117	97 110 432
Diversification de l'économie de l'Ouest canadien	183 718 483	178 700 849	192 374 182	158 907 952
École de la fonction publique du Canada	97 265 227	98 464 321	98 464 321	85 490 028
Emploi et Développement social	48 434 964 624	50 525 088 121	50 593 566 774	51 670 772 727
Énergie atomique du Canada limitée	551 843 000	211 062 637	486 982 537	102 143 000
Environnement	989 655 462	959 359 318	978 101 322	932 167 330
Finances	83 640 601 446	87 611 841 751	86 942 591 829	87 615 730 739
Gendarmerie royale du Canada	3 124 399 359	2 758 076 493	2 764 963 952	2 625 976 343
Gouverneur général	20 828 891	20 047 931	20 047 931	19 987 719
Greffé du Tribunal de la concurrence	1 736 812	2 331 323	2 331 323	2 345 306
Greffé du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles	1 659 741	1 834 375	1 834 375	1 845 622
Greffé du Tribunal des revendications particulières	2 137 613	1 005 559	2 858 806	2 897 525

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014		Budget principal des dépenses 2014-2015
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour	
		(dollars)		
Industrie	1 357 582 718	1 160 225 456	1 290 937 539	1 077 743 513
Institut de la statistique des Premières nations	2 028 410
Instituts de recherche en santé du Canada	997 052 742	967 653 157	997 506 549	984 951 962
Justice	733 982 848	657 476 767	672 180 746	630 587 874
La Société des ponts fédéraux Limitée	18 185 400	13 000 000	14 338 293	21 040 000
Les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Inc.	109 054 244	203 590 000	274 566 409	146 168 159
Marine Atlantique S.C.C.	184 876 000	154 430 000	154 430 000	127 484 000
Musée canadien de l'histoire	64 364 831	57 418 730	58 918 730	63 430 033
Musée canadien de l'immigration du Quai 21	9 976 473	18 450 000	18 450 000	9 900 000
Musée canadien de la nature	34 370 062	25 834 904	25 834 904	26 127 096
Musée canadien des droits de la personne	56 935 796	31 700 000	31 700 000	21 700 000
Musée des beaux-arts du Canada	48 830 762	43 426 120	43 426 120	43 770 723
Musée national des sciences et de la technologie	31 517 304	26 491 340	26 491 340	26 862 194
Office des transports du Canada	28 700 844	27 660 522	27 660 522	27 650 622
Office national de l'énergie	69 545 641	62 436 291	74 816 291	71 316 050
Office national du film	68 751 861	62 890 037	62 890 037	59 912 241
Patrimoine canadien	1 247 427 555	1 317 225 666	1 321 559 229	1 390 049 987
Pêches et Océans	1 777 105 244	1 668 889 385	1 788 860 917	1 605 310 848
PPP Canada Inc.	287 450 000	265 200 000	265 200 000	9 500 000
Ressources naturelles	1 966 810 964	2 767 014 238	2 780 935 421	2 534 650 611
Santé	3 821 158 086	3 292 207 430	3 694 369 005	3 657 312 088
Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes	5 155 480	6 035 504	6 035 504	5 957 163
Secrétariat du Conseil du Trésor	2 762 026 013	5 662 899 768	7 508 518 714	7 364 924 114
Sécurité publique et Protection civile	584 273 778	440 910 923	1 364 058 230	1 122 768 356
Sénat	88 881 788	92 517 029	92 517 029	91 485 177
Service administratif des tribunaux judiciaires	65 584 207	68 490 773	68 490 773	68 044 743
Service canadien du renseignement de sécurité	496 420 949	513 007 839	516 966 806	516 236 757
Service correctionnel du Canada	2 642 999 211	2 597 613 691	2 602 274 955	2 334 682 392
Services partagés Canada	1 381 149 095	1 398 106 056	1 601 607 647	1 473 323 577
Société canadienne d'hypothèques et de logement	2 086 397 954	2 100 578 000	2 100 578 000	2 097 353 000
Société canadienne des postes	22 210 000	22 210 000	22 210 000	22 210 000
Société d'expansion du Cap-Breton	60 667 000	51 763 000	52 848 000	49 536 000
Société du Centre national des Arts	35 601 174	33 796 174	34 121 175	34 219 186
Société du Vieux-Port de Montréal Inc.	24 472 000	24 472 000	24 472 000
Société Radio-Canada	1 106 519 060	1 064 769 060	1 064 769 060	1 038 018 212
Statistique Canada	519 891 309	400 620 413	442 243 678	379 555 524
Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie	5 443 398

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014		Budget principal des dépenses 2014-2015
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour	
(dollars)				
Téléfilm Canada	102 968 394	99 622 354	99 622 354	95 363 072
Transports	1 332 478 169	1 512 018 362	1 537 388 434	1 655 682 494
Travaux publics et Services gouvernementaux	2 737 533 257	2 617 975 950	2 860 944 387	2 664 123 913
Tribunal canadien des droits de la personne	4 219 609	4 521 383	4 521 383	4 532 525
Tribunal canadien des relations professionnelles artistes-producteurs	1 513 390
Tribunal canadien du commerce étranger	11 501 327	9 893 541	9 893 541	9 476 739
Tribunal d'appel des transports du Canada	1 584 918	1 419 871	1 419 871	1 416 074
Tribunal de la dotation de la fonction publique	5 108 807	5 443 445	5 443 445	5 481 116
Tribunal des anciens combattants (révision et appel)	11 963 471	11 556 729	11 556 729	10 887 938
Vérificateur général	88 209 772	84 333 533	84 333 533	77 741 830
VIA Rail Canada Inc.	419 958 000	187 783 000	439 383 000	183 061 756
Total Budgétaire	227 573 339 967	232 578 373 332	239 094 802 645	235 334 374 675
Non budgétaire				
Affaires étrangères, Commerce et Développement	(2 945 824)	1	50 082 306
Affaires indiennes et du Nord canadien	43 894 658	70 303 000	70 303 000	25 903 000
Agence canadienne de développement international	93 401 393	81 595 260	81 595 260
Anciens Combattants	208
Citoyenneté et Immigration	(979 983)
Commission canadienne du lait	69 215 982
Défense nationale	600 814
Emploi et Développement social	980 677 937	760 632 426	760 632 426	779 981 475
Finances	65 474 622 297	2	2	1
Industrie	800 000	800 000	800 000
Service correctionnel du Canada	145
Société canadienne d'hypothèques et de logement	(3 471 553 310)	(41 866 564 000)	(41 866 564 000)	(10 880 408 000)
Travaux publics et Services gouvernementaux	2 762 866
Total Non budgétaire	63 189 697 183	(40 953 233 312)	(40 953 233 311)	(10 023 641 218)

Structure du présent budget des dépenses

Crédits

Les éléments structurels de base du budget des dépenses sont les crédits. On trouve dans le budget des dépenses les types de crédits suivants :

Un crédit pour dépenses du Programme est utilisé lorsqu'il n'est pas nécessaire d'indiquer séparément le crédit pour « dépenses en capital » ou le crédit pour « subventions et contributions » parce que les dépenses proposées n'atteignent ni ne dépassent 5 millions de dollars. En pareil cas, toutes les dépenses sont imputées à un seul crédit.

On se sert d'un crédit pour dépenses de fonctionnement lorsqu'il est nécessaire d'avoir soit un crédit pour « dépenses en capital » ou un crédit pour « subventions et contributions », voire les deux, c'est à dire que lorsque l'un ou l'autre de ces dépenses atteignent ou dépassent 5 millions de dollars. Lorsqu'elles ne l'atteignent pas, elles sont incluses dans les crédits pour « dépenses du Programme ».

Un crédit pour dépenses en capital est employé lorsque les dépenses en capital s'élèvent à 5 millions de dollars ou plus. Les dépenses en capital comprennent des postes dont la valeur est susceptible de dépasser 10 000 \$ notamment pour l'acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages ainsi que l'acquisition de machines et de matériel ou encore la construction ou la création de biens, lorsqu'un ministère compte se servir de ses propres ressources humaines et matérielles, retient les services d'experts ou achète d'autres biens et services. Des limites réduites peuvent être mises en place pour différentes catégories de dépenses en capital au niveau ministériel.

Un crédit pour subventions et contributions est utilisé lorsque les subventions et/ou les contributions totalisent 5 millions de dollars ou plus. L'inscription au budget des dépenses d'un poste pour une subvention, une contribution ou un autre paiement de transfert n'entraîne aucune obligation de verser un paiement et n'accorde à un bénéficiaire éventuel aucun droit aux sommes prévues. Il est bien de noter que, dans le libellé du crédit, la définition du mot « contribution » figurant est réputée englober les « autres paiements de transfert » puisqu'il s'agit de deux types de paiements semblables.

Un crédit non budgétaire, identifié par la lettre L, fournit l'autorisation de dépenser sous forme de prêts ou d'avances et de dotations en capital relatifs aux sociétés d'État; et de prêts ou d'avances consentis à des fins précises à d'autres gouvernements et à des organisations internationales, ou à des personnes ou des sociétés du secteur privé.

Quand un crédit distinct doit être établi afin d'inscrire les sommes nécessaires pour effectuer un paiement à une société d'État ou couvrir les dépenses d'une personne juridique qui sont effectuées dans le cadre d'un programme plus important, un crédit séparé est créé. Si tel est le cas, une structure distincte de crédit doit être mise en place. Par personne juridique, on entend une entité de l'administration qui exerce ses activités en vertu d'une loi du Parlement et qui relève directement d'un ministre.

Ces crédits permettent au Conseil du Trésor d'assumer ses responsabilités législatives relatives à la gestion des ressources financières, humaines et matérielles de l'administration fédérale. À cette fin, il doit disposer d'autorisations spéciales, lesquelles sont exposées dans les libellés des crédits dans les annexes proposées au projet de loi de crédits.

Présentation par organisation

La présentation de chaque organisation se compose des diverses sections, lesquelles sont indiquées ci-après. Si l'une d'elles ne s'applique pas, elle est omise.

Raison d'être – Cette section explique brièvement pourquoi l'organisation existe et les avantages qu'elle procure aux Canadiens.

Budget des dépenses de l'organisation – Cette section présente, par crédit, les montants inscrits au budget principal des dépenses de l'organisation. Elle comporte aussi un sommaire des prévisions législatives qui est fourni à titre indicatif. Ce tableau contient les libellés abrégés des crédits. Le libellé complet figure dans les annexes proposées au projet de loi de crédits qui suivent la partie II et les prévisions législatives détaillées se trouvent dans l'annexe en ligne.

Des renseignements sur les dépenses réelles de 2012-2013 et sur les budgets des dépenses à ce jour pour 2013-2014 ont été ajoutés au document pour replacer dans leur contexte les montants de l'exercice 2014-2015. Les dépenses réelles de 2012-2013 sont tirées des Comptes publics du Canada de 2012-2013. Les données des budgets des dépenses à ce jour pour 2013-2014 correspondent à la somme des montants indiqués dans le Budget principal des dépenses 2013-2014 et des augmentations demandées dans les Budgets supplémentaires des dépenses (A), (B) et (C) 2013-2014. Les budgets des dépenses à ce jour excluent tout financement réputé avoir été affecté à un ministère à la suite d'un transfert de la responsabilité à l'égard de certains secteurs de l'administration publique fédérale. Les affectations des crédits centraux du Conseil du Trésor ont lieu tout au long de l'exercice, et les autorisations de dépenser qui sont fournies dans le cadre de ces affectations ne sont pas comprises dans les données des budgets des dépenses à ce jour.

L'architecture d'alignement des programmes 2014-2015 a servi à produire les tableaux qui présentent l'information selon les résultats stratégiques et les programmes. Lorsqu'un changement avait été apporté à l'architecture, les montants des exercices précédents n'ont pas été reclasés dans la nouvelle structure et ont été inscrits en tant que des « Fonds non affectés à l'architecture d'alignement des programmes 2014-2015 ».

Faits saillants – Dans cette section, le ministère, l'organisme ou la société d'État fournit une explication des principaux postes qui donnent lieu à un changement financier d'un exercice à l'autre dans le budget principal des dépenses. S'il y n'a pas de changement important, l'organisation peut faire mention des priorités énoncées dans son rapport sur les plans et les priorités ou plan d'entreprise.

Dépenses par résultat stratégique et programme – Ce tableau présente les dépenses budgétaires selon les résultats stratégiques et les programmes de l'architecture de l'alignement des programmes du ministère en 2014-2015. Des renseignements supplémentaires sur la nature des dépenses par programme sont fournis dans l'annexe en ligne.

Paiements de transfert – Le cas échéant, ce tableau présente une liste de paiements de transfert pour le prochain exercice. Les paiements de transfert comprennent les subventions, les contributions et tous les autres paiements accordés en vue de contribuer à la réalisation des objectifs d'un programme en contrepartie desquels aucun bien ni service n'est reçu. On trouvera plus de détails sur les paiements de transfert effectués au cours de l'exercice précédent dans les volumes 2 et 3 des Comptes publics du Canada.

L'information en cours d'exercice sur les autorisations de dépenser figure dans les rapports financiers trimestriels des ministères, et les autorisations de dépenser définitives et les dépenses réelles relatives à un exercice particulier sont indiquées dans les Comptes publics du Canada.

Modifications au présent budget des dépenses

L'objectif de cette section est de faire un rapprochement entre le présent budget principal des dépenses et le budget principal des dépenses de l'exercice précédent. Deux éléments sont ainsi considérés, soit :

- les modifications concernant les organisations gouvernementales et la structure;
- les modifications concernant les autorisations (crédits et postes législatifs).

Modifications concernant les organisations gouvernementales et la structure

À la suite du dépôt du Budget principal des dépenses 2013-2014 le 25 février 2013 et aux termes des dispositions de la *Loi sur les restructurations et les transferts d'attributions dans l'administration publique*, ces modifications ont été apportées.

Budget supplémentaire des dépenses (A) 2013-2014 :

- Le décret C.P. 2013-0340 a une incidence sur le Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses et Santé.

Budget supplémentaire des dépenses (B) 2013-2014 :

- Le décret C.P. 2013-0341 a une incidence sur l'Agence de la santé publique du Canada et Santé.
- Le décret C.P. 2013-0343, a une incidence sur Agriculture et de l'Agroalimentation et l'Agence canadienne d'inspection des aliments et l'Agence de la santé publique du Canada.
- Le décret C.P. 2013-0540 a une incidence sur Citoyenneté et de l'Immigration, Emploi et Développement social et Affaires étrangères, Commerce et Développement.
- Le décret C.P. 2013-0639, a une incidence sur Industrie et l'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario.
- Le décret C.P. 2013-1052 a une incidence sur Agriculture et Agroalimentaire et l'Agence canadienne d'inspection des aliments.
- Conformément à une décision du « pouvoir exécutif » de placer le Bureau de l'infrastructure du Canada dans un portefeuille distinct au nom de « Infrastructure, Collectivités et Affaires intergouvernementales », le décret C.P. 2013-0869 transfère au président du Conseil privé de la Reine pour le Canada la responsabilité à l'égard du secteur de l'administration publique fédérale connu sous le nom de Bureau de l'infrastructure du Canada.
- La *Loi n° 1 sur le plan d'action économique de 2013* indique que l'Agence canadienne de développement international est fusionnée au ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et est maintenu sous la dénomination de ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement.

Budget supplémentaire des dépenses (C) 2013-2014 :

- Le décret C.P. 2013-0366 a une incidence sur Services partagés Canada et Travaux publics et Services gouvernementaux.
- Le décret C.P. 2013-0872 a une incidence sur Santé et l'Agence canadienne de développement économique du Nord.
- La *Loi n° 2 sur le plan d'action économique de 2013* cite que le ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences est maintenu sous la dénomination de ministère de l'Emploi et du Développement social.

Le présent budget principal des dépenses :

- Le décret C.P. 2012-1583 a une incidence sur la Société immobilière du Canada limitée et la Société du Vieux-Port de Montréal Inc.
- La *Loi sur la sécurité des rues et des communautés* cite que la Commission nationale des libérations conditionnelles est maintenue sous le nom de Commission des libérations conditionnelles du Canada.
- La *Loi visant à renforcer la justice militaire pour la défense du Canada* cite que le Comité des griefs des Forces canadiennes est prorogé sous le nom de Comité externe d'examen des griefs militaires.
- La *Loi sur le Musée canadien de l'histoire* cite que le Musée canadien des civilisations est maintenu sous le nom de Musée canadien de l'histoire.

Modifications concernant les crédits votés

Cette sous-section expose les crédits qui renferment une autorisation précise, distincte de celle qui est incluse dans le budget principal des dépenses de l'exercice précédent, ainsi que les autorisations de dépenser paraissant pour la première fois. Compte tenu des décisions rendues par le président de la Chambre des communes en 1981, le gouvernement s'est engagé à faire en sorte que les seules mesures législatives qui seront modifiées dans le cadre du budget des dépenses, sauf dans les cas expressément autorisés par voie de législation, seront les lois de crédits précédentes.

Administration du pipe-line du Nord (Crédit 1);

Commissariats à l'information et à la protection de la vie privée du Canada (Crédit 5);

Commissariat à l'intégrité du secteur public (Crédit 1);

Office national de l'énergie (Crédit 1).

Le libellé du crédit a été modifié en ajoutant « et contributions ».

Affaires étrangères, Commerce et Développement

Le libellé des crédits 1 et 10 ont été modifiés considérablement suite à la fusion avec l'Agence canadienne de développement international. Le libellé du crédit L20 a été modifié comme suit « ne doit pas dépasser 245 000 000 \$ à

titre de contributions aux comptes du fonds d'institutions financières internationales pour la période commençant le 1^{er} avril 2014 et se terminant le 31 mars 2015.

Bibliothèque et Archives du Canada

Le libellé du crédit 1 a été modifié en retirant « et contributions » et nommé « Dépenses du Programme ». Les crédits 1 et 5 ont été fusionnés.

Citoyenneté et Immigration

Le libellé de crédit 1 a été modifié en ajoutant « et, conformément au paragraphe 29.1(2) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, autorisation de dépenser les recettes perçues au cours d'un exercice pour compenser les dépenses connexes encourues au cours de l'exercice pour la prestation de services liés à Expérience internationale Canada, ».

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

Le libellé de crédit 1 a été modifié en ajoutant « *Règlement sur les droits relatifs aux télécommunications non sollicitées* ».

Conseil de recherches en sciences humaines

Le libellé du crédit 1 a été modifié en ajoutant « et, conformément au paragraphe 29.1(2) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, autorisation d'affecter les recettes perçues au cours d'un exercice à la compensation des dépenses encourues au cours de cet exercice, relativement à la prestation de services de soutien internes à d'autres organisations ».

Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie

Le libellé du crédit 1 a été modifié en ajoutant « et, conformément au paragraphe 29.1(2) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, autorisation d'affecter les recettes perçues au cours d'un exercice à la compensation des dépenses encourues au cours de cet exercice, relativement à la prestation de services de soutien internes à d'autres organisations ».

Emploi et Développement social

Le libellé du crédit 1 a été modifié en retirant « et du Compte à fins déterminées pour l'administration des bourses d'excellence du millénaire ».

Office national du film

Le libellé du crédit 1 a été modifié en retirant « subventions inscrites au Budget des dépenses ».

Patrimoine canadien

Le libellé du crédit 1 a été modifié en ajoutant « et le programme Expérience de la capitale ».

Santé

Le libellé du crédit 10 a été modifié en ajoutant « sous forme de paiements monétaires et de fourniture de biens ou de services ».

Service correctionnel du Canada

Le libellé du crédit 1 a été modifié en ajoutant « c) au Programme national de contributions pour les infrastructures du Service correctionnel Canada (SCC) ».

BUDGET DES DÉPENSES 2014-2015

Partie II – Budget principal des dépenses

Administration canadienne de la sûreté du transport aérien	1
Administration du pipe-line du Nord	3
Affaires étrangères, Commerce et Développement	5
Affaires indiennes et du Nord canadien	13
Agence canadienne d'évaluation environnementale	20
Agence canadienne d'inspection des aliments	22
Agence canadienne de contrôle de la procréation assistée	25
Agence canadienne de développement économique du Nord	26
Agence canadienne de développement international	28
Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec	30
Agence de la santé publique du Canada	33
Agence de promotion économique du Canada atlantique	37
Agence des services frontaliers du Canada	40
Agence du revenu du Canada	43
Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario	46
Agence Parcs Canada	49
Agence spatiale canadienne	52
Agriculture et Agroalimentaire	55
Anciens Combattants	59
Bibliothèque du Parlement	64
Bibliothèque et Archives du Canada	66
Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports	69
Bureau de l'enquêteur correctionnel	71
Bureau de l'infrastructure du Canada	73
Bureau de la coordonnatrice de la situation de la femme	77
Bureau du commissaire du Centre de la sécurité des télécommunications	80
Bureau du directeur des poursuites pénales	82
Bureau du surintendant des institutions financières	85
Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail	87
Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada	89
Centre de la sécurité des télécommunications	91
Centre de recherches pour le développement international	93
Chambre des communes	95
Citoyenneté et Immigration	97
Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité	102
Comité externe d'examen de la Gendarmerie royale du Canada	104
Comité externe d'examen des griefs militaires	106
Commissaire à la magistrature fédérale	108
Commissariat à l'intégrité du secteur public	110
Commissariat au lobbying	112
Commissariat aux conflits d'intérêts et à l'éthique	114
Commissariat aux langues officielles	116

Partie II – Budget principal des dépenses

Commissariats à l'information et à la protection de la vie privée du Canada	118
Commission canadienne de sûreté nucléaire	121
Commission canadienne des affaires polaires	124
Commission canadienne des droits de la personne	126
Commission canadienne des grains	128
Commission canadienne du lait	130
Commission canadienne du tourisme	132
Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire	135
Commission de l'immigration et du statut de réfugié	137
Commission de la capitale nationale	139
Commission de la fonction publique	141
Commission de vérité et de réconciliation relative aux pensionnats indiens	143
Commission des champs de bataille nationaux	145
Commission des libérations conditionnelles du Canada	147
Commission des plaintes du public contre la Gendarmerie royale du Canada	149
Commission des relations de travail dans la fonction publique	151
Commission du droit d'auteur	153
Commission mixte internationale (section canadienne)	155
Conseil canadien des normes	157
Conseil canadien des relations industrielles	159
Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés	161
Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses	163
Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes	165
Conseil de recherches en sciences humaines	167
Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie	170
Conseil des Arts du Canada	173
Conseil national de recherches du Canada	175
Conseil privé	178
Conseiller sénatorial en éthique	180
Corporation commerciale canadienne	182
Cour suprême du Canada	184
Défense nationale	186
Directeur général des élections	190
Diversification de l'économie de l'Ouest canadien	192
École de la fonction publique du Canada	195
Emploi et Développement social	197
Énergie atomique du Canada limitée	204
Environnement	206
Finances	210
Gendarmerie royale du Canada	214
Gouverneur général	218
Greffe du Tribunal de la concurrence	220
Greffe du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles	222
Greffe du Tribunal des revendications particulières	224
Industrie	226
Institut de la statistique des Premières Nations	230
Instituts de recherche en santé du Canada	231
Justice	234
La Société des ponts fédéraux Limitée	239
Les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Inc.	241
Marine Atlantique S.C.C.	243
Musée canadien de l'histoire	245

Musée canadien de l'immigration du Quai 21	247
Musée canadien de la nature	249
Musée canadien des droits de la personne	252
Musée des beaux-arts du Canada	255
Musée national des sciences et de la technologie	257
Office des transports du Canada	259
Office national de l'énergie	261
Office national du film	263
Patrimoine canadien	265
Pêches et Océans	269
PPP Canada Inc.	274
Ressources naturelles	276
Santé	281
Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes	286
Secrétariat du Conseil du Trésor	288
Sécurité publique et Protection civile	291
Sénat	295
Service administratif des tribunaux judiciaires	297
Service canadien du renseignement de sécurité	299
Service correctionnel du Canada	301
Services partagés Canada	304
Société canadienne d'hypothèques et de logement	306
Société canadienne des postes	309
Société d'expansion du Cap-Breton	311
Société du Centre national des Arts	313
Société du Vieux-Port de Montréal Inc.	315
Société Radio-Canada	317
Statistique Canada	320
Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie	323
Téléfilm Canada	324
Transports	326
Travaux publics et Services gouvernementaux	331
Tribunal canadien des droits de la personne	334
Tribunal canadien des relations professionnelles artistes-producteurs	337
Tribunal canadien du commerce extérieur	338
Tribunal d'appel des transports du Canada	340
Tribunal de la dotation de la fonction publique	342
Tribunal des anciens combattants (révision et appel)	344
Vérificateur général	346
VIA Rail Canada Inc.	348

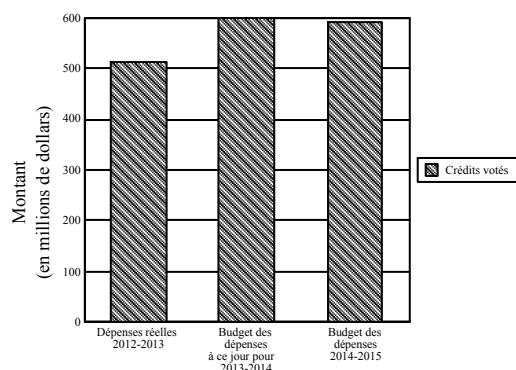
Administration canadienne de la sûreté du transport aérien

Raison d'être

L'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien (ACSTA) est une société d'État qui a pour mandat de protéger le public en assurant la sûreté des aspects critiques du système de transport aérien, tel que désigné par le gouvernement du Canada. L'ACSTA a pour but de fournir un niveau de service des contrôles de sûreté professionnel, efficace, efficient et uniforme, respectant ou surpassant les normes établies par Transports Canada, son organisme de réglementation. Entièrement financée par des crédits parlementaires, l'ACSTA rend compte au Parlement par l'entremise du ministre des Transports. La vision de l'ACSTA est de faire preuve d'excellence en tant que chef mondial de la sûreté du transport aérien par le truchement de son service aux passagers, de son capital humain et de ses partenariats.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014		Budget principal des dépenses 2014-2015
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour	
(dollars)				
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Paiements à l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien pour les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital	513 369 000	598 286 200	598 286 200	591 626 313
Total des crédits votés	513 369 000	598 286 200	598 286 200	591 626 313
Total des dépenses budgétaires	513 369 000	598 286 200	598 286 200	591 626 313

Faits saillants

L'ACSTA estime que des dépenses budgétaires d'un montant de 591,6 millions de dollars seront encourues en 2014-2015, lesquelles nécessitent l'approbation du Parlement. Les dépenses prévues sont de 6,7 millions de dollars ou environ 1,1 p. 100 de moins que le montant de 598,3 millions de dollars prévu au Budget principal des dépenses 2013-2014.

L'ACSTA prévoit des dépenses de fonctionnement de 473,5 millions de dollars en 2014-2015, soit 16,5 millions de dollars ou 3,6 p. 100 de plus que le montant de 457,0 millions de dollars prévu dans le Budget principal des dépenses 2013-2014. L'augmentation du budget de fonctionnement résulte principalement du fait qu'on a accordé des flexibilités financières à l'ACSTA au cours des dernières années lui permettant de réaffecter des fonds en fonction de ses exigences

en matière de flux de trésorerie. En 2014-2015, cela permettra à l'ACSTA de financer une partie de l'augmentation des taux de facturation des fournisseurs de services de contrôle.

L'ACSTA prévoit des dépenses en immobilisations de 118,2 millions de dollars en 2014-2015, soit 23,2 millions de dollars ou environ 16,4 p. 100 de moins que le montant de 141,3 millions de dollars prévus dans le Budget principal des dépenses 2013-2014. L'écart d'une année à l'autre est attribuable aux dépenses en immobilisations relatives au déploiement du nouveau système de contrôle des bagages enregistrés de l'ACSTA, effectué selon un calendrier décennal. Le déploiement du nouveau système de contrôle des bagages enregistrés est toujours prévu pour la fin de l'exercice 2019-2020.

Tel qu'énoncé dans son Résumé du plan d'entreprise 2013-2014 à 2017-2018, l'ACSTA continuera à accorder les priorités de financement à la prestation de services de contrôle, ainsi qu'à la mise en œuvre de son plan de déploiement des immobilisations relatives au contrôle des bagages enregistrés.

Dépenses par résultat stratégique et programme

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014 Budget principal des dépenses	Budget principal des dépenses 2014-2015	
		<i>(dollars)</i>		
Budgétaire				
<i>Les programmes de contrôle aux aéroports désignés du Canada protègent le public voyageur.</i>				
Contrôle préembarquement	310 270 544	319 300 039	
Contrôle des bagages enregistrés	222 210 656	199 229 096	
Contrôle des non-passagers	13 360 000	17 043 000	
La carte d'identité pour les zones réglementées	3 763 000	4 126 000	
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>				
Services internes	48 682 000	51 928 178	
<i>Fonds non alloués à l'Architecture d'alignement des programmes de 2014-2015</i>	513 369 000	
Total	513 369 000	598 286 200	591 626 313	

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Administration du pipe-line du Nord

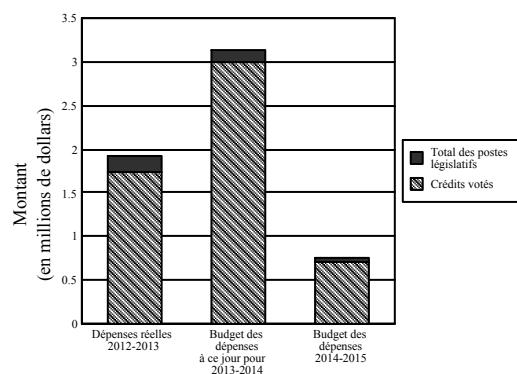
Raison d'être

L'Administration du pipe-line du Nord (APN) a été créée en vertu de la *Loi sur le pipe-line du Nord* en 1978, ainsi que dans le contexte de l'Accord entre le Canada et les États-Unis d'Amérique sur les principes applicables à un pipe-line pour le transport du gaz naturel du Nord (1977). Elle a comme mandat d'assumer les responsabilités du gouvernement fédéral en ce qui a trait à la planification et à la construction de la partie canadienne du réseau proposé de transport de gaz naturel de l'Alaska. L'APN joue un rôle clé en appuyant un processus réglementaire d'approbation efficace et rapide, tout en veillant à la protection de l'environnement et en optimisant les avantages pour le Canada sur le plan socioéconomique.

Le ministre des Ressources naturelles est responsable de cette organisation.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014		Budget principal des dépenses 2014-2015		
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour			
(dollars)						
Dépenses budgétaires						
Crédits votés						
1 Dépenses du Programme	1 735 889	3 003 000	3 003 000	701 325		
Total des crédits votés	1 735 889	3 003 000	3 003 000	701 325		
Total des postes législatifs	184 253	120 930	120 930	48 675		
Total des dépenses budgétaires	1 920 142	3 123 930	3 123 930	750 000		

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Faits saillants

L'APN prévoit des dépenses budgétaires de 750,0 milliers de dollars pour 2014-2015. De cette somme, un montant de 701,3 milliers de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 48,7 milliers de dollars représente les prévisions législatives ne nécessitant pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

La diminution de 2,4 millions de dollars ou de 76 p. 100 des dépenses prévues entre les exercices 2013-2014 et 2014-2015 est attribuable à une diminution de 2,3 millions de dollars des coûts de fonctionnement et à une diminution de 72 milliers de dollars des contributions au régime d'avantages sociaux des employés.

La diminution nette s'explique par l'annonce de TransCanada PipeLines Ltd. (TransCanada) du 30 mars 2012, indiquant que la firme travaille maintenant à évaluer un projet d'exportation de gaz naturel liquéfié dans l'Alaska en tant que proposition alternative à un gazoduc qui traverserait le Canada. TransCanada continue de préserver ses actifs du projet de gazoduc de la route de l'Alaska (GRA) au Canada tout en réduisant les activités du projet. Afin de s'aligner avec la réduction des activités pour le projet de GRA dans un avenir rapproché, APN réduira ses opérations en 2014-2015 tout en continuant à respecter les obligations du Canada énoncées dans la *Loi sur le pipe-line du Nord* (la Loi) et l'accord en vertu de la Loi.

Pour plus d'information, veuillez consulter le rapport sur les plans et les priorités de l'organisation.

Dépenses par résultat stratégique et programme

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014 Budget principal des dépenses	Budget principal des dépenses 2014-2015
	(dollars)		
Budgétaire			
<i>S'assurer que la planification et la construction du tronçon canadien du projet de gazoduc de la route de l'Alaska s'effectuent de façon efficiente et rapide tout en garantissant la protection de l'environnement et des retombées socioéconomiques pour les Canadiens.</i>			
Surveiller la planification et la construction de la partie canadienne du projet de gazoduc de la route de l'Alaska	1 920 142	3 123 930	750 000
Total	1 920 142	3 123 930	750 000

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Liste des paiements de transfert de 2014-2015

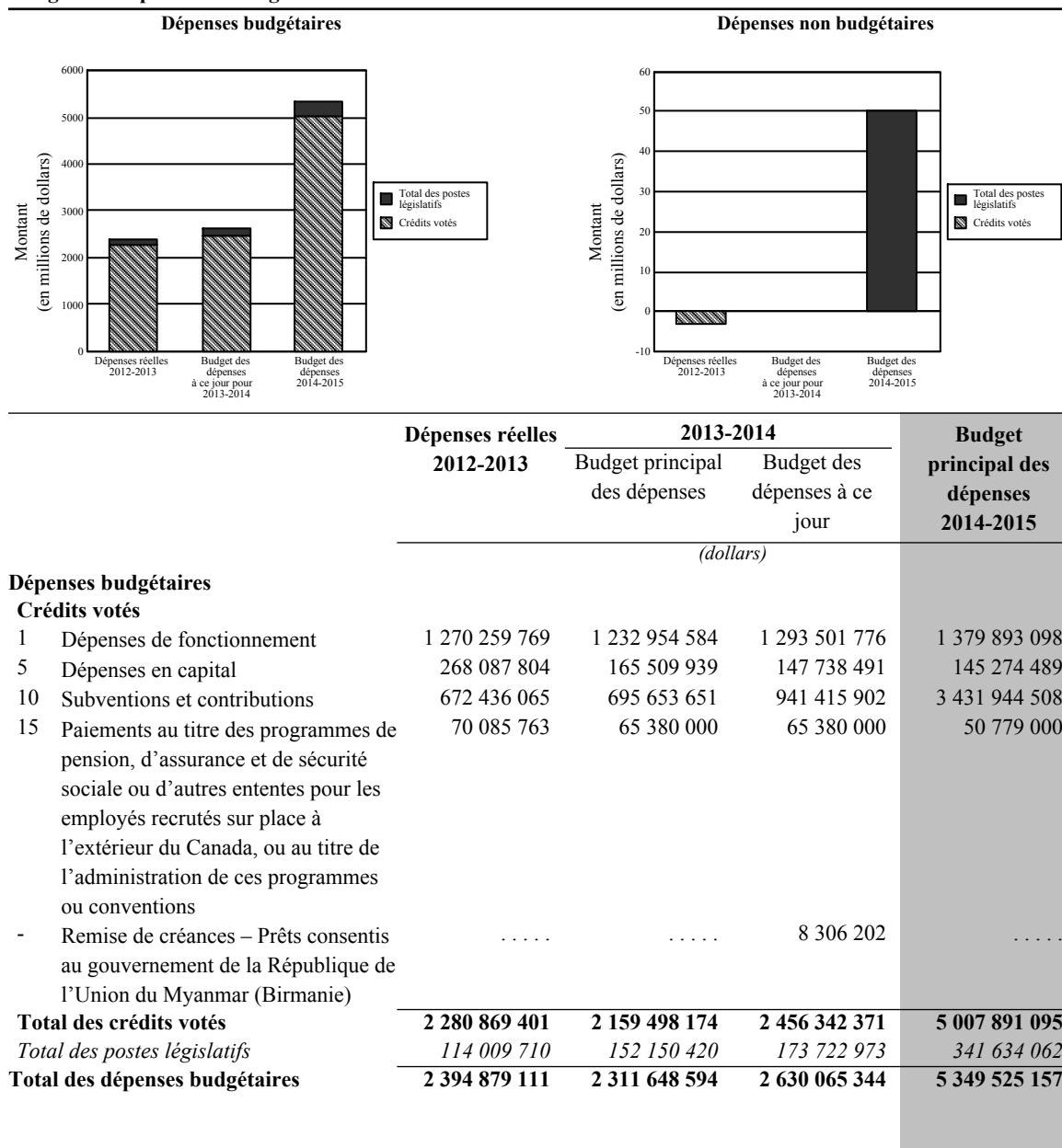
	Dépenses réelles 2012-2013	Budget principal des dépenses 2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015
	(dollars)		
Contributions			
Contributions pour les consultations avec des groupes autochtones et autres sur le projet de Foothills Pipe Lines	135 946	1 620 000	10 000

Affaires étrangères, Commerce et Développement

Raison d'être

Sous la direction du ministre des Affaires étrangères, du ministre du Commerce international et du ministre du Développement international, le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement (MAECD) est responsable de la conduite des relations internationales du Canada, y compris en matière d'affaires étrangères, de commerce international et de développement international. Le MAECD fait la promotion des valeurs et des intérêts du Canada sur la scène internationale, exécute des programmes internationaux et administre le programme d'aide internationale du Canada en vue de réduire la pauvreté dans les pays en développement et de fournir une aide humanitaire. Le Ministère offre des services commerciaux et consulaires aux Canadiens, tant au pays qu'à l'étranger, et gère le réseau mondial des missions du gouvernement du Canada.

Budget des dépenses de l'organisation



	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014		Budget principal des dépenses 2014-2015		
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour			
<i>(dollars)</i>						
Dépenses non budgétaires						
Crédits votés						
- Avances de fonds de roulement – Prêts et avances	(156 269)		
- Avances de fonds de roulement – Avances consentis aux missions à l'étranger	(2 789 555)		
L20 Conformément au paragraphe 12(2) de la <i>Loi d'aide au développement international (institutions financières)</i> paiements aux institutions financières internationales – Émission et paiement de billets à vue	1		
L25 Conformément au paragraphe 12(2) de la <i>Loi d'aide au développement international (institutions financières)</i> paiements aux institutions financières internationales – Souscription au capital	1	1		
Total des crédits votés	(2 945 824)	1	2		
<i>Total des postes législatifs</i>	50 082 304		
Total des dépenses non budgétaires	(2 945 824)	1	50 082 306		

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Faits saillants

Le MAECD prévoit des dépenses budgétaires de 5,3 milliards de dollars en 2014-2015. De ce montant, la somme de 5 milliards de dollars doit être approuvée par le Parlement. Le solde de 341,6 millions de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

L'augmentation des dépenses nettes est attribuable, entre autres, aux facteurs suivants :

- un transfert de 3,04 milliards de dollars de l'ancienne Agence canadienne de développement international à la suite de sa fusion avec le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement (nouvellement renommé);
- une augmentation de 120 millions de dollars affectés au mécanisme de décaissement rapide des fonds du compte de crise, afin de permettre au Canada d'intervenir rapidement en cas de crise ou de catastrophe internationale majeure nécessitant une intervention multilatérale;
- une augmentation de 19,3 millions de dollars des coûts des quotes-parts, principalement en raison des fluctuations des devises résultant du versement de ces quotes-parts dans la devise étrangère prescrite, conformément aux obligations du Canada découlant de traités et aux engagements juridiques du Canada envers des organisations internationales comme les Nations Unies et l'Organisation mondiale de la santé;
- une réduction de 70,4 millions de dollars en raison d'une décision annoncée dans le budget fédéral de 2013 de transférer la responsabilité principale pour Passeport Canada à Citoyenneté et Immigration Canada;
- une réduction de 52,3 millions de dollars liée aux services ciblés dans le cadre de l'examen des dépenses du budget fédéral de 2012; cette diminution des niveaux de référence du MAECD vise l'exercice 2014-2015 et au delà.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le rapport sur les plans et les priorités du Ministère.

Dépenses par résultat stratégique et programme

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014 Budget principal des dépenses	Budget principal des dépenses 2014-2015			
	(dollars)					
Budgétaire						
<i>Réduction de la pauvreté dans les pays où le Canada mène des activités de développement international.</i>						
Engagement à l'échelle mondiale et politiques stratégiques	973 708 940			
Pays à faible revenu	758 754 137			
États fragiles et collectivités touchées par des crises	689 509 476			
Pays à revenu intermédiaire	351 038 682			
Engagement des Canadiens à l'égard du développement	266 513 278			
<i>Le programme international est modelé sur les bénéfices et les avantages du Canada, conformément aux valeurs et aux intérêts du pays.</i>						
Diplomatie et défense des intérêts	940 538 085	928 211 597	961 248 050			
Conseils stratégiques et intégration des politiques internationales	92 434 881	77 104 515	81 448 665			
<i>Le ministère des Affaires étrangères, Commerce et Développement entretient un réseau de missions offrant une infrastructure et des services qui permettent au gouvernement du Canada d'atteindre ses priorités sur le plan international.</i>						
Gouvernance, orientations stratégiques et prestation de services communs	716 016 050	650 086 910	621 876 342			
Prestations du gouvernement du Canada	220 037 627	201 565 520	187 651 645			
<i>Les Canadiens sont satisfaits des services commerciaux et consulaires.</i>						
Commerce international	160 582 217	154 135 951	155 940 345			
Services consulaires et gestion des urgences	54 470 658	46 582 770	46 104 699			
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>						
Services internes	187 659 960	183 588 331	255 730 898			

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014 Budget principal des dépenses	Budget principal des dépenses 2014-2015
	(dollars)		
Budgétaire			
<i>Fonds non alloués à l'Architecture d'alignement des programmes de 2014-2015</i>	23 139 633	70 373 000
Total	2 394 879 111	2 311 648 594	5 349 525 157
Non budgétaire			
<i>Le ministère des Affaires étrangères, Commerce et Développement entretient un réseau de missions offrant une infrastructure et des services qui permettent au gouvernement du Canada d'atteindre ses priorités sur le plan international.</i>			
Gouvernance, orientations stratégiques et prestation de services communs	(2 945 824)
<i>Réduction de la pauvreté dans les pays où le Canada mène des activités de développement international.</i>			
Engagement à l'échelle mondiale et politiques stratégiques	50 082 306
Total	(2 945 824)	50 082 306

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Liste des paiements de transfert de 2014-2015

	Dépenses réelles 2012-2013	Budget principal des dépenses 2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015
		(dollars)	
<u>Subventions</u>			
Subventions pour la programmation multilatérale :	1 943 961 792
Subventions pour l'aide au développement, l'assistance humanitaire ou la planification préalable aux catastrophes, à l'égard d'opérations, de programmes, de projets, d'activités et d'appels mondiaux au profit des pays ou territoires en développement ou des pays en transition			
Subventions pour la programmation des partenariats avec les Canadiens : Subventions pour les programmes, les projets et les activités d'aide au développement destinés à appuyer des initiatives liées au développement au profit des pays ou territoires en développement ou des pays en transition ou visant à augmenter la sensibilisation, la compréhension et l'engagement des Canadiens à l'égard du développement	23 900 000
Programme de partenariat mondial pour la destruction, l'élimination et de la protection des armes de destruction massive ainsi que des matières et de l'expertise connexes	25 800 000	22 745 000
Subventions en remplacement de taxes sur les propriétés diplomatiques, consulaires et celles des organisations internationales au Canada conformément aux conditions approuvées par le gouverneur en conseil	12 788 830	13 516 000	13 516 000
Subventions pour la programmation bilatérale : Subventions pour la coopération avec d'autres pays donateurs au profit des pays ou territoires en développement ou des pays en transition	9 900 000
Subventions pour le Programme d'aide au renforcement des capacités antiterroristes	4 613 994	8 920 000	8 920 000
Subventions pour le Programme visant à renforcer les capacités de lutte contre la criminalité	4 789 937	7 000 000	8 250 000
Subventions dans le domaine des relations avec les universités	3 914 515	5 510 000	5 510 000
Programme pour la Liberté de religion	500 000	500 000
Soutien financier annuel pour le pays hôte de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique	1 036 990	1 135 056	76 000
Fonds volontaire des Nations Unies pour les victimes de la torture	60 000	60 000
Fonds des Nations Unies pour les populations autochtones	30 000	30 000
Association de la communauté du service extérieur	25 000	25 000
 <i>Total des postes législatifs</i>	 79 000	 250 000	 250 000

	Dépenses réelles 2012-2013	Budget principal des dépenses	Budget principal des dépenses	
		2013-2014	2014-2015	
(dollars)				
Contributions				
Paiements de quote-parts aux organisations internationales :				
Opérations de maintien de la paix des Nations Unies (226 697 205 \$US)	196 952 437	216 632 173	239 346 913	
Organisation des Nations Unies (96 000 000 \$US)	82 242 793	103 150 241	101 356 800	
Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) – Administration civile (22 692 543 euros)	24 418 035	27 874 866	31 628 866	
Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (7 743 821 \$US) (5 693 305 euros)	15 841 940	16 427 358	16 111 256	
Organisation mondiale de la santé (6 930 802 \$US) (6 501 092 francs suisses)	14 847 216	15 207 072	14 665 725	
Agence internationale de l'énergie atomique (9 180 287 euros) (1 320 780 \$US)	13 384 582	14 432 564	14 189 963	
Organisation internationale de la Francophonie (9 597 500 euros)	13 990 720	12 250 998	13 377 146	
Organisation de coopération et de développement économiques (9 245 174 euros)	11 948 703	12 095 922	12 885 923	
Organisation internationale du travail (11 364 670 francs suisses)	11 764 251	13 228 093	12 845 487	
Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (8 110 260 euros)	10 207 579	11 935 957	11 304 080	
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (4 189 387 \$US) (4 825 881 euros)	10 286 553	11 815 247	11 149 467	
Organisation des États américains (9 766 099 \$US)	9 557 428	9 625 467	10 311 048	
Cour pénale internationale (5 975 676 euros)	6 799 046	8 167 677	8 328 897	
Organisation mondiale du commerce (5 727 964 francs suisses)	5 890 003	6 969 787	6 474 318	
Secrétariat du Commonwealth (3 798 045 livres sterling)	5 085 649	5 313 919	6 261 078	
Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (1 328 459 \$US) (1 923 330 euros)	3 916 533	4 187 910	4 083 324	
Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (3 293 339 \$US)	3 390 782	3 245 915	3 477 107	
Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (2 253 633 euros)	2 698 382	3 332 412	3 141 113	
Organisation de l'aviation civile internationale	2 227 767	2 120 575	2 272 980	
Commission du parc international Roosevelt de Campobello (1 626 900 \$US)	1 595 769	1 525 860	1 717 681	
Programme du Commonwealth pour la jeunesse (826 311 livres sterling)	1 156 419	1 145 477	1 362 174	
Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (929 104 euros)	607 902	1 077 289	1 294 984	
Agence internationale de l'énergie (916 560 euros)	1 202 448	1 360 121	1 277 502	
Fondation du Commonwealth (724 708 livres sterling)	1 102 084	1 106 241	1 194 681	
Tribunal international du droit de la mer (449 430 euros)	454 968	614 674	626 146	
Secrétariat de coopération économique avec l'Asie-Pacifique (128 200 \$US) (566 400 dollars de Singapour)	641 355	505 141	606 655	

	Dépenses réelles 2012-2013	Budget principal des dépenses 2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015
		(dollars)	
Agence de l'Organisation de coopération et de développement économiques pour l'énergie nucléaire (431 600 euros)	564 329	603 628	601 564
Convention sur la diversité biologique (517 074 \$US)	463 306	497 069	545 927
Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (455 790 francs suisses)	495 489	540 203	515 179
Organisation mondiale des douanes (340 102 euros)	439 700	514 413	474 033
Organisation maritime internationale (216 756 livres sterling)	329 573	347 655	357 322
Autorité internationale des fonds marins (305 733 \$US)	287 083	272 769	322 793
Conseil de mise en œuvre de l'accord de paix (215 130 euros)	317 989	404 359	299 848
Non-prolifération des armes nucléaires, contrôle des armements et désarmement (207 622 \$US)	146 037	400 305	219 207
Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (201 244 \$US)	191 153	192 840	212 473
Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination (180 578 \$US)	177 808	200 172	190 954
Organisation de coopération et de développement économiques – Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement (134 653 euros)	184 194	183 189	187 679
La Convention de Vienne et le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrisent la couche d'ozone (156 159 \$US)	155 130	153 130	164 873
Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international (98 778 \$US)	89 109	87 459	104 290
Entente de Wassenaar (70 161 euros)	89 652	100 078	97 790
Cour permanente d'arbitrage (51 713 euros)	46 491	73 417	72 078
Organisations internationales de produits de base (25 317 euros)	33 473	35 942	35 286
Commission internationale d'établissement des faits (14 386 francs suisses)	9 359	17 393	16 261
Contributions pour la programmation bilatérale : Contributions pour l'aide au développement, contributions pour la coopération avec les pays en transition et contributions à l'appui de programmes, de projets et d'activités d'aide au développement visant des pays ou des régions donnés au profit des pays ou territoires en développement ou des pays en transition	467 108 588

	Dépenses réelles 2012-2013	Budget principal des dépenses 2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015
			(dollars)
Contributions pour la programmation des partenariats avec les Canadiens : Contributions pour les programmes, les projets et les activités d'aide au développement destinés à appuyer des initiatives liées au développement au profit des pays ou territoires en développement ou des pays en transition ou visant à augmenter la sensibilisation, la compréhension et l'engagement des Canadiens à l'égard du développement	235 181 753
Contributions, dans le cadre du Programme de partenariat mondial visant la destruction, l'élimination et la mise en sécurité des armes et des matières de destruction massive, ainsi que l'expertise connexe	49 623 800	37 690 000	40 745 000
Fonds canadien d'initiatives locales	13 766 422	14 700 000	34 100 000
Programme de coopération pour l'investissement	5 285 977	20 000 000	19 850 000
Contributions pour la programmation multilatérale : Contributions pour l'aide au développement, l'assistance humanitaire ou la planification préalable aux catastrophes à l'égard d'opérations, de programmes, de projets, d'activités et d'appels mondiaux au profit des pays ou territoires en développement ou des pays en transition	13 400 000
Contributions pour le Programme d'aide au renforcement des capacités antiterroristes	5 589 635	8 900 000	8 900 000
Contributions pour le Programme visant à renforcer les capacités de lutte contre la criminalité	10 454 595	5 251 782	8 093 022
Projets et activités de développement découlant des sommets de la Francophonie	7 569 544	8 000 000	8 000 000
Programme de partenariats internationaux en science et technologie	2 319 391	6 350 000	7 000 000
Programme de soutien au commerce mondial	5 364 715	6 037 363	6 955 855
Programme pour la Liberté de religion	3 750 000	3 750 000
La contribution volontaire annuelle de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime	3 450 000	3 450 000
Contributions dans le domaine des relations avec les universités	7 605 875	1 607 627	1 607 627
Volet nordique de la politique étrangère du Canada	424 404	700 000	700 000
<u>Autres paiements de transfert</u>			
<i>Total des postes législatifs</i>	245 000 000

Affaires indiennes et du Nord canadien

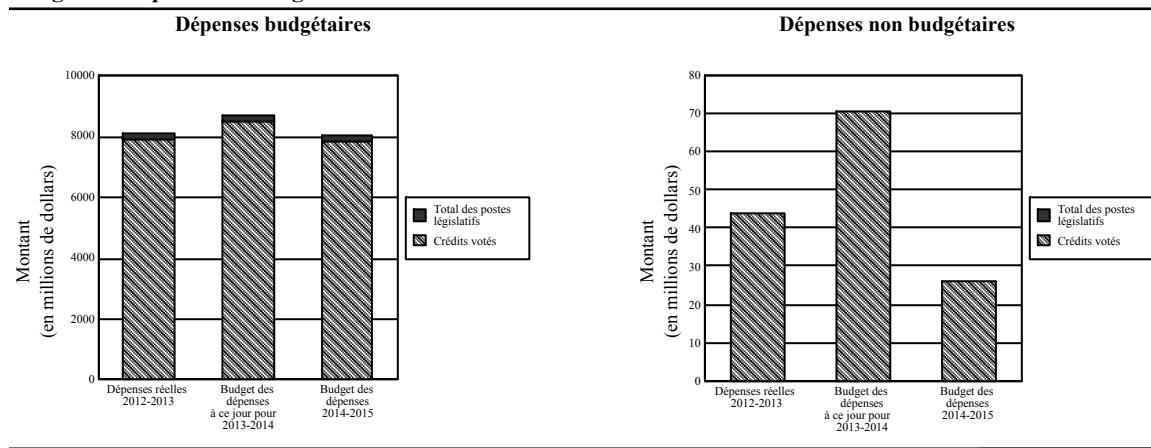
Raison d'être

Affaires autochtones et Développement du Nord Canada appuie les Autochtones (Premières Nations, Inuits et Métis) et les résidents du Nord dans leurs efforts pour :

- améliorer leur bien-être social et leur prospérité économique;
- établir des collectivités saines et plus autosuffisantes;
- participer plus pleinement au développement politique, social et économique du Canada au bénéfice de tous les Canadiens.

Nota : Jusqu'à ce que la législation soit modifiée, le nom légal du ministère aux fins des lois de crédits demeure Affaires indiennes et du Nord canadien.

Budget des dépenses de l'organisation



Dépenses budgétaires	2013-2014			Budget principal des dépenses 2014-2015	
	2012-2013	Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour		
(dollars)					
Dépenses budgétaires					
Crédits votés					
1 Dépenses de fonctionnement	1 273 102 915	1 415 528 466	1 481 752 928	1 215 376 476	
5 Dépenses en capital	9 480 920	13 682 615	16 282 615	5 695 536	
10 Subventions et contributions	6 630 942 897	6 316 598 423	7 011 938 885	6 654 152 734	
Total des crédits votés	7 913 526 732	7 745 809 504	8 509 974 428	7 875 224 746	
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>181 615 610</i>	<i>159 161 058</i>	<i>165 310 962</i>	<i>178 750 659</i>	
Total des dépenses budgétaires	8 095 142 342	7 904 970 562	8 675 285 390	8 053 975 405	

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014		Budget principal des dépenses 2014-2015		
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour			
<i>(dollars)</i>						
Dépenses non budgétaires						
Crédits votés						
L15 Prêts à des revendicateurs autochtones	20 409 738	39 903 000	39 903 000	25 903 000		
- Prêts aux Premières Nations de la Colombie-Britannique pour les aider à participer au processus de la Commission des traités de la Colombie-Britannique	23 484 920	30 400 000	30 400 000		
Total des crédits votés	43 894 658	70 303 000	70 303 000	25 903 000		
Total des dépenses non budgétaires	43 894 658	70 303 000	70 303 000	25 903 000		

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Faits saillants

Budget des dépenses à ce jour pour 2013-2014

Le montant total du budget des dépenses (budgétaires et non budgétaires) à ce jour pour 2013-2014, qui s'élève à 8,7 milliards de dollars, comprend un montant de 8,0 milliards de dollars inscrit au budget principal des dépenses et un financement supplémentaire d'environ 0,8 milliard de dollars provenant du budget supplémentaire des dépenses. Les principaux postes associés au montant de 0,8 milliard de dollars comprennent :

- 472,2 millions de dollars pour poursuivre la mise en œuvre du Plan d'action relatif aux revendications particulières, « La justice, enfin » (Plan d'action économique de 2013);
- 167,0 millions de dollars pour le règlement de revendications particulières;
- 62,0 millions de dollars pour les règlements extrajudiciaires;
- 36,1 millions de dollars pour honorer les obligations du gouvernement du Canada découlant de l'Entente sur le transfert des responsabilités liées aux terres et aux ressources des Territoires du Nord-Ouest;
- 33,2 millions de dollars pour assumer les dépenses engagées dans les réserves par les provinces ou territoires ou d'autres organisations de gestion des urgences, conformément au Programme d'aide à la gestion des urgences;
- 20,6 millions de dollars pour les systèmes de gestion de cas et la formation des clients de l'aide au revenu dans les réserves.

Budget principal des dépenses – Comparaison entre 2013-2014 et 2014-2015

Affaires indiennes et du Nord canadien prévoit des dépenses budgétaires de 8,1 milliards de dollars en 2014-2015. De cette somme, un montant de 7,9 milliards de dollars requiert l'approbation du Parlement. Le solde de 0,2 milliard de dollars correspond aux prévisions réglementaires qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire; il est fourni à titre d'information. Veuillez noter que le Budget principal des dépenses 2014-2015 ne tient compte d'aucun rajustement qui pourrait être annoncé dans le budget fédéral de 2014.

L'augmentation nette des dépenses budgétaires et non budgétaires d'environ 104,6 millions de dollars, soit 1,3 p. 100 par rapport au Budget principal des dépenses 2013-2014, reflète principalement les changements du profil des ressources destinées à des initiatives ciblées, notamment :

- une augmentation nette de 386,4 millions de dollars du flux de trésorerie destiné à la négociation, au règlement et à la mise en œuvre des ententes sur le règlement de revendications particulières ou globales (principalement pour poursuivre la mise en œuvre du Plan d'action relatif aux revendications particulières, « La justice, enfin »); compensée par

l'élimination progressive du financement ciblé servant à appuyer la négociation des revendications globales et de l'autonomie gouvernementale dans l'ensemble du pays);

- une augmentation de 102,9 millions de dollars pour répondre à la demande accrue à l'égard des programmes permanents destinés aux Indiens et aux Inuits, qui comprend une augmentation de 2 p. 100 pour tenir compte de l'inflation et de la croissance démographique et permettre l'accès à des services de base comme l'éducation, le logement, l'infrastructure communautaire (système d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées) et les services sociaux;
- une augmentation de 33,0 millions de dollars, conformément au financement approuvé dans le Plan d'action économique 2012, pour appuyer la construction et la rénovation d'écoles dans les réserves;
- une augmentation de 26,7 millions de dollars pour renouveler le Fonds de la taxe sur l'essence;
- une diminution de 147,9 millions de dollars pour l'évaluation, la gestion et l'assainissement de sites fédéraux contaminés;
- une diminution de 137,4 millions de dollars pour l'élimination progressive du financement ciblé consacré, conformément au Plan d'action économique 2012, au Plan d'action pour l'approvisionnement en eau potable et le traitement des eaux usées des Premières Nations;
- une diminution de 105,5 millions de dollars qui reflète les économies réalisées dans le cadre de l'examen des dépenses du Plan d'action économique 2012;
- une diminution de 52,2 millions de dollars pour la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens, y compris pour le financement des indemnisations accordées aux demandeurs dans le cadre du Processus d'évaluation indépendant et du Mode alternatif de règlement des conflits, ainsi que pour l'administration et la recherche requises pour satisfaire aux obligations du gouvernement fédéral en vertu de la Convention.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le Rapport sur les plans et les priorités 2014-2015 du Ministère.

Dépenses par résultat stratégique et programme

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015
		Budget principal des dépenses	
Budgétaire			
<i>Les gens – Bien-être des personnes, des familles et des collectivités des Premières Nations et des Inuits.</i>			
Éducation	1 734 756 058	1 761 149 545	1 798 304 555
Développement social	1 709 912 535	1 614 979 902	1 666 669 213
Résolution des questions des pensionnats	593 297 435	696 037 893	646 415 026
Affaires individuelles des Premières Nations	37 059 921	28 808 744	25 228 617
<i>Le gouvernement – Soutenir une bonne gouvernance, les droits et les intérêts des peuples Autochtones.</i>			
Droits et intérêts des Autochtones	674 086 734	396 521 554	826 318 323
Gestion et mise en œuvre des ententes et des traités	717 808 669	713 591 894	719 340 126
Gouvernance et institutions gouvernementales	484 410 694	456 663 359	398 449 544
<i>Les terres et l'économie – Participation entière des personnes et des collectivités des Premières Nations, des Métis, des Indiens non inscrits et des Inuits à l'économie.</i>			
Infrastructure et capacité	1 073 406 412	1 221 345 124	1 160 687 268
Développement communautaire	196 637 835
Entrepreneuriat autochtone	49 640 071
Participation des Autochtones vivant en milieu urbain	41 033 701	40 014 054
Partenariats stratégiques	24 738 453
<i>Le Nord – Autonomie, prospérité et bien-être des gens et des collectivités du Nord.</i>			
Gouvernance et gens du Nord	136 472 218	136 927 492	130 218 356
Gestion des terres, des ressources et de l'environnement du Nord	176 818 376	259 977 233	120 402 745
Science et technologies du Nord	12 862 568	12 898 583	7 320 522
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>			
Services internes	318 766 155	258 381 011	243 590 697

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014 Budget principal des dépenses	Budget principal des dépenses 2014-2015
	(dollars)		
Budgétaire			
<i>Fonds non alloués à l'Architecture d'alignement des programmes de 2014-2015</i>	425 484 567	306 654 527
Total	8 095 142 342	7 904 970 562	8 053 975 405
Non budgétaire			
<i>Le gouvernement – Soutenir une bonne gouvernance, les droits et les intérêts des peuples Autochtones.</i>			
Droits et intérêts des Autochtones	43 894 658	70 303 000	25 903 000
Total	43 894 658	70 303 000	25 903 000

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Liste des paiements de transfert de 2014-2015

	Dépenses réelles 2012-2013	Budget principal des dépenses 2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015
		(dollars)	
<u>Subventions</u>			
Subventions aux Premières Nations pour le règlement de revendications particulières et spéciales négocié par le Canada ou imposé par le Tribunal des revendications particulières	706 292 860
Subventions pour la mise en œuvre des ententes sur les revendications territoriales globales et l'autonomie gouvernementale	407 791 749
Subvention pour le financement du soutien des bandes	151 571 905	231 144 005	231 050 132
Subventions au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et au gouvernement du Nunavut pour les services de santé dispensés aux Indiens et aux Inuits	50 226 000	51 231 000	52 256 000
Subvention à la bande indienne de Miawpukek pour appuyer des programmes désignés	10 020 000	10 220 400	10 424 808
Subventions visant à fournir un soutien au revenu aux personnes démunies qui habitent dans les réserves indiennes	10 020 338	10 000 000	10 000 000
Subventions pour favoriser l'essor du régime d'éducation postsecondaire des Premières Nations et des Inuits	914 491	1 500 000	1 500 000
Subventions aux Premières Nations participantes et à l'Autorité scolaire des Premières Nations en vertu de la <i>Loi sur la compétence des Premières Nations en matière d'éducation en Colombie-Britannique</i>	600 000	600 000
Subvention accordée à l'Administration financière des Premières Nations en vertu de la <i>Loi sur la gestion financière et statistique des Premières Nations</i>	500 000	500 000	500 000
Subventions aux bandes indiennes de la Colombie-Britannique tenant lieu d'une rente par habitant	300 000	300 000	300 000
Subventions pour favoriser l'essor du régime d'éducation primaire et secondaire des Premières Nations	4 946	150 000	150 000
Subventions visant à accroître la participation des jeunes Inuits et des Premières Nations aux possibilités en éducation et sur le marché du travail	45 000
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>98 774 317</i>	<i>84 156 322</i>	<i>86 004 927</i>
<u>Contributions</u>			
Contributions pour favoriser l'essor du régime d'éducation primaire et secondaire des Premières Nations	1 384 067 155
Contributions pour appuyer la construction et l'entretien des infrastructures communautaires	1 069 789 156
Contributions visant à soutenir le revenu des personnes démunies vivant dans les réserves	924 781 896
Contributions pour fournir des services de protection et de prévention aux femmes, aux enfants et aux familles qui résident ordinairement dans une réserve	664 190 368

	Dépenses réelles 2012-2013	Budget principal des dépenses 2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015
		(dollars)	
Contributions pour favoriser l'essor du régime d'éducation postsecondaire des Premières Nations et des Inuits	345 229 449
Contributions pour appuyer la négociation et la mise en œuvre d'ententes ou d'initiatives de traités, de revendications et d'autonomie gouvernementale	236 519 817
Contributions pour appuyer la gestion des terres et le développement économique	172 276 708
Contributions servant à la prestation de services publics dans le domaine du soutien aux gouvernements indiens et à l'établissement de systèmes solides de gouvernance, d'administration et de responsabilisation	125 425 899
Contributions pour appuyer l'accès aux aliments sains dans les collectivités isolées du Nord	62 317 423	53 930 000	53 930 000
Contributions visant à offrir des programmes aux parents à faible revenu vivant dans les réserves dont les enfants sont admissibles à l'Initiative de réinvestissement de la prestation nationale pour enfants	53 280 000
Contributions visant à accroître la participation des jeunes Inuits et des Premières Nations aux possibilités en éducation et sur le marché du travail	41 376 000
Stratégie pour les Autochtones en milieu urbain	47 888 763	38 700 980	38 700 980
Contributions pour appuyer la gestion des urgences dans le cadre des activités dans les réserves	56 307 352	9 736 000	35 650 667
Contributions pour promouvoir l'utilisation, le développement, la conservation et la protection sécuritaires des ressources naturelles ainsi que le développement scientifique dans le Nord	27 611 000
Contributions pour appuyer l'Initiative sur les partenariats stratégiques pour le développement économique des Autochtones	15 001 321	14 450 000	14 450 000
Programme de contributions de l'Interlocuteur fédéral	13 296 301	13 504 000	13 504 000
Contributions pour appuyer la capacité organisationnelle de base des organismes représentant les Autochtones	29 435 198	17 963 331	10 940 796
Contributions aux bandes indiennes pour l'administration de l'inscription	4 789 056	8 347 796	8 344 648
Contributions au titre des consultations et de l'élaboration des politiques	28 765 065	11 426 128	8 052 719
Contributions versées aux Premières Nations pour la gestion de sites contaminés	29 879 185	17 487 108	3 971 327
Contributions pour promouvoir le développement social et politique dans le Nord	979 000
Paiements de transfert au gouvernement du Yukon pour la restauration de la fosse de bitume de Marwell dans le cadre du Programme des sites contaminés	129 800	250 000	90 600
Contribution au titre de services de consultation fournis aux Inuits dans le Sud	80 000	80 000	80 000
<i>Total des postes législatifs</i>	26 730 568

Agence canadienne d'évaluation environnementale

Raison d'être

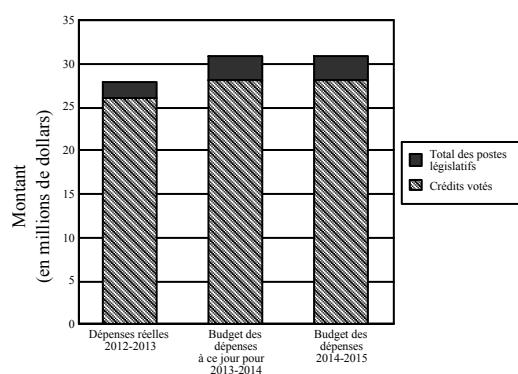
Le ministre de l'Environnement est responsable de cette organisation.

L'évaluation environnementale contribue à la prise de décisions éclairées en faveur du développement durable. L'Agence canadienne d'évaluation environnementale réalise des évaluations environnementales de grande qualité et joue un rôle de centre d'expertise quant à l'évaluation environnementale au sein du gouvernement fédéral.

Des renseignements supplémentaires sont fournis dans le rapport sur les plans et les priorités de l'organisme.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014		Budget principal des dépenses 2014-2015	
	Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour		
(dollars)				
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses du Programme	26 140 619	28 142 126	28 227 786	
Total des crédits votés	26 140 619	28 142 126	28 227 786	
Total des postes législatifs	1 808 206	2 863 886	2 736 320	
Total des dépenses budgétaires	27 948 825	31 006 012	30 964 106	

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Faits saillants

Le Budget principal des dépenses 2014-2015 de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, soit de 31,0 millions de dollars, est similaire au Budget principal des dépenses 2013-2014 de l'Agence.

Les dépenses réelles de 27,9 millions de dollars de l'Agence pour 2012-2013 sont de 3,0 millions de dollars de moins que celles présentées dans le Budget principal des dépenses 2014-2015. L'écart est principalement attribuable au report du budget de fonctionnement de l'Agence et à des paiements moins élevés que prévu au titre du Programme d'aide financière aux participants en raison de la transition de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* antérieure à la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (2012).

Le renouvellement des programmes de financement qui cesseront graduellement à la fin de 2014-2015 sera assujetti à une décision du gouvernement et reflété dans un prochain budget principal des dépenses.

Dépenses par résultat stratégique et programme

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015
		Budget principal des dépenses	
		(dollars)	
Budgétaire			
<i>Évaluations environnementales de grande qualité et en temps opportun des grands projets pour protéger l'environnement et favoriser la croissance économique.</i>			
Programme de réalisation d'évaluations environnementales	15 029 356	19 274 780	17 032 000
Programme stratégique en matière d'évaluation environnementale	3 045 780	4 263 059	4 871 106
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>			
Services internes	9 873 689	7 468 173	9 061 000
Total	27 948 825	31 006 012	30 964 106

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Liste des paiements de transfert de 2014-2015

	Dépenses réelles 2012-2013	Budget principal des dépenses 2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015
		(dollars)	
Contributions			
Contributions à l'appui de la participation du public au processus d'examen d'évaluation environnementale – Fonds du Programme d'aide financière aux participants	1 993 668	4 469 000	4 469 500
Contribution à la province de Québec – Convention de la Baie James et du Nord québécois	245 500	246 000	245 500

Agence canadienne d'inspection des aliments

Raison d'être

Le ministre de la Santé est responsable de cette organisation.

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) est le plus grand organisme canadien de réglementation à vocation scientifique. Elle compte environ 7 120 employés, travaillant partout au Canada, dans la région de la capitale nationale (RCN) et dans quatre centres opérationnels (la région de l'Atlantique, le Québec, l'Ontario et l'Ouest).

L'ACIA veille sur la santé et le bien-être des Canadiens, l'environnement et l'économie en préservant la salubrité des aliments ainsi que la santé des animaux et des végétaux.

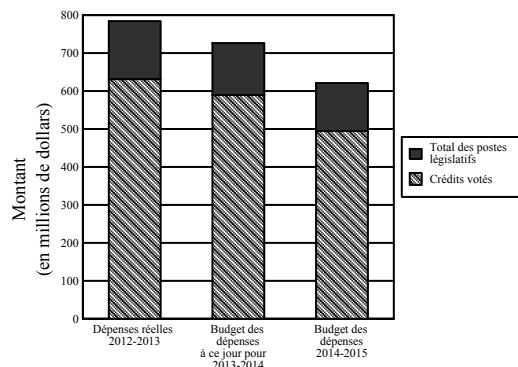
L'ACIA élaboré et offre divers services, notamment des services d'inspection, pour :

- prévenir et gérer les risques liés à la salubrité des aliments;
- protéger les ressources végétales contre les ravageurs, les maladies et les espèces envahissantes;
- prévenir et gérer les maladies animales et les zoonoses;
- contribuer à la protection des consommateurs;
- faciliter l'accès aux marchés des aliments, végétaux et animaux du Canada.

Les activités de l'ACIA sont fondées sur des principes scientifiques, une gestion efficace des risques, un véritable engagement matière de service et de l'efficacité, et la collaboration avec des organismes canadiens et internationaux qui partagent ses objectifs.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014		Budget principal des dépenses à ce jour	Budget principal des dépenses 2014-2015		
	Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour				
(dollars)						
Dépenses budgétaires						
Crédits votés						
1 Dépenses de fonctionnement et contributions	598 623 500	534 383 158	563 381 169	470 029 881		
5 Dépenses en capital	31 533 159	17 815 785	22 166 374	24 264 263		
Total des crédits votés	630 156 659	552 198 943	585 547 543	494 294 144		
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>151 899 066</i>	<i>135 686 461</i>	<i>139 793 653</i>	<i>125 033 591</i>		
Total des dépenses budgétaires	782 055 725	687 885 404	725 341 196	619 327 735		

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Faits saillants

Le gouvernement agit pour que les familles canadiennes aient confiance en la qualité des aliments qu'elles achètent et consomment. Depuis le changement annoncé en date 9 octobre 2013, les trois organismes du système canadien d'assurance de la salubrité des aliments, soit l'ACIA, Santé Canada et l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) relèvent désormais du ministre de la Santé. Ce changement de rapport permet de confier toutes les autorités fédérales de salubrité des aliments à un seul ministre, l'objectif étant de créer un système plus performant favorisant une meilleure collaboration et une meilleure communication.

Le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire demeurera responsable du bien-être économique général du secteur agricole, notamment du commerce et des activités non liées à la salubrité des aliments, de même que des secteurs importants de la santé des animaux et de la protection des végétaux. Le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire continuera de surveiller l'ACIA dans l'exercice de ces responsabilités.

Le Budget principal des dépenses 2014-2015 de l'ACIA est de 619,3 millions de dollars, ce qui représente un recul de 68,6 millions de dollars par rapport au Budget principal des dépenses 2013-2014, qui était de 687,9 millions de dollars. Les principaux éléments de ce recul sont les suivants :

- une baisse de 45,8 millions de dollars attribuable à la mise en œuvre des mesures d'économie annoncées dans le budget fédéral de 2012;
- une diminution de 41,5 millions de dollars liée à l'élimination graduelle du financement de programmes en 2014-2015 pour lequel l'ACIA envisage de solliciter le renouvellement : 36,9 millions de dollars liés aux ressources obtenues pour poursuivre une stratégie globale de lutte contre l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) au Canada et 4,6 millions de dollars liés aux ressources à l'appui de la mise en œuvre de mesures visant à renforcer la commercialisation du porc à l'échelle internationale;
- une baisse de 3,0 millions de dollars liée à l'élimination graduelle des ressources transférées de Santé Canada pour financer les coûts liés à l'application des modifications réglementaires proposées relativement à l'amélioration de l'étiquetage en ce qui concerne les allergènes.

Ces diminutions sont compensées par :

- une hausse de 14,7 millions de dollars liée au renouvellement des ressources visant à améliorer les capacités de prévention, de détection et d'intervention de l'ACIA en ce qui concerne l'éclosion de maladies d'origine alimentaire. Ces ressources ont été approuvées pour la première fois dans le budget fédéral de 2009 pour une période de trois ans et ont été renouvelées pour une période supplémentaire de quatre ans dans le budget fédéral de 2012;
- une augmentation de 5,2 millions de dollars servant à mettre en place des équipes de vérification de l'inspection chargées de superviser le rendement du système de salubrité des aliments;
- une augmentation de 2,9 millions de dollars lié à l'Initiative de guichet unique et aux programmes à l'intention des voyageurs et des négociants dignes de confiance dirigés par l'Agence des services frontaliers du Canada, comme il est indiqué dans le plan d'action Par-delà la frontière.

Le Budget des dépenses 2013-2014 à ce jour est supérieur d'environ 37,4 millions de dollars au Budget principal des dépenses 2013-2014. Cette augmentation s'explique par les ressources provenant du Budget supplémentaire des dépenses (B), approuvé par le Parlement.

Après le dépôt à la Chambre des communes, des renseignements supplémentaires seront accessibles dans le rapport sur les plans et les priorités du Ministère à l'adresse suivante :

<http://www.inspection.gc.ca/au-sujet-de-l-acia/responsabilisation/rapports-au-parlement/fra/1299845094675/1299845189161>

Dépenses par résultat stratégique et programme

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015
		Budget principal des dépenses 2013-2014	
Budgétaire			
<i>Un approvisionnement alimentaire et des ressources animales et végétales sûrs et accessibles.</i>			
Programme de salubrité des aliments	353 600 998	312 185 374	320 103 652
Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses	175 425 417	131 587 718	89 781 512
Programme des ressources végétales	88 983 164	84 260 734	75 006 452
Programme sur la collaboration internationale et les ententes techniques	33 338 750	31 697 693	25 382 494
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>			
Services internes	130 707 396	128 153 885	109 053 625
Total	782 055 725	687 885 404	619 327 735

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Liste des paiements de transfert de 2014-2015

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015
		(dollars)	
Contributions			
Contributions à l'appui du Programme d'aide fédéral	1 461 771	700 000	707 000
Versement aux provinces, conformément aux règlements édictés par le gouverneur en conseil sur l'indemnisation des victimes de la rage, de montants ne dépassant pas les deux cinquièmes des montants payés par les provinces aux propriétaires d'animaux morts de la rage	112 000	112 000
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>39 075 440</i>	<i>3 500 000</i>	<i>3 500 000</i>

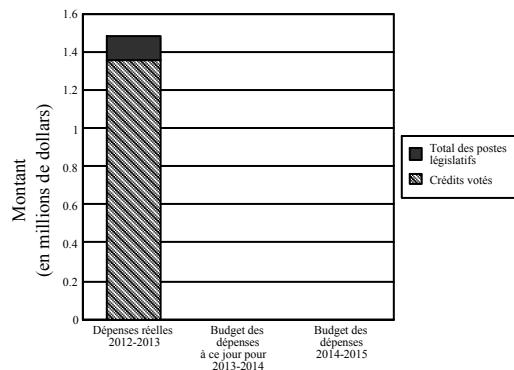
Agence canadienne de contrôle de la procréation assistée

Raison d'être

En vertu du décret C.P. 2012-1136, la responsabilité à l'égard du reste des activités de l'Agence canadienne de contrôle de la procréation assistée a été transférée à Santé, à compter du 30 septembre 2012.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014		Budget principal des dépenses 2014-2015				
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour					
		(dollars)						
Dépenses budgétaires								
Crédits votés								
- Dépenses du Programme	1 358 235				
Total des crédits votés	1 358 235				
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>125 307</i>				
Total des dépenses budgétaires	1 483 542				

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Faits saillants

Sans objet

Dépenses par résultat stratégique et programme

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014		Budget principal des dépenses 2014-2015				
		Budget principal des dépenses						
		(dollars)						
Budgétaire								
<i>Fonds non alloués à l'Architecture d'alignement des programmes de 2014-2015</i>								
Total	1 483 542				

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Agence canadienne de développement économique du Nord

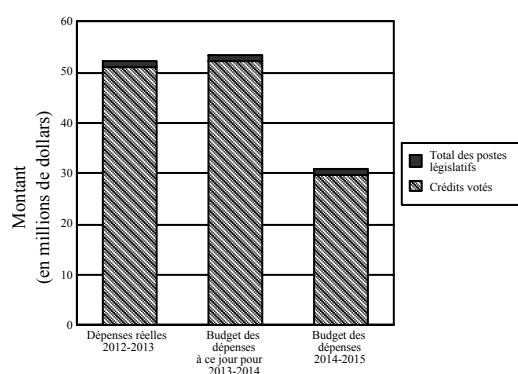
Raison d'être

En vue de contribuer à la création d'emploi et à la croissance au Canada, l'Agence canadienne de développement économique du Nord (CanNor) s'efforce de bâtir, dans les trois territoires du Canada, une économie diversifiée, durable et dynamique. Pour ce faire, elle fournit des programmes de financement aux résidents du Nord et aux Autochtones, oriente les grands projets et les projets de mise en valeur des ressources partout dans le Nord par l'intermédiaire du Bureau de gestion des projets nordiques, effectue des recherches pour appuyer l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes, favorise la prospérité et la diversification économique du Nord et collabore avec d'autres ministères fédéraux, les gouvernements territoriaux, les organisations autochtones ainsi que le secteur privé et harmonise leurs efforts.

CanNor relève de la ministre de l'Agence canadienne de développement économique du Nord.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014		Budget principal des dépenses 2014-2015	
	Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour		
(dollars)				
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses de fonctionnement	12 720 066	12 103 359	11 231 366	
5 Contributions	38 365 705	38 664 119	18 641 803	
Total des crédits votés	51 085 771	50 767 478	29 873 169	
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>1 302 839</i>	<i>1 023 655</i>	<i>1 072 597</i>	
Total des dépenses budgétaires	52 388 610	51 791 133	30 945 766	

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Faits saillants

CanNor prévoit des dépenses budgétaires de 30,9 millions de dollars en 2014-2015. De cette somme, un montant de 29,8 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 1,1 million de dollars représente les prévisions réglementaires qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

En 2014-2015, les programmes liés au développement économique des Autochtones continueront d'appuyer le développement économique ainsi que les occasions qui se présentent aux collectivités, et seront complétés par le Programme d'éducation de base des adultes du Nord.

Le développement responsable des ressources est essentiel pour la prospérité du Nord canadien. Le Bureau de gestion des projets nordiques de CanNor accroît ses activités avec les collectivités et le secteur privé pour faire du Nord canadien une destination de renommée mondiale pour le développement des ressources, où la prospérité des résidents du Nord et les avantages pour les Canadiens constituent un seul et même objectif. Cela est mis en évidence par le nouveau financement de trois ans que ce programme reçoit dès 2013-2014.

Comparativement à l'année dernière, le programme des Investissements stratégiques dans le développement économique du Nord (20,0 millions de dollars) et le Fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire (3,2 millions de dollars en 2013-2014) prennent fin en 2013-2014. Les programmes qui prennent fin doivent faire l'objet de décisions du gouvernement quant à leur prolongement ou à l'octroi d'un financement majoré.

Dépenses par résultat stratégique et programme

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015		
		Budget principal des dépenses 2013-2014			
(dollars)					
Budgétaire					
<i>Les économies territoriales développées et diversifiées qui soutiennent la prospérité de tous les résidents du Nord.</i>					
Développement économique	22 256 695		
Politique et harmonisation	4 256 120		
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>					
Services internes	7 316 314	6 522 014	4 432 950		
Fonds non alloués à l'Architecture d'alignement des programmes de 2014-2015	45 072 296	45 269 119		
Total	52 388 610	51 791 133	30 945 765		

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Liste des paiements de transfert de 2014-2015

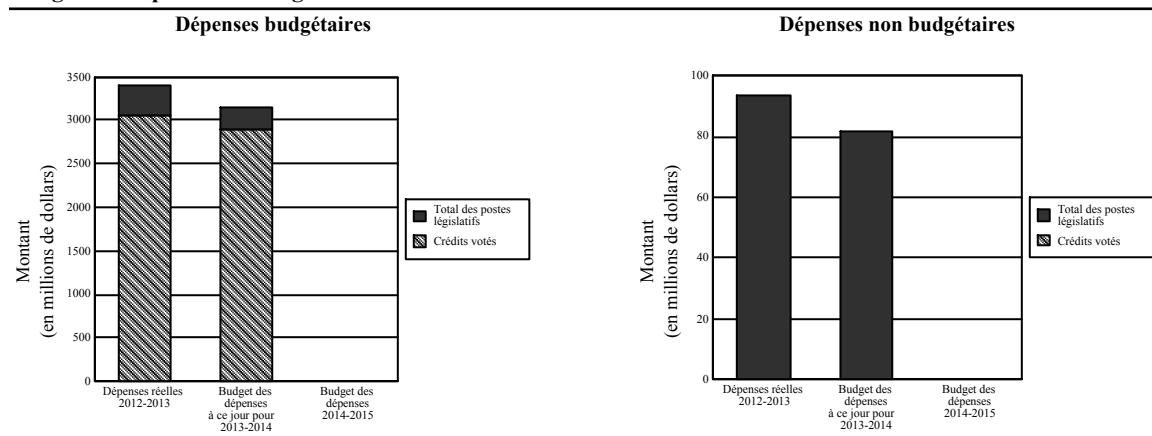
	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015		
		Budget principal des dépenses 2013-2014			
(dollars)					
Contributions					
Contributions à l'appui de la participation des Autochtones à l'économie du Nord					
Contributions pour faire progresser l'éducation de base des adultes dans les territoires	6 604 803	6 507 119	6 604 803		
Contributions pour la promotion du développement régional dans les trois territoires du Canada	17 715 435	18 157 000	1 237 000		

Agence canadienne de développement international

Raison d'être

La section 12 de la partie 3 de la *Loi n°1 sur le plan d'action économique de 2013* indique que l'Agence canadienne de développement international est fusionnée au ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement. Cette mesure a pris effet le 26 juin 2013.

Budget des dépenses de l'organisation



	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014		Budget principal des dépenses 2014-2015		
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour			
(dollars)						
Dépenses budgétaires						
Crédits votés						
- Dépenses de fonctionnement	194 095 452	171 101 774	171 101 774		
- Subventions et contributions	2 860 377 838	2 719 266 590	2 719 266 590		
Total des crédits votés	3 054 473 290	2 890 368 364	2 890 368 364		
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>355 084 144</i>	<i>268 960 876</i>	<i>268 960 876</i>		
Total des dépenses budgétaires	3 409 557 434	3 159 329 240	3 159 329 240		
 Dépenses non budgétaires						
Crédits votés						
- Conformément au paragraphe 12(2) de la <i>Loi d'aide au développement international (institutions financières)</i> paiements aux institutions financières internationales – Émission et paiement de billets à vue	1	1		
- Conformément au paragraphe 12(2) de la <i>Loi d'aide au développement international (institutions financières)</i> paiements aux institutions financières internationales – Souscription au capital	1	1		
Total des crédits votés	2	2		
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>93 401 393</i>	<i>81 595 258</i>	<i>81 595 258</i>		
Total des dépenses non budgétaires	93 401 393	81 595 260	81 595 260		

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Faits saillants

Sans objet

Dépenses par résultat stratégique et programme

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014 Budget principal des dépenses	Budget principal des dépenses 2014-2015
	(dollars)		
Budgétaire			
<i>Fonds non alloués à l'Architecture d'alignement des programmes de 2014-2015</i>	3 409 557 434	3 159 329 240
Total	3 409 557 434	3 159 329 240
Non budgétaire			
<i>Fonds non alloués à l'Architecture d'alignement des programmes de 2014-2015</i>	93 401 393	81 595 260
Total	93 401 393	81 595 260

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec

Raison d'être

Selon sa loi constitutive, l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec (l'Agence) a pour mission de « promouvoir le développement économique à long terme des régions du Québec en accordant une attention particulière aux régions à faible croissance économique ou à celles qui n'ont pas suffisamment de possibilités d'emplois productifs ».

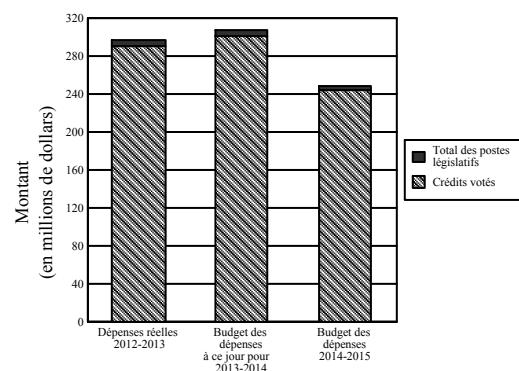
L'Agence contribue à la croissance de l'économie des régions du Québec en favorisant le démarrage et le développement des entreprises. Elle appuie aussi les efforts de mobilisation des régions et d'attraction des investissements destinés à accroître la prospérité de l'économie québécoise.

Par l'intermédiaire de ses bureaux d'affaires, l'Agence a une présence bien ancrée dans l'ensemble des régions au Québec. Elle offre un soutien financier aux entreprises, principalement les petites et moyennes entreprises, et aux organismes à but non lucratif.

Le ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec est responsable de cette organisation.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014		Budget principal des dépenses 2014-2015		
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour			
(dollars)						
Dépenses budgétaires						
Crédits votés						
1 Dépenses de fonctionnement	43 194 294	38 535 171	39 720 159	37 907 218		
5 Subventions et contributions	247 508 999	211 466 912	260 895 889	205 309 446		
Total des crédits votés	290 703 293	250 002 083	300 616 048	243 216 664		
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>5 726 053</i>	<i>4 929 289</i>	<i>5 118 717</i>	<i>4 623 953</i>		
Total des dépenses budgétaires	296 429 346	254 931 372	305 734 765	247 840 617		

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Faits saillants

Les dépenses budgétaires de l'Agence s'élèvent à 247,8 millions de dollars pour 2014-2015. Ces dépenses serviront à appuyer le développement des entreprises, le développement économique des régions, le renforcement de l'économie des collectivités, y compris les services internes.

Les dépenses prévues affichent une baisse de 7,1 millions de dollars (ou 3 p. 100) par rapport à l'exercice précédent.

Cette diminution est principalement attribuable à la fin du financement d'initiatives temporaires, comme le Fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire et le Programme de contribution pour financer la construction d'un gazoduc entre Vallée-Jonction et Thetford Mines.

Toutefois, l'Agence a reçu un financement additionnel pour la mise en œuvre de l'Initiative canadienne de diversification économique des collectivités tributaires du chrysotile et pour l'Initiative de développement économique – Dualité linguistique.

Développement des entreprises : L'Agence continuera d'appuyer le développement des entreprises en favorisant l'entrepreneuriat et le rendement des entreprises. Pour contribuer à la croissance économique du Québec, l'une des priorités de l'Agence consiste à maintenir et à appuyer l'évolution des entreprises. De façon plus spécifique, l'Agence appuiera l'entrepreneuriat en misant sur la création et le démarrage d'entreprises. Elle appuiera également la compétitivité des entreprises en soutenant leurs projets de productivité et d'expansion, d'innovation et de transfert technologique, et de commercialisation et d'exportation.

Développement économique des régions : L'Agence continuera également d'appuyer le développement économique des régions en favorisant la mobilisation des régions relativement au développement économique et en stimulant les investissements dans différentes régions du Québec. Pour ce faire, elle continuera d'appuyer les régions dans leurs efforts pour obtenir des installations collectives qui leur permettent d'améliorer ou d'utiliser à leur profit les biens. Elle fera aussi la promotion des biens régionaux dans le but d'accroître les dépenses touristiques et d'attirer des investissements.

Renforcement de l'économie des collectivités : Pour renforcer l'économie des collectivités, l'Agence continuera d'offrir son soutien par l'entremise du Programme de développement des collectivités. Elle continuera d'agir à titre de partenaire d'exécution d'Infrastructure Canada pour la gestion de différents programmes au Québec. Grâce à des initiatives ponctuelles, l'Agence continuera d'appuyer l'activité économique des collectivités du Québec afin de stabiliser ou de renforcer leur économie. En outre, les interventions importantes de l'Agence en 2014-2015 consistent à contribuer au renforcement de l'économie des régions et des collectivités par l'entremise d'un appui ponctuel et ciblé à la diversification économique des collectivités du Québec tributaires de l'industrie du chrysotile ainsi qu'à la relance économique de la ville de Lac Mégantic à la suite de la tragédie ferroviaire.

Services internes : Les services internes, composés de services de soutien à la gouvernance et à la gestion, de services de gestion des ressources et de services de gestion des biens, continueront d'appuyer la mise en œuvre des programmes au sein de l'Agence. L'une des priorités de l'Agence, en lien avec les services internes, consiste à poursuivre sa modernisation et sa transformation pour accroître son efficience par : (i) la simplification et la modernisation de ses processus et de ses outils afin de rendre plus accessible l'exécution des programmes pour les clients; (ii) la poursuite de la mise en œuvre des initiatives de transformations ministérielles et pangouvernementales; et, (iii) la mise en œuvre de mesures concrètes pour bâtir la fonction publique de demain.

Des renseignements supplémentaires sur les pouvoirs, le mandat et les programmes de l'Agence sont fournis dans le rapport sur les plans et les priorités.

Dépenses par résultat stratégique et programme

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015
		Budget principal des dépenses 2013-2014	
Budgétaire			
<i>Les régions du Québec ont une économie compétitive et diversifiée.</i>			
Développement des entreprises	130 483 270	152 565 372	146 609 271
Développement économique des régions	44 054 296	39 283 744	48 507 928
Renforcement de l'économie des collectivités	102 808 455	48 271 536	38 816 648
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>			
Services internes	19 083 325	14 810 720	13 906 770
Total	296 429 346	254 931 372	247 840 617

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Liste des paiements de transfert de 2014-2015

	Dépenses réelles 2012-2013	Budget principal des dépenses 2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015
		(dollars)	
Subventions			
Subventions en vertu du Programme de développement économique du Québec	50 000	1 500 000	1 650 000
Contributions			
Contributions en vertu du Programme de développement économique du Québec	203 654 608	180 998 894	174 691 428
Contributions au Programme de développement des collectivités	28 613 133	28 968 018	28 968 018

Agence de la santé publique du Canada

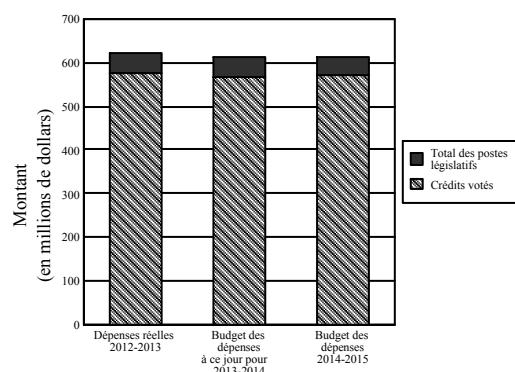
Raison d'être

La santé publique nécessite les efforts organisés de la société pour que les gens demeurent en santé et pour prévenir les blessures, les maladies et les décès prématurés. L'Agence a mis en œuvre des programmes, des services et des politiques qui protègent et favorisent la santé de tous les Canadiens. C'est ce qu'on entend par « santé publique ». Au Canada, la santé publique est une responsabilité que se partagent les trois ordres de gouvernement, en collaboration avec le secteur privé, les organisations non gouvernementales, les professionnels de la santé et le public.

L'Agence de la santé publique du Canada a été créée en septembre 2004 à l'intérieur du portefeuille fédéral de la Santé dans le but de remplir l'engagement du gouvernement du Canada à contribuer à la protection de la santé et de la sécurité de tous les Canadiens, à accorder une plus grande importance à la santé publique et à contribuer de manière significative à l'amélioration de la santé et au renforcement du système de soins de santé.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014		Budget principal des dépenses 2014-2015		
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour			
(dollars)						
Dépenses budgétaires						
Crédits votés						
1 Dépenses de fonctionnement	358 770 085	329 555 178	347 749 206	312 527 662		
5 Dépenses en capital	15 456 407	7 217 054	9 949 016	6 100 596		
10 Subventions et contributions	201 062 716	210 343 452	208 048 310	253 014 798		
Total des crédits votés	575 289 208	547 115 684	565 746 532	571 643 056		
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>44 367 021</i>	<i>32 120 776</i>	<i>46 799 605</i>	<i>43 053 629</i>		
Total des dépenses budgétaires	619 656 229	579 236 460	612 546 137	614 696 685		

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Faits saillants

L'Agence de la santé publique du Canada prévoit des dépenses budgétaires de 614,7 millions de dollars pour 2014-2015. De cette somme, un montant de 571,6 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 43,1 millions de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

Une augmentation de 35,5 millions de dollars du budget principal des dépenses est attribuable à une augmentation de 42,7 millions de dollars des paiements de transfert et de 10,9 millions de dollars des postes législatifs. Cette hausse est partiellement compensée par une diminution de 17 millions de dollars des dépenses de fonctionnement et de 1,1 million de dollars des dépenses en capital. Les facteurs contribuant à l'augmentation nette comprennent notamment :

- une augmentation ponctuelle de 49,7 millions de dollars en 2014-2015, puisque l'Agence verse le dernier paiement en vertu du programme de services de soins de santé relatif à l'hépatite C, qui vise à améliorer l'accès aux services de soins de santé pour les personnes ayant contracté l'hépatite C par voie sanguine;
- une diminution de 32,3 millions de dollars en raison des économies découlant de l'examen des dépenses dans le cadre du budget fédéral de 2012 qui seront réalisées grâce à des mesures d'amélioration de l'efficacité et à des réductions de programmes faisant correspondre les ressources au mandat de base de l'Agence, en diminuant, en combinant et en rationalisant les ressources là où cela s'avère nécessaire et en transformant la façon dont l'Agence travaille à l'interne;
- une augmentation de 6,2 millions de dollars du financement pour poursuivre le perfectionnement de la capacité à prévenir, à détecter et à réagir aux éclosions de maladies d'origine alimentaire, grâce à une amélioration de la technologie et des interventions en cas d'éclosion.

Dépenses par résultat stratégique et programme

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014 Budget principal des dépenses	Budget principal des dépenses 2014-2015			
	(dollars)					
Budgétaire						
<i>Protéger les Canadiens et les aider à améliorer leur santé.</i>						
Promotion de la santé et prévention des maladies	308 201 823	350 697 145			
Infrastructure de la santé publique	133 112 689	118 150 146			
Sécurité en matière de santé	47 709 580	55 329 126			
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>						
Services internes	106 483 749	90 212 368	90 520 268			
Fonds non alloués à l'Architecture d'alignement des programmes de 2014-2015	513 172 480			
Total	619 656 229	579 236 460	614 696 685			

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Liste des paiements de transfert de 2014-2015

	Dépenses réelles 2012-2013	Budget principal des dépenses 2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015
		(dollars)	
<u>Subventions</u>			
Subventions à des personnes et à des organismes pour appuyer des projets de promotion de la santé dans les domaines de renforcement des capacités communautaires, de stimulation du développement et de la transmission des connaissances, et de l'établissement de partenariats et collaboration intersectorielle	870 781	17 994 000	18 441 916
Subventions à des organismes internationaux sans but lucratif admissibles pour soutenir des projets ou programmes en matière de santé	1 594 328	2 730 000	2 530 000
Subventions à des étudiants diplômés, à des étudiants au niveau postdoctoral et à des établissements d'enseignement postsecondaire pour augmenter les compétences et capacités professionnelles afin de renforcer le domaine de la santé publique	1 140 000	240 000
<u>Contributions</u>			
Contributions à des organismes à but non lucratif afin d'appuyer le développement et la prestation de services continus de prévention et d'intervention précoce qui visent à diminuer les problèmes de santé et de développement de jeunes enfants vulnérables au Canada	82 876 200	82 088 000	82 088 000
Contributions à des personnes et à des organismes pour appuyer des projets de promotion de la santé dans les domaines de renforcement des capacités communautaires, de la stimulation du développement et de la transmission des connaissances et de l'établissement de partenariats et de collaborations intersectorielle	46 226 769	39 824 256	34 948 352
Contributions aux organisations et aux institutions autochtones sans but lucratif locales ou régionales constituées en société, en vue d'élaborer des programmes d'intervention précoce pour les enfants autochtones d'âge préscolaire et leurs familles	31 451 063	32 134 000	32 134 000
Contributions pour appuyer l'Initiative fédérale sur le VIH/sida	22 894 998	16 757 000	15 356 334
Quote-part à l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS)	11 742 432	12 500 000	12 500 000
Contributions à la Société canadienne du sang et/ou à d'autres organismes de transfusion et/ou de transplantation désignés, à l'appui d'activités de surveillance des effets indésirables	2 150 000	2 190 000	2 190 000
Contributions à des personnes et à des organisations visant à soutenir l'infrastructure de santé publique	1 036 925	2 023 196	1 923 196

	Dépenses réelles 2012-2013	Budget principal des dépenses 2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015
		(dollars)	
Contributions à des organisations non gouvernementales, des sociétés, d'autres ordres de gouvernement, des établissements d'enseignement postsecondaires, et des personnes pour appuyer le développement et la création de produits et d'outils de perfectionnement de la main d'œuvre en santé publique	219 220	963 000	963 000
Autres paiements de transfert			
Paiements aux provinces et aux territoires afin d'améliorer l'accès aux services de santé et aux traitements pour les personnes qui ont contracté l'hépatite C par transfusion sanguine	49 700 000

Agence de promotion économique du Canada atlantique

Raison d'être

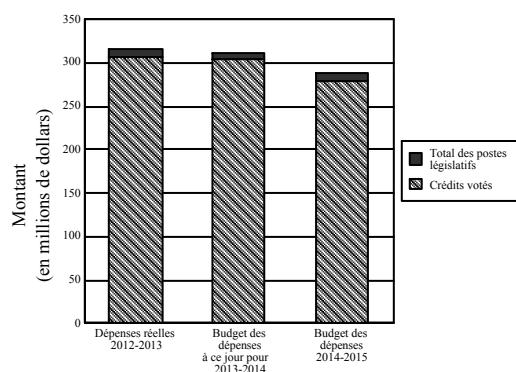
L'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA) a été mise sur pied en 1987 (Partie I de la *Loi organique de 1987 sur le Canada atlantique*, L.R.C. (1985), ch.41 (4^e suppl.), aussi appelée *Loi sur l'Agence de promotion économique du Canada atlantique*) et est le ministère fédéral chargé du développement économique des provinces du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve-et-Labrador.

Le ministre d'État (Agence de promotion économique du Canada atlantique) est responsable de cette organisation.

L'APECA s'emploie à créer des possibilités de croissance économique au Canada atlantique en aidant les entreprises à devenir plus concurrentielles, plus innovatrices et plus productives, en travaillant avec diverses collectivités en vue de développer et de diversifier leur économie, et en faisant la promotion des atouts de la région. Ensemble, avec les habitants de la région, nous renforçons notre économie.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014		Budget principal des dépenses 2014-2015		
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour			
(dollars)						
Dépenses budgétaires						
Crédits votés						
1 Dépenses de fonctionnement	72 981 202	67 211 348	66 990 951	63 873 388		
5 Subventions et contributions	233 185 297	225 820 293	236 733 470	216 270 293		
Total des crédits votés	306 166 499	293 031 641	303 724 421	280 143 681		
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>9 495 448</i>	<i>6 939 430</i>	<i>6 956 530</i>	<i>8 342 703</i>		
Total des dépenses budgétaires	315 661 947	299 971 071	310 680 951	288 486 384		

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Faits saillants

APECA prévoit des dépenses budgétaires de 288,5 millions de dollars en 2014-2015. De cette somme, un montant de 280,2 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 8,3 millions de dollars représente les prévisions législatives ne nécessitant pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

La diminution de 22,2 millions de dollars en 2014-2015 par rapport au Budget des dépenses 2013-2014 de l'APECA à ce jour s'explique par une réduction de 3,1 millions de dollars des frais de fonctionnement, par une diminution des

contributions et d'autres paiements de transfert de l'ordre de 20,5 millions de dollars et par une hausse de 1,4 million de dollars des coûts prévus par la loi. D'autres facteurs contribuent à la réduction nette, notamment les suivants :

Incidence de la réorganisation des programmes et des gains d'efficacité de 3,4 millions de dollars découlant d'économies réalisées dans le cadre de l'examen des dépenses du budget fédéral de 2012.

Incidence des rajustements annuels :

- La diminution de 1,2 million de dollars résultant du recouvrement des contributions remboursables. Il faut procéder à un rajustement chaque année pour tenir compte des recouvrements plus élevés que le montant de base précisé dans le budget principal des dépenses.

Incidence d'ententes et d'initiatives de financement totalisant 17,6 millions de dollars en 2013-2014 :

- une baisse de 12,7 millions de dollars en raison du versement final des fonds réservés pour le Fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire;
- une baisse de 6,0 millions de dollars en raison du versement final des fonds réservés à l'appui des priorités de développement économique des collectivités au Nouveau Brunswick, en lien avec des projets locaux comme la construction de nouvelles installations multifonctionnelles et de nouvelles infrastructures récréatives;
- une hausse de 1,1 million de dollars pour le financement de l'Initiative de développement économique contenue dans la Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne 2013-2018.

En 2014-2015, l'Agence demeurera le principal organe fédéral chargé de promouvoir le développement économique au Canada atlantique. Elle continuera d'accorder son soutien aux petites et moyennes entreprises (PME) de la région, qui s'efforcent d'innover et d'accroître leur productivité et leur compétitivité, tout en aidant les collectivités rurales et urbaines à créer et à saisir des possibilités de croissance et de diversification économiques. L'APECA continuera également à aider les PME de la région de l'Atlantique à explorer les occasions d'affaires internationales liées au Plan d'action sur les marchés mondiaux du Canada et à l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne annoncé récemment. L'APECA veillera à ce que les PME soient en mesure de saisir les possibilités de croissance, y compris celles qui découlent de grands travaux, comme ceux liés à la stratégie de construction navale de notre gouvernement, un investissement de 38,3 milliards de dollars, et à l'exploitation des sources d'énergie propres et renouvelables à Muskrat Falls.

Pour obtenir plus de détails sur les dépenses prévues de l'APECA, veuillez consulter le Rapport sur les plans et les priorités 2014-2015.

Dépenses par résultat stratégique et programme

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015
		Budget principal des dépenses 2013-2014	
Budgétaire			
<i>Une économie concurrentielle au Canada atlantique.</i>			
Développement des entreprises	179 856 451	170 201 748	164 581 549
Développement des collectivités	88 520 093	91 307 430	87 408 010
Politiques, défense des intérêts et coordination	12 403 955	10 855 783	11 351 591
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>			
Services internes	34 881 448	27 606 110	25 145 234
Total	315 661 947	299 971 071	288 486 384

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Liste des paiements de transfert de 2014-2015

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015
		Budget principal des dépenses 2013-2014	
Subventions			
Subventions à des organismes pour promouvoir la collaboration et le développement économique	533 094	2 000 000	2 000 000
Contributions			
Contributions en vertu du Programme de développement des entreprises	136 938 024	100 074 293	112 028 293
Contributions pour le Fonds d'innovation de l'Atlantique	50 327 794	57 649 000	50 000 000
Contributions pour le Fonds des collectivités innovatrices	27 965 488	44 455 000	39 000 000
Contributions en vertu du Programme de développement des collectivités	12 582 399	12 642 000	12 642 000
Contributions en vertu des mesures de recherche stratégique visant la région de l'Atlantique	583 583	700 000	600 000

Agence des services frontaliers du Canada

Raison d'être

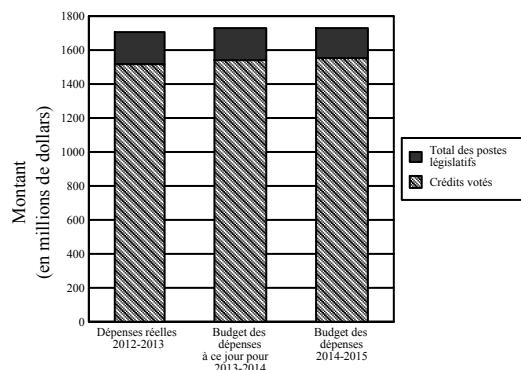
Le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile est responsable de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC).

L'ASFC assure la prestation de services frontaliers intégrés qui appuient les priorités en matière de sécurité nationale et qui facilitent la libre circulation des personnes et des marchandises à la frontière. Elle est chargée :

- d'appliquer la législation qui régit l'admissibilité des personnes et des marchandises à l'entrée et à la sortie du Canada;
- de repérer, de détenir, et de renvoyer les personnes qui sont interdites de territoire au Canada;
- d'empêcher les marchandises illégales de traverser les frontières du Canada;
- d'assurer la salubrité des aliments, la santé des végétaux et des animaux, et la protection des ressources de base du Canada;
- d'appliquer les lois et ententes commerciales, y compris l'exercice des recours commerciaux visant à protéger l'industrie canadienne;
- d'administrer un mécanisme de recours équitable et impartial;
- de percevoir les droits et les taxes sur les marchandises importées.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014		Budget principal des dépenses 2014-2015		
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour			
(dollars)						
Dépenses budgétaires						
Crédits votés						
1 Dépenses de fonctionnement	1 440 742 689	1 396 653 386	1 433 815 896	1 397 915 271		
5 Dépenses en capital	78 903 178	104 335 441	112 356 588	161 905 641		
Total des crédits votés	1 519 645 867	1 500 988 827	1 546 172 484	1 559 820 912		
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>187 710 141</i>	<i>179 164 197</i>	<i>186 156 560</i>	<i>176 570 197</i>		
Total des dépenses budgétaires	1 707 356 008	1 680 153 024	1 732 329 044	1 736 391 109		

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Faits saillants

L'ASFC prévoit des dépenses budgétaires de 1,7 milliard de dollars en 2014-2015. De cette somme, un montant de 1,6 milliard de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 176,6 millions de dollars représente les prévisions législatives liées aux régimes d'avantages sociaux qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et sont fournies à titre indicatif seulement.

L'augmentation de 56,2 millions de dollars, ou de 3,35 p. 100, des dépenses nettes de l'ASFC est attribuable à une hausse de 1,3 million de dollars des coûts de fonctionnement, à une hausse de 57,5 millions de dollars des coûts en capital et à une diminution de 2,6 millions de dollars des dépenses législatives (régime d'avantages sociaux des employés).

Les facteurs majeurs contribuant aux changements du financement d'une année à l'autre comprennent les augmentations suivantes :

- 116,3 millions de dollars pour le report de fonds de 2013-2014 à 2014-2015 afin de réaligner le financement de certains projets tels que l'initiative sur les mesures de réforme du système de protection des réfugiés; l'initiative sur le Manifeste électronique et l'initiative sur l'armement;
- 91,4 millions de dollars pour le financement des initiatives du plan d'action Par-delà la frontière, telles que la modernisation de l'infrastructure frontalière, le développement de l'approche Guichet unique et l'initiative sur les entrées et les sorties qui permettra au gouvernement du Canada de savoir qu'une personne est entrée au Canada ou a quitté le pays;
- 6,9 millions de dollars de financement complémentaire pour satisfaire à la hausse du nombre de demandes dans le cadre du programme des résidents temporaires et du programme de citoyenneté;
- 2,6 millions de dollars pour le financement de toutes les nouvelles conventions collectives;
- 1,4 million de dollars pour le financement des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015 à Toronto.

Ces augmentations au Budget principal des dépenses 2014-2015 sont compensées par les réductions suivantes :

- 70,6 millions de dollars dans le cadre de l'examen des dépenses du budget fédéral de 2012 (dernière phase);
- 23,0 millions de dollars en raison d'un transfert à Services partagés Canada pour les dépenses liées aux appareils pour utilisateurs finaux et à la plateforme partagée des infrastructures; ces coûts sont centralisés pour tous les ministères et représentent 3,5 millions de dollars pour les appareils pour utilisateurs finaux et 19,5 millions de dollars pour la plateforme partagée des infrastructures;
- 21,9 millions de dollars pour la réduction des besoins en financement des équipements de détection spécialisés;
- 15,3 millions de dollars reçus en 2013-2014 pour l'achèvement de la phase de définition de l'initiative sur la Gestion des cotisations et des recettes de l'ASFC;
- 11,8 millions de dollars pour un rajustement aux régimes d'avantages sociaux en raison de la diminution du taux qui passe de 17,4 p. 100 à 16,5 p. 100;
- 9,1 millions de dollars pour la réduction des besoins de financement requis en 2014-2015 pour l'initiative de la Modernisation des opérations postales;
- 3,1 millions de dollars de réduction des besoins en financement requis en 2014-2015 pour les applications électroniques à l'appui des programmes à l'intention des négociants et voyageurs dignes de confiance.
- 2,0 millions de dollars pour la réduction des besoins en financement de l'expansion du traitement commercial à Saint-Bernard-de-Lacolle;
- 1,9 million de dollars pour la réduction des besoins en financement lié au Plan d'action sur les sites contaminés fédéraux;
- 1,9 million de dollars des transferts de l'ASFC au ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement pour le soutien aux employés ministériels en mission à l'étranger;
- 1,6 million de dollars des frais de voyages dans le cadre de l'initiative pangouvernementale de réduction (budget fédéral de 2013).

L'ASFC révise présentement ses enregistrements et établissements de rapport de dépenses afin de s'assurer que les dépenses de programme ne soient pas incluses dans les services internes.

Dépenses par résultat stratégique et programme

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015		
		Budget principal des dépenses			
(dollars)					
Budgétaire					
<i>Le commerce international et les déplacements sont favorisés à la frontière du Canada et la population du Canada est protégée des risques liés aux frontières.</i>					
Détermination de l'admissibilité	586 293 558	630 828 800	681 725 979		
Exécution de la loi relative à l'immigration	150 469 520	144 658 085	164 911 279		
Programme d'évaluation des risques	121 511 557	139 253 528	155 301 134		
Gestion du commerce et des revenus	73 463 331	74 836 493	73 918 165		
Partenariats sûrs et fiables	31 564 355	46 555 054	42 062 245		
Enquêtes criminelles	26 441 935	23 619 993	23 391 775		
Recours	11 118 094	9 971 032	9 832 518		
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>					
Services internes	706 493 658	610 430 039	585 248 014		
Total	1 707 356 008	1 680 153 024	1 736 391 109		

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Agence du revenu du Canada

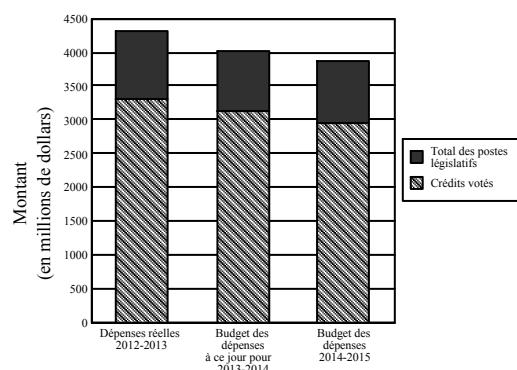
Raison d'être

La ministre du Revenu national est responsable de l'Agence du revenu du Canada (ARC). L'ARC est responsable d'administrer, de cotiser et de percevoir des centaines de milliards de dollars en taxes chaque année. Les recettes fiscales qu'elle perçoit sont utilisées par les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et des Premières Nations pour financer les programmes et les services qui contribuent à la qualité de vie des Canadiens. L'ARC utilise également son infrastructure fédérale pour livrer des milliards de dollars en prestations, en crédits d'impôt et autres services qui soutiennent le bien-être économique et social des familles canadiennes, des enfants et des personnes handicapées. Dans le cadre de son mandat, l'ARC s'efforce de veiller à ce que tous les Canadiens :

- paient la part d'impôts et de taxes dont ils sont redevables;
- reçoivent les versements auxquels ils ont droit;
- obtiennent un examen impartial et adéquat des décisions contestées.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014		Budget principal des dépenses 2014-2015		
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour			
(dollars)						
Dépenses budgétaires						
Crédits votés						
1	Dépenses de fonctionnement, contributions et dépenses recouvrables au titre du <i>Régime de pensions du Canada</i> et de la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i>	3 265 374 223	3 046 330 734	3 039 745 085		
5	Dépenses en capital et dépenses recouvrables au titre du <i>Régime de pensions du Canada</i> et de la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i>	45 812 715	73 081 967	73 081 967		
Total des crédits votés		3 311 186 938	3 119 412 701	2 949 952 660		
<i>Total des postes législatifs</i>		<i>1 007 281 205</i>	<i>1 157 410 552</i>	<i>905 325 674</i>		
Total des dépenses budgétaires		4 318 468 143	4 276 823 253	3 861 256 109		

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Faits saillants

ARC prévoit des dépenses budgétaires de 3,9 milliards de dollars pour 2014-2015. De cette somme, un montant de 3,0 milliards de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 0,9 milliard de dollars représente les prévisions des postes législatifs qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

Au total, l'Agence s'attend à une réduction de 415,6 millions de dollars, ou 9,7 p. 100, par rapport au budget principal des dépenses précédent, ce qui représente le résultat net des diverses augmentations compensées par certaines réductions prévues.

Les budgets de l'Agence augmenteront de 53,7 millions de dollars pour les raisons suivantes :

- 22,3 millions de dollars pour les conventions collectives;
- 17,0 millions de dollars pour l'amélioration du système de traitement des déclarations d'impôt sur le revenu des particuliers;
- 8,0 millions de dollars dans les versements émis en vertu de la *Loi sur les allocations spéciales pour enfants* pour les enfants admissibles qui sont à la charge d'organismes et de parents nourriciers;
- 5,4 millions de dollars pour la mise en œuvre et l'administration de diverses mesures fiscales annoncées dans le budget fédéral de 2012;
- 1,0 million de dollars pour les programmes de publicité gouvernementale.

Les augmentations mentionnées ci-dessus sont compensées par les réductions suivantes totalisant 469,3 millions de dollars pour les raisons suivantes :

- 203,0 millions de dollars liés aux versements aux provinces en vertu de la *Loi sur les droits d'exportation de produits de bois d'œuvre*;
- 119,0 millions de dollars en économies cernées dans le cadre de l'examen des dépenses du budget fédéral de 2012;
- 57,6 millions de dollars en économies cernées dans le cadre de l'examen ciblé du budget fédéral de 2013;
- réduction de 20,0 millions de dollars liée aux contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés;
- 19,7 millions de dollars pour le rajustement des frais liés aux services de gestion des locaux et des biens immobiliers fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada;
- 18,7 millions de dollars liés au transfert du budget pour les logiciels de dispositifs pour les utilisateurs finaux et les rajustements au financement précédemment transféré à Services partagés Canada;
- 12,4 millions de dollars dans les dépenses de revenus résultant de la poursuite des opérations principalement attribuables à la réduction des initiatives administrées pour le compte de l'Agence des services frontaliers du Canada et de la province de l'Ontario;
- 9,2 millions de dollars liés à la réduction prévue du financement pour l'administration de la taxe de vente harmonisée pour l'Ontario, la Colombie-Britannique et le Crédit de taxe de la Nouvelle-Écosse pour la vie abordable;
- 6,9 millions de dollars liés au renvoi du financement précédemment alloué pour l'administration de la taxe de vente harmonisée de la Colombie-Britannique;
- 2,1 millions de dollars en économies cernées dans le cadre du budget fédéral de 2013 pour la réduction des frais de déplacement;
- 0,7 million de dollars pour différentes initiatives annoncées dans les budgets fédéraux de 2010 et de 2011.

Dépenses par résultat stratégique et programme

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015
		Budget principal des dépenses 2014-2015	
		<i>(dollars)</i>	
Budgétaire			
<i>Les contribuables s'aquittent de leurs obligations et l'assiette fiscale du Canada est protégée.</i>			
Observation en matière de déclaration	1 170 473 553	1 015 345 341	1 054 502 522
Cotisations des déclarations et traitement des paiements	643 799 856	595 716 794	597 018 261
Recouvrements et observation en matière de production des déclarations	512 217 726	427 902 247	440 164 211
Aide aux contribuables et aux entreprises	453 280 238	538 836 440	350 017 682
Appels	192 046 153	178 609 564	194 334 428
<i>Les familles et les particuliers admissibles reçoivent des versements de prestations exacts et en temps opportun.</i>			
Programmes de prestations	383 719 460	382 509 653	390 354 003
<i>Les contribuables et les bénéficiaires de prestations obtiennent un examen impartial et indépendant à l'égard de leurs plaintes liées au service.</i>			
Ombudsman des contribuables	2 622 557	3 098 063	3 167 366
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>			
Services internes	960 308 600	1 134 805 151	831 697 636
Total	4 318 468 143	4 276 823 253	3 861 256 109

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario

Raison d'être

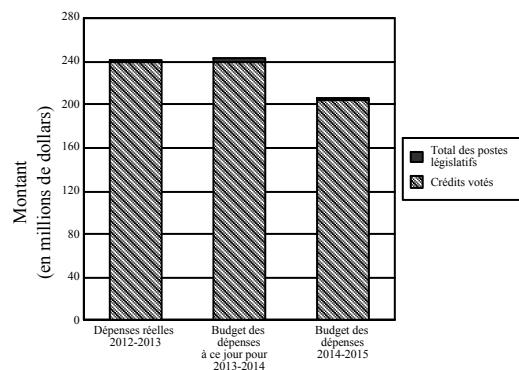
En tant que la région la plus peuplée du pays, avec plus de 12 millions de résidents répartis dans 288 collectivités, le Sud de l'Ontario contribue de façon importante à l'économie canadienne. En 2009, le gouvernement du Canada a mis sur pied l'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario (FedDev Ontario). Afin de remplir son mandat, FedDev Ontario soutient la compétitivité, l'innovation et la diversification de l'économie du Sud de l'Ontario grâce à la réalisation d'investissements stratégiques dans des entreprises, des organisations à but non lucratif et des collectivités; à l'établissement et au renforcement de partenariats de collaboration avec les intervenants économiques clés; et à la représentation des intérêts de la région à échelon national.

Le mandat de FedDev Ontario a été renouvelé dans le budget fédéral de 2013 pour cinq années supplémentaires avec un investissement de 920 millions de dollars entre 2014 et 2019, permettant ainsi à l'Agence de continuer d'exercer ses divers rôles (co-investisseur, convocateur, champion et agent d'exécution) afin de soutenir les emplois, la croissance et la prospérité à long terme dans le Sud de l'Ontario.

Le ministre d'État (Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario) est responsable de cette organisation.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014		Budget principal des dépenses 2014-2015		
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour			
(dollars)						
Dépenses budgétaires						
Crédits votés						
1 Dépenses de fonctionnement	26 645 913	24 774 560	24 774 560	26 037 429		
5 Subventions et contributions	212 041 526	194 888 410	214 718 410	177 631 522		
Total des crédits votés	238 687 439	219 662 970	239 492 970	203 668 951		
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>3 033 528</i>	<i>3 149 796</i>	<i>3 151 796</i>	<i>3 095 164</i>		
Total des dépenses budgétaires	241 720 967	222 812 766	242 644 766	206 764 115		

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Faits saillants

FedDev Ontario prévoit des dépenses budgétaires de 206,8 millions de dollars pour l'exercice 2014-2015. De cette somme, un montant de 203,7 millions de dollars nécessite l'approbation du Parlement par voie de vote. Le solde de

3,1 millions de dollars représente des prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre d'information.

Les dépenses prévues de FedDev Ontario en 2014-2015 seront affectées à l'exécution des programmes et au soutien grâce aux services internes en vue d'aider à réaliser le résultat stratégique de l'organisme. Pour l'exercice 2014-2015, l'organisme prévoit des dépenses en subventions et contributions de 177,6 millions de dollars et des coûts de fonctionnement de 29,1 millions de dollars nécessaires pour soutenir l'exécution des programmes et les secteurs de service internes. Ces montants totaux tiennent compte des modifications apportées aux niveaux de financement annoncées dans le budget fédéral de 2012, qui comprennent des réductions du budget de fonctionnement et des fonds liés aux paiements de transfert en 2014-2015 et pour les exercices subséquents.

FedDev Ontario affectera son budget de base des contributions pour 2014-2015 par l'entremise des Initiatives pour la prospérité du Sud de l'Ontario (quatre initiatives conçues pour appuyer l'innovation, la croissance des entreprises et la productivité, ainsi que la diversification régionale). De plus, FedDev Ontario administrera le Fonds de fabrication de pointe, le Programme de développement des collectivités, le Programme de développement de l'Est de l'Ontario et l'Initiative de développement économique.

Au total, FedDev Ontario prévoit une diminution de 16 millions de dollars, ou de 7 p. 100, par rapport à son Budget principal des dépenses 2013-2014.

Les principaux changements d'un exercice à l'autre en ce qui concerne le financement sont les suivants :

Une diminution nette de 17,3 millions de dollars des paiements de transfert, qui comprend :

- aucun financement supplémentaire pour le Fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire, ce qui représente une baisse de 24,8 millions de dollars;
- une diminution de 1,5 million de dollars des subventions à la Corporation de la Ville de Brantford;
- un financement accru de 8 millions de dollars pour appuyer la restauration et la revitalisation de Massey Hall, et de 972 000 \$ pour l'Initiative de développement économique.

Une augmentation nette de 1,3 million de dollars du financement lié aux dépenses de fonctionnement, qui comprend :

- une augmentation de 1,8 million de dollars pour le transfert d'Entreprises Canada Ontario à FedDev Ontario;
- une augmentation de 0,1 million de dollars pour la mise en œuvre de l'Initiative de développement économique;
- compensée par une diminution de 0,6 million de dollars liés à l'examen des dépenses du budget fédéral de 2012.

Dépenses par résultat stratégique et programme

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015		
		Budget principal des dépenses 2013-2014			
(dollars)					
Budgétaire					
<i>Une économie compétitive dans le Sud de l'Ontario.</i>					
Innovation technologique	56 576 259	62 760 436	79 171 993		
Développement des entreprises	131 523 159	90 406 932	77 643 433		
Développement économique communautaire	34 609 151	55 397 113	34 102 802		
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>					
Services internes	19 012 398	14 248 285	15 845 887		
Total	241 720 967	222 812 766	206 764 115		

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Liste des paiements de transfert de 2014-2015

	Dépenses réelles 2012-2013	Budget principal des dépenses 2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015		
		(dollars)			
Contributions					
Contributions pour l'Initiatives pour la prospérité du Sud de l'Ontario					
Contributions pour le Fonds de fabrication de pointe	175 542 810	144 141 318	115 773 898		
Contributions en vertu du Programme de développement des collectivités	40 000 000		
Contributions en vertu du Programme de développement de l'Est de l'Ontario	11 207 788	11 285 992	11 285 992		
Contribution en vertu de l'initiative de développement économique – Langues officielles	13 195 957	13 200 000	9 600 000		
	864 358	971 632		

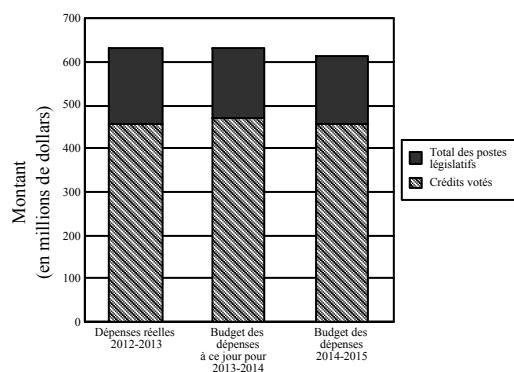
Agence Parcs Canada

Raison d'être

Le ministre de l'Environnement est responsable de l'Agence Parcs Canada. Parcs Canada protège et met en valeur des exemples significatifs du patrimoine naturel et culturel du Canada, et en favorise chez le public la connaissance, l'appréciation et la jouissance, de manière à en assurer l'intégrité écologique et commémorative pour les générations d'aujourd'hui et de demain. Les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux et les aires marines nationales de conservation, dont Parcs Canada est le fier intendant, offrent aux Canadiens l'occasion de vivre des expériences significatives et de développer un sentiment d'attachement personnel à l'égard de ces lieux patrimoniaux. Parcs Canada s'acquitte de ses responsabilités en travaillant en collaboration avec les Autochtones, les intervenants et les communautés avoisinantes.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014		Budget principal des dépenses 2014-2015		
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour			
(dollars)						
Dépenses budgétaires						
Crédits votés						
1 Dépenses du Programme	456 782 300	436 942 756	469 293 153	451 381 399		
5 Paiements au Compte des nouveaux parcs et lieux historiques	500 000	500 000	500 000	3 500 000		
Total des crédits votés	457 282 300	437 442 756	469 793 153	454 881 399		
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>173 265 291</i>	<i>159 592 513</i>	<i>160 136 722</i>	<i>157 583 735</i>		
Total des dépenses budgétaires	630 547 591	597 035 269	629 929 875	612 465 134		

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Faits saillants

L'Agence Parcs Canada continuera de mettre en valeur, de protéger et de gérer les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux et les aires marines nationales de conservation afin que les Canadiens puissent les apprécier et en jouir. Le budget principal des dépenses de l'Agence Parcs Canada a légèrement augmenté comparativement à l'exercice précédent en raison principalement :

- des efforts afin de développer et de soutenir le parc urbain national de la Rouge;
- de l'augmentation des investissements dans les barrages et écluses le long de la voie navigable Trent-Severn et dans les canaux historiques;
- de l'appui à la Fondation du sentier transcanadien.

Pour obtenir plus d'information, des renseignements détaillés sur les priorités de l'organisation seront disponibles dans le Rapport sur les plans et les priorités 2014-2015.

Dépenses par résultat stratégique et programme

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015
		Budget principal des dépenses	
		(dollars)	
Budgétaire			
<i>Les Canadiens éprouvent un fort sentiment d'appartenance à l'égard des parcs nationaux, des lieux historiques nationaux, les canaux patrimoniaux et des aires marines nationales de conservation du pays, et ils profitent de ces endroits protégés tout en s'efforçant de les laisser intacts pour les générations d'aujourd'hui et de demain.</i>			
Expérience du visiteur	239 572 389	226 350 936	238 298 011
Conservation des lieux patrimoniaux	146 398 627	157 140 717	157 590 219
Gestion des canaux patrimoniaux, des routes et des lotissements urbains	91 782 776	93 211 526	93 460 532
Promotion des lieux patrimoniaux et soutien du public	52 372 806	39 473 115	39 448 240
Création de lieux patrimoniaux	14 874 251	15 193 527	23 867 969
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>			
Services internes	85 546 742	65 665 448	59 800 163
Total	630 547 591	597 035 269	612 465 134

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Liste des paiements de transfert de 2014-2015

	Dépenses réelles 2012-2013	Budget principal des dépenses 2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015
		(dollars)	
<u>Subventions</u>			
Financement à l'appui de la campagne de financement de la Fondation du sentier transcanadien	6 250 000
Subvention au Jardin international de la paix	22 700	22 700	22 700
<u>Contributions</u>			
Contributions à l'appui d'activités ou de projets liés aux parcs nationaux, aux aires marines nationales de conservation, aux lieux historiques nationaux et aux canaux historiques	10 662 579	3 734 300	3 788 275

Agence spatiale canadienne

Raison d'être

L'Agence spatiale canadienne (ASC) a pour mandat de « promouvoir l'exploitation et le développement pacifiques de l'espace, de faire progresser la connaissance de l'espace par la science et de faire en sorte que les Canadiens tirent profit des sciences et techniques spatiales sur les plans tant social qu'économique ».

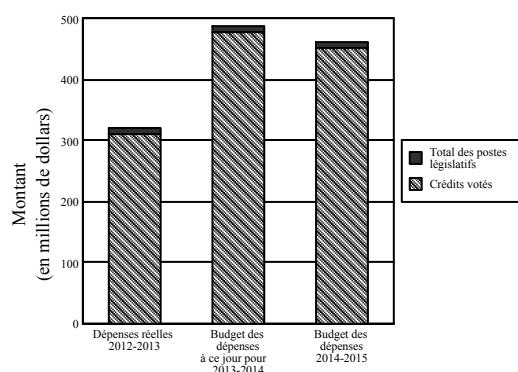
L'ASC s'acquitte de ce mandat en collaboration avec le secteur privé, le milieu universitaire, des organismes du gouvernement du Canada et d'autres agences spatiales et organisations internationales.

La loi habilitante votée en 1990 attribuait quatre fonctions principales à l'ASC :

- assister le ministre pour la coordination de la politique et des programmes en matière spatiale;
- concevoir, réaliser, diriger et gérer des programmes et travaux liés à des activités scientifiques et industrielles de recherche et développement dans le domaine spatial et à l'application des technologies spatiales;
- promouvoir la diffusion et le transfert des technologies spatiales au profit de l'industrie canadienne;
- encourager l'exploitation commerciale du potentiel offert par l'espace, les technologies et installations spatiales et les systèmes spatiaux.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014		Budget principal des dépenses 2014-2015		
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour			
(dollars)						
Dépenses budgétaires						
Crédits votés						
1 Dépenses de fonctionnement	168 611 889	171 614 805	171 614 805	155 266 004		
5 Dépenses en capital	110 576 477	272 688 412	272 688 412	257 955 633		
10 Subventions et contributions	30 669 125	33 630 000	33 630 000	39 306 853		
Total des crédits votés	309 857 491	477 933 217	477 933 217	452 528 490		
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>10 387 924</i>	<i>10 747 711</i>	<i>10 747 711</i>	<i>9 918 684</i>		
Total des dépenses budgétaires	320 245 415	488 680 928	488 680 928	462 447 174		

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Faits saillants

L'Agence spatiale canadienne prévoit des dépenses budgétaires de 462,4 millions de dollars en 2014-2015. De cette somme, un montant de 452,5 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 9,9 millions de dollars

représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

La variation des crédits totaux disponibles entre les exercices financiers 2013-2014 et 2014-2015 représente une diminution nette de 26,2 millions de dollars. Cette variation est principalement attribuable aux éléments suivants :

- une diminution de 25,3 millions de dollars principalement liée à la mission de la Constellation RADARSAT (RCM). La variation entre les deux années s'explique par des besoins différents en flux de trésorerie qui reflètent les reports de fonds des années précédentes ainsi que par la diminution du financement additionnel accordé à RCM.
- une diminution de 4,8 millions de dollars attribuable aux mesures d'économies annoncées dans le budget fédéral de 2012;
- une diminution de 0,4 million de dollars liée à un transfert à Services partagés Canada au titre de l'initiative portant sur les appareils technologiques en milieu de travail (ATMT) (anciennement appelée les appareils pour utilisateurs finaux).
- une augmentation de 2,4 millions de dollars liée aux prévisions de flux de trésorerie des contributions aux termes de l'Accord de coopération entre le Canada et l'Agence spatiale européenne.
- une augmentation de 3,3 millions de dollars liée aux prévisions de flux de trésorerie des contributions du Programme global des contributions à l'appui de la recherche, de la sensibilisation et de l'éducation en sciences et technologies spatiales;
- une diminution de 0,8 million de dollars liée à l'ajustement du taux applicable pour le régime d'avantages sociaux des employés;
- une diminution de 0,4 million de dollars liées aux prévisions de flux de trésorerie du projet James Webb Space Telescope (JWTS) et du programme Cassiope. Au cours des années précédents, les fonds pour ces activités ont été reportés afin de tenir compte des flux de trésorerie dont l'impact est une diminution entre les deux années;
- une diminution de 0,2 million de dollars liée au Plan d'action économique de 2013 « Réduire les frais de déplacement grâce à la technologie ».

Après le dépôt à la Chambre des communes, des renseignements supplémentaires seront accessibles dans le rapport sur les plans et les priorités de l'organisme à l'adresse suivant : <http://www.asc-csa.gc.ca/fra/publication/rp.asp#rp>

Dépenses par résultat stratégique et programme

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015		
		Budget principal des dépenses			
(dollars)					
Budgétaire					
<i>Les activités du Canada en matière d'exploration spatiale, de prestation de services depuis l'espace et de développement de capacités spatiales répondent aux besoins nationaux en matière de connaissances scientifiques, d'innovation et d'information.</i>					
Données, informations et services spatiaux	130 830 203	288 783 916	256 908 528		
Exploration spatiale	87 496 584	95 406 830	96 586 363		
Capacités spatiales futures du Canada	52 480 907	58 528 146	62 772 518		
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>					
Services internes	49 437 721	45 962 036	46 179 765		
Total	320 245 415	488 680 928	462 447 174		

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Liste des paiements de transfert de 2014-2015

	Dépenses réelles 2012-2013	Budget principal des dépenses 2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015		
		(dollars)			
Subventions					
Programme global de subventions à l'appui de la recherche, de la sensibilisation et de l'éducation en sciences et technologies spatiales					
Contributions aux termes de l'Accord de coopération entre le Canada et l'Agence spatiale européenne	6 223 626	6 395 000	6 535 000		
Programme global de contributions à l'appui de la recherche, de la sensibilisation et de l'éducation en sciences et technologies spatiales	23 279 404	24 935 000	27 373 853		
	1 016 095	2 050 000	5 398 000		

Agriculture et Agroalimentaire

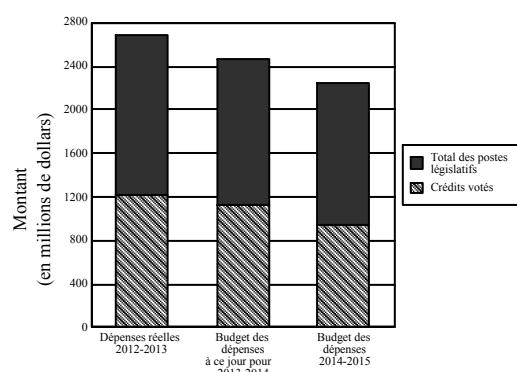
Raison d'être

Le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (AAC) a été créé en 1868 — un an après la Confédération — en raison de l'importance de l'agriculture pour le développement économique, social et culturel du Canada. Aujourd'hui, le Ministère aide à réunir les conditions propices à la rentabilité, à la durabilité et à l'adaptabilité à long terme du secteur agricole canadien. AAC appuie le secteur au moyen d'initiatives qui favorisent l'innovation, la compétitivité et la gestion proactive des risques. Son but est de positionner les industries de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels de façon à ce qu'elles puissent réaliser leur plein potentiel en tirant parti des nouveaux débouchés sur les marchés nationaux et internationaux en croissance.

Le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire est responsable de cette organisation.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014		Budget principal des dépenses 2014-2015		
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour			
Dépenses budgétaires						
Crédits votés						
1 Dépenses de fonctionnement	669 912 504	594 969 595	643 534 340	544 949 432		
5 Dépenses en capital	27 722 021	27 872 294	27 872 294	27 872 294		
10 Subventions et contributions	512 905 333	226 495 111	447 925 111	365 352 000		
Total des crédits votés	1 210 539 858	849 337 000	1 119 331 745	938 173 726		
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>1 471 019 217</i>	<i>1 342 238 219</i>	<i>1 347 439 362</i>	<i>1 315 023 086</i>		
Total des dépenses budgétaires	2 681 559 075	2 191 575 219	2 466 771 107	2 253 196 812		

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Faits saillants

Le Budget principal des dépenses 2014-2015 marque une augmentation de 61,6 millions de dollars par rapport à celui de 2013-2014. L'exercice 2014-2015 coïncide avec la deuxième année de Cultivons l'avenir 2, un cadre stratégique fédéral, provincial et territorial de cinq ans pour l'agriculture. Ce cadre soutient un changement d'orientation vers des investissements stratégiques qui encouragent la promotion d'initiatives visant l'innovation, la compétitivité et le développement des marchés afin d'aider les producteurs à répondre à la demande grandissante, tant au Canada que sur la scène internationale, tout en continuant à gérer le risque de façon proactive. AAC a également réorganisé ses activités afin de réaliser, d'ici 2014-2015, les économies totales annuelles annoncées dans le budget fédéral de 2012. Ces mesures

aident le Ministère à se placer en position d'atteindre ses objectifs et de concrétiser ses priorités à l'avenir tout en contribuant au retour à l'équilibre budgétaire prôné par le gouvernement fédéral. Par ailleurs, le Ministère entreprend une transformation afin d'être bien placé pour continuer d'atteindre l'excellence dans l'élaboration de politiques et la prestation de conseils, l'exécution de programmes et les compétences scientifiques mises à la disposition du secteur agricole du Canada.

Le Ministère a examiné ses activités afin de soutenir les efforts pangouvernementaux visant à trouver des manières plus efficaces de fonctionner.

Les principaux changements sont, entre autres :

- une augmentation de 207,0 millions de dollars pour les initiatives provinciales et territoriales à coûts partagés de Cultivons l'avenir 2, qui étaient en voie d'être finalisées et qui ne figurent donc pas dans le Budget principal des dépenses 2013-2014, mais qui ont été ajoutées au Budget supplémentaire des dépenses 2013-2014;
- une augmentation de 33,9 millions de dollars pour le renouvellement du soutien destiné aux programmes législatifs de gestion des risques de l'entreprise, qui étaient en voie d'être finalisés et qui ne figurent donc pas dans le Budget principal des dépenses 2013-2014, mais qui ont été ajoutés au Budget supplémentaire des dépenses 2013-2014;
- une augmentation de 7,5 millions de dollars pour les initiatives Agri-risques;
- une diminution de 70,1 millions de dollars liée aux initiatives d'économie récentes;
- une baisse de 63,5 millions de dollars associée à l'achèvement des initiatives financées par le Fonds Agri-flexibilité;
- une diminution de 28,1 millions de dollars liée aux prévisions mises à jour pour le Programme des paiements anticipés en vertu de la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole*;
- une diminution de 23,6 millions de dollars liée au Programme des coûts de transition de la Commission canadienne du blé.

Le nombre de résultats stratégiques est passé de trois à deux, et les programmes ont été réduits et fusionnés afin de refléter l'accent mis par Cultivons l'avenir 2 sur la compétitivité, l'innovation et le développement des marchés. La nouvelle Architecture d'alignement des programmes reflète également la transformation en cours à AAC ainsi que les changements dans l'appareil gouvernemental. Par conséquent, le Budget principal des dépenses 2014-2015 du Ministère reflète ces changements dans l'Architecture d'alignement des programmes du Ministère. En raison de l'importance de ces changements, les dépenses réelles 2012-2013 et le Budget principal des dépenses 2013-2014 n'ont pas été entièrement alloués à la nouvelle Architecture d'alignement des programmes.

En 2014-2015, AAC concentrera ses efforts sur l'avancement des priorités suivantes :

- soutenir et améliorer la compétitivité et l'adaptabilité du secteur des produits agricoles, agroalimentaires et agro-industriels;
- maintenir et améliorer l'accès aux marchés internationaux clés ciblés;
- générer de nouvelles connaissances, stimuler l'innovation et intensifier l'adoption et la commercialisation de produits, de processus ou de pratiques agricoles, agroalimentaires et agro-industriels;
- continuer à améliorer l'exécution de programmes et la prestation de services pour répondre aux attentes de la clientèle;
- soutenir et mobiliser son effectif afin de donner suite aux possibilités et d'atteindre ses objectifs de travail actuels et futurs.

Pour en savoir d'avantage, consultez le Rapport sur les plans et les priorités 2014-2015 du Ministère.

Dépenses par résultat stratégique et programme

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015
		Budget principal des dépenses	
Budgétaire			
<i>Un secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels compétitif et axé sur le marché qui gère les risques de manière proactive.</i>			
Gestion des risques de l'entreprise	1 420 001 333	1 291 031 455	1 297 306 348
Accès aux marchés, négociations, compétitivité du secteur, et systèmes d'assurance	211 533 122
Conseil des produits agricoles du Canada	2 998 099	2 659 276	2 483 404
<i>Un secteur innovateur et durable de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels.</i>			
Sciences, innovation, adoption et durabilité	519 175 818
Capacité de l'industrie	72 190 745
Agence canadienne du pari mutuel	(1 240 186)	(421 000)	34 000
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>			
Services internes	327 379 980	279 468 875	150 473 375
<i>Fonds non alloués à l'Architecture d'alignement des programmes de 2014-2015</i>	932 419 849	618 836 613
Total	2 681 559 075	2 191 575 219	2 253 196 812

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Liste des paiements de transfert de 2014-2015

	Dépenses réelles 2012-2013	Budget principal des dépenses 2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015
		(dollars)	
<u>Subventions</u>			
Paiements de subventions pour le programme des coûts de transition de la Commission canadienne du blé	169 373 315	51 900 000	28 500 000
Versement des subventions pour le programme d'utilisation du port de Churchill	3 776 404	4 600 000	4 600 000
Subventions versées à des bénéficiaires étrangers pour leur participation auprès d'organisations internationales qui appuient l'agriculture	1 136 820	883 000	883 000
Paiements de subventions pour le programme des initiatives Agri-risques	100 000
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>256 761 128</i>	<i>169 800 000</i>	<i>170 159 547</i>
<u>Contributions</u>			
Contributions pour les programmes des initiatives stratégiques à coûts partagés dans le cadre de Cultivons l'avenir 2 pour l'innovation	100 179 252
Contributions pour les programmes des initiatives stratégiques à coûts partagés dans le cadre de Cultivons l'avenir 2 pour la compétitivité et le développement des marchés	60 869 892
Paiements de contribution pour le programme Agri-innovation dans le cadre de Cultivons l'avenir 2	60 455 000	60 455 000
Contributions pour les programmes des initiatives stratégiques à coûts partagés dans le cadre de Cultivons l'avenir 2 pour l'adaptabilité et la capacité du secteur	44 830 856
Paiements de contribution pour le programme Agri-marketing dans le cadre de Cultivons l'avenir 2	35 500 000	35 500 000
Contributions à l'appui du programme canadien d'adaptation agricole	27 361 000	26 761 000	10 061 000
Contributions pour le programme des initiatives Agri-risques	6 400 000
Contributions à l'appui du programme de lutte contre les gaz à effet de serre en agriculture	5 321 592	5 382 000	5 382 000
Paiements de contribution pour le programme Agri-compétitivité dans le cadre de Cultivons l'avenir 2	3 127 000	3 127 000
Paiements de contributions pour la lutte contre les maladies dans l'industrie porcine – Phase 2	9 609 313	2 000 000
Paiements de contributions pour le programme des coûts de transition de la Commission canadienne du blé	800 000	1 600 000	1 600 000
Contributions en vertu du programme Objectif carrière de la Stratégie emploi jeunesse	771 958	864 000	864 000
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>1 137 638 905</i>	<i>1 096 145 513</i>	<i>1 075 124 348</i>

Anciens Combattants

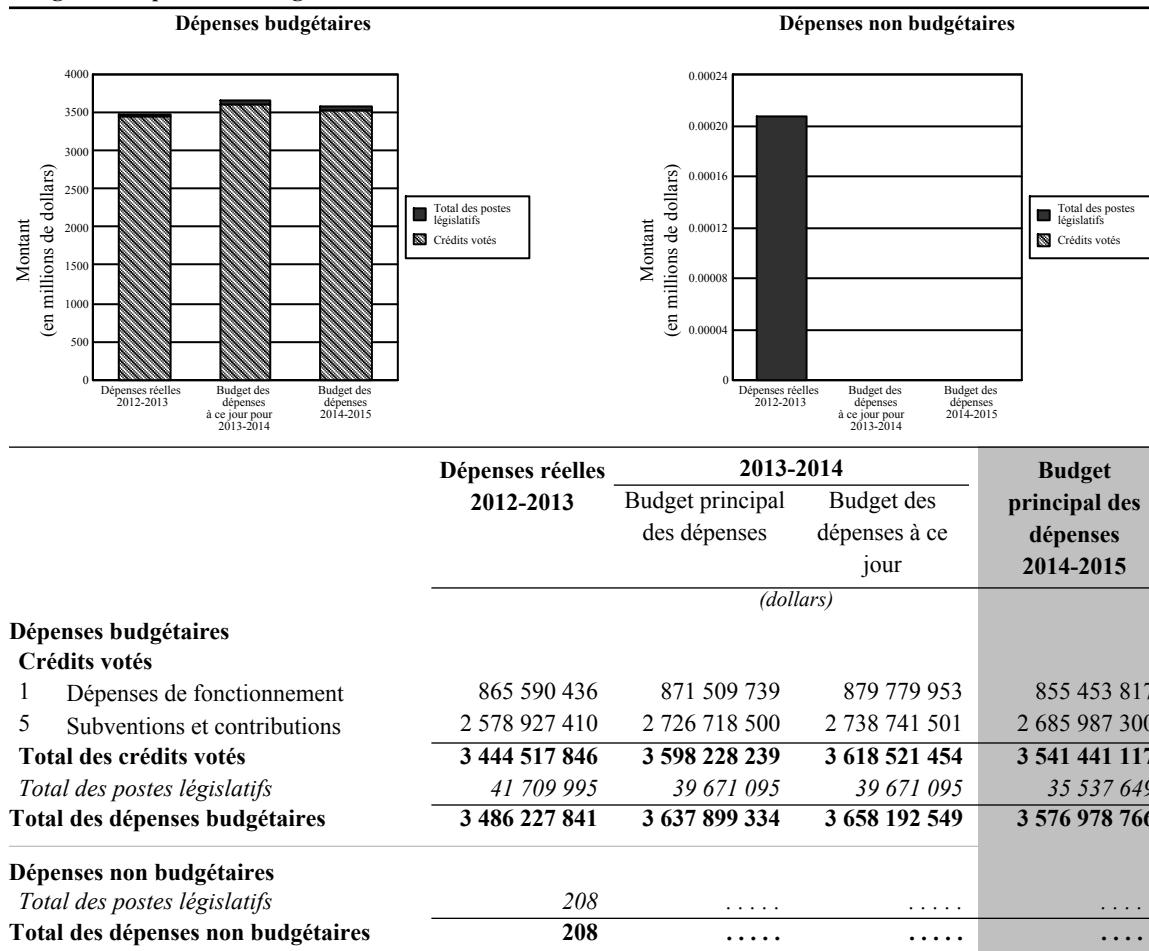
Raison d'être

Si le Canada est devenu un pays indépendant doté d'une identité unique, c'est en partie grâce à ses réalisations militaires. Anciens Combattants Canada est chargé d'aider les personnes qui, par leurs valeureux efforts, nous ont légué cet héritage et ont contribué à la croissance de notre pays.

Le ministre des Anciens Combattants est responsable de cette organisation.

Le mandat d'Anciens Combattants Canada est énoncé clairement dans la *Loi sur le ministère des Anciens Combattants*. Il confère au ministre la responsabilité de voir « aux soins, au traitement ou à la réinsertion dans la vie civile de personnes ayant servi soit dans les Forces canadiennes ou dans la marine marchande du Canada, soit dans la marine, la marine marchande, l'armée de terre ou l'aviation de Sa Majesté, de personnes qui ont pris part, d'une autre manière, à des activités reliées à la guerre, et de personnes désignées [...], et aux soins de leurs survivants ou des personnes à leur charge ». Anciens Combattants Canada est également chargé de perpétuer le souvenir des réalisations et des sacrifices de ceux et de celles qui ont servi en temps de guerre, en temps de conflit armé et en temps de paix.

Budget des dépenses de l'organisation



Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Faits saillants

Le budget d'Anciens Combattants Canada fluctue d'un exercice à l'autre en raison de la nature de ses programmes, qui sont axés sur la demande, ainsi que sur le besoin et l'admissibilité des anciens combattants. Autrement dit, les anciens combattants reçoivent les avantages auxquels ils ont droit, que le nombre de demandeurs s'élève à 10 ou à 10 000.

Les dépenses totales prévues pour 2014-2015 s'élèvent à 3 577 millions de dollars, ce qui représente une baisse nette de 1,7 p. 100 (60,9 millions de dollars) par rapport à 2013-2014. Cette diminution est principalement attribuable à une réduction des fonds nécessaires à l'exécution des programmes traditionnels destinés aux anciens combattants ainsi qu'aux économies sur le plan administratif.

Le Ministère continue de constater une augmentation du nombre d'anciens combattants des Forces armées canadiennes qui bénéficient des programmes de la nouvelle Charte des anciens combattants. Il note en revanche une diminution du nombre d'anciens combattants ayant servi en temps de guerre, dont l'âge moyen est de 88 ans. Plus de 90 p. 100 de son budget (3 257 millions de dollars ou 91,1 p. 100) est affecté aux paiements versés aux anciens combattants, à leur famille et aux bénéficiaires des programmes.

Le présent budget principal des dépenses reflète une augmentation des fonds liés à la décision du gouvernement du Canada de veiller à ce que les anciens combattants conservent le plein montant des avantages auxquels ils ont droit. Ces nouvelles sommes permettront d'atteindre les objectifs suivants :

- fournir une allocation accrue aux anciens combattants ayant servi en temps de guerre ainsi que d'autres soins de santé aux anciens combattants et aux civils admissibles;
- simplifier le Programme de funérailles et d'inhumation et accorder un taux de remboursement représentant plus du double du taux actuel;
- construire un nouveau centre d'accueil permanent au Monument national du Canada à Vimy en France.

Le Ministère continue de veiller à ce que ses services et ses avantages répondent efficacement aux besoins des anciens combattants, de leurs proches et des autres personnes qu'il est appelé à servir. Les économies sur le plan administratif sont attribuables à l'initiative Réduire les formalités administratives du ministre et à d'autres mesures d'efficacité.

Anciens Combattants Canada est résolu à appuyer les anciens combattants en maintenant le niveau des avantages offerts tout en reconnaissant la nécessité de se moderniser et de transformer sa façon de faire.

Les priorités ministérielles pour 2014-2015 sont les suivantes :

- améliorer notre service aux anciens combattants, aux vétérans et à leurs familles;
- rendre hommage à ceux et à celles qui ont servi le Canada;
- moderniser le Ministère;
- transférer l'Hôpital Sainte-Anne au gouvernement du Québec;
- assurer le traitement équitable des membres de la communauté des vétérans.

Pour en savoir davantage sur les dépenses prévues et les priorités du Ministère, veuillez consulter le dernier rapport sur les plans et les priorités d'Anciens Combattants Canada.

Dépenses par résultat stratégique et programme

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015	
		Budget principal des dépenses 2013-2014		
(dollars)				
Budgétaire				
<i>Mieux-être financier, physique et mental des anciens combattants admissibles.</i>				
Indemnités d'invalidité et de décès	2 141 827 143	2 218 915 506	2 131 096 720	
Programme de soins de santé et services de réinsertion	1 095 616 261	1 148 533 019	1 100 616 904	
Programme de soutien financier	120 356 006	156 903 321	223 360 801	
<i>Les Canadiens se souviennent de ceux et celles qui ont servi le Canada en temps de guerre et de paix et en situation de conflit armé, et leur témoignent de la reconnaissance.</i>				
Programme Le Canada se souvient	42 969 111	41 423 499	50 034 622	
<i>Les droits des anciens combattants relativement aux services et aux avantages qui satisfont à leurs besoins sont pris en considération par le portefeuille des Anciens Combattants.</i>				
Bureau de l'ombudsman des vétérans	5 073 438	5 855 217	5 790 009	
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>				
Services internes	80 385 882	66 268 772	66 079 710	
Total	3 486 227 841	3 637 899 334	3 576 978 766	
Non budgétaire				
<i>Mieux-être financier, physique et mental des anciens combattants admissibles.</i>				
Indemnités d'invalidité et de décès	208	
Total	208	

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Liste des paiements de transfert de 2014-2015

	Dépenses réelles 2012-2013	Budget principal des dépenses 2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015
	(dollars)		
<u>Subventions</u>			
Pensions d'invalidité et de décès, y compris les pensions accordées en vertu de l'ordonnance sur l'indemnisation des employés civils (Guerre) de l'État, C.P. 45/8848 du 22 novembre 1944, qui sont régies par les dispositions de la <i>Loi sur les pensions</i> ; indemnisation pour les anciens prisonniers de guerre en vertu de la <i>Loi sur les pensions</i> ; et allocations spéciales dans le cas de Terre-Neuve	1 633 836 047	1 635 000 000	1 539 000 000
Indemnités et allocations d'invalidité	427 619 067	515 000 000	531 871 000
Entretien ménager et entretien du terrain	28 429 022	251 982 000	268 610 000
Allocation pour perte de revenus et prestation de retraite supplémentaire	105 164 128	143 200 000	204 195 000
Allocations aux anciens combattants et allocations de guerre pour les civils	9 482 240	9 200 000	15 071 000
Fonds du Souvenir	7 949 251	9 600 000	11 814 000
Commission des sépultures de guerre du Commonwealth	9 391 002	10 648 000	10 648 000
Paiements effectués en vertu du Règlement sur l'indemnisation en cas d'accidents d'aviation	731 191	800 000	850 000
Subvention pour partenariats de commémoration	750 000
Aide en matière d'éducation aux enfants des anciens combattants décédés	433 045	570 000	660 000
Allocation de traitement	580 056	675 000	650 000
Aide accordée en conformité avec les dispositions du Règlement sur le fonds de secours	365 831	500 000	460 000
Allocation de soutien du revenu des Forces canadiennes	164 164	141 000	358 000
Services de transition de carrière	284 500	296 300
Aide aux anciens combattants canadiens – District d'outre-mer	156 406	130 000	120 000
Cimetière commémoratif des Nations Unies en Corée	16 906	70 000	70 000
Paiements de prestations pour bravoure	15 490	15 000	15 000
Association canadienne des anciens combattants du Royaume-Uni	5 000	5 000	5 000
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>1 925</i>	<i>197 000</i>	<i>197 000</i>
<u>Contributions</u>			
Contributions accordées aux anciens combattants, en vertu du Programme pour l'autonomie des anciens combattants, afin de les aider à payer les coûts des services complémentaires de santé non couverts par les programmes de soins médicaux provinciaux	351 698 406	145 338 000	97 246 000
Contributions, en vertu du Programme de partenariat pour la commémoration, aux organisations, institutions et autres ordres de gouvernement, à l'appui des projets afférents à la santé et au mieux-être des anciens combattants, et des activités et événements commémoratifs	2 136 169	2 310 000	2 548 000

	Dépenses réelles 2012-2013	Budget principal des dépenses 2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015
		(dollars)	
Contributions pour le Programme d'aide à l'édification de monuments commémoratifs dans les collectivités afin d'appuyer la construction de nouveaux cénotaphes et monuments ou d'apporter des ajouts importants aux cénotaphes et monuments existants	753 989	1 250 000	750 000

Bibliothèque du Parlement

Raison d'être

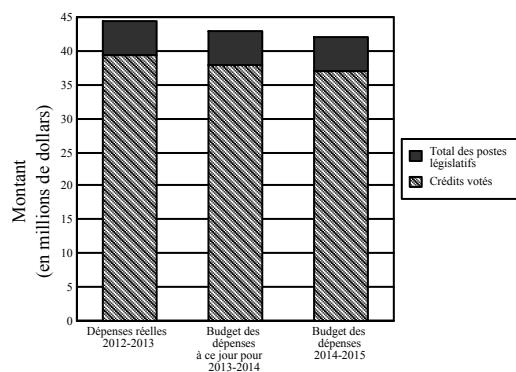
La Bibliothèque du Parlement a été créée officiellement en vertu de la *Loi sur le Parlement du Canada*, mais ses efforts pour faire en sorte que le Parlement soit informé et accessible ont commencé avant la Confédération.

La Bibliothèque fournit aux sénateurs, aux députés et aux comités parlementaires l'information indépendante et non partisane dont ils ont besoin pour examiner les questions de l'heure, étudier la législation et tenir le gouvernement responsable de ses actes. Elle préserve le riche patrimoine documentaire du Parlement tout en optimisant l'accès à ses importantes collections. Tous les ans, elle accueille également des centaines de milliers de visiteurs au Parlement. Elle offre des visites guidées ainsi que des programmes et des produits pédagogiques, qui aident le public à comprendre le rôle du Parlement dans notre système démocratique de même que le travail important accompli par les parlementaires.

La *Loi sur le Parlement du Canada* place la Bibliothèque sous l'autorité des présidents du Sénat et de la Chambre des communes.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



Dépenses budgétaires	2012-2013	2013-2014		Budget principal des dépenses 2014-2015
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour	
Crédits votés				
1 Dépenses du Programme	39 330 783	37 817 080	37 817 080	37 117 035
Total des crédits votés	39 330 783	37 817 080	37 817 080	37 117 035
<i>Total des postes législatifs</i>	5 097 168	5 132 478	5 132 478	4 852 972
Total des dépenses budgétaires	44 427 951	42 949 558	42 949 558	41 970 007

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Faits saillants

La Bibliothèque du Parlement prévoit des dépenses budgétaires de 42,0 millions de dollars pour 2014-2015. De cette somme, un montant de 37,1 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 4,9 millions de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

Le budget de fonctionnement de la Bibliothèque du Parlement a été rajusté pour inclure les augmentations économiques qui sont entrées en vigueur au cours de l'exercice 2013-2014. De plus, le budget de fonctionnement comprend une

réduction de 2,5 p. 100 à la suite des résultats de l'examen stratégique et fonctionnel. Enfin, le taux de contribution au régime d'avantages sociaux des employés a été rajusté à 16,5 p. 100 (qui était 17,4 p. 100), comme l'a décidé le Conseil du Trésor.

La Bibliothèque poursuit une tradition de service tout en relevant les défis propres à un Parlement du XXI^e siècle. Le personnel professionnel de la Bibliothèque s'emploie à répondre aux besoins en constante évolution des parlementaires, auxquels il faut, dans les meilleurs délais, une information, des recherches et des analyses faisant autorité.

Des renseignements supplémentaires sont disponibles dans le rapport « Aperçu stratégique 2012-2017 » de la Bibliothèque.

Dépenses par résultat stratégique et programme

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015		
		Budget principal des dépenses			
<i>(dollars)</i>					
Budgétaire					
<i>Un Parlement informé et accessible.</i>					
Services d'information aux parlementaires	33 316 312	33 393 055	32 386 644		
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>					
Services internes	11 111 639	9 556 503	9 583 363		
Total	44 427 951	42 949 558	41 970 007		

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Bibliothèque et Archives du Canada

Raison d'être

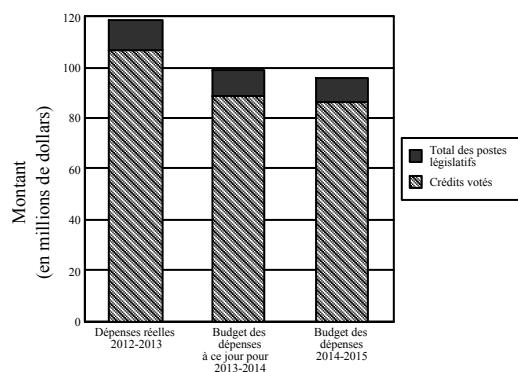
Le ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles est responsable de Bibliothèque et Archives du Canada.

En vertu de la *Loi sur la Bibliothèque et les Archives du Canada*, Bibliothèque et Archives du Canada a pour mandat :

- de préserver le patrimoine documentaire du Canada pour les générations présentes et futures;
- d'être une source de savoir permanent accessible à tous, qui contribue à l'épanouissement culturel, social et économique de la société libre et démocratique que constitue le Canada;
- de faciliter au Canada la concertation des divers milieux intéressés à l'acquisition, à la préservation et à la diffusion du savoir;
- de servir de mémoire permanente de l'administration fédérale et de ses institutions.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



Dépenses budgétaires	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014		Budget principal des dépenses 2014-2015
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour	
Crédits votés				
1 Dépenses du Programme	106 635 531	88 169 018	88 863 519	86 431 409
Total des crédits votés	106 635 531	88 169 018	88 863 519	86 431 409
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>12 287 701</i>	<i>10 177 677</i>	<i>10 177 677</i>	<i>9 433 379</i>
Total des dépenses budgétaires	118 923 232	98 346 695	99 041 196	95 864 788

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Faits saillants

Bibliothèque et Archives Canada prévoit des dépenses budgétaires nettes de 95,9 millions de dollars en 2014-2015. De cette somme, un montant de 86,4 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 9,4 millions de dollars représente les prévisions législatives ne nécessitant pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

Une diminution globale de 2,5 millions de dollars entre le Budget principal des dépenses 2013-2014 et 2014-2015 est principalement attribuable à ce qui suit :

- une diminution de 3,0 millions de dollars en raison des économies réalisées dans le cadre de l'examen des dépenses du budget fédéral de 2012;

- une diminution de 2,6 millions de dollars pour la transformation du bien immobilier situé à Gatineau (Québec) en tant qu'installation pour l'entreposage de collections avec rayonnages à haute densité;
- une diminution de 0,4 million de dollars à la suite du transfert à Services partagés Canada dans le cadre de l'Initiative portant sur les appareils technologiques en milieu de travail;
- une augmentation de 1,9 million de dollars de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada résultant des efforts de consolidation et de rationalisation de l'espace de programme de Bibliothèque et Archives Canada;
- une augmentation de 0,9 million de dollars pour les rajustements à la rémunération afin de financer les augmentations de dépenses salariales liées aux conventions collectives et aux régimes d'avantages sociaux des employés (postes législatifs);
- une augmentation de 0,7 million de dollars de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada pour un remboursement en raison de besoins moindres en matière de locaux.

Dépenses par résultat stratégique et programme

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015		
		Budget principal des dépenses			
(dollars)					
Budgétaire					
<i>La mémoire continue du Canada est documentée et disponible pour les générations actuelles et futures.</i>					
Accès au patrimoine documentaire	35 649 520	29 950 151	28 589 912		
Intendance du patrimoine documentaire	31 878 165	21 288 244	23 377 784		
Documentation de la société canadienne	13 834 998	14 236 034	12 902 706		
<i>L'information gouvernementale courante est gérée afin d'assurer la responsabilisation du gouvernement.</i>					
Collaboration à la gestion des documents gouvernementaux	6 432 497	7 232 371	7 595 563		
Élaboration d'instruments de réglementation et d'outils en tenue de documents	1 442 234	3 060 327	3 471 762		
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>					
Services internes	29 685 818	22 579 568	19 927 061		
Total	118 923 232	98 346 695	95 864 788		

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Liste des paiements de transfert de 2014-2015

	Dépenses réelles 2012-2013	Budget principal des dépenses 2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015
	(dollars)		
<u>Subventions</u>			
Système international de données sur les publications en série	25 036	25 000	25 000
Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques	9 898	11 000	11 000

Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports

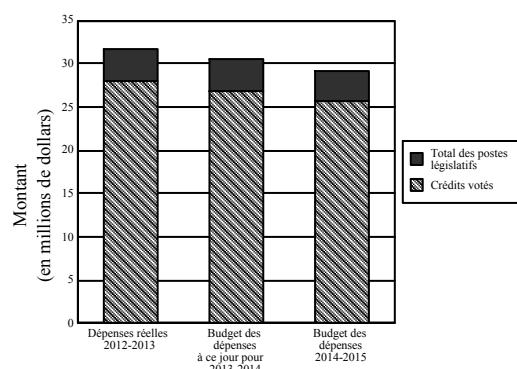
Raison d'être

Le Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports est connu sous le nom de Bureau de la sécurité des transports du Canada (BST) dans ses activités quotidiennes. Le BST est un organisme indépendant qui a été créé en 1990 en vertu d'une loi du Parlement. Le BST fonctionne de manière indépendante des autres ministères et organismes du gouvernement afin d'éviter tout conflit d'intérêt réel ou perçu. L'unique objectif du BST consiste à promouvoir la sécurité du transport aérien, maritime, ferroviaire et par pipeline. Il s'acquitte de son mandat en procédant à des enquêtes indépendantes sur les événements de transport choisis afin de déterminer les causes et les facteurs ayant contribué aux événements, ainsi que les lacunes en matière de sécurité mises en évidence. Le BST fait ensuite des recommandations visant à réduire ou à éliminer les lacunes sur le plan de la sécurité et rend compte publique de ses enquêtes.

Le Leader du gouvernement à la Chambre des communes est le ministre désigné aux fins du dépôt des rapports administratifs du BST au Parlement, tels que le rapport sur les plans et les priorités et le rapport ministériel sur le rendement. Le BST fait partie du portefeuille des ministères et des organismes du Conseil privé.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



Dépenses budgétaires	2012-2013	2013-2014		Budget principal des dépenses 2014-2015
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses du Programme	28 046 242	26 063 130	26 926 352	25 757 380
Total des crédits votés	28 046 242	26 063 130	26 926 352	25 757 380
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>3 610 035</i>	<i>3 505 079</i>	<i>3 583 079</i>	<i>3 285 011</i>
Total des dépenses budgétaires	31 656 277	29 568 209	30 509 431	29 042 391

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Faits saillants

Le BST prévoit des dépenses budgétaires de 29,0 millions de dollars pour 2014-2015. De cette somme, un montant de 25,7 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 3,3 millions de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif. Le financement de l'organisme fourni dans le cadre du budget principal des dépenses a diminué 0,5 million de dollars comparativement à

2013-2014 en raison des économies de 1,3 million de dollars découlant de l'examen des dépenses du budget fédéral de 2012 et est compensé par une augmentation du financement pour les rajustements à la suite de conventions collectives.

Les activités opérationnelles du BST sont demeurées constantes au cours des dernières années et pour l'horizon de planification. Des écarts importants entre le financement du BST dans le budget principal des dépenses et les dépenses actuelles à la fin de l'exercice sont attribuables à des sources de financement supplémentaires. Le BST reçoit du financement supplémentaire au moyen des transferts provenant des crédits du Conseil du Trésor pour le report des fonds non utilisés de l'exercice précédent, pour les rajustements à la suite des négociations collectives et pour les indemnités de départ et les prestations parentales payées au cours de l'année. Le BST pourrait aussi recevoir du financement supplémentaire du Parlement au moyen des budgets supplémentaires des dépenses pour les pressions en matière de financement créées par une enquête suivant un événement de transport important (p. ex., Lac-Mégantic, Québec).

En 2014-2015, le BST continuera à aspirer à devenir un chef de file mondial quant à la promotion d'améliorations à la sécurité des transports. Cet énoncé de vision sera réalisé en se concentrant sur quatre objectifs stratégiques : répondre, gérer, communiquer et promouvoir. Cette approche en quatre volets fournit un cadre clair pour guider les investissements et les activités au cours de l'horizon de planification. Les détails sur les priorités du BST seront disponibles dans son rapport sur les plans et les priorités 2014-2015.

Dépenses par résultat stratégique et programme

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014 Budget principal des dépenses	Budget principal des dépenses 2014-2015			
	(dollars)					
Budgétaire						
<i>Les risques associés à la sécurité du réseau des transports sont réduits.</i>						
Enquêtes aéronautiques	13 670 313	13 128 285	12 778 652			
Enquêtes ferroviaires	4 703 146	4 730 913	4 646 783			
Enquêtes maritimes	5 831 259	4 730 913	4 646 782			
Enquêtes de pipeline	457 077	443 524	580 848			
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>						
Services internes	6 994 482	6 534 574	6 389 326			
Total	31 656 277	29 568 209	29 042 391			

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Bureau de l'enquêteur correctionnel

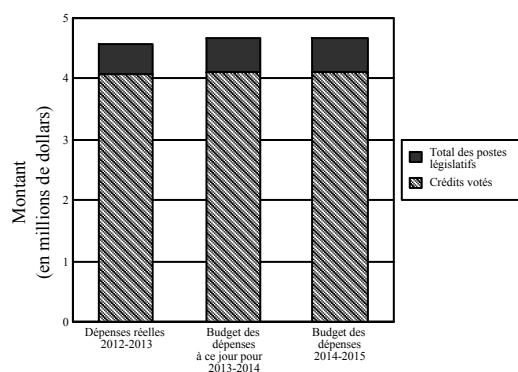
Raison d'être

À titre d'ombudsman auprès des délinquants sous la responsabilité fédérale, le Bureau de l'enquêteur correctionnel est au service des Canadiens et contribue à ce que les services correctionnels soient sécuritaires, humains et respectueux de la loi en assurant une surveillance indépendante du Service correctionnel du Canada, notamment en effectuant en temps opportun un examen impartial et accessible des préoccupations individuelles et généralisées.

Le Bureau de l'enquêteur correctionnel, même s'il est indépendant, fait partie du portefeuille de la Sécurité publique et Protection civile.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



Dépenses budgétaires	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014		Budget principal des dépenses 2014-2015
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour	
			(dollars)	
Crédits votés				
1 Dépenses du Programme	4 073 794	4 109 837	4 109 837	4 120 298
Total des crédits votés	4 073 794	4 109 837	4 109 837	4 120 298
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>502 592</i>	<i>566 948</i>	<i>566 948</i>	<i>539 354</i>
Total des dépenses budgétaires	4 576 386	4 676 785	4 676 785	4 659 652

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Faits saillants

Le Bureau de l'enquêteur correctionnel prévoit des dépenses budgétaires de 4,7 millions de dollars pour 2014-2015. De cette somme, un montant d'environ 4,1 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 539,4 milliers de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

Historiquement, la tendance se maintient au niveau des dépenses de fonctionnement, puisque le budget principal des dépenses de l'organisation ne change pas de façon importante d'un exercice à l'autre. Les priorités d'enquêtes de l'organisation pour 2014-2015 comprennent notamment les suivantes : l'accès aux services de santé physique et mentale; la prévention de décès en établissement; les conditions de détention; les questions touchant les délinquants autochtones; l'accès aux programmes correctionnels; et les questions touchant les femmes purgeant une peine fédérale.

Dépenses par résultat stratégique et programme

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014 Budget principal des dépenses	Budget principal des dépenses 2014-2015
	(dollars)		
Budgétaire			
<i>Les problèmes des délinquants au sein du système correctionnel fédéral sont définis et traités au moment opportun et de façon raisonnable.</i>			
Ombudsman pour les délinquants	3 514 836	3 653 186	3 623 993
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>			
Services internes	1 061 550	1 023 599	1 035 659
Total	4 576 386	4 676 785	4 659 652

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Bureau de l'infrastructure du Canada

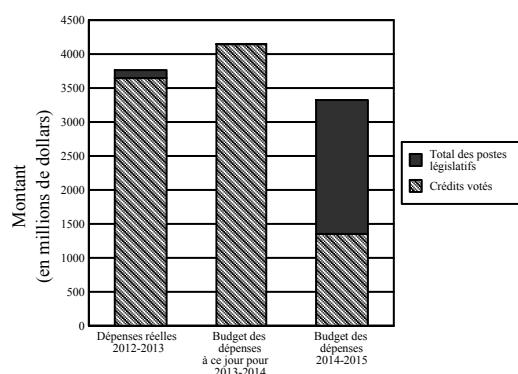
Raison d'être

Des infrastructures publiques solides, modernes et de calibre mondial constituent un facteur clé du respect des priorités du gouvernement du Canada qui sont de renforcer l'économie, d'assainir l'environnement et d'édifier des collectivités plus prospères et plus sécuritaires. Infrastructure Canada dirige les efforts déployés par le gouvernement fédéral pour relever les défis liés à l'infrastructure publique du Canada.

Le ministre de l'Infrastructure, des Collectivités et des Affaires intergouvernementales, et ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec est responsable de cet organisme.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014		Budget principal des dépenses 2014-2015		
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour			
(dollars)						
Dépenses budgétaires						
Crédits votés						
1 Dépenses de fonctionnement	45 621 112	42 160 434	42 150 507	2 050 758		
5 Contributions	3 602 817 891	3 877 559 295	4 102 031 263	1 345 967 616		
Total des crédits votés	3 648 439 003	3 919 719 729	4 144 181 770	1 348 018 374		
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>104 217 389</i>	<i>4 986 059</i>	<i>4 986 059</i>	<i>1 973 579 397</i>		
Total des dépenses budgétaires	3 752 656 392	3 924 705 788	4 149 167 829	3 321 597 771		

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Faits saillants

Infrastructure Canada prévoit des dépenses budgétaires de 3,3 milliards de dollars en 2014-2015. De ce montant, la somme d'environ 1 348,0 millions de dollars doit être approuvée par le Parlement. Le solde de 1 973,6 millions de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

Infrastructure Canada a appuyé des milliers de projets d'infrastructure provinciaux, territoriaux et municipaux dans le cadre de ses programmes, dont le plan Chantiers Canada, le Fonds pour l'infrastructure verte et des programmes en fin de vie.

Le Ministère continuera de faire d'importants investissements en 2014-2015, et il prévoit dépenser 3,3 milliards de dollars pour la construction d'infrastructures publiques partout au pays. En 2014-2015, Infrastructure Canada entend poursuivre sa collaboration avec ses partenaires financiers pour exécuter les programmes existants, veiller au parachèvement en temps opportun des projets et assurer la gérance et la supervision à mesure que seront traitées et réglées des milliers de demandes de remboursement dans le cadre de ces projets. En plus de s'acquitter de ce mandat lié à l'exécution de programmes et de respecter les priorités organisationnelles, le Ministère veillera à l'utilisation optimale des ressources pour les Canadiens – il cherchera à réaliser d'autres gains d'efficience sur le plan des coûts en trouvant de meilleures façons d'administrer et d'exécuter les programmes. Le plan Chantiers Canada, le Fonds pour l'infrastructure verte et les programmes en fin de vie continueront de produire des résultats pour les collectivités bien après 2014.

Un autre programme d'Infrastructure Canada, le Fonds de la taxe sur l'essence, aide les municipalités à construire et à revitaliser l'infrastructure publique d'un océan à l'autre. Le Fonds de la taxe sur l'essence renouvelé, inclus dans le nouveau Plan Chantiers Canada, continuera à soutenir les priorités des collectivités canadiennes en matière d'infrastructure. Le 5 novembre 2013, Infrastructure Canada a amorcé des discussions formelles avec les provinces et les territoires afin de signer et de mettre en œuvre les nouveaux accords du Fonds de la taxe sur l'essence d'ici le 31 mars 2014. Au cours des 10 prochaines années, le Fonds de la taxe sur l'essence versera 2 milliards de dollars en financement annuel, indexé à 2 p. 100, ce qui représente un montant total de 21,8 milliards de dollars en investissements dans les infrastructures. Le Fonds de la taxe sur l'essence renouvelé préservera l'essentiel du programme actuel tout en mettant en œuvre les engagements du Plan d'action économique 2013. Il demeurera une source de financement permanente, souple et prévisible pour les infrastructures publiques permettant à toutes les municipalités de planifier leurs priorités à long terme en matière d'infrastructures.

En 2014-2015, Infrastructure Canada travaillera également en collaboration avec les provinces, les territoires, les municipalités et les intervenants du secteur privé pour commencer la mise en œuvre du nouveau Fonds Chantiers Canada, un autre élément clé du nouveau Plan Chantiers Canada.

Pendant la mise en œuvre de ces programmes de paiements de transfert nouveaux ou renouvelés, Infrastructure Canada continuera de travailler avec ses partenaires pour assurer l'achèvement en temps opportun des projets dans le cadre du Fonds Chantiers Canada, volet Grandes infrastructures, du Fonds Chantiers Canada, volet Collectivités, du Fonds pour l'infrastructure verte et des autres fonds en fin de vie.

Une diminution nette de 603,1 millions de dollars des dépenses s'explique principalement par les facteurs suivants :

- une diminution nette de 281,9 millions de dollars des fonds de contribution au titre du Fonds Chantiers Canada attribuable à des besoins de trésorerie projetés par les bénéficiaires pour des projets approuvés;
- une diminution nette de 209,8 millions de dollars relative à d'autres paiements de transfert du programme Financement de base pour les provinces et les territoires en raison des besoins de trésorerie projetés pour les plans approuvés;
- une diminution nette de 77,9 millions de dollars des fonds de contribution au titre du Fonds sur l'infrastructure municipale rurale attribuable à la fin du programme en 2013-2014;
- une diminution nette de 44,8 millions de dollars des fonds d'exploitation. (Infrastructure Canada ne possède aucun budget de fonctionnement permanent. Le Ministère s'attend à ce que ses fonds d'exploitation pour 2014-2015 soient confirmés après le budget principal des dépenses et approuvés dans les budgets supplémentaires des dépenses);
- une diminution nette de 36,3 millions de dollars des fonds de contribution au titre du Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique attribuable à des besoins de trésorerie projetés par les bénéficiaires pour des projets approuvés;
- une augmentation nette de 52,5 millions de dollars des fonds de contribution au titre du nouveau programme pour la route entre Inuvik et Tuktoyaktuk.

Dépenses par résultat stratégique et programme

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015
		Budget principal des dépenses <i>(dollars)</i>	
Budgétaire			
<i>Des infrastructures publiques pour un Canada plus prospère.</i>			
Financement permanent et souple pour les infrastructures publiques	1 965 101 267	1 976 235 536	1 973 411 002
Investissements dans les infrastructures de grande envergure	958 832 530
Investissements dans les priorités nationales en matière d'infrastructure	193 145 913
Investissements dans les infrastructures des petites collectivités	139 431 232
Financement de base pour les infrastructures des provinces et des territoires	236 858 957	265 490 056	55 351 611
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>			
Services internes	42 105 718	35 430 534	1 425 483
<i>Fonds non alloués à l'Architecture d'alignement des programmes de 2014-2015</i>	1 508 590 450	1 647 549 662
Total	3 752 656 392	3 924 705 788	3 321 597 771

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Liste des paiements de transfert de 2014-2015

	Dépenses réelles 2012-2013	Budget principal des dépenses 2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015
		(dollars)	
<u>Contributions</u>			
Contributions en vertu du Fonds Chantiers Canada – Volet Grandes infrastructures	919 764 212	940 326 821	706 677 090
Contributions en vertu du Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique	239 189 191	287 952 682	251 695 831
Contributions en vertu du Fonds Chantiers Canada – Volet Collectivités	184 690 213	187 557 328	139 298 397
Contributions en vertu du Fonds pour l'infrastructure verte	15 494 256	121 349 674	89 429 335
Programme de la route entre Inuvik et Tuktoyaktuk	52 500 000
Contributions en vertu du Fonds sur l'infrastructure frontalière	7 449 802	22 882 549	51 032 163
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>99 418 105</i>
<u>Autres paiements de transfert</u>			
Programme de financement de base de l'infrastructure des provinces et des territoires	236 814 200	265 162 800	55 334 800
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>1 973 269 432</i>

Bureau de la coordonnatrice de la situation de la femme

Raison d'être

Le Bureau de la coordonnatrice de la situation de la femme, connu sous le nom de Condition féminine Canada (CFC), est l'organisme fédéral chargé de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les aspects de la vie au Canada. CFC a pour mandat « de coordonner les politiques relatives à la situation de la femme et de gérer les programmes qui s'y rapportent » (1976).

CFC a la responsabilité d'œuvrer, comme chef de file et partenaire, à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, c'est-à-dire : soutenir l'action et les innovations communautaires qui font progresser l'égalité en aidant à créer des conditions propices à la réussite des femmes et des filles au Canada; fournir des conseils spécialisés en matière d'égalité entre les sexes et d'analyse comparative entre les sexes en vue de l'élaboration de programmes, de politiques et de lois efficaces pour l'ensemble de la population canadienne; promouvoir des dates commémoratives qui ont trait aux femmes et aux filles au Canada; et, enfin, soutenir les efforts que déploie le Canada afin de s'acquitter de ses obligations internationales.

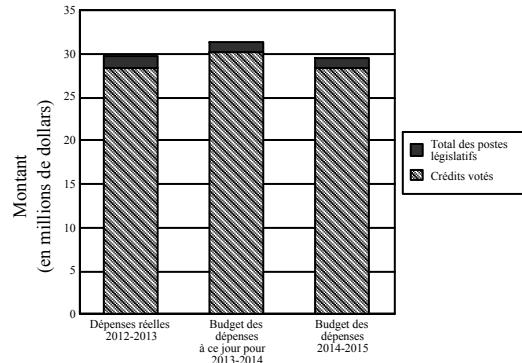
Dans le dessein de promouvoir l'égalité et d'en assurer le progrès, CFC concentre ses interventions dans trois domaines prioritaires, soit : améliorer la sécurité économique et la prospérité économique des femmes; éliminer la violence faite aux femmes et aux filles; et, enfin, soutenir et promouvoir une représentation accrue des femmes aux postes de responsabilité et de décision.

Tout en mettant l'accent sur ces trois domaines, l'organisme a aussi la capacité de répondre à des enjeux précis, par exemple : engager les hommes et les garçons dans l'élimination de la violence, améliorer la participation des femmes dans les industries traditionnellement dominées par les hommes ou venir en aide aux femmes et aux filles des collectivités rurales et éloignées.

La ministre du Travail et ministre de la Condition féminine est responsables de cet organisme.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014		Budget principal des dépenses 2014-2015					
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour						
		(dollars)							
Dépenses budgétaires									
Crédits votés									
1 Dépenses de fonctionnement	9 578 742	9 339 148	11 147 499	9 370 497					
5 Subventions et contributions	18 887 046	19 033 333	19 033 333	19 033 333					
Total des crédits votés	28 465 788	28 372 481	30 180 832	28 403 830					
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>1 262 398</i>	<i>1 244 686</i>	<i>1 244 686</i>	<i>1 203 900</i>					
Total des dépenses budgétaires	29 728 186	29 617 167	31 425 518	29 607 730					

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Faits saillants

CFC prévoit des dépenses budgétaires de 29,6 millions de dollars en 2014-2015. De ce montant, une somme d'environ 28,4 millions de dollars doit être approuvée par le Parlement. Le solde de 1,2 million de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif. Les dépenses prévues de CFC demeurent semblables à celles de l'exercice précédent.

Des renseignements supplémentaires seront disponibles dans le Rapport sur les plans et les priorités 2014-2015 de CFC dès qu'il aura été déposé à la Chambre des communes.

Le Rapport ministériel sur le rendement 2012-2013 de CFC donne des précisions au sujet des dépenses de CFC au cours de cet exercice.

Dépenses par résultat stratégique et programme

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014		Budget principal des dépenses 2014-2015		
		Budget principal des dépenses	(dollars)			
Budgétaire						
<i>Promotion et avancement de l'égalité entre femmes et hommes au Canada.</i>						
Avancement de l'égalité pour les femmes	24 286 364	24 267 723			
Impulsion, savoir-faire et conseils	2 135 462	2 136 900			
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>						
Services internes	5 120 989	3 195 341	3 203 107			
Fonds non alloués à l'Architecture d'alignement des programmes de 2014-2015	24 607 197			
Total	29 728 186	29 617 167	29 607 730			

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Liste des paiements de transfert de 2014-2015

	Dépenses réelles 2012-2013	Budget principal des dépenses 2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015
		<i>(dollars)</i>	
<u>Subventions</u>			
Programme de promotion de la femme – Subventions à des organismes de femmes et à d'autres organismes bénévoles dans le but de promouvoir la participation des femmes à la société canadienne	14 750 000	14 750 000	14 750 000
<u>Contributions</u>			
Programme de promotion de la femme – Contributions à des organismes de femmes et à d'autres organismes bénévoles dans le but de promouvoir la participation des femmes à la société canadienne	4 137 046	4 283 333	4 283 333

Bureau du commissaire du Centre de la sécurité des télécommunications

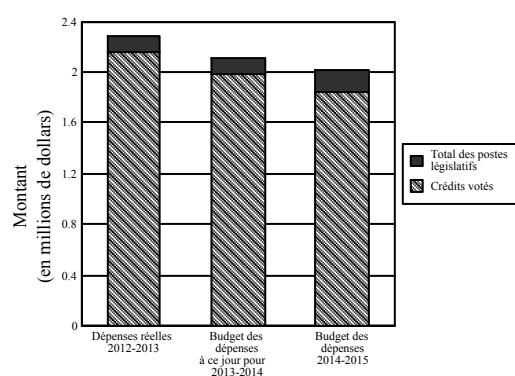
Raison d'être

Le poste de commissaire du Centre de la sécurité des télécommunications a été créé dans le but d'examiner les activités du Centre de la sécurité des télécommunications (CST), afin de déterminer si ce dernier s'acquitte de ses obligations et de ses fonctions en conformité avec les lois du Canada, y compris en ce qui a trait au respect de la vie privée des Canadiens. Le Bureau du commissaire a pour vocation d'appuyer le commissaire dans l'exécution efficace de son mandat. Des renseignements supplémentaires se trouvent dans le rapport sur les plans et les priorités du Bureau du commissaire du Centre de la sécurité des télécommunications.

En vertu de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, le Ministre responsable du Bureau du commissaire du Centre de la sécurité des télécommunications est le ministre de la Défense nationale.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014		Budget principal des dépenses 2014-2015		
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour			
(dollars)						
Dépenses budgétaires						
Crédits votés						
1 Dépenses du Programme	2 154 558	1 978 878	1 978 878	1 847 027		
Total des crédits votés	2 154 558	1 978 878	1 978 878	1 847 027		
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>131 161</i>	<i>134 008</i>	<i>134 008</i>	<i>177 261</i>		
Total des dépenses budgétaires	2 285 719	2 112 886	2 112 886	2 024 288		

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Faits saillants

Le Bureau du commissaire du Centre de la sécurité des télécommunications prévoit des dépenses budgétaires de 2,0 millions de dollars pour 2014-2015. De cette somme, un montant de 1,8 million de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 177 milliers de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

Les dépenses prévues du Bureau du commissaire du Centre de la sécurité des télécommunications demeurent pratiquement les mêmes que celles de l'exercice précédent. Le Bureau continuera d'effectuer des examens rigoureux afin de déterminer que les activités menées par le CST en vertu d'autorisations ministérielles sont bien celles autorisées par le ministre de la Défense nationale; de déterminer si le CST respecte la loi et ne vise que les entités étrangères situées

à l'extérieur du Canada; d'évaluer la mesure dans laquelle le CST applique, de manière efficace, des mesures satisfaisantes de protection de la vie privée des Canadiens dans le cadre de toutes ses activités; et de rendre compte des résultats de ces examens au ministre de la Défense nationale, qui est responsable du CST.

Bien que les dépenses prévues n'aient pas augmenté, la répartition des coûts entre les opérations et le personnel a changé. Par suite du recrutement de personnel supplémentaire en 2013-2014 pour offrir un soutien accru au commissaire dans l'exécution de son mandat, les coûts ont été réorganisés en 2014-2015 entre les opérations et le personnel, principalement pour faire état d'une baisse des coûts au titre des services professionnels et d'une augmentation des coûts en personnel, qui correspond à l'augmentation permanente du personnel.

Dépenses par résultat stratégique et programme

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015
		Budget principal des dépenses	
Budgétaire			
<i>Le Centre de la sécurité des télécommunications Canada s'acquitte de son mandat et de ses fonctions conformément aux lois du Canada et avec le souci du respect de la vie privée des Canadiens.</i>			
Programme d'examen du Centre de la sécurité des télécommunications Canada	1 662 369	1 539 914	1 489 913
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>			
Services internes	623 350	572 972	534 375
Total	2 285 719	2 112 886	2 024 288

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Bureau du directeur des poursuites pénales

Raison d'être

Le Bureau du directeur des poursuites pénales (BDPP) est un service indépendant de poursuites ayant pour mandat d'intenter des poursuites relativement aux infractions relevant de la compétence fédérale.

Le ministre de la Justice et procureur général du Canada est responsable de cette organisation.

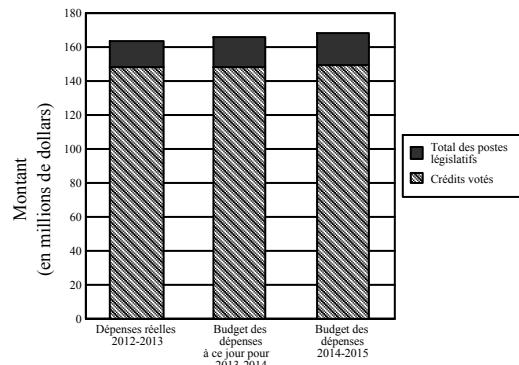
Le BDPP vise un seul résultat stratégique, soit poursuivre les infractions criminelles et les infractions aux règlements prévues par des lois fédérales, d'une manière indépendante, impartiale et juste. Créé le 12 décembre 2006, avec l'entrée en vigueur de la *Loi sur le directeur des poursuites pénales*, il :

- fournit des conseils juridiques aux organismes d'enquête et aux ministères fédéraux sur les incidences, en droit pénal, des enquêtes et des poursuites;
- assure l'application judicieuse des lois fédérales grâce aux décisions prises par les poursuivants d'une manière indépendante et fondées sur des principes;
- maintient la confiance à l'égard de l'administration de la justice grâce à des poursuites menées de manière professionnelle, qui donnent lieu à des décisions judiciaires sur le fondement de la preuve.

Des renseignements supplémentaires sont fournis dans le rapport sur les plans et les priorités du Service des poursuites pénales du Canada.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



Dépenses budgétaires	2012-2013	2013-2014		Budget principal des dépenses 2014-2015
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses du Programme	148 167 371	144 181 252	147 958 601	149 579 834
Total des crédits votés	148 167 371	144 181 252	147 958 601	149 579 834
Total des postes législatifs	15 199 452	18 247 860	18 247 860	18 236 040
Total des dépenses budgétaires	163 366 823	162 429 112	166 206 461	167 815 874

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Faits saillants

Les crédits budgétaires de 2014-2015 sont de 167,8 millions de dollars et comprennent 149,6 millions de dollars pour les dépenses de programme et 18,2 millions de dollars pour les dépenses législatives en vue de contribuer aux régimes d'avantages sociaux des employés.

- l'augmentation de 3,8 millions de dollars du Budget principal des dépenses 2013-2014 (162,4 millions de dollars) par rapport au budget des dépenses à ce jour de 2013-2014 (166,2 millions de dollars) est principalement liée à la relocalisation des bureaux;
- l'écart de 1,6 million de dollars entre le budget des dépenses à ce jour de 2013-2014 (166,2 millions de dollars) et le Budget principal des dépenses 2014-2015 (167,8 millions de dollars) est principalement attribuable au financement reçu pour les conventions collectives;
- l'écart de 2,8 millions de dollars entre les dépenses de 2012-2013 (163,4 millions de dollars) et le budget des dépenses à ce jour de 2013-2014 (166,2 millions de dollars) est principalement lié à la relocalisation des bureaux.

Les crédits budgétaires serviront aux obligations clés suivantes :

Le BDPP s'acquitte des obligations clés au nom du procureur général du Canada. Ces obligations, lesquelles doivent être effectuées de manière objective et non partisane, sont les suivantes:

- l'obligation d'agir de façon indépendante dans les décisions relatives aux poursuites pénales – Ce principe constitutionnel reconnaît que les décisions d'intenter des poursuites, de suspendre des instances, de retirer des accusations ou d'interjeter appel doivent être prises conformément aux normes juridiques. L'intérêt public doit également être pris en considération, sans égard aux considérations politiques partisanes;
- l'obligation d'agir de façon indépendante dans la prestation de conseils juridiques au gouvernement – Même si les conseils en matière de poursuites fournis aux organismes d'application de la loi et aux autres organismes d'enquête fédéraux tiennent compte du contexte juridique et stratégique de l'organisme, un poursuivant ne peut être associé à l'élaboration des politiques et à l'administration des programmes de l'organisme de manière à miner sa capacité de fournir des conseils juridiques impartiaux et judiciaux.

Domaines de poursuites

Le BDPP intente des poursuites en vertu des lois fédérales aux dossiers qui lui sont confiés par la Gendarmerie royale du Canada (GRC), les autres organismes d'enquête fédéraux, et les services de police provinciaux et municipaux.

Dans toutes les provinces, sauf au Québec et au Nouveau-Brunswick, le BDPP est responsable d'intenter les poursuites relatives à toutes les infractions en matière de drogue aux termes de la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances*, peu importe quel service policier – fédéral, provincial ou municipal – porte les accusations. Au Québec et au Nouveau-Brunswick, le BDPP ne donne suite qu'aux accusations en matière de drogue portées par la GRC.

Dans toutes les provinces et les territoires, le BDPP intente des poursuites touchant des infractions à des lois fédérales dont l'objet est de protéger l'environnement et les ressources naturelles, mais aussi la santé économique et sociale du pays (p. ex., *Loi sur les pêches*, *Loi de l'impôt sur le revenu*, *Loi sur le droit d'auteur*, *Loi électorale Canada*, *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*, *Loi sur la concurrence*, *Loi sur les douanes*, *Loi sur l'accise et Loi sur la taxe d'accise*), des infractions liées aux fraudes contre le gouvernement, aux fraudes liées aux marchés financiers, ainsi que les complots et tentatives visant à contrevir à ces lois. Toutefois, le BDPP offre des conseils et mène des poursuites au titre d'environ une quarantaine de ces lois.

Dans les trois territoires, le BDPP mène des poursuites relativement à toutes les infractions au *Code criminel*, de même que les infractions prévues dans les autres lois fédérales et certaines lois territoriales. Dans les provinces, le BDPP a compétence pour instituer des poursuites relativement à un certain nombre d'infractions prévues au *Code criminel*, y compris les infractions liées au terrorisme, aux organisations criminelles, au blanchiment d'argent, aux produits de la criminalité et à la fraude. En vertu d'ententes avec les provinces, le BDPP peut se charger des poursuites pour des infractions prévues au *Code criminel*, qui relèveraient autrement de la compétence des provinces, lorsque l'accusé fait également l'objet d'accusations relevant de la compétence fédérale.

Lorsque nécessaire, le BDPP conseille aussi les enquêteurs à l'égard de poursuites de tout genre. Ces conseils sont toujours nécessaires en vue de veiller à ce que les techniques et les procédures d'enquête soient conformes à des règles de preuve en constante évolution et aux protections prévues par la *Charte canadienne des droits et libertés*. La prestation précoce de ces conseils permet de réduire le risque que les décisions opérationnelles, comme celles touchant les moyens d'obtenir la preuve, nuisent à son admissibilité au procès ou aux droits constitutionnels des Canadiens.

Des renseignements supplémentaires sont fournis dans le rapport sur les plans et les priorités du Service des poursuites pénales du Canada.

Dépenses par résultat stratégique et programme

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015	
		Budget principal des dépenses		
<i>(dollars)</i>				
Budgétaire				
<i>Poursuivre les infractions criminelles et les infractions réglementaires prévues par des lois fédérales d'une manière indépendante, impartiale et juste.</i>				
Programme de poursuites des infractions en matière de drogues, au titre du <i>Code criminel</i> et en matière de terrorisme	122 714 750	124 815 072	129 925 298	
Programme de poursuites des infractions réglementaires et des crimes économiques	14 443 793	16 168 409	16 484 725	
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>				
Services internes	26 208 280	21 445 631	21 405 851	
Total	163 366 823	162 429 112	167 815 874	

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Bureau du surintendant des institutions financières

Raison d'être

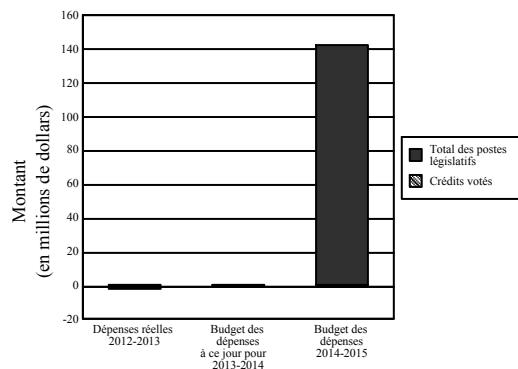
Le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) a été constitué en 1987 en vertu d'une loi du Parlement, la *Loi sur le Bureau du surintendant des institutions financières* (Loi sur le BSIF). Organisme indépendant faisant partie de l'administration fédérale, il rend compte de ses activités au Parlement par l'entremise du ministre des Finances.

Le BSIF surveille et réglemente toutes les banques au Canada de même que l'ensemble des sociétés de fiducie et de prêt, des sociétés d'assurances, des associations coopératives de crédit, des sociétés de secours mutuels et des régimes de retraite privés fédéraux. Il n'a pas pour mandat de régler les questions touchant le consommateur ou les valeurs mobilières.

Le Bureau de l'actuaire en chef, qui est une entité indépendante au sein du BSIF, offre des services d'évaluation et de consultation actuarielles à l'égard du Régime de pensions du Canada, du programme de la Sécurité de la vieillesse, du Programme canadien de prêts aux étudiants, des programmes d'assurance-emploi et de divers régimes de retraite et d'avantages sociaux du secteur public.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



Dépenses budgétaires	2012-2013	2013-2014		Budget principal des dépenses 2014-2015
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses du Programme	909 369	909 369	909 369	937 691
Total des crédits votés	909 369	909 369	909 369	937 691
Total des postes législatifs	(1 222 105)	141 825 838
Total des dépenses budgétaires	(312 736)	909 369	909 369	142 763 529

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Faits saillants

Le BSIF prévoit des dépenses budgétaires de 142,8 millions de dollars en 2014-2015. De cette somme, un montant de 0,9 million de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 141,9 millions représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

Le crédit de 0,9 million de dollars octroyé au BSIF sert en partie à financer les activités du Bureau de l'actuaire en chef.

Les autres dépenses du BSIF sont entièrement recouvrées à même les cotisations et les droits d'utilisation qu'il perçoit, facturés selon la comptabilité d'exercice. Par le passé, les revenus disponibles du BSIF étaient présentés dans le budget principal des dépenses et les Comptes publics du Canada en réduction de ses charges pour établir ses dépenses nettes de l'exercice selon la comptabilité de caisse. À compter de 2014-2015, toutes les dépenses seront présentées afin de mieux illustrer les coûts du BSIF.

En 2014-2015, le BSIF continuera de faire le nécessaire pour accroître la confiance du public à l'égard du système financier canadien, plus particulièrement en poursuivant les objectifs suivants :

- surveiller les institutions financières fédérales (IFF) pour s'assurer qu'elles sont en bonne santé financière, et les régimes de retraite pour veiller à ce qu'ils respectent les exigences minimales de capitalisation, et que tous deux se conforment aux lois qui les régissent et aux exigences de surveillance;
- aviser sans délai les institutions financières et les régimes de retraite en cas de graves lacunes et prendre ou forcer la direction, le conseil ou les administrateurs du régime de retraite à prendre des mesures pour corriger la situation sans plus attendre;
- développer et administrer un cadre réglementaire incitant à l'adoption de politiques et de procédures destinées à contrôler et à gérer le risque;
- surveiller et évaluer les questions systémiques ou sectorielles qui pourraient avoir des répercussions négatives sur les institutions.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le Rapport sur les plans et les priorités 2014-2015 du BSIF.

Dépenses par résultat stratégique et programme

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014 Budget principal des dépenses	Budget principal des dépenses 2014-2015		
			(dollars)		
Budgétaire					
<i>Un système financier canadien sûr et stable.</i>					
Réglementation et surveillance des institutions financières fédérales	1 417 325	77 788 097		
Réglementation et surveillance des régimes de retraite privés fédéraux	(1 811 101)	4 420 260		
<i>Un système public canadien de revenu à la retraite sûr et viable sur le plan financier.</i>					
Évaluations actuarielles et services conseils	(1 383 716)	909 369	5 231 775		
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>					
Services internes	1 464 756	55 323 397		
Total	(312 736)	909 369	142 763 529		

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

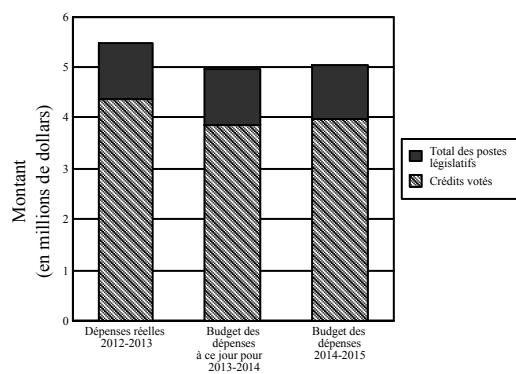
Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail

Raison d'être

Le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST) a été créé en vertu d'une loi du Parlement en 1978 avec pour mandat de promouvoir la santé et la sécurité en milieu de travail, et d'améliorer la santé physique et mentale des travailleurs canadiens. Le CCHST est régi par la *Loi sur le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail* (L.R.C.1977-1978, chap. 29), qui a été adoptée à l'unanimité par le Parlement du Canada. Cette loi vise à promouvoir le droit fondamental des Canadiens à un environnement de travail sain et sécuritaire, par la création d'un institut national (le CCHST) dont la mission est de faire des recherches sur la santé et la sécurité au travail, d'en favoriser la mise en œuvre et de les faire progresser par voie de collaboration. Le CCHST est, aux termes de l'Annexe II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, un établissement public indépendant qui relève du Parlement par l'entremise du ministre du Travail. Son financement provient d'une combinaison de crédits budgétaires, de sommes obtenues par recouvrement des coûts et d'ententes de collaboration avec les provinces. Une partie du budget devrait provenir du recouvrement des coûts grâce à la création, à la production et à la vente dans le monde entier de services payants, et des recettes générées par les services et les produits de santé et de sécurité au travail.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



Dépenses budgétaires	2012-2013	2013-2014		Budget principal des dépenses 2014-2015
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour	
Crédits votés				
1 Dépenses du Programme	4 353 993	3 853 172	3 853 172	3 978 250
Total des crédits votés	4 353 993	3 853 172	3 853 172	3 978 250
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>1 103 322</i>	<i>1 117 980</i>	<i>1 117 980</i>	<i>1 080 791</i>
Total des dépenses budgétaires	5 457 315	4 971 152	4 971 152	5 059 041

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Faits saillants

Les dépenses prévues du CCHST demeurent les mêmes que l'exercice dernier. Le CCHST concentrera ses efforts sur la fourniture d'une vaste gamme de renseignements, de ressources et de services de formation pratiques, pertinents et nécessaires qui aident les Canadiens à améliorer leur santé et leur sécurité. Le CCHST travaillera avec les Canadiens et les partenaires mondiaux pour mettre au point les outils et les ressources qui favoriseront la santé et la sécurité de chacun, et qui contribueront à rendre les lieux de travail du Canada plus sûrs et plus productifs.

Dépenses par résultat stratégique et programme

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014 Budget principal des dépenses	Budget principal des dépenses 2014-2015			
	(dollars)					
Budgétaire						
<i>Conditions de travail et pratiques en milieu de travail améliorées qui mettent en valeur la santé, la sécurité et le mieux-être des travailleurs canadiens.</i>						
Élaboration de l'information sur la santé et la sécurité au travail, prestation de services et collaboration tripartite	3 006 921	2 189 806	2 251 329			
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>						
Services internes	2 450 394	2 781 346	2 807 712			
Total	5 457 315	4 971 152	5 059 041			

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada

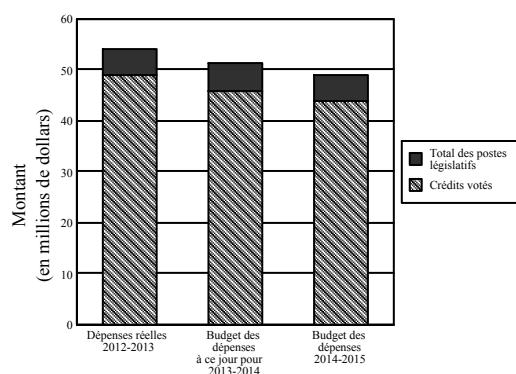
Raison d'être

Le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE) est l'unité du renseignement financier du Canada. Il a été créé afin de faciliter la détection, la prévention et la dissuasion du blanchiment d'argent et du financement des activités terroristes. Les produits de renseignements financiers à « valeur ajoutée » du Centre et les fonctions liées à la conformité représentent une contribution unique à la sécurité publique des Canadiens et à la protection de l'intégrité du système financier du Canada.

CANAFE est un organisme autonome qui dirige ses activités indépendamment des organismes d'application de la loi et d'autres entités auxquels il est autorisé à communiquer des renseignements financiers. Il relève du ministre des Finances, qui doit de son côté rendre des comptes au Parlement sur les activités du Centre. CANAFE a été établi et mène ses activités en vertu de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* (la Loi) et des règlements connexes.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014		Budget principal des dépenses 2014-2015		
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour			
(dollars)						
Dépenses budgétaires						
Crédits votés						
1 Dépenses du Programme	48 879 599	45 744 322	45 744 322	43 803 658		
Total des crédits votés	48 879 599	45 744 322	45 744 322	43 803 658		
Total des postes législatifs	5 113 972	5 658 585	5 658 585	5 385 654		
Total des dépenses budgétaires	53 993 571	51 402 907	51 402 907	49 189 312		

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Faits saillants

CANAFE participe au régime canadien de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes avec d'autres partenaires nationaux, dont le ministère des Finances à titre de responsable en matière de politique, la Gendarmerie royale du Canada, le Service canadien du renseignement de sécurité, l'Agence du revenu du Canada, l'Agence des services frontaliers du Canada, le Service des poursuites pénales du Canada, le Bureau du surintendant des institutions financières, le ministère de la Justice et Sécurité publique Canada. CANAFE fait également partie du Groupe Egmont, un réseau international d'unités du renseignement financier qui travaillent en collaboration et qui échangent de l'information afin de lutter contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes.

CANAFE a pour mandat de faciliter la détection, la prévention et la dissuasion du blanchiment d'argent et du financement des activités terroristes. Pour ce faire, il effectue les activités suivantes :

- reçoit des déclarations d'opérations financières ainsi que des renseignements transmis volontairement au sujet du blanchiment d'argent et du financement des activités terroristes conformément à la Loi et aux règlements;
- protège les renseignements personnels qu'il détient;
- s'assure que les entités déclarantes se conforment à la Loi et aux règlements;
- tient un registre des entreprises de services monétaires au Canada;
- produit des renseignements financiers utiles aux enquêtes sur le blanchiment d'argent, le financement des activités terroristes et les menaces à la sécurité du Canada;
- cherche des données dans diverses sources d'information et les analyse afin de mettre en lumière les tendances en matière de blanchiment d'argent et de financement des activités terroristes;
- accroît le degré de sensibilisation et de compréhension du public à l'égard des questions liées au blanchiment d'argent et au financement des activités terroristes.

Afin d'améliorer la capacité de CANAFE à assurer le respect de la LRPCFAT et de s'acquitter de ses responsabilités liées à l'évasion fiscale devient une infraction sous-jacente au blanchiment d'argent, le Centre a reçu un financement dans le cadre du budget fédéral de 2010. En 2012-2013, le financement s'élevait à 10 500 000 \$. En 2013-2014, le financement a diminué pour s'établir à 10 000 000 \$ et se stabilisera à 8 000 000 \$ en 2014-2015 et au cours des exercices subséquents. À compter de 2013-2014, les ressources financières de CANAFE reflètent pleinement les mesures d'économie annoncées dans le budget fédéral de 2012.

CANAFE possède un bureau principal situé à Ottawa et trois bureaux régionaux, établis à Montréal, à Toronto et à Vancouver, qui jouent chacun des rôles précis visant le respect de la Loi.

Pour plus d'information concernant CANAFE, ses opérations et l'utilisation des fonds, veuillez consulter le Rapport sur les plans et les priorités 2014-2015.

Dépenses par résultat stratégique et programme

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015		
		Budget principal des dépenses			
(dollars)					
Budgétaire					
<i>Un système financier canadien réfractaire au blanchiment d'argent et du financement des activités terroristes.</i>					
Programme du renseignement financier	22 673 503	21 846 235	20 905 458		
Programme de conformité	23 068 382	21 846 235	20 905 458		
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>					
Services internes	8 251 686	7 710 437	7 378 396		
Total	53 993 571	51 402 907	49 189 312		

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Centre de la sécurité des télécommunications

Raison d'être

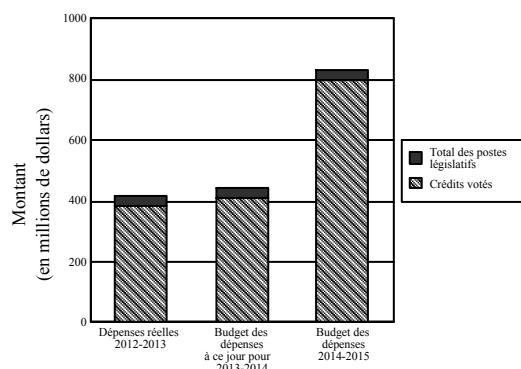
Comme l'exige la *Loi sur la défense nationale*, le programme de renseignement électro magnétique du Centre de la sécurité des télécommunications (CST) fournit du renseignement étranger qui répond aux intérêts vitaux du gouvernement du Canada en matière de défense, de sécurité et d'affaires internationales grâce à la collecte, au traitement et à l'analyse du renseignement, ainsi qu'à l'élaboration de rapports connexes. Le programme de renseignement électromagnétique contribue également à la protection de l'information électronique et des infrastructures d'information importantes pour le gouvernement du Canada et permet d'offrir une assistance technique et opérationnelle aux organismes fédéraux chargés de l'application de la loi et de la sécurité.

Le programme de sécurité des technologies de l'information du CST permet d'offrir des conseils, des recommandations et des services visant à protéger les renseignements électroniques et les systèmes d'information importants du gouvernement du Canada.

Le ministre de la Défense nationale est responsable du CST.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014		Budget principal des dépenses 2014-2015		
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour			
(dollars)						
Dépenses budgétaires						
Crédits votés						
1 Dépenses du Programme	382 112 733	388 818 662	409 796 599	796 802 239		
Total des crédits votés	382 112 733	388 818 662	409 796 599	796 802 239		
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>32 381 824</i>	<i>33 389 185</i>	<i>33 949 959</i>	<i>32 329 679</i>		
Total des dépenses budgétaires	414 494 557	422 207 847	443 746 558	829 131 918		

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Faits saillants

Le CST prévoit des dépenses budgétaires de 829,1 millions de dollars pour l'exercice 2014-2015. De cette somme, un montant de 796,8 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 32,3 millions de dollars représente les prévisions législatives ne nécessitant pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

Le budget principal des dépenses du ministère est de 829,1 millions de dollars, ce qui inclut :

- une augmentation ponctuelle de 300,0 millions de dollars liés à un paiement contractuel pour l'aménagement du nouvel édifice du CST en 2014;
- une augmentation de 100,8 millions de dollars liés à des paiements contractuels en 2014-2015, y incluant l'entretien du nouvel édifice du CST érigé dans le cadre d'un partenariat public-privé;
- une augmentation de 6,1 millions de dollars à l'appui du mandat du CST.

Dépenses par résultat stratégique et programme

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015		
		Budget principal des dépenses			
Budgétaire					
<i>Les capacités du CST en matière de renseignement électromagnétique étranger et de sécurité technique font progresser et protègent les intérêts vitaux du Canada.</i>					
Renseignement électromagnétique	287 898 173	277 812 763	598 535 605		
Sécurité des technologies de l'information	126 596 384	144 395 084	230 596 313		
Total	414 494 557	422 207 847	829 131 918		

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Centre de recherches pour le développement international

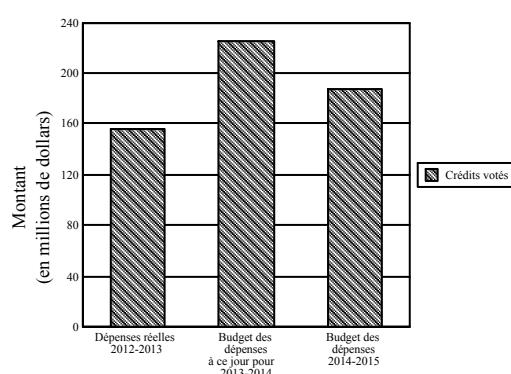
Raison d'être

Le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) est une société d'État créée par le Parlement du Canada en 1970 pour aider les pays en développement à trouver, grâce à la science et à la technologie, des solutions concrètes et à long terme aux problèmes sociaux, économiques et environnementaux auxquels ils font face. Le soutien du CRDI sert à consolider les capacités de recherche locales de manière à contribuer à l'édification de sociétés en meilleure santé, plus équitables et plus prospères. Le CRDI collabore souvent avec d'autres bailleurs de fonds canadiens et étrangers afin d'augmenter les ressources consacrées à la recherche axée sur les besoins des pays en développement. Il s'associe également à d'autres organismes canadiens pour donner à des chercheurs du Canada et de pays en développement la possibilité d'exécuter des travaux d'intérêt commun qui revêtent une importance mondiale.

Le ministre des Affaires étrangères est responsable de cette organisation.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



Dépenses budgétaires	2012-2013	2013-2014		Budget principal des dépenses 2014-2015
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour	
Crédits votés				
1 Versements au Centre de recherches pour le développement international	156 223 043	225 390 066	225 631 734	188 019 646
Total des crédits votés	156 223 043	225 390 066	225 631 734	188 019 646
Total des dépenses budgétaires	156 223 043	225 390 066	225 631 734	188 019 646

Faits saillants

Le CRDI prévoit des dépenses budgétaires de 188,0 millions de dollars en 2014-2015, qui doivent être approuvées par le Parlement.

La diminution de 37,4 millions de dollars des crédits par rapport au budget principal des dépenses précédent, s'explique par :

- le rééchelonnement du crédit parlementaire destiné au Fonds d'innovation pour le développement, comme il est confirmé dans le Plan d'action économique de 2013. Le Fonds d'innovation pour le développement a pour but de réunir des scientifiques du Canada et de pays en développement et le secteur privé afin de relever certains des défis les plus tenaces auxquels les pays pauvres font face en matière de santé;
- les économies ciblées dans le cadre de l'examen des dépenses du budget fédéral de 2012;

- un transfert des Instituts de recherche en santé pour appuyer la recherche sur la santé des mères, des nouveau-nés et des enfants.

Dépenses par résultat stratégique et programme

Budgétaire	Dépenses réelles	2013-2014	Budget principal
	2012-2013	Budget principal	des dépenses
	<i>(dollars)</i>		
<i>Faire en sorte que les pays en développement accroissent leurs capacités de recherche et de proposer des solutions afin d'appuyer le développement durable et équitable, ainsi que la lutte contre la pauvreté.</i>			
Recherche sur les défis en matière de développement	161 853 396	128 981 477
Capacité d'exécution, d'utilisation et de gestion de la recherche	42 428 310	40 800 263
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>			
Services internes	21 108 360	18 237 906
<i>Fonds non alloués à l'Architecture d'alignement des programmes de 2014-2015</i>	156 223 043
Total	156 223 043	225 390 066	188 019 646

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

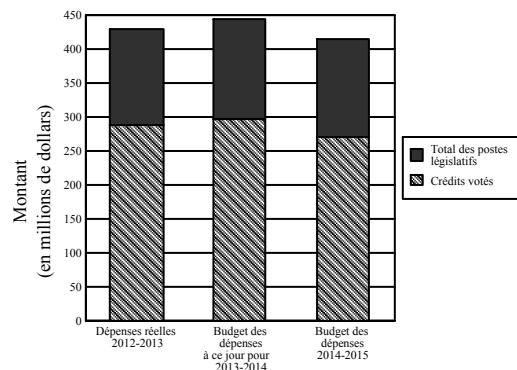
Chambre des communes

Raison d'être

La Chambre des communes est l'assemblée élue du Parlement du Canada. La Chambre compte 308 députés qui œuvrent au nom des Canadiens dans quatre sphères d'activité – la Chambre, les comités, les caucus et les circonscriptions – et en tant que représentants du Canada. L'Administration de la Chambre appuie fièrement la Chambre des communes et ses députés en leur fournissant les services, l'infrastructure et les conseils dont ils ont besoin pour s'acquitter de leurs rôles de législateurs et de représentants. Le Président de la Chambre des communes est responsable de cette organisation.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



Dépenses budgétaires	2012-2013	2013-2014		Budget principal des dépenses 2014-2015
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour	
Crédits votés				
1 Dépenses du Programme	287 012 457	280 785 349	296 145 501	270 118 849
Total des crédits votés	287 012 457	280 785 349	296 145 501	270 118 849
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>142 924 514</i>	<i>147 985 344</i>	<i>148 852 800</i>	<i>143 606 288</i>
Total des dépenses budgétaires	429 936 971	428 770 693	444 998 301	413 725 137

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Faits saillants

La Chambre des communes prévoit des dépenses budgétaires de 413,7 millions de dollars en 2014-2015. De cette somme, un montant de 270,1 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 143,6 millions de dollars représente les prévisions législatives ne nécessitant pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

La réduction budgétaire est principalement attribuable à l'Examen stratégique et fonctionnel.

Dépenses par résultat stratégique et programme

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014 Budget principal des dépenses	Budget principal des dépenses 2014-2015			
	(dollars)					
Budgétaire						
<i>Soutien administratif et professionnel efficace aux députés, individuellement et collectivement, dans le cadre de leurs rôles de législateurs et de représentants de 308 circonscriptions, à la Chambre, en comité et en caucus.</i>						
Députés et agents supérieurs de la Chambre	241 674 987	255 649 955	254 986 378			
Administration de la Chambre	188 261 984	173 120 738	158 738 759			
Total	429 936 971	428 770 693	413 725 137			

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Liste des paiements de transfert de 2014-2015

	Dépenses réelles 2012-2013	Budget principal des dépenses 2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015			
	(dollars)					
Contributions						
Paiements aux associations parlementaires et de procédure						
	870 013	938 549	938 549			

Citoyenneté et Immigration

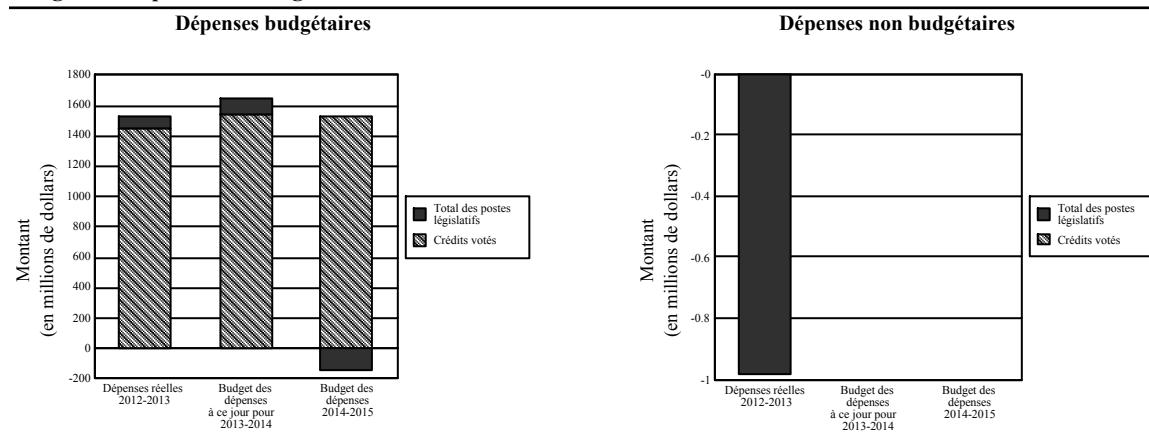
Raison d'être

Dans les années qui ont suivi l'instauration de la Confédération, les dirigeants de notre pays étaient animés par une formidable vision. Ils entendaient en effet construire un chemin de fer transcanadien pour faire de l'Ouest le grenier du monde et le principal moteur de la prospérité économique nationale. Pour réaliser ce rêve, il devenait impérieux de peupler rapidement les Prairies, ce qui poussa le gouvernement du Canada à élaborer ses premières politiques nationales en matière d'immigration. Les immigrants ont été partie prenante de l'identité nationale et de la prospérité économique du pays – en tant que fermiers venus exploiter la terre, travailleurs dans les usines pour favoriser la croissance industrielle, ou encore entrepreneurs et créateurs pour aider le Canada à être compétitif dans l'économie mondiale du savoir.

Le rôle de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) consiste à sélectionner les étrangers admis au Canada à titre de résidents permanents ou temporaires, et à offrir la protection du Canada aux réfugiés. Il lui revient également de formuler les politiques canadiennes en matière d'admissibilité, d'établir les conditions à respecter pour entrer et séjourner au pays et, en collaboration avec ses partenaires, de filtrer les candidats à la résidence permanente ou temporaire de façon à protéger la santé de la population canadienne et à garantir sa sécurité. En somme, le Ministère contribue à renforcer le Canada en aidant les immigrants et les réfugiés à s'établir au pays et à s'intégrer à la société et à l'économie canadiennes ainsi qu'en les encourageant et en les aidant à acquérir la citoyenneté canadienne. Pour ce faire, CIC exploite 27 points de service au Canada ainsi que 70 autres dans 63 pays.

Cet organisme est placé sous la responsabilité du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration.

Budget des dépenses de l'organisation



	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014		Budget principal des dépenses 2014-2015		
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour			
<i>(dollars)</i>						
Dépenses budgétaires						
Crédits votés						
1 Dépenses de fonctionnement	515 970 062	552 534 566	553 709 977	556 389 499		
5 Subventions et contributions	933 201 547	949 945 536	983 147 626	976 456 536		
- Radiation des dettes – Prêts à l'immigration	439 586		
- Fonds renouvelable de Passeports Canada – Transfert à Citoyenneté et d'Immigration	1		
- Radiation des dettes – Prêts à l'immigration	806 220		
- Fonds renouvelable de Passeports Canada – Diminution de l'autorisation de prélèvement	1		
Total des crédits votés	1 449 611 195	1 502 480 102	1 537 663 825	1 532 846 035		
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>73 714 273</i>	<i>152 938 716</i>	<i>102 925 170</i>	<i>(147 404 972)</i>		
Total des dépenses budgétaires	1 523 325 468	1 655 418 818	1 640 588 995	1 385 441 063		
Dépenses non budgétaires						
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>(979 983)</i>		
Total des dépenses non budgétaires	(979 983)		

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Faits saillants

Les dépenses budgétaires du Budget principal des dépenses 2014-2015 de CIC se chiffrent à 1 385,4 millions de dollars, ce qui représente une diminution nette de 270 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent.

Les points saillants de ces changements sont les suivants :

- une augmentation de 45,5 millions de dollars de nouveau financement, afin de répondre au nombre accru de demandes dans le cadre du programme de citoyenneté et du programme de résidents temporaires;
- une hausse de 35,5 millions de dollars pour la subvention aux fins de l'Accord Canada-Québec sur l'immigration;
- une augmentation de 13,1 millions de dollars pour le nouveau financement en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre de l'engagement du programme lié à l'autorisation électronique de voyage (AEV) dans le cadre du Plan d'action sur la sécurité du périmètre et la compétitivité économique du Canada et des États-Unis;
- une augmentation de 4,2 millions de dollars pour le nouveau financement destiné à la formation linguistique visant les nouveaux arrivants et les communautés de langue officielle en situation minoritaire, dans le cadre de la Feuille de route pour les langues officielles du Canada;
- une augmentation de 3,1 millions de dollars pour le nouveau financement en vue de la mise en œuvre du projet pour les entrées et les sorties et de la technologie d'identification par radiofréquence, tel qu'il a été établi dans le Plan d'action sur la sécurité du périmètre et la compétitivité économique du Canada et des États-Unis;
- une augmentation de 3,0 millions de dollars pour le financement sous forme de contribution dans le cadre du Programme d'aide mondiale pour les migrants irréguliers pour appuyer la stratégie de prévention du trafic de migrants du Canada;
- une diminution de 254,2 millions de dollars en raison de rajustements législatifs liés au fonds renouvelable de Passeport Canada;
- une diminution de 48,3 millions de dollars du financement législatif afin de rembourser les frais pour certaines

demandes fédérales de travailleurs qualifiés;

- une diminution de 29,7 millions de dollars du financement en vue de mettre en œuvre l'utilisation de la biométrie aux fins du programme de visa temporaire;
- une diminution de 13,9 millions de dollars découlant de l'incidence des mesures du budget fédéral de 2012;
- une diminution de 6,5 millions de dollars du financement pour moderniser le système d'immigration et gérer l'arrière;
- une diminution de 5,5 millions de dollars du financement pour la mise en œuvre de visa au Mexique;
- Une diminution de 5,2 millions de dollars relative au financement transféré au ministère des Affaires étrangères, Commerce et Développement en lien avec le programme Expérience internationale Canada qui offre l'occasion à des Canadiens et des étrangers, âgés de 18 à 35 ans, de voyager et d'acquérir une expérience professionnelle dans les deux pays au cours d'une période pouvant atteindre deux ans;
- une diminution de 4,6 millions de dollars du financement pour l'échange de renseignements sur l'immigration avec les États Unis;
- une diminution de 4,0 millions de dollars attribuable aux coûts du régime d'avantages sociaux des employés et à d'autres rajustements mineurs de financement;
- une diminution de 2,5 millions de dollars en raison du financement transféré à Services partagés Canada pour des logiciels liés à la technologie en milieu de travail.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le rapport sur les plans et les priorités :

<http://www.cic.gc.ca/francais/ressources/publications/rpp/index.asp>

Dépenses par résultat stratégique et programme

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015
		Budget principal des dépenses	
		<i>(dollars)</i>	
Budgétaire			
<i>Participation des nouveaux arrivants et des citoyens à l'appui d'une société intégrée.</i>			
Établissement et intégration des nouveaux arrivants	950 739 681	973 358 823	1 002 954 353
Citoyenneté pour les nouveaux arrivants et tous les Canadiens	46 583 524	43 950 801	109 789 678
Multiculturalisme pour les nouveaux arrivants et tous les Canadiens	15 120 234	14 256 922	13 208 032
<i>Mouvement migratoire de résidents permanents et temporaires qui renforce l'économie canadienne.</i>			
Résidents permanents profitables à l'économie	40 200 532	135 224 145	80 799 944
Résidents temporaires profitables à l'économie	20 617 661	22 315 694	34 918 556
<i>Mouvement migratoire familial et humanitaire qui réunit les familles et offre une protection aux personnes déplacées et persécutées.</i>			
Immigration pour motifs familiaux et discrétionnaires	48 674 101	42 452 802	46 863 229
Protection des réfugiés	30 301 402	35 148 822	35 205 049
<i>Gestion des mouvements migratoires qui favorise les intérêts canadiens et protège la santé et la sécurité des Canadiens.</i>			
Contrôle des mouvements migratoires et gestion de la sécurité	76 410 491	87 096 376	84 966 649
Protection de la santé	59 616 808	60 620 439	58 356 894
Influence du Canada sur les orientations internationales liées aux mouvements migratoires et à l'intégration	3 282 924	3 120 542	8 156 032
Passeport	(254 192 238)
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>			
Services internes	231 778 110	237 873 452	164 414 885
Total	1 523 325 468	1 655 418 818	1 385 441 063

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014 Budget principal des dépenses	Budget principal des dépenses 2014-2015
	(dollars)		
Non budgétaire			
<i>Participation des nouveaux arrivants et des citoyens à l'appui d'une société intégrée.</i>			
Établissement et intégration des nouveaux arrivants	(979 983)
Total	(979 983)

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Liste des paiements de transfert de 2014-2015

	Dépenses réelles 2012-2013	Budget principal des dépenses 2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015
	(dollars)		
Subventions			
Subvention aux fins de l'Accord Canada-Québec sur l'immigration	284 501 000	284 501 000	319 967 000
Subventions à l'appui du Programme du multiculturalisme	1 250 352	3 000 000	3 000 000
Subvention pour l'élaboration des politiques sur les migrations	348 976	350 000	350 000
Contributions			
Programme d'établissement	585 511 769	596 872 002	588 197 002
Aide à la réinstallation	50 738 858	58 202 768	54 922 768
Contributions à l'appui du Programme du multiculturalisme	6 673 122	5 521 316	5 521 316
Aide mondiale aux migrants irréguliers	3 000 000
Organisation internationale pour les migrations	1 488 745	1 454 000	1 454 000
Groupe de travail pour la coopération internationale sur la recherche, la mémoire et l'enseignement de l'Holocauste	39 753	44 450	44 450

Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité

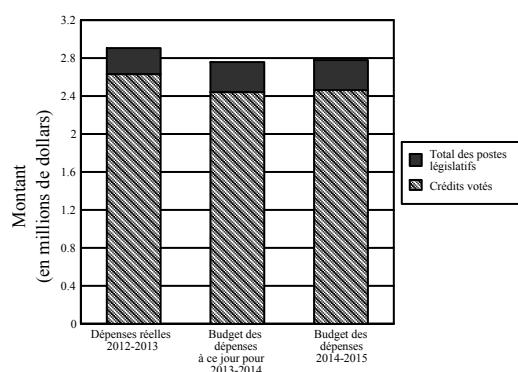
Raison d'être

Le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité (CSARS) est un organisme indépendant qui surveille de l'extérieur les opérations du Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) et en rend compte au Parlement du Canada. Le Premier ministre est responsable de cette organisation.

Le SCRS a reçu du Parlement les pouvoirs voulus pour accroître la sécurité des Canadiens. Le CSARS veille à ce que ces pouvoirs soient exercés légitimement et de façon appropriée, afin de respecter les droits et les libertés des Canadiens. Pour ce faire, il enquête sur les opérations passées du SCRS et sur les plaintes qui lui sont soumises. Le CSARS a le pouvoir absolu d'examiner tous les renseignements concernant les activités du SCRS, quel que soit le niveau de classification de l'information en cause ou sa nature délicate. Les résultats de ces travaux, qui sont révisés pour protéger la sécurité nationale et la vie privée, sont résumés dans son rapport annuel au Parlement.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014		Budget principal des dépenses 2014-2015		
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour			
(dollars)						
Dépenses budgétaires						
Crédits votés						
1 Dépenses du Programme	2 635 875	2 446 007	2 446 007	2 477 760		
Total des crédits votés	2 635 875	2 446 007	2 446 007	2 477 760		
Total des postes législatifs	265 398	320 297	320 297	309 039		
Total des dépenses budgétaires	2 901 273	2 766 304	2 766 304	2 786 799		

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Faits saillants

Le CSARS prévoit des dépenses budgétaires de 2,8 millions de dollars en 2014-2015. De cette somme, un montant de 2,5 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 0,3 million de dollars correspond aux prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

Le travail du CSARS consiste à fournir des conseils éclairés aux décideurs et aux législateurs en ce qui a trait au rendement du SCRS. Il vise également à donner aux Canadiens l'assurance que le SCRS enquête sur les menaces à la sécurité nationale dans le respect des valeurs démocratiques fondamentales du Canada. La Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité continue à orienter les travaux du CSARS dans son évaluation du rendement du SCRS en fonction de son mandat et des pouvoirs qui lui ont été conférés par le Parlement.

Pour plus de renseignements, veuillez consulter le Rapport sur les plans et les priorités 2014-2015 du CSARS.

Dépenses par résultat stratégique et programme

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014 Budget principal des dépenses	Budget principal des dépenses 2014-2015			
	(dollars)					
Budgétaire						
<i>Le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) remplit ses fonctions dans le respect la loi, des politiques et des instructions ministérielles.</i>						
Études	1 053 569	1 382 845	1 362 186			
Plaintes	513 789	701 596	682 873			
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>						
Services internes	1 333 915	681 863	741 740			
Total	2 901 273	2 766 304	2 786 799			

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

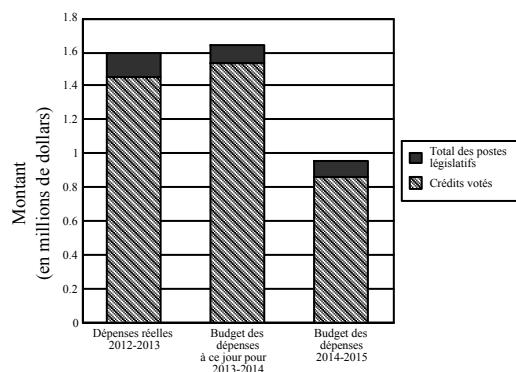
Comité externe d'examen de la Gendarmerie royale du Canada

Raison d'être

Le Comité externe d'examen de la Gendarmerie royale du Canada (CEE) est un organisme indépendant et impartial ayant pour mission de favoriser un régime de relations de travail juste et équitable au sein de la Gendarmerie royale du Canada (GRC), conformément aux principes de droit applicables. Pour ce faire, le CEE procède à un examen indépendant des appels concernant les affaires disciplinaires, les renvois et les rétrogradations, ainsi que de certaines catégories de griefs qui lui sont renvoyés, conformément à l'article 33 de la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada* et à l'article 36 du Règlement de la Gendarmerie royale du Canada. Le CEE rend compte directement au Parlement par l'intermédiaire du ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile. La compétence du CEE se limite aux questions liées à l'emploi et aux relations de travail des membres réguliers et civils de la GRC. Dans l'exécution de son mandat, le CEE s'assure que ses recommandations sont solidement fondées sur la loi et que les membres de la GRC sont traités de manière juste et équitable, conformément à l'intérêt public. Des renseignements supplémentaires sont disponibles dans le rapport sur les plans et les priorités du CEE.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014		Budget principal des dépenses 2014-2015		
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour			
(dollars)						
Dépenses budgétaires						
Crédits votés						
1 Dépenses du Programme	1 451 185	830 773	1 540 774	858 554		
Total des crédits votés	1 451 185	830 773	1 540 774	858 554		
Total des postes législatifs	144 410	103 639	103 639	102 864		
Total des dépenses budgétaires	1 595 595	934 412	1 644 413	961 418		

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Faits saillants

Le CEE prévoit des dépenses budgétaires de 961,4 milliers de dollars pour 2014-2015. De cette somme, un montant de 858,6 milliers de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 102,8 milliers de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

L'augmentation nette de 27 milliers de dollars des dépenses prévues par rapport au Budget principal des dépenses 2013-2014 est attribuable aux modifications apportées aux conventions collectives.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le rapport sur les plans et les priorités du CEE.

Dépenses par résultat stratégique et programme

Budgétaire <i>Analyse, conclusions et recommandations indépendantes, impartiales et exhaustives visant à assurer la transparence des griefs et des appels au sein de la Gendarmerie royale du Canada (GRC).</i>	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014 Budget principal des dépenses	Budget principal des dépenses 2014-2015
	<i>(dollars)</i>		
Examen des cas indépendant et impartial	1 595 595	934 412	961 418
Total	1 595 595	934 412	961 418

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

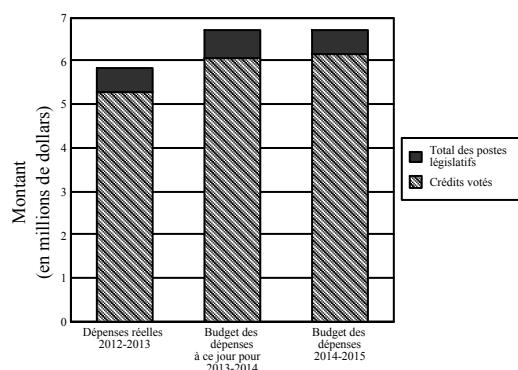
Comité externe d'examen des griefs militaires

Raison d'être

Le Comité externe d'examen des griefs militaires (le Comité ou CEEGM), autrefois connu sous le nom de Comité des griefs des Forces canadiennes, a pour raison d'être d'assurer l'examen indépendant et externe des griefs des militaires. L'article 29 de la *Loi sur la défense nationale* prévoit que tout officier ou militaire du rang qui s'estime lésé par une décision, un acte ou une omission dans la gestion des affaires des Forces armées canadiennes a le droit de déposer un grief. L'importance de ce droit ne peut être minimisée car, à quelques exceptions près, il s'agit de la seule procédure formelle de plainte offerte aux membres des Forces armées canadiennes. Le ministre de la Défense nationale est responsable de cette organisation.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



Dépenses budgétaires	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014		Budget principal des dépenses 2014-2015
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour	
Crédits votés				
1 Dépenses du Programme	5 276 211	6 087 490	6 087 490	6 144 993
Total des crédits votés	5 276 211	6 087 490	6 087 490	6 144 993
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>574 025</i>	<i>607 519</i>	<i>607 519</i>	<i>585 584</i>
Total des dépenses budgétaires	5 850 236	6 695 009	6 695 009	6 730 577

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Faits saillants

Le CEEGM prévoit des dépenses budgétaires de 6,7 millions de dollars pour 2014-2015. De cette somme, un montant de 6,1 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 585,5 milliers de dollars représente la prévision des dépenses législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif. Les dépenses prévues du Comité demeurent approximativement les mêmes que celles de l'exercice précédent.

Dépenses par résultat stratégique et programme

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015
		Budget principal des dépenses	
Budgétaire		<i>(dollars)</i>	
<i>Le Chef d'état-major de la Défense et les membres des Forces canadiennes bénéficient d'un examen équitable, indépendant et opportun des griefs militaires.</i>			
L'examen des griefs des membres des Forces canadiennes	3 847 015	4 351 756	4 711 404
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>			
Services internes	2 003 221	2 343 253	2 019 173
Total	5 850 236	6 695 009	6 730 577

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

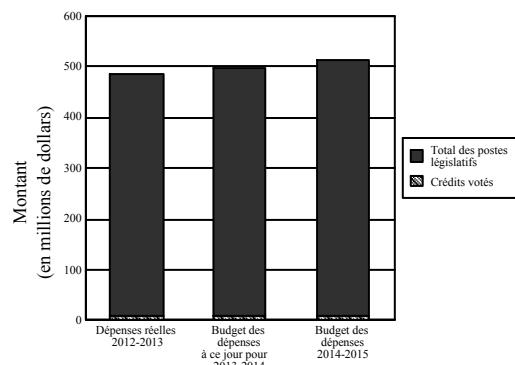
Commissaire à la magistrature fédérale

Raison d'être

Le Commissariat à la magistrature fédérale (CMF) fournit des services à la magistrature canadienne et œuvre en faveur de l'indépendance judiciaire. Le ministre de la Justice est responsable de cette organisation.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014		Budget principal des dépenses 2014-2015		
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour			
(dollars)						
Dépenses budgétaires						
Crédits votés						
1	Commissaire à la magistrature fédérale – Dépenses de fonctionnement	8 523 525	7 837 158	8 537 158		
5	Conseil canadien de la magistrature – Dépenses de fonctionnement	1 463 552	1 517 452	1 517 452		
Total des crédits votés		9 987 077	9 354 610	10 054 610		
<i>Total des postes législatifs</i>		<i>475 115 523</i>	<i>488 320 604</i>	<i>488 320 604</i>		
Total des dépenses budgétaires		485 102 600	497 675 214	498 375 214		
511 708 846						

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Faits saillants

Le CMF prévoit des dépenses budgétaires de 511,7 millions de dollars pour l'exercice 2014-2015. De cette somme, un montant de 10,2 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 501,5 millions de dollars est constitué des prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

Le total des dépenses pour l'organisme est en hausse constante au cours de la période de planification.

L'augmentation nette de 14,0 millions de dollars par rapport au Budget principal des dépenses 2013-2014 tient essentiellement à un accroissement du nombre des nominations de juges pour 13,3 millions de dollars ainsi qu'à une hausse moyenne globale des pensions versées aux pensionnés en vertu de la *Loi sur les juges*, de même qu'une provision pour l'augmentation de salariés des juges. Le différence de 0,7 million de dollars représente une augmentation du budget de fonctionnement du CMF pour les obligations juridiques.

Pour de plus amples renseignements, voir le Rapport sur les plans et les priorités 2014-2015.

Dépenses par résultat stratégique et programme

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015		
		Budget principal des dépenses			
(dollars)					
Budgétaire					
<i>Une magistrature fédérale indépendante et efficace.</i>					
Paiements en application de la <i>Loi sur les juges</i>	474 217 220	487 534 826	500 885 033		
Commissariat à la magistrature fédérale Canada	8 352 983	7 613 383	8 454 448		
Conseil canadien de la magistrature	1 657 597	1 672 727	1 642 565		
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>					
Services internes	874 800	854 278	726 800		
Total	485 102 600	497 675 214	511 708 846		

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Commissariat à l'intégrité du secteur public

Raison d'être

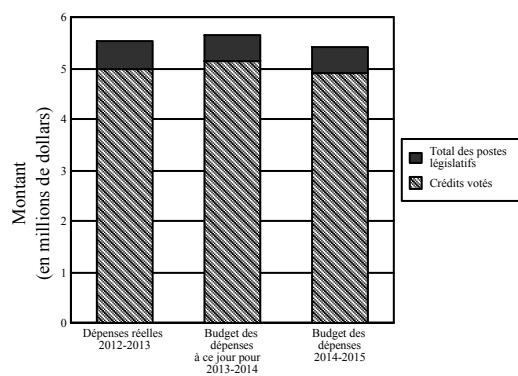
Le Commissariat à l'intégrité du secteur public du Canada (le Commissariat) a été institué afin d'appliquer la *Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles*, entrée en vigueur en avril 2007. Le mandat du Commissariat est d'établir un processus sûr, indépendant et confidentiel permettant aux fonctionnaires et au grand public de divulguer des actes répréhensibles susceptibles d'avoir été commis dans le secteur public fédéral. Le Commissariat aide aussi à protéger contre les représailles les fonctionnaires qui ont fait une divulgation ou qui ont participé à des procédures connexes.

Le régime de divulgation est un élément du cadre qui renforce la reddition de comptes et la surveillance de la gestion des activités du gouvernement.

Le commissaire relève directement du Parlement et le président du Conseil du Trésor est responsable du rapport sur les plans et priorités et du rapport ministériel sur le rendement du Commissariat.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



Dépenses budgétaires	2012-2013	2013-2014		Budget principal des dépenses 2014-2015
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour	
Crédits votés				
1 Dépenses du Programme	5 002 357	5 154 100	5 154 100	4 923 694
Total des crédits votés	5 002 357	5 154 100	5 154 100	4 923 694
<i>Total des postes législatifs</i>	540 639	520 799	520 799	502 540
Total des dépenses budgétaires	5 542 996	5 674 899	5 674 899	5 426 234

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Faits saillants

Le Commissariat prévoit des dépenses budgétaires de 5,4 millions de dollars pour 2014-2015. De cette somme, un montant de 4,9 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 0,5 million de dollars correspond aux prévisions réglementaires qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire; il est fourni à titre d'information. Le niveau des dépenses pour 2014-2015 est légèrement inférieur, de 0,1 million de dollars par rapport aux dépenses réelles de 2012-2013 et de 0,2 million de dollars par rapport au Budget principal des dépenses 2013-2014, principalement en raison des économies découlant de l'examen des dépenses du budget fédéral de 2012. Les fonds serviront principalement

à payer les salaires, les avantages sociaux et les services professionnels qui permettent d'assurer et de soutenir une fonction de gestion des divulgations et des plaintes de représailles qui est opportune, rigoureuse, indépendante et accessible. Le rapport sur les plans et les priorités renferme des précisions sur l'utilisation des fonds.

Le niveau de dépenses est relativement constant. En 2013-2014, le nombre de nouvelles affaires et d'enquêtes s'est stabilisé. Si le nombre de nouveaux dossiers ou si la complexité des cas devait s'accroître, le Commissariat risque de ne pas être en mesure de donner suite aussi rapidement aux divulgations d'actes répréhensibles et aux plaintes en matière de représailles.

Dépenses par résultat stratégique et programme

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014 Budget principal des dépenses	Budget principal des dépenses 2014-2015
	(dollars)		
Budgétaire			
<i>Des mesures sont prises à l'égard des actes répréhensibles au sein du secteur public fédéral et les fonctionnaires sont protégés en cas de représailles.</i>			
Programme de gestion des divulgations et des représailles	3 627 994	3 748 289	3 571 794
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>			
Services internes	1 915 002	1 926 610	1 854 440
Total	5 542 996	5 674 899	5 426 234

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Liste des paiements de transfert de 2014-2015

	Dépenses réelles 2012-2013	Budget principal des dépenses 2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015
	(dollars)		
Contributions			
Contribution qui permet d'obtenir des conseils juridiques en vertu de la <i>Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles</i> .	44 472	40 000	40 000

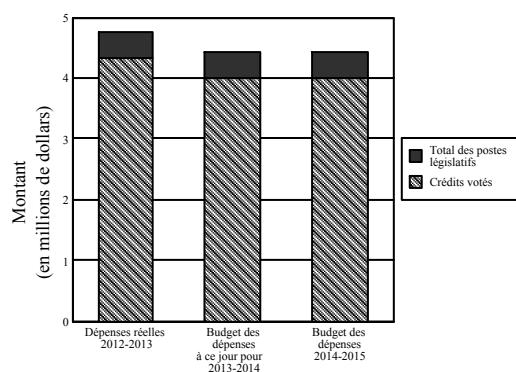
Commissariat au lobbying

Raison d'être

Le Commissariat au lobbying (CAL) soutient la commissaire au lobbying, le haut fonctionnaire du Parlement responsable de l'application de la *Loi sur le lobbying* (la Loi). La législation vise à améliorer la transparence et le respect de l'obligation de rendre compte des communications entre les lobbyistes et les titulaires d'une charge publique fédérale, et à accroître la confiance des Canadiens à l'égard de l'intégrité du processus décisionnel du gouvernement. À cette fin, le mandat du CAL est de créer et gérer le Registre des lobbyistes, d'élaborer et mettre en œuvre des programmes d'éducation pour faire connaître la Loi, et de veiller à l'application de la Loi et du *Code de déontologie des lobbyistes*. Le président du Conseil du Trésor est le ministre responsable de la présentation au Parlement du rapport sur les plans et les priorités et du rapport ministériel sur le rendement du Commissariat au lobbying.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014		Budget principal des dépenses 2014-2015
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour	
		(dollars)		
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses du Programme	4 322 227	3 988 757	3 988 757	4 015 579
Total des crédits votés	4 322 227	3 988 757	3 988 757	4 015 579
<i>Total des postes législatifs</i>	423 087	434 784	434 784	416 721
Total des dépenses budgétaires	4 745 314	4 423 541	4 423 541	4 432 300

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Faits saillants

Le CAL prévoit des dépenses budgétaires de 4,4 millions de dollars en 2014-2015. De cette somme, un montant de 4,0 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 416,7 milliers de dollars représente les prévisions législatives ne nécessitant pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

Il n'y a pas d'écart significatif entre les budgets d'une année à l'autre.

En 2014-2015, CAL préparera et publiera un rapport sur les résultats obtenus lors de la consultation sur le *Code de déontologie des lobbyistes*. Le CAL a pour but d'augmenter la sensibilisation des lobbyistes des délais prescrits par la Loi pour le dépôt des rapports mensuels de communications.

Le CAL gérera le Registre des lobbyistes pour que les lobbyistes puissent respecter les dispositions de la *Loi sur le lobbying*. La commissaire et son personnel continueront de perfectionner le programme d'éducation et de sensibilisation et de le mettre en œuvre pour favoriser une meilleure compréhension des exigences de la *Loi sur le lobbying* et du *Code de déontologie des lobbyistes*. Le CAL continuera d'enquêter sur les infractions présumées à la *Loi sur le lobbying* et au *Code de déontologie des lobbyistes*.

Des renseignements supplémentaires sont fournis dans le rapport sur les plans et les priorités du Commissariat au lobbying.

Dépenses par résultat stratégique et programme

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014 Budget principal des dépenses	Budget principal des dépenses 2014-2015
	(dollars)		
Budgétaire			
<i>La transparence et l'obligation de rendre compte des activités de lobbying effectuées auprès de titulaires de charge publique contribuent à inspirer confiance à l'égard de l'intégrité des décisions prises par le gouvernement.</i>			
Examens et enquêtes en vertu de la <i>Loi sur le lobbying</i> et du <i>Code de déontologie des lobbyistes</i>	1 019 962	1 097 392	1 137 784
Enregistrement des lobbyistes	1 124 001	811 818	824 989
Éducation et recherche	924 150	810 294	780 733
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques dans cette organisation.</i>			
Services internes	1 677 201	1 704 037	1 688 794
Total	4 745 314	4 423 541	4 432 300

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Commissariat aux conflits d'intérêts et à l'éthique

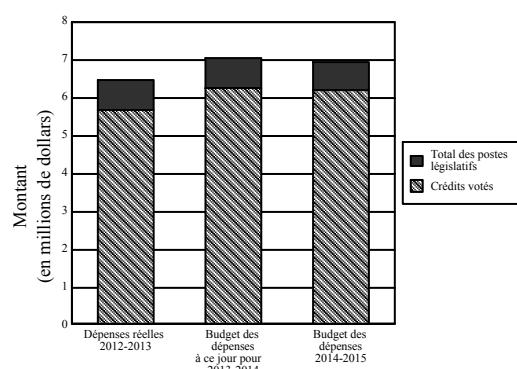
Raison d'être

La Commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique est chargée d'administrer la *Loi sur les conflits d'intérêts* (Loi) et le *Code régissant les conflits d'intérêts des députés* (Code). Ces deux régimes ont pour but de veiller à ce que les personnes nommées ou élues à des postes officiels, qu'elles soient titulaires de charge publique ou députés, ne se trouvent pas en situation de conflits d'intérêts. La Loi et le Code établissent des règles de conduite en matière de conflits d'intérêts pour ceux-ci et les obligent à respecter des normes qui font passer l'intérêt public avant leurs intérêts personnels lorsque les deux régimes entrent en conflit. La Commissaire a également pour mandat de donner des conseils au Premier ministre, à titre confidentiel, sur les questions de conflits d'intérêts et d'éthique.

Le président de la Chambre des communes est le ministre compétent de cette organisation.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



Dépenses budgétaires	2012-2013	2013-2014		Budget principal des dépenses 2014-2015
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour	
Crédits votés				
1 Dépenses du Programme	5 698 200	6 234 980	6 234 980	6 178 280
Total des crédits votés	5 698 200	6 234 980	6 234 980	6 178 280
<i>Total des postes législatifs</i>	755 249	800 421	800 421	760 125
Total des dépenses budgétaires	6 453 449	7 035 401	7 035 401	6 938 405

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Faits saillants

Le budget de fonctionnement du Commissariat aux conflits d'intérêts et à l'éthique est utilisé pour appuyer la réalisation du mandat législatif de la commissaire. Le Commissariat a réussi à réduire ses dépenses non-salariales par suite de la mise en œuvre de mesures internes. Le Budget principal des dépenses 2013-2014 a été ajusté de manière à refléter une réduction de 3 p. 100 au budget de fonctionnement du Commissariat. Le Budget principal des dépenses 2014-2015 fait l'objet d'une réduction additionnelle de 1 p. 100. Le budget salarial a été ajusté de manière à inclure les augmentations économiques qui sont entrées en vigueur en 2013-2014. Enfin, le taux de contribution au régime d'avantages sociaux des employés est ajusté chaque année pour refléter le taux établi par le Conseil du Trésor.

De plus amples renseignements sur les opérations du Commissariat sont fournis dans les rapports annuels de la Commissaire qui se trouvent sur son site Web au www.ciec-ccie.gc.ca

Dépenses par résultat stratégique et programme

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014 Budget principal des dépenses	Budget principal des dépenses 2014-2015
	(dollars)		
Budgétaire			
<i>Le public peut avoir confiance que les titulaires de charge publique et les députés rencontrent les exigences des mesures d'observation régissant leur conduite en ce qui concerne les conflits d'intérêts.</i>			
Application de la <i>Loi sur les conflits d'intérêts</i> et du <i>Code régissant les conflits d'intérêts des députés</i>	4 304 011	4 942 190	4 859 860
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>			
Services internes	2 149 438	2 093 211	2 078 545
Total	6 453 449	7 035 401	6 938 405

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Commissariat aux langues officielles

Raison d'être

Le mandat du commissaire aux langues officielles est de veiller à la mise en œuvre intégrale de la *Loi sur les langues officielles*, de protéger les droits linguistiques des Canadiens et de promouvoir la dualité linguistique et le bilinguisme au Canada.

L'article 56 de la *Loi sur les langues officielles* énonce ce qui suit : « Il incombe au commissaire de prendre, dans le cadre de sa compétence, toutes les mesures visant à assurer la reconnaissance du statut de chacune des langues officielles et à faire respecter l'esprit de la présente Loi et l'intention du législateur en ce qui touche l'administration des affaires des institutions fédérales, et notamment la promotion du français et de l'anglais dans la société canadienne. »

En vertu de la Loi, le commissaire a pour mandat de prendre, dans le cadre de sa compétence, toutes les mesures nécessaires à la réalisation des trois grands objectifs de la *Loi sur les langues officielles*, soit :

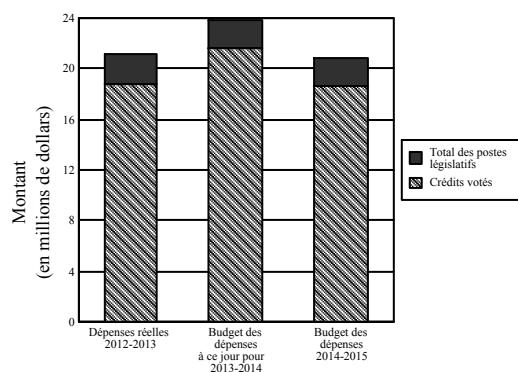
- l'égalité de statut et d'usage du français et de l'anglais au sein du Parlement, du gouvernement du Canada, de l'administration fédérale et des institutions assujetties à la Loi;
- l'épanouissement des communautés de langue officielle au Canada;
- la progression vers l'égalité du français et de l'anglais dans la société canadienne.

Le commissaire aux langues officielles est nommé par commission sous le grand sceau, après approbation par résolution de la Chambre des communes et du Sénat. Il relève directement du Parlement.

Le président du Conseil privé de la Reine pour le Canada est responsable du dépôt au Parlement des rapports administratifs du Commissariat, notamment le rapport sur les plans et les priorités et le rapport ministériel sur le rendement.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014		Budget principal des dépenses 2014-2015		
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour			
(dollars)						
Dépenses budgétaires						
Crédits votés						
1 Dépenses du Programme	18 826 751	21 621 488	21 621 488	18 623 744		
Total des crédits votés	18 826 751	21 621 488	21 621 488	18 623 744		
Total des postes législatifs	2 307 265	2 250 180	2 250 180	2 153 208		
Total des dépenses budgétaires	21 134 016	23 871 668	23 871 668	20 776 952		

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Faits saillants

Le Commissariat aux langues officielles prévoit des dépenses de 20,8 millions de dollars pour 2014-2015. De cette somme, un montant de 18,6 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 2,2 millions de dollars représente des autorisations législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

Comparativement à 2013-2014, le Budget principal des dépenses 2014-2015 a diminué de 3,1 millions de dollars. Cette diminution est reliée au montant obtenu pour payer les coûts du déménagement du bureau de l'administration centrale à Gatineau effectué en 2013-2014.

Le financement sera utilisé pour répondre aux priorités suivantes :

- intervenir auprès des acteurs clés afin d'accroître la reconnaissance de la dualité linguistique et la sensibilisation à cette dualité;
- intervenir de façon ciblée pour assurer la protection des droits linguistiques dans un contexte de restrictions budgétaires et de modernisation des services;
- intervenir auprès des acteurs clés dans les secteurs de l'immigration, de l'accès à la justice et de la petite enfance;
- gérer une période de transitions tout en favorisant un environnement de travail sain et productif.

Dépenses par résultat stratégique et programme

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015
		Budget principal des dépenses	
		(dollars)	
Budgétaire			
<i>Les droits garantis par la Loi sur les langues officielles sont protégés et la dualité linguistique est promue comme une valeur fondamentale de la société canadienne.</i>			
Protection des droits linguistiques	6 321 862	6 694 325	6 814 886
Promotion de la dualité linguistique	6 494 480	6 527 005	6 548 834
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>			
Services internes	8 317 674	10 650 338	7 413 232
Total	21 134 016	23 871 668	20 776 952

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Commissariats à l'information et à la protection de la vie privée du Canada

Raison d'être

Commissariat à la protection de la vie privée du Canada

À titre d'agente du Parlement, la commissaire à la protection de la vie privée du Canada relève directement de la Chambre des communes et du Sénat. Le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada (CPVP) a pour mandat de surveiller le respect de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, laquelle porte sur les pratiques de traitement des renseignements personnels utilisées par les ministères et organismes fédéraux, de la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* (LPRPDE), la loi fédérale sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé, ainsi que de certains aspects de la loi canadienne antipourriel. Le CPVP a pour mission de protéger et de promouvoir le droit des individus à la vie privée.

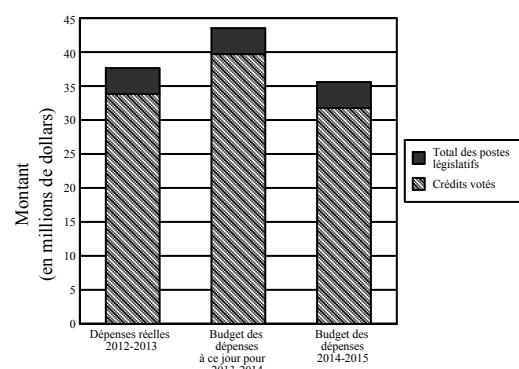
Commissariat à l'information du Canada

En tant qu'Agente du Parlement, la commissaire à l'information du Canada (CIC) relève directement de la Chambre des communes et du Sénat. Le CIC veille au respect des droits que la *Loi sur l'accès à l'information* confère aux demandeurs, ce qui en retour rehausse la transparence et la reddition de compte à l'échelle du gouvernemental fédéral.

Sur le plan administratif, le ministre de la Justice est responsable de soumettre les rapports sur les plans et priorités et les rapports ministériels sur le rendement pour ces organisations.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014		Budget principal des dépenses 2014-2015		
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour			
(dollars)						
Dépenses budgétaires						
Crédits votés						
1	Commissariat à l'information du Canada – Dépenses du Programme	10 905 185	13 171 028	13 171 028		
5	Commissariat à la protection de la vie privée du Canada – Dépenses du Programme	23 036 569	26 628 405	26 628 405		
Total des crédits votés		33 941 754	39 799 433	39 799 433		
<i>Total des postes législatifs</i>		<i>3 889 782</i>	<i>3 830 250</i>	<i>3 830 250</i>		
Total des dépenses budgétaires		37 831 536	43 629 683	43 629 683		
				35 521 413		

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Faits saillants**COMMISSARIAT À LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE DU CANADA**

Le CPVP prévoit des dépenses budgétaires de 24,3 millions de dollars en 2014-2015. De cette somme, un montant de 21,9 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 2,4 millions de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

Le Budget principal des dépenses du CPVP s'élève à 24,3 millions de dollars pour l'exercice 2014-2015, ce qui représente une réduction de 4,8 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Les principaux facteurs qui contribuent à cette réduction nette comprennent les éléments suivants :

- un financement ponctuel de 4,1 millions de dollars reçu en 2013-2014 pour couvrir les coûts attribuables à la réinstallation du CPVP à Gatineau (Québec) à l'hiver 2014. Ce financement ponctuel sera nécessaire pour la configuration des espaces de travail et l'équipement ainsi que la nouvelle infrastructure technologique. Ce montant est inscrit sous l'activité de programme Services internes en 2013-2014;
- le financement reçu pour le déménagement sera compensé par des réductions futures des niveaux de référence du CPVP pour un montant annuel de 0,3 million de dollars pour une période de 15 ans;
- à compter de 2014-2015, les plans de dépenses illustrent également les économies réalisées dans le cadre de l'examen des dépenses du budget fédéral de 2012, soit 0,4 million de dollars, qui découlent des efforts déployés par le CPVP pour optimiser ses activités et l'utilisation des ressources;
- le rajustement des régimes d'avantages sociaux des employés de 0,1 million de dollars;
- une augmentation de salaire de 0,1 million de dollars liée aux conventions collectives signées récemment.

Le financement permanent du CPVP en 2014-2015 et au cours des exercices subséquents restera stable et servira à mener à bien les efforts et les activités du CPVP pour atteindre l'unique résultat stratégique de l'organisation, soit la protection de la vie privée des individus ainsi que les priorités du Commissariat pour 2014-2015 :

- gérer efficacement l'organisation pendant une période de transition;
- améliorer de façon continue les services aux Canadiens

COMMISSARIAT À L'INFORMATION DU CANADA

Le CIC prévoit des dépenses budgétaires de 11,2 millions de dollars en 2014-2015. De cette somme, un montant de 9,9 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 1,3 million de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

Les dépenses budgétaires du CIC figurant dans le Budget principal des dépenses 2014-2015 s'élèvent à 11,2 millions de dollars, ce qui correspond à une diminution de 3,3 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Les principaux facteurs qui contribuent à cette augmentation nette comprennent les éléments suivants :

- une diminution de 2,8 millions de dollars attribuable à un prêt unique de 2,6 millions de dollars pour le financement de la réinstallation du CIC reçu en 2013-2014, ainsi que la somme de 0,2 million de dollars pour le remboursement des frais en 2014-2015. Le montant total sera remboursé sur une période de 15 ans;
- une diminution de 0,3 million de dollars attribuable à l'achèvement de la stratégie quinquennale de GI/TI;
- une diminution de 0,2 million de dollars attribuable aux économies réalisées dans le cadre de l'examen des dépenses du budget fédéral de 2012 (PARD);
- une diminution de 0,1 million de dollars attribuable au transfert de fonds au Service des biens immobiliers de Travaux publics et Services gouvernementaux concernant les changements, d'une année à l'autre, des ressources liées aux gains d'efficience sur le plan de l'espace;
- une augmentation des salaires de 0,1 million de dollars liée aux conventions collectives signées récemment.

En 2014-2015, le financement servira avant tout à mener des enquêtes efficaces, justes et confidentielles sur des plaintes ou des problèmes concernant la façon dont les institutions fédérales traitent les demandes d'accès à l'information

provenant du public. D'autres activités auront pour but d'appuyer la commissaire dans son rôle consultatif auprès du Parlement sur toutes les questions relatives à l'accès à l'information. Au besoin, le personnel du CIC aidera également la commissaire à porter les questions d'interprétation et d'application de la loi devant les tribunaux.

Dépenses par résultat stratégique et programme

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015
		Budget principal des dépenses 2013-2014	
Budgétaire			
<i>Le droit des personnes à la protection de la vie privée est protégé.</i>			
Activités relatives à la conformité	11 800 606	11 153 628	11 672 022
Recherche et élaboration des politiques	4 028 548	4 621 993	3 834 863
Sensibilisation du grand public	3 500 946	3 152 112	3 096 659
<i>Les droits des demandeurs en vertu de la Loi sur l'accès à l'information sont protégés.</i>			
Conformité avec les obligations prévues à la <i>Loi sur l'accès à l'information</i>	9 179 989	9 165 993	8 624 739
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>			
Services internes – Commissariat à la protection de la vie privée	6 208 756	10 172 097	5 716 909
Services internes – Commissariat à l'information	3 112 691	5 363 860	2 576 221
Total	37 831 536	43 629 683	35 521 413

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Liste des paiements de transfert de 2014-2015

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015
		Budget principal des dépenses 2013-2014	
Contributions			
Programme de contributions relatif à la <i>Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques</i>	499 240	500 000	500 000

Commission canadienne de sûreté nucléaire

Raison d'être

Le ministre des Ressources naturelles est responsable de cette organisation.

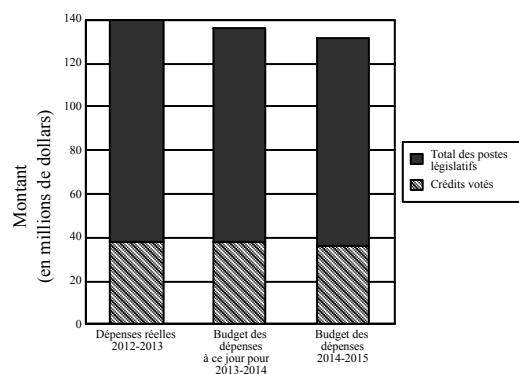
En 1946, le Parlement a adopté la *Loi sur le contrôle de l'énergie atomique* et a créé la Commission de contrôle de l'énergie atomique. Celle-ci a le pouvoir de réglementer l'ensemble des activités nucléaires liées au développement et à l'utilisation de l'énergie atomique au Canada.

Plus d'un demi-siècle plus tard, en mai 2000, la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* (LSRN) entrait en vigueur et créait la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN), appelée à succéder à la Commission de contrôle de l'énergie atomique. La CCSN a les responsabilités et les pouvoirs lui permettant de réglementer un secteur qui englobe tous les segments du cycle du combustible nucléaire et une vaste gamme d'utilisations industrielles, médicales et universitaires des substances nucléaires.

Des renseignements additionnels sont disponibles dans le rapport sur les plans et les priorités de la CCSN.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



Dépenses budgétaires	2012-2013	2013-2014		Budget principal des dépenses 2014-2015
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour	
Crédits votés				
1 Dépenses du Programme	37 676 689	34 976 638	37 771 011	36 578 266
Total des crédits votés	37 676 689	34 976 638	37 771 011	36 578 266
Total des postes législatifs	102 022 465	97 924 847	97 966 168	95 059 029
Total des dépenses budgétaires	139 699 154	132 901 485	135 737 179	131 637 295

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Faits saillants

La Commission canadienne de sûreté nucléaire prévoit que ses dépenses budgétaires s'élèveront à 131,6 millions de dollars en 2014-2015. De ce montant, 36,6 millions de dollars requièrent l'approbation du Parlement. Le montant résiduel de 95 millions de dollars correspond aux prévisions des dépenses législatives qui ne nécessitent pas d'approbation additionnelle; il est fourni à titre d'information.

Dans la *Loi n°1 sur le plan d'action économique de 2013*, la Commission canadienne de sûreté nucléaire a reçu l'autorisation législative, en vertu du paragraphe 21(3) de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*, de dépenser au cours d'un exercice les recettes tirées de l'exercice financier courant ou précédent pour la conduite de ses activités. La Commission perçoit ses revenus des droits exigés pour les permis et les demandes de permis, conformément au Règlement sur les droits pour le recouvrement des coûts de la Commission canadienne de sûreté nucléaire.

En plus de cette autorisation législative, la Commission reçoit du financement au moyen d'une autorisation budgétaire votée par le Parlement, soit le crédit 1 – Dépenses de programme. Ce crédit parlementaire fournit des fonds pour des activités exemptes de droits en vertu du Règlement sur les droits pour le recouvrement des coûts de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (c.-à-d. hôpitaux et universités), puisque ces entités se consacrent au bien du public. De plus, la Commission ne perçoit pas de droits pour les activités découlant des obligations du Canada qui ne présentent pas d'avantages directs pour les titulaires de permis identifiables. Parmi celles-ci, on compte les activités concernant les obligations internationales du Canada (y compris les activités de non-prolifération), les responsabilités publiques comme la gestion des situations d'urgence et les programmes d'information publique, et la mise à jour de la, *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* et de ses règlements d'application.

Les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés relèvent des autorisations budgétaires législatives.

Pour 2014-2015, le budget principal des dépenses de la Commission montre une diminution des dépenses nettes de 1,3 million de dollars ou de 1,0 p. 100 comparativement au budget principal des dépenses de 2013-2014. Cette diminution est le résultat d'une baisse des dépenses législatives de l'ordre de 2,9 millions de dollars, ou 2,9 p. 100, partiellement atténuée par une hausse des dépenses votées de l'ordre de 1,6 million de dollars, soit 4,6 p. 100.

La diminution des dépenses législatives s'explique par une baisse des demandes réglementaires liées au déclassement de la centrale nucléaire de Gentilly-2 d'Hydro-Québec ainsi que par la baisse de la contribution au régime d'avantages sociaux des employés.

La hausse des dépenses votées est principalement attribuable à la fin des remboursements à la Réserve de gestion au Secrétariat du Conseil du Trésor liés aux investissements faits dans l'infrastructure des installations de la Commission ainsi qu'au financement reçu pour l'Initiative du guichet unique, une initiative horizontale qui vise à simplifier la réglementation sur les importations et les processus douaniers applicables aux échanges commerciaux. Cette hausse est atténuée par un transfert supplémentaire à Services partagés Canada pour un logiciel en milieu de travail et un transfert au ministère des Affaires étrangères et du Commerce international visant à appuyer le personnel de la Commission lors de missions à l'étranger.

Vous trouverez davantage de renseignements dans le rapport sur les plans et les priorités de la Commission canadienne de sûreté nucléaire.

Dépenses par résultat stratégique et programme

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015
		Budget principal des dépenses 2013-2014	
Budgétaire			
<i>Installations et processus nucléaires sûrs et sécuritaires qui ne sont utilisés qu'à des fins pacifiques et confiance du public dans l'efficacité du régime de réglementation nucléaire.</i>			
Programme de conformité	41 778 894	36 550 986	38 703 659
Programme d'autorisation et d'accréditation	25 304 007	28 505 451	26 179 983
Programme du cadre de réglementation	29 682 743	25 193 526	26 049 097
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>			
Services internes	42 933 510	42 651 522	40 704 556
Total	139 699 154	132 901 485	131 637 295

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Liste des paiements de transfert de 2014-2015

	Dépenses réelles 2012-2013	Budget principal des dépenses 2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015
		(dollars)	
Subventions			
Subventions pour faciliter la recherche, le développement et la gestion des activités qui contribueront à la réalisation des objectifs du Programme de recherche et de soutien	75 000	75 000	75 000
Contributions			
Programme d'aide financière aux participants	105 602	925 000	925 000
Contributions pour faciliter la recherche, le développement et la gestion des activités qui contribueront à la réalisation des objectifs du Programme de recherche et de soutien ainsi que du Programme canadien à l'appui des garanties	1 270 980	770 000	770 000

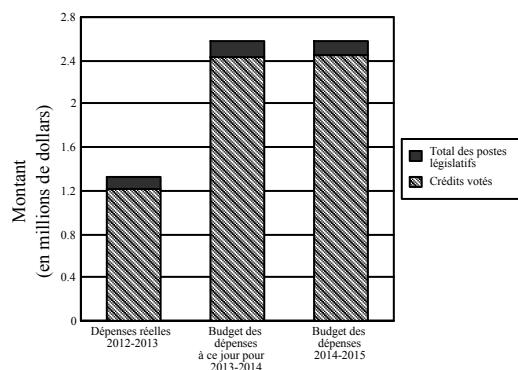
Commission canadienne des affaires polaires

Raison d'être

La Commission canadienne des affaires polaires a les responsabilités suivantes : promouvoir et diffuser les connaissances relatives aux régions polaires et suivre leur évolution; aider à sensibiliser le public à l'importance de la science polaire pour le Canada; intensifier le rôle du Canada sur la scène internationale à titre de nation circumpolaire; et recommander l'adoption d'une politique sur la science polaire par le gouvernement. Le ministre des Affaires autochtones et Développement du Nord canadien est responsable de cette organisation.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



Dépenses budgétaires	2012-2013	2013-2014		Budget principal des dépenses 2014-2015
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour	
Dépenses du Programme	1 220 138	2 433 726	2 433 726	2 439 807
Total des crédits votés	1 220 138	2 433 726	2 433 726	2 439 807
Total des postes législatifs	97 597	142 943	142 943	136 553
Total des dépenses budgétaires	1 317 735	2 576 669	2 576 669	2 576 360

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Faits saillants

La Commission canadienne des affaires polaires prévoit des dépenses budgétaires de 2,6 millions de dollars pour 2014-2015. De cette somme, un montant de 2,4 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 137 milliers de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

La Commission continue d'administrer ses programmes de subventions : le Programme de formation scientifique dans le Nord, y incluant le financement accordé à l'Association universitaire canadienne d'études nordiques, la Médaille du centenaire de l'Année polaire internationale 1882-1883 également connue sous le nom de Prix de la recherche scientifique sur le Nord et la Bourse d'études de la Commission canadienne des affaires polaires.

La Commission continuera d'organiser des conférences et des colloques, de publier de l'information sur des questions liées à la recherche polaire, d'établir et de maintenir des réseaux sur le savoir polaire et de collaborer étroitement avec les autres organismes gouvernementaux et non gouvernementaux pour encourager les études canadiennes sur les régions

polaires.

Dépenses par résultat stratégique et programme

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014 Budget principal des dépenses	Budget principal des dépenses 2014-2015			
	(dollars)					
Budgétaire						
<i>Accroissement des connaissances sur les régions polaires du Canada.</i>						
Facilitation de la recherche et communications	988 110	2 095 074	2 095 000			
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>						
Services internes	329 625	481 595	481 360			
Total	1 317 735	2 576 669	2 576 360			

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Liste des paiements de transfert de 2014-2015

	Dépenses réelles 2012-2013	Budget principal des dépenses 2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015			
	(dollars)					
Subventions						
Subventions aux particuliers, aux organisations, aux associations et aux institutions pour soutenir la recherche et des activités qui ont trait aux régions polaires						
.....		1 086 000	1 086 000			
Contributions						
Contributions aux particuliers, aux organisations, aux associations et aux institutions pour soutenir la recherche et des activités qui ont trait aux régions polaires	10 000	10 000	10 000			

Commission canadienne des droits de la personne

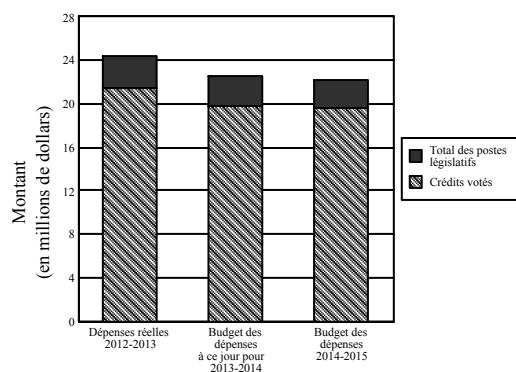
Raison d'être

Le ministre de la Justice et procureur général du Canada est responsable de cette organisation.

La Commission canadienne des droits de la personne a été constituée en 1977 en vertu de l'annexe II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, conformément à la *Loi canadienne sur les droits de la personne* (LCDP). La Commission a la responsabilité de l'application de la LCDP et veille au respect de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* (LEE). La LCDP interdit la discrimination et la LEE favorise la réalisation de l'équité en milieu de travail. Les deux lois imposent les principes de l'égalité des chances et de la non-discrimination aux ministères et organismes du gouvernement fédéral, aux sociétés d'État et aux organisations du secteur privé sous réglementation fédérale.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014		Budget principal des dépenses 2014-2015
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour	
			(dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses du Programme	21 475 813	19 861 118	19 861 118	19 639 234
Total des crédits votés	21 475 813	19 861 118	19 861 118	19 639 234
<i>Total des postes législatifs</i>	2 907 363	2 600 171	2 600 171	2 460 492
Total des dépenses budgétaires	24 383 176	22 461 289	22 461 289	22 099 726

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Faits saillants

La Commission canadienne des droits de la personne prévoit des dépenses budgétaires de 22,1 millions de dollars pour 2014-2015. De cette somme, un montant de 19,6 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 2,5 millions de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

L'écart entre les dépenses réelles de 2012-2013 et le Budget principal des dépenses 2013-2014 et l'écart entre le Budget principal des dépenses 2013-2014 et celui de 2014-2015 sont principalement attribuables au financement obtenu pour l'abrogation de l'article 67 de la *Loi canadienne sur les droits de la personne* (LCDP). Ce financement est à la baisse et prendra fin en mars 2014.

Au cours du prochain exercice, la Commission se concentrera sur :

- l'identification et la priorisation des cas touchant les femmes autochtones, ainsi que le ciblage des activités de litige, lorsqu'il est dans l'intérêt public de le faire;
- le dialogue et une meilleure compréhension des enjeux par les intervenants dans le but de cerner des stratégies qui permettront aux personnes les plus vulnérables, dont les femmes autochtones, de surmonter les obstacles à l'accès à la justice en matière de droits de la personne;
- l'avancement des questions systémiques en matière de droits de la personne au moyen d'une collaboration avec des partenaires de premier plan;
- la révision de la structure de la gestion, des ressources et des résultats afin de mieux présenter l'orientation de la Commission axée sur la promotion et la protection.

On peut trouver des renseignements supplémentaires dans le rapport sur les plans et les priorités de la Commission.

Dépenses par résultat stratégique et programme

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014 Budget principal des dépenses	Budget principal des dépenses 2014-2015		
			(dollars)		
Budgétaire					
<i>L'égalité, le respect des droits de la personne et la prévention de la discrimination grâce à une meilleure compréhension et à un meilleur respect de la Loi canadienne sur les droits de la personne et de la Loi sur l'équité en matière d'emploi par les employeurs et les fournisseurs de services sous réglementation fédérale, ainsi que le public qu'ils servent.</i>					
Programme de règlement des différends en matière de droits de la personne	9 241 670	8 997 200	9 532 800		
Programme de développement et de diffusion des connaissances sur les droits de la personne	4 123 976	3 440 600	3 436 700		
Programme de prévention de la discrimination	4 224 128	4 000 200	3 188 000		
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>					
Services internes	6 793 402	6 023 289	5 942 226		
Total	24 383 176	22 461 289	22 099 726		

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

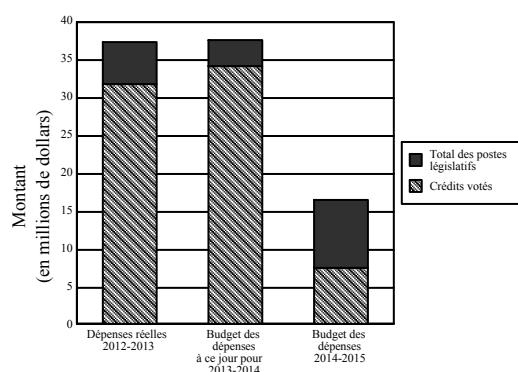
Commission canadienne des grains

Raison d'être

La Commission canadienne des grains (CCG) est un organisme du gouvernement fédéral qui administre les dispositions de la *Loi sur les grains du Canada* (LGC). Aux termes de la LGC, la CCG a pour mandat de fixer et de faire respecter, au profit des producteurs de grains, des normes de qualité pour le grain canadien et de régir la manutention du grain au pays afin d'en assurer la fiabilité sur les marchés intérieurs et étrangers. La vision de la CCG est d'être un « chef de file en matière d'excellence et d'innovation dans les domaines de l'assurance de la qualité et de la quantité des grains, de la recherche et de la protection des producteurs ». Le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire est responsable de la CCG.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014		Budget principal des dépenses 2014-2015
	Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour	
	(dollars)		
Dépenses budgétaires			
Crédits votés			
1 Dépenses du Programme	31 629 611	21 582 235	7 537 076
Total des crédits votés	31 629 611	21 582 235	7 537 076
Total des postes législatifs	5 504 635	585 473	8 846 818
Total des dépenses budgétaires	37 134 246	22 167 708	16 383 894

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Faits saillants

La CCG prévoit des dépenses budgétaires de 16,4 millions de dollars pour 2014-2015. De cette somme, un montant de 7,5 millions de dollars requiert l'approbation du Parlement. Le solde de 8,9 millions de dollars correspond aux prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire; il est fourni à titre d'information. Du montant législatif, 6,4 millions de dollars serviront au paiement des indemnités de cessation d'emploi et le solde de 2,5 millions de dollars permettra d'assumer les obligations liées au régime d'avantages sociaux des employés.

La réduction nette de 5,8 millions de dollars de l'autorisation de crédits par rapport au Budget principal des dépenses 2013-2014 est attribuable à :

- une réduction de 16,8 millions de dollars pour la transition de la CCG à un modèle de financement durable tel qu'il a été défini dans le budget fédéral de 2012;

- une hausse de 3,1 millions de dollars du soutien financier accordé aux employés touchés par le réaménagement des effectifs;
- un accès élargi à l'excédent du fonds renouvelable de la CCG, soit 7,9 millions de dollars, pour les obligations liées aux indemnités de départ.

La structure de financement actuelle de la CCG est axée sur les autorisations budgétaires qui sont composées d'autorisations législatives et d'autorisations votées. Les autorisations législatives comprennent l'autorisation du régime d'avantages sociaux pour les postes financés par les crédits et l'autorisation des fonds renouvelables de la CCG qui permet à la CCG de dépenser de nouveau les droits qu'elle a perçus. L'autorisation votée est le crédit 1 – Dépenses du Programme, qui comprend l'autorité de crédit annuel et toute autorité des crédits spéciaux pour l'exercice.

Un fonds renouvelable a été établi pour la CCG en 1995 dans l'espérance que l'organisation puisse s'autofinancer en grande partie par les droits perçus pour ses services. La CCG a mis à jour son barème des droits le 1^{er} août 2013 afin de devenir un organisme autofinancé. L'exercice 2013-2014 est une année de transition au nouveau barème. Les recettes augmenteront pour possiblement atteindre 54,1 millions de dollars en 2014-2015.

Le rapport sur les plans et les priorités de la CCG contient des renseignements supplémentaires.

Dépenses par résultat stratégique et programme

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015
		Budget principal des dépenses	
		<i>(dollars)</i>	
Budgétaire			
<i>Le grain du Canada est salubre, fiable et commercialisable, et les producteurs de grain canadiens sont rémunérés convenablement pour les livraisons de grain aux compagnies céréalier agréées.</i>			
Programme de recherches sur la qualité des grains	11 055 383	5 282 058	6 666 018
Programme d'assurance-qualité	7 979 898	8 307 568	6 140 408
Programme d'assurance-quantité	(331 197)	2 480 557	1 529 609
Programme de protection des producteurs	3 380 408	1 203 892	278 359
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>			
Services internes	15 049 754	4 893 633	1 769 500
Total	37 134 246	22 167 708	16 383 894

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

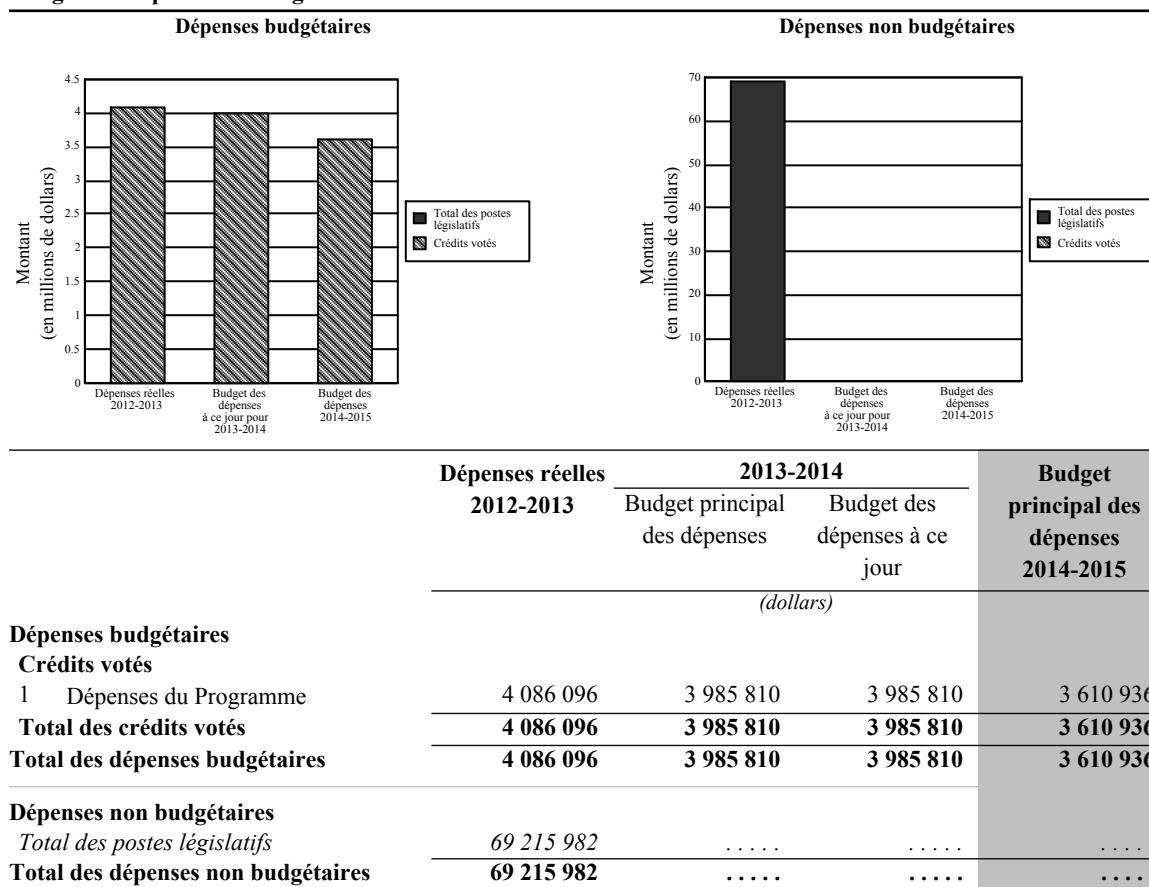
Commission canadienne du lait

Raison d'être

La Commission canadienne du lait (CCL) est une société d'État fédérale constituée aux termes de la *Loi sur la Commission canadienne du lait*. Elle rend compte au Parlement par l'entremise du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire. Ses objectifs législatifs comprennent deux volets : permettre aux producteurs de lait et de crème dont l'entreprise est efficace d'obtenir une juste rétribution pour leur travail et leur investissement et assurer aux consommateurs un approvisionnement continu et suffisant de produits laitiers de qualité.

La CCL joue un rôle central de facilitateur auprès de l'industrie laitière canadienne, qui représente plusieurs milliards de dollars. Les ententes entre le gouvernement fédéral et les provinces accordent désormais à la CCL les pouvoirs associés à bon nombre des programmes et des activités qui sont administrés par ses employés au jour le jour. La CCL tient compte des intérêts de tous les intervenants de l'industrie laitière, soit les producteurs, les transformateurs, les transformateurs secondaires, les exportateurs, les consommateurs et les gouvernements.

Budget des dépenses de l'organisation



Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Faits saillants

Le système de gestion de l'offre dans l'industrie laitière canadienne repose sur trois piliers : la gestion de la production, l'établissement des prix et les contrôles à l'importation. La CCL participe de manière directe à l'administration de deux des trois piliers (gestion de la production et établissement des prix) grâce à l'établissement du quota de lait de transformation et des prix de soutien.

La CCL administre les trois systèmes de mise en commun des revenus et du partage des marchés qui sont accessibles aux producteurs laitiers. Tous les mois, la CCL reçoit des données des offices provinciaux de commercialisation du lait et effectue le calcul des paiements de transfert entre les provinces pour égaliser les profits et rajuster les allocations de quotas aux provinces en vue de tenir compte du partage des marchés.

Afin d'assurer un approvisionnement continu de produits laitiers sur le marché canadien, la CCL administre les Programmes intérieurs de saisonnalité. Pour veiller à ce que les composants du lait pour lesquels il n'existe pas de marché au Canada soient retirés en temps opportun, la CCL administre le Programme de retrait des surplus. De plus, pour promouvoir l'utilisation de produits et d'ingrédients laitiers dans les aliments transformés, la CCL administre le Programme de marketing du lait.

La CCL administre aussi, au nom de l'industrie, le Programme de permis des classes spéciales de lait (PPCSL) et le Programme d'innovation laitière. L'industrie établit les paramètres de ces programmes.

La CCL importe le contingent tarifaire de beurre et vend ce beurre aux participants du PPCSL par l'entremise des fabricants de beurre. Les profits que la CCL génère ainsi servent à financer des initiatives qui profitent à l'industrie. Par exemple, la CCL finance des bourses d'études supérieures dans des établissements canadiens et effectue la validation des fermes laitières en vertu du programme Lait canadien de qualité, soit un programme d'assurance de la qualité à la ferme.

La CCL contrôle aussi les exportations subventionnées de produits laitiers canadiens grâce à l'émission de permis d'exportation. Ce système de permis a été mis en place pour veiller à ce que les exportations de produits laitiers canadiens n'excèdent pas les limites imposées au Canada par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) pour les exportations subventionnées.

On ne prévoit aucune modification importante aux programmes administrés par la CCL au cours de l'exercice 2014-2015. Plus de détails figurent dans le Plan d'entreprise de la Commission canadienne du lait.

Dépenses par résultat stratégique et programme

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015		
		Budget principal des dépenses			
<i>(dollars)</i>					
Budgétaire					
<i>Accroître la vitalité de l'industrie laitière canadienne au profit de tous les partenaires de l'industrie.</i>					
Administre le système de gestion des approvisionnements du lait	4 086 096	3 985 810	3 610 936		
Total	4 086 096	3 985 810	3 610 936		
Non budgétaire					
<i>Accroître la vitalité de l'industrie laitière canadienne au profit de tous les partenaires de l'industrie.</i>					
Administre le système de gestion des approvisionnements du lait	69 215 982		
Total	69 215 982		

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

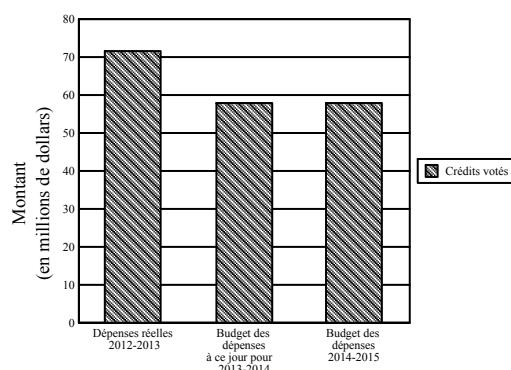
Commission canadienne du tourisme

Raison d'être

La Commission canadienne du tourisme (CCT) est l'organisme national de marketing touristique du Canada. À titre de société d'État à part entière du gouvernement du Canada, le mandat de la CCT consiste à veiller à la prospérité et à la rentabilité de l'industrie du tourisme en faisant la promotion du Canada en tant que destination touristique quatre saisons de premier choix et concurrentielle sur la scène internationale, une destination où les voyageurs peuvent vivre des expériences extraordinaires. La CCT rend des comptes au Parlement par l'entremise du ministre de l'Industrie et doit se conformer aux dispositions de la *Loi sur la Commission canadienne du tourisme*. En partenariat et de concert avec le secteur privé, les gouvernements du Canada, des provinces et des territoires, la CCT collabore avec le secteur du tourisme pour en conserver le caractère concurrentiel du Canada et créer de la richesse pour les Canadiens en stimulant la demande pour l'économie touristique canadienne. Pour obtenir des renseignements supplémentaires, veuillez consulter le plan d'entreprise 2014-2018 de la CCT.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014		Budget principal des dépenses 2014-2015
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour	
		(dollars)		
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Paitements à la Commission canadienne du tourisme	71 495 802	57 832 802	57 832 802	57 972 388
Total des crédits votés	71 495 802	57 832 802	57 832 802	57 972 388
Total des dépenses budgétaires	71 495 802	57 832 802	57 832 802	57 972 388

Faits saillants

La CCT a été mise sur pied en 1995 à titre d'organisme de service spécial au sein d'Industrie Canada et, en 2001, elle est devenue une société d'État aux termes de la *Loi sur la Commission canadienne du tourisme*. La CCT rend compte au Parlement par l'entremise du ministre de l'Industrie. La CCT est un organisme national de marketing du tourisme ayant pour mandat de veiller à la prospérité et à la rentabilité de l'industrie canadienne du tourisme; de promouvoir le Canada comme destination touristique de choix; de favoriser la collaboration entre le secteur privé et les gouvernements du Canada, des provinces et des territoires en ce qui concerne le tourisme au Canada; et de fournir des renseignements touristiques sur le Canada au secteur privé et aux gouvernements du Canada, des provinces et des territoires.

En 2012, la CCT a pris part à l'examen exhaustif du gouvernement fédéral défini dans le budget fédéral de 2012, visant un retour à des budgets équilibrés à moyen terme. Le budget fédéral de 2012 a imparti une réduction des crédits de la

CCT de 14,2 millions de dollars à compter de 2013-2014 (Plan d'action du Canada 2012). Compte tenu de cet ajustement, les crédits de base pour la CCT (c.-à-d. hormis le financement ponctuel pour les programmes spéciaux) s'établissent à 57,8 millions de dollars à partir de 2013-2014. Puisque le budget de la CCT est organisé par année civile, les crédits précités se traduiront par des affectations annuelles de 57,8 millions de dollars pour 2014. Conformément à cette décision, la CCT a organisé ses activités pour axer les ressources sur les marchés d'une importance stratégique pour l'industrie touristique du Canada.

La stratégie institutionnelle de la CCT décrite dans le plan d'entreprise 2014-2018 est la suivante :

But :

- accroître les recettes d'exportation du tourisme pour le Canada sur les marchés qui procurent le meilleur rendement et où la marque du Canada est à l'avant-scène.

Thèmes stratégiques :

- stimuler la demande au profit de l'économie touristique canadienne;
- fournir aux entreprises touristiques canadiennes des plateformes conformes à la marque pour les aider à vendre la destination Canada;
- promouvoir l'excellence et l'efficacité au sein de l'entreprise.

Objectifs opérationnels :

- jeter les bases du programme Jeunes voyageurs 2017;
- étudier les possibilités de développement du secteur des événements d'affaires dans le contexte du programme commercial du Canada;
- poursuivre le développement de plateformes conformes à la marque pour l'industrie en visant des rendements tant immédiats que potentiels;
- tenter de définir plus globalement la valeur que représente la CCT pour l'industrie, au-delà des mesures de rendement du capital investi habituelles;
- poursuivre les efforts continus en matière d'efficacité.

Dépenses par résultat stratégique et programme

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015		
		Budget principal des dépenses			
(dollars)					
Budgétaire					
<i>L'économie canadienne profite de la demande touristique soutenue des marchés de la Commission canadienne du tourisme (CCT).</i>					
Marketing et ventes	45 974 802	46 045 252		
Recherches et communications relatives au tourisme	3 644 000	3 321 766		
Développement de produits axés sur les expériences	1 092 000		
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>					
Services internes	7 122 000	8 605 370		
<i>Fonds non alloués à l'Architecture d'alignement des programmes de 2014-2015</i>	71 495 802		
Total	71 495 802	57 832 802	57 972 388		

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

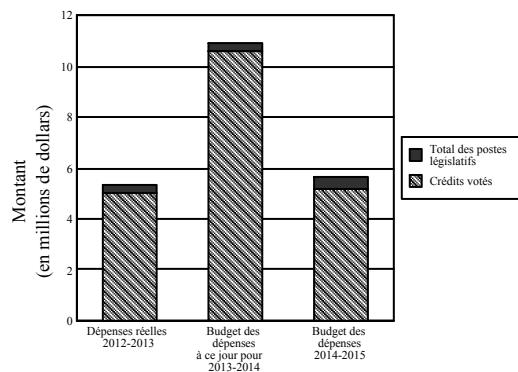
Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire

Raison d'être

Au nom de tous les Canadiens, la Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire (La Commission) a pour but d'aider la police militaire et la chaîne de commandement à mieux rendre compte à la population des activités militaires de nature policière. Le mandat de la Commission a été formulé en vertu de la partie IV de la *Loi sur la défense nationale*. Le ministre de la Défense nationale est responsable de cet organisme.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014		Budget principal des dépenses 2014-2015		
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour			
(dollars)						
Dépenses budgétaires						
Crédits votés						
1 Dépenses du Programme	4 995 927	5 270 441	10 576 337	5 171 097		
Total des crédits votés	4 995 927	5 270 441	10 576 337	5 171 097		
Total des postes législatifs	305 562	344 630	344 630	447 423		
Total des dépenses budgétaires	5 301 489	5 615 071	10 920 967	5 618 520		

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Faits saillants

La Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire prévoit des dépenses budgétaires de 5,6 millions de dollars pour 2014-2015. De cette somme, un montant de 5,2 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 447 milliers de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

Le budget principal des dépenses de la Commission comprend :

- un transfert du ministère de la Défense nationale en vue d'appuyer et d'améliorer les opérations du programme, de 1 184 795 \$ annuellement;
- un report de fonds de 941 024 \$ pour l'exercice 2014-2015 en vue de donner suite aux projets de rénovations et d'aménagements, et la mise en œuvre du système de l'information et de la gestion des dossiers.

Dépenses par résultat stratégique et programme

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015		
		Budget principal des dépenses			
(dollars)					
Budgétaire					
<i>La Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire (CPPM) assure que la police militaire des Forces canadiennes applique les normes déontologiques les plus élevées, conformément aux meilleures pratiques du droit et de la police, et soit libre de toute forme d'ingérence dans ses enquêtes.</i>					
Règlement des plaintes	1 967 472	4 215 191	2 808 098		
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>					
Services internes	3 334 017	1 399 880	2 810 422		
Total	5 301 489	5 615 071	5 618 520		

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Commission de l'immigration et du statut de réfugié

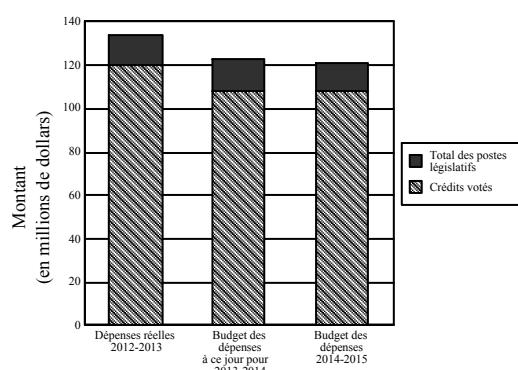
Raison d'être

La Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR) est un tribunal administratif, responsable et indépendant créé par le Parlement le 1^{er} janvier 1989, pour régler les cas d'immigration et de statut de réfugié de manière efficace, équitable et conforme à la loi. La CISR assure des avantages aux Canadiens : en acceptant seulement les demandeurs d'asile ayant besoin d'une protection, conformément aux obligations internationales et au droit canadien; en contribuant à l'intégrité du système d'immigration, à la sûreté et à la sécurité des Canadiens, à la réputation canadienne de défenseur de la justice et de l'équité pour les personnes, et à la réunification des familles. La CISR contribue également à la qualité de vie des collectivités canadiennes en renforçant la structure sociale du pays et en réaffirmant les valeurs essentielles, soit le respect des droits de la personne, la paix, la sécurité et la primauté du droit.

Le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration est responsable de cette organisation.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



Dépenses budgétaires	2012-2013	2013-2014		Budget principal des dépenses 2014-2015
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses du Programme	120 389 926	108 427 292	108 427 292	107 869 316
Total des crédits votés	120 389 926	108 427 292	108 427 292	107 869 316
Total des postes législatifs	13 868 517	14 492 640	14 492 640	13 191 333
Total des dépenses budgétaires	134 258 443	122 919 932	122 919 932	121 060 649

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Faits saillants

La CISR prévoit des dépenses budgétaires de 121,1 millions de dollars pour 2014-2015. De cette somme, un montant de 107,9 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 13,2 millions de dollars représente la prévision des dépenses législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

La diminution nette de 1,9 million de dollars par rapport à 2013-2014 est en grande partie attribuable aux éléments suivants :

- une diminution de 6,8 millions de dollars attribuable aux économies réalisées dans le cadre de l'examen des dépenses du budget fédéral de 2012;

- une diminution de 0,7 million de dollars des coûts des avantages sociaux des employés;
- une diminution de 0,4 million de dollars relativement à un transfert de fonds pour l'acquisition de logiciels pour les appareils de technologie en milieu de travail;
- une augmentation de 6,0 millions de dollars liée à un report de fonds en raison de changements législatifs afin d'achever la mise en œuvre du nouveau système d'octroi de l'asile.

La hausse des dépenses réelles en 2012-2013 est surtout liée aux activités se rapportant au financement temporarisé afin de mettre en œuvre le nouveau système d'octroi de l'asile.

Des précisions sur les activités de la CISR sont disponibles dans le Rapport sur les plans et les priorités 2014-2015 de l'organisation

Dépenses par résultat stratégique et programme

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014 Budget principal des dépenses	Budget principal des dépenses 2014-2015
<i>(dollars)</i>			
Budgétaire			
<i>Régler, de manière efficace, équitable et conforme à la loi, les cas d'immigration et de statut de réfugié devant la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada.</i>			
Protection des réfugiés	69 780 481	43 857 984	53 292 210
Appels en matière d'immigration	14 521 651	17 875 798	17 883 497
Appels des réfugiés	3 818 100	21 601 290	10 756 411
Enquêtes et contrôles des motifs de détention	11 078 782	10 003 527	10 008 164
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>			
Services internes	35 059 429	29 581 333	29 120 367
Total	134 258 443	122 919 932	121 060 649

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Commission de la capitale nationale

Raison d'être

Le ministre des Affaires étrangères est responsable de cette organisation.

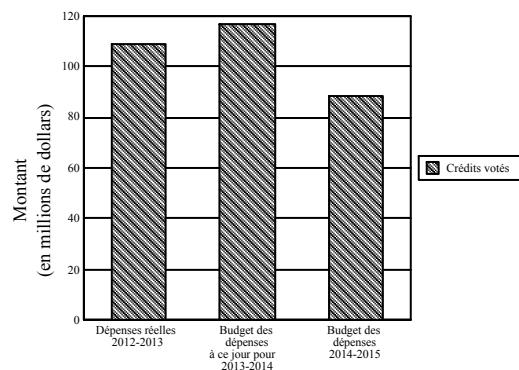
La Commission de la capitale nationale, créée par le Parlement en 1959, poursuit le mandat suivant :

- établir des plans d'aménagement, de conservation et d'embellissement de la région de la capitale nationale et concourir à leur réalisation afin de doter le siège du gouvernement d'un cachet et d'un caractère dignes de son importance nationale;
- approuver le design d'édifices et l'utilisation des terrains fédéraux de la région.

Des renseignements supplémentaires sont fournis dans le Plan d'entreprise de la Commission de la capitale nationale.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014		Budget principal des dépenses 2014-2015		
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour			
(dollars)						
Dépenses budgétaires						
Crédits votés						
1	Paiements à la Commission de la capitale nationale pour les dépenses de fonctionnement	81 575 872	78 510 834	78 510 834		
5	Paiements à la Commission de la capitale nationale pour les dépenses en capital	27 258 001	37 947 000	37 947 000		
Total des crédits votés		108 833 873	116 457 834	88 366 659		
Total des dépenses budgétaires		108 833 873	116 457 834	88 366 659		

Faits saillants

La Commission de la capitale nationale prévoit des dépenses budgétaires de 88,4 millions de dollars pour 2014-2015.

La diminution nette de 28,1 millions de dollars des dépenses prévues par rapport au Budget principal des dépenses 2013-2014 est principalement attribuable aux éléments suivants :

- une diminution nette de 13,3 millions de dollars des dépenses de fonctionnement ainsi que de 1,0 million de dollars des dépenses en capital relativement aux activités transférées à Patrimoine canadien, visant à organiser, parrainer et promouvoir des activités et des manifestations publiques dans la région de la capitale nationale;
- une diminution nette de 10,9 millions de dollars des dépenses en capital financées dans le cadre du Plan d'action pour

les sites fédéraux contaminés;

- une diminution nette de 2,4 millions de dollars relativement au financement en capital reçu pour le programme de réfection des résidences officielles.

Dépenses par résultat stratégique et programme

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015
		Budget principal des dépenses	
		(dollars)	
Budgétaire			
<i>La région de la capitale du Canada revêt une importance nationale et constitue une source de fierté pour les Canadiens et les Canadiens.</i>			
Intendance et protection de la capitale	66 830 000	59 193 000
Planification de la capitale	2 775 000	3 050 000
Expérience de la capitale	22 591 000
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>			
Services internes	24 261 834	26 123 659
<i>Fonds non alloués à l'Architecture d'alignement des programmes de 2014-2015</i>	108 833 873
Total	108 833 873	116 457 834	88 366 659

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Commission de la fonction publique

Raison d'être

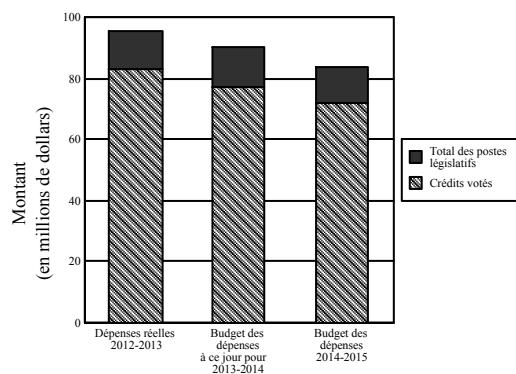
Le ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles est responsable de la Commission de la fonction publique (CFP) aux fins de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et pour déposer le rapport annuel de la CFP en vertu de la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique* (LEFP). La CFP rend compte indépendamment de l'exercice de son mandat au parlement.

Le mandat de la CFP consiste à promouvoir et protéger les nominations fondées sur le mérite et, de concert avec les autres intervenants, à préserver l'impartialité politique de la fonction publique. Conformément au système de dotation fondé sur la délégation des pouvoirs établi en vertu de la LEFP, la CFP remplit son mandat en fournissant orientations et expertise stratégiques, ainsi qu'en exerçant une surveillance efficace. De plus, la CFP offre des services de dotation et d'évaluation novateurs.

Des renseignements supplémentaires sont donnés dans le rapport annuel de la CFP, qui est accessible sur son site Web.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



Dépenses budgétaires	2012-2013	2013-2014		Budget principal des dépenses 2014-2015
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour	
Crédits votés				
1 Dépenses du Programme	82 974 741	76 778 690	77 282 691	71 676 677
Total des crédits votés	82 974 741	76 778 690	77 282 691	71 676 677
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>12 755 325</i>	<i>13 170 904</i>	<i>13 170 904</i>	<i>12 016 810</i>
Total des dépenses budgétaires	95 730 066	89 949 594	90 453 595	83 693 487

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Faits saillants

La CFP prévoit des dépenses budgétaires de 83,7 millions de dollars en 2014-2015. De ce montant, le Parlement doit approuver 71,7 millions de dollars. Le solde de 12,0 millions de dollars représente les prévisions législatives, qui n'exigent pas d'approbation supplémentaire, et il est fourni à titre indicatif seulement.

Par rapport à l'exercice précédent, la diminution nette de 6,3 millions de dollars des dépenses prévues est principalement attribuable aux éléments suivants :

- une diminution supplémentaire de 4,5 millions de dollars découlant de l'examen des dépenses de 2012;
- une diminution de 1,3 million de dollars à la suite d'un report de fonds pour permettre la réinstallation des bureaux de l'administration centrale de la CFP d'Ottawa à Gatineau vers la fin de 2013.

En 2014-2015, les ressources de la CFP seront consacrées à la réalisation des priorités suivantes :

- assurer une surveillance indépendante et continue du rendement du système de dotation en vertu de la LEFP;
- préserver l'impartialité politique de la fonction publique, et ce, en collaboration avec d'autres intervenants;
- faire en sorte que le programme de gestion de la CFP soit axé sur le soutien aux employés et sur la continuité des activités au moyen d'un certain nombre de transitions durant l'année.

Pour plus de détails, veuillez consulter le rapport sur les plans et les priorités de la CFP, qui se trouve sur son site Web.

Dépenses par résultat stratégique et programme

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015
		Budget principal des dépenses	
		<i>(dollars)</i>	
Budgétaire			
<i>Une fonction publique hautement compétente, non partisane et représentative, capable d'offrir des services dans les deux langues officielles et où les nominations sont fondées sur le mérite et les valeurs que sont la justice, l'accès, la représentativité et la transparence.</i>			
Services de dotation et d'évaluation	27 590 904	26 719 456	22 626 987
Surveillance de l'intégrité de la dotation et de l'impartialité politique	20 000 247	19 574 592	16 972 232
Intégrité du système de dotation et impartialité politique	16 019 847	12 805 477	16 033 630
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>			
Services internes	32 119 068	30 850 069	28 060 638
Total	95 730 066	89 949 594	83 693 487

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Commission de vérité et de réconciliation relative aux pensionnats indiens

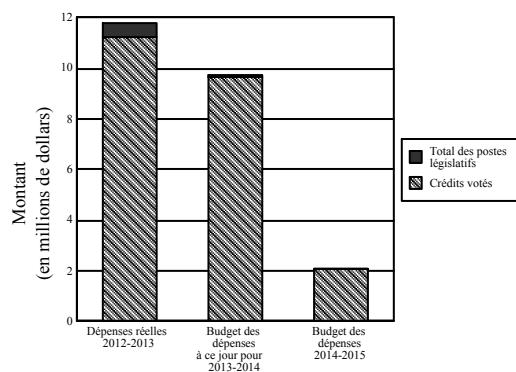
Raison d'être

Le ministre des Affaires autochtones et du Développement du Nord canadien est responsable pour la mise en œuvre juridique du Canada en vertu de la Contention de règlement relative aux pensionnats indiens qui comprend la Commission de vérité et de réconciliation relative aux pensionnats indiens (CVR). Les objectifs de la CVR sont :

- de reconnaître et de consigner les expériences, les séquelles et les conséquences liées aux pensionnats indiens du point de vue des anciens élèves, de leur famille, de leur communauté et du personnel de l'époque;
- d'assister aux événements de témoignage et de réconciliation, à l'échelle nationale et communautaire, et d'appuyer, de promouvoir et de faciliter de tels événements;
- de sensibiliser et d'éduquer les Canadiens au sujet du système des pensionnats et de ses répercussions;
- de repérer les sources et de créer un dossier historique sur le système des pensionnats et ses répercussions grâce à des projets de recherche et à la création d'un centre national de recherche; ce dossier doit être préservé et rendu public aux fins d'études et d'utilisation futures;
- de préparer un rapport, assorti de recommandations destinées au gouvernement.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014		Budget principal des dépenses 2014-2015		
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour			
(dollars)						
Dépenses budgétaires						
Crédits votés						
1 Dépenses du Programme	11 257 205	9 594 766	9 656 767	2 062 393		
Total des crédits votés	11 257 205	9 594 766	9 656 767	2 062 393		
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>561 110</i>	<i>92 179</i>	<i>92 179</i>	<i>7 325</i>		
Total des dépenses budgétaires	11 818 315	9 686 945	9 748 946	2 069 718		

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Faits saillants

En raison de la prolongation du mandat de la CVR pour une période d'un an, les Affaires autochtones et Développement du Nord Canada fera une demande ultérieure un montant supplémentaire pour la CVR.

Le 14 novembre 2013, le ministre a annoncé que le gouvernement du Canada travaillera avec CVR, les parties à la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens, ainsi que la Cour supérieure de justice l'Ontario, pour accorder à la CVR une prolongation d'une année de son mandat opérationnel du 30 juin 2014 au 30 juin 2015.

Ce financement supplémentaire et la prolongation d'un an accorderont le temps nécessaire à la CVR pour compléter son mandat, notamment la réception et l'analyse des documents canadiens conservés à Bibliothèque et Archives Canada et la rédaction de son rapport final.

Dépenses par résultat stratégique et programme

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015
		Budget principal des dépenses	
Budgétaire			
<i>Divulguer et reconnaître la vérité concernant les pensionnats indiens afin de favoriser la guérison et la réconciliation parmi les personnes et les communautés touchées.</i>			
Vérité et réconciliation	8 527 534	6 780 860	1 719 718
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>			
Services internes	3 290 781	2 906 085	350 000
Total	11 818 315	9 686 945	2 069 718

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Commission des champs de bataille nationaux

Raison d'être

La Commission des champs de bataille nationaux (CCBN), en tant que gestionnaire du parc des Champs-de-Bataille, permet aux Canadiens de bénéficier du premier parc historique national au Canada et de l'un des plus prestigieux parcs urbains au monde.

La CCBN assume la responsabilité de l'administration, de la gestion, de la conservation et de la mise en valeur du parc des Champs-de-Bataille nationaux (situé dans la ville de Québec) ainsi que de la gestion des fonds attribués à cette fin.

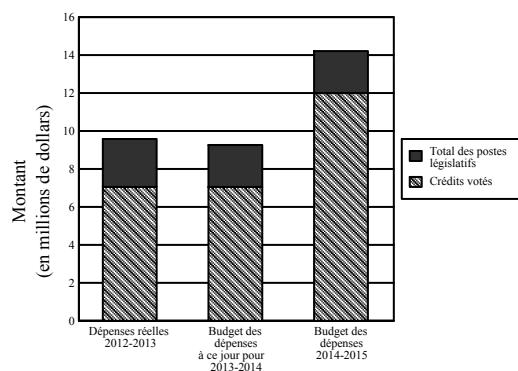
La CCBN tient son mandat de la *Loi concernant les champs de bataille nationaux de Québec*, 7–8 Édouard VII, chap. 57, promulguée le 17 mars 1908, et ses amendements.

Le ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles est responsable de cette organisation.

Des renseignements supplémentaires sont fournis dans le rapport sur les plans et les priorités de la CCBN.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



Dépenses budgétaires	2012-2013	2013-2014		Budget principal des dépenses 2014-2015
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour	
Crédits votés				
1 Dépenses du Programme	7 016 448	6 417 451	7 077 451	11 940 643
Total des crédits votés	7 016 448	6 417 451	7 077 451	11 940 643
<i>Total des postes législatifs</i>	2 606 693	2 170 872	2 170 872	2 210 466
Total des dépenses budgétaires	9 623 141	8 588 323	9 248 323	14 151 109

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Faits saillants

Les dépenses réelles de la CCBN en 2012-2013 se sont élevées à 9 623 141 \$. À ce jour, les dépenses prévues pour 2013-2014 sont de 9 658 838 \$, ce qui correspond à une augmentation de 35 697 \$ par rapport à 2012-2013. Cette différence est attribuable aux éléments suivants :

- une diminution du montant alloué au régime d'avantages sociaux des employés de 152 229 \$;
- une diminution des revenus de 283 594 \$;

- une augmentation du montant alloué aux salaires suite aux négociations de la convention collective de 53 192 \$;
- un report du budget de fonctionnement représentant 357 323 \$ de l'exercice 2012-2013 à 2013-2014;
- une diminution de 599 000 \$ du budget de fonctionnement en raison d'économies réalisées dans le cadre de l'examen des dépenses du budget fédéral de 2012;
- l'inclusion de 660 000 \$ au budget supplémentaire des dépenses (B) pour le projet de réaménagement de la côte Gilmour afin de permettre son ouverture à longueur d'année et l'aménagement d'un sentier d'interprétation multifonctionnel.

Le réaménagement de la côte Gilmour permettra l'utilisation à l'année de la voie carrossable dans le parc, et un nouveau sentier d'interprétation multifonctionnel fournira une voie sécuritaire pour les piétons et les cyclistes.

Le projet de réaménagement de la côte Gilmour devrait commencer au printemps 2014, alors que la construction du sentier est prévue pour le printemps 2015. L'ouverture à l'année de la côte Gilmour est prévue pour la fin 2014, et l'ouverture du sentier est prévue en 2015.

Le Budget principal des dépenses 2014-2015 s'élèvera à 14 151 109 \$ soit une augmentation de 5 562 786 \$ par rapport au Budget principal des dépenses 2013-2014. Cet écart est attribuable à :

- l'acceptation d'un budget de 5 470 000 \$ pour le projet de la côte Gilmour;
- une augmentation du montant alloué aux salaires de 53 192 \$ suite aux négociations de la convention collective;
- une augmentation des revenus au montant de 50 000 \$;
- une diminution du montant alloué au régime d'avantages sociaux des employés de 10 406 \$.

Dépenses par résultat stratégique et programme

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014 Budget principal des dépenses	Budget principal des dépenses 2014-2015
<i>(dollars)</i>			
Budgétaire			
<i>Le parc des Champs-de-Bataille de Québec est un site historique et urbain prestigieux, naturel, accessible, sécuritaire et éducatif.</i>			
Conservation et mise en valeur	2 256 298	2 317 336	2 372 430
Éducation et services publics	1 071 905	986 150	986 150
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>			
Services internes	6 294 938	5 284 837	10 792 529
Total	9 623 141	8 588 323	14 151 109

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Commission des libérations conditionnelles du Canada

Raison d'être

La Commission des libérations conditionnelles du Canada (la Commission) fait partie du portefeuille de la Sécurité publique et Protection civile.

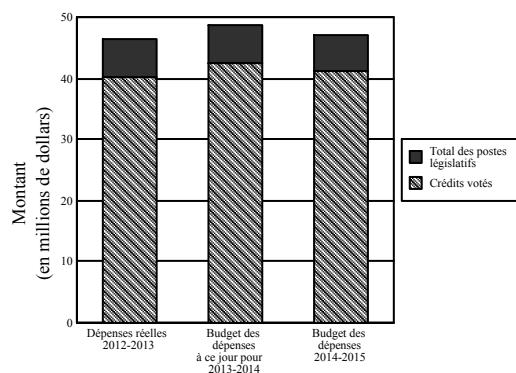
La Commission est un tribunal administratif indépendant qui, en vertu de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*, a le pouvoir exclusif d'accorder, annuler une semi-liberté ou une libération conditionnelle totale, y mettre fin ou les révoquer. La Commission peut aussi mettre fin à la libération d'office ou révoquer cette dernière.

La Commission a toute compétence et latitude pour ordonner, refuser ou révoquer la suspension du casier en vertu de la *Loi sur le casier judiciaire*. Elle fait aussi des recommandations en matière de clémence en vertu de la prérogative royale de clémence.

Des renseignements supplémentaires sont fournis dans le rapport sur les plans et les priorités de l'organisation.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



Dépenses budgétaires	2012-2013	2013-2014		Budget principal des dépenses 2014-2015
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour	
Crédits votés				
1 Dépenses du Programme	40 181 044	42 438 753	42 438 753	41 357 732
Total des crédits votés	40 181 044	42 438 753	42 438 753	41 357 732
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>6 330 746</i>	<i>6 240 763</i>	<i>6 240 763</i>	<i>5 771 262</i>
Total des dépenses budgétaires	46 511 790	48 679 516	48 679 516	47 128 994

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Faits saillants

La Commission prévoit des dépenses de 47,1 millions de dollars pour 2014-2015. De cette somme, un montant de 41,3 millions de dollars doit être approuvé tous les ans par le Parlement. Le solde de 5,8 millions de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

Au total, le ministère prévoit une réduction nette de 1,6 million de dollars, ou 3,2 p. 100, par rapport au budget principal des dépenses précédent principalement en raison de ce qui suit :

- une diminution de 2,1 millions de dollars en raison d'économies cernées dans le cadre de l'examen des dépenses du budget fédéral de 2012;
- une diminution de 0,3 million de dollars liée au régime d'avantages sociaux des employés;
- une diminution de 0,1 million de dollars en raison d'économies cernées dans le cadre de l'examen des dépenses du budget fédéral de 2013;
- une diminution de 0,1 million de dollars liée au transfert de fonds à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada afin de consolider tous les services d'administration de la paye du gouvernement fédéral dans un seul centre d'expertise de Miramichi au Nouveau-Brunswick;
- une augmentation de 0,9 million de dollars, soit la dernière de six hausses annuelles liées à la *Loi sur l'adéquation de la peine et du crime* du gouvernement (projet de loi C-25);
- une augmentation de 0,1 million de dollars liée aux conventions collectives signées.

Dépenses par résultat stratégique et programme

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014 Budget principal des dépenses	Budget principal des dépenses 2014-2015
		(dollars)	
Budgétaire			
<i>Décisions relatives à la mise en liberté sous condition et à la suspension du casier, et processus décisionnels visant à protéger les collectivités canadiennes.</i>			
Décisions relatives à la mise en liberté sous condition	35 653 808	36 489 275	34 858 585
Application transparente et responsable du processus de mise en liberté sous condition	5 562 361	6 504 436	6 626 610
Décisions relatives à la suspension du casier et recommandations concernant la clémence	274 473	558 331	529 452
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>			
Services internes	5 021 148	5 127 474	5 114 347
Total	46 511 790	48 679 516	47 128 994

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Commission des plaintes du public contre la Gendarmerie royale du Canada

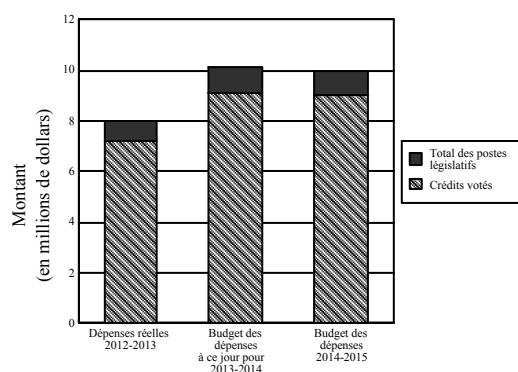
Raison d'être

La Commission des plaintes du public contre la Gendarmerie royale du Canada est un organisme autonome institué par le Parlement, qui ne fait pas partie de la Gendarmerie royale du Canada (GRC). Son rôle fondamental consiste à assurer la surveillance civile de la conduite des membres de la GRC dans l'exercice de leurs fonctions, veillant ainsi à ce que la GRC rende des comptes au public. La Commission s'assure que les plaintes déposées par le public concernant la conduite de membres de la GRC sont examinées de manière équitable et objective. Elle formule des conclusions et des recommandations visant à identifier et à corriger les problèmes relatifs au maintien de l'ordre imputables à la conduite de membres de la GRC ou à des lacunes dans les politiques et les pratiques de la GRC. La Commission a le pouvoir de présenter des conclusions et de formuler des recommandations, mais elle ne peut ni imposer des mesures disciplinaires ni accorder une indemnité aux plaignants.

Cet organisme est placé sous la responsabilité du ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014		Budget principal des dépenses 2014-2015		
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour			
(dollars)						
Dépenses budgétaires						
Crédits votés						
1 Dépenses du Programme	7 183 379	4 850 334	9 140 271	9 049 115		
Total des crédits votés	7 183 379	4 850 334	9 140 271	9 049 115		
Total des postes législatifs	827 622	575 348	1 005 689	961 267		
Total des dépenses budgétaires	8 011 001	5 425 682	10 145 960	10 010 382		

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Faits saillants

La Commission des plaintes du public contre la Gendarmerie royale du Canada prévoit des dépenses budgétaires de 10,0 millions de dollars en 2014-2015. De cette somme, un montant de 9,0 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 961 milliers de dollars représente les autorisations législatives ne nécessitant pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

Les dépenses de la Commission des plaintes du public contre la Gendarmerie royale du Canada ont augmenté par rapport à celles de l'an dernier pour répondre aux exigences du nouveau mandat présenté lors de la mise en place de la

Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la Gendarmerie royale du Canada.

En 2014-2015, la Commission continuera de cerner et de résoudre les questions relatives à la police qui préoccupent quotidiennement la population canadienne. La Commission examinera la conduite de membres de la GRC dans le cadre de plaintes et surveillera les changements des politiques et des pratiques de la GRC ainsi que les tendances générales à cet égard. Elle fournira des recommandations en vue d'accroître la responsabilité de la GRC et d'aider la Gendarmerie et ses membres à gagner la confiance du public. Alors que la Commission entreprendra sa transition pour devenir la nouvelle commission d'examen et de traitement des plaintes relatives à la Gendarmerie royale du Canada et qu'elle assumera ses nouvelles responsabilités, elle s'assurera d'être capable d'exercer les nouvelles fonctions définies dans la *Loi visant à accroître la responsabilité de la Gendarmerie royale du Canada*, notamment examiner certaines activités de la GRC, améliorer l'établissement des rapports à l'intention des provinces qui utilisent les services de police contractuels de la GRC de même que mener des activités de recherche et d'information. Des précisions sur nos priorités seront fournies dans notre Rapport sur les plans et les priorités 2014-2015.

Dépenses par résultat stratégique et programme

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015
		Budget principal des dépenses	
		<i>(dollars)</i>	
Budgétaire			
<i>Confiance du public envers la GRC.</i>			
Examen civil de la conduite des membres de la GRC dans l'exercice de leurs fonctions	3 127 446	2 368 486	6 206 437
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>			
Services internes	4 883 555	3 057 196	3 803 945
Total	8 011 001	5 425 682	10 010 382

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Commission des relations de travail dans la fonction publique

Raison d'être

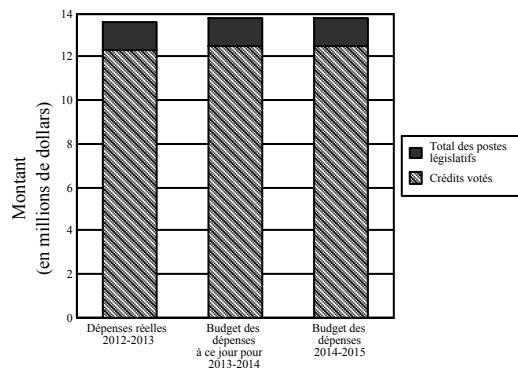
La Commission des relations de travail dans la fonction publique (CRTFP) est un tribunal indépendant quasi judiciaire chargé, en vertu de la *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique*, de l'administration des régimes de négociation collective et d'arbitrage des griefs de la fonction publique fédérale. Elle est chargée également, en vertu de la *Loi sur les relations de travail au Parlement*, d'assumer un rôle identique à l'égard des institutions du Parlement.

La CRTFP est unique en ce qu'elle est un des rares organismes au Canada qui combine les fonctions d'arbitrage et les responsabilités d'une tierce partie indépendante dans le contexte de la négociation collective. En réglant les questions de relations de travail de façon impartiale, la CRTFP contribue au maintien d'un milieu de travail productif et efficient, dont profite la population canadienne au bout du compte grâce à l'offre de programmes et de services efficaces.

De par son statut de tribunal indépendant, la CRTFP rend compte de ses activités au Parlement par l'intermédiaire d'un ministre désigné qui n'est pas membre du Conseil du Trésor. Actuellement, ce ministre désigné est celui du Patrimoine canadien et des Langues officielles, et il est tenu, en vertu de la *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique*, de déposer le rapport annuel de la CRTFP au Parlement chaque année et de signer les documents requis aux termes de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014		Budget principal des dépenses 2014-2015		
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour			
(dollars)						
Dépenses budgétaires						
Crédits votés						
1 Dépenses du Programme	12 349 921	12 470 076	12 470 076	12 501 779		
Total des crédits votés	12 349 921	12 470 076	12 470 076	12 501 779		
Total des postes législatifs	1 284 419	1 304 347	1 304 347	1 243 633		
Total des dépenses budgétaires	13 634 340	13 774 423	13 774 423	13 745 412		

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Faits saillants

La CRTFP prévoit des dépenses budgétaires de 13,7 millions de dollars pour 2014-2015. De cette somme, un montant de 12,5 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 1,2 million de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

Le budget principal des dépenses de la CRTFP est de 13,7 millions de dollars, soit essentiellement le même montant que celui inscrit au Budget principal des dépenses 2013-2014.

Des renseignements détaillés sur les pouvoirs, le mandat et les activités de programme de la CRTFP se trouvent dans le rapport sur les plans et les priorités.

Dépenses par résultat stratégique et programme

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015
		Budget principal des dépenses	
		(dollars)	
Budgétaire			
<i>Règlement impartial des questions liées aux relations de travail dans la fonction publique fédérale et au Parlement.</i>			
Arbitrage, médiation et analyse et recherche en matière de rémunération	9 736 106	9 912 809	9 896 701
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>			
Services internes	3 898 234	3 861 614	3 848 711
Total	13 634 340	13 774 423	13 745 412

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Commission du droit d'auteur

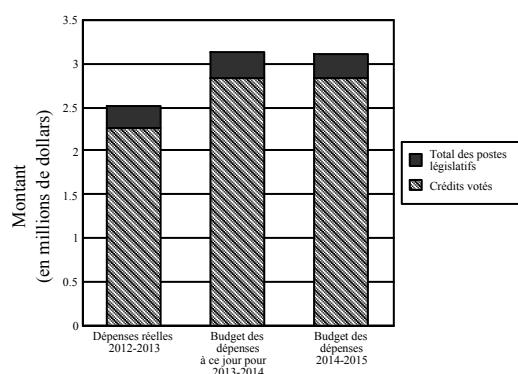
Raison d'être

La Commission du droit d'auteur est un organisme de réglementation économique investi du pouvoir d'établir, soit de façon obligatoire, soit à la demande d'un intéressé, les redevances à verser pour l'utilisation d'œuvres protégées par le droit d'auteur, lorsque la gestion de ce droit est confiée à une société de gestion collective. Par ailleurs, la Commission exerce un pouvoir de surveillance des ententes intervenues entre utilisateurs et sociétés de gestion, et délivre elle-même des licences lorsque le titulaire du droit d'auteur est introuvable.

Le ministre de l'Industrie est responsable de cette organisation.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



Dépenses budgétaires	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014		Budget principal des dépenses 2014-2015
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour	
Crédits votés				
1 Dépenses du Programme	2 265 653	2 826 682	2 826 682	2 829 969
Total des crédits votés	2 265 653	2 826 682	2 826 682	2 829 969
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>243 332</i>	<i>301 313</i>	<i>301 313</i>	<i>286 343</i>
Total des dépenses budgétaires	2 508 985	3 127 995	3 127 995	3 116 312

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Faits saillants

La Commission du droit d'auteur du Canada prévoit des dépenses budgétaires de 3,1 millions de dollars en 2014-2015. De cette somme, un montant de 2,8 millions de dollars requiert l'approbation du Parlement. Le solde de 286,3 milliers représente les prévisions législatives qui n'exigent pas d'approbation supplémentaire et qui sont fournies à titre d'information seulement.

La Commission du droit d'auteur du Canada continuera de prendre des décisions équilibrées et d'offrir des mesures adéquates en vue de stimuler la création et l'utilisation d'œuvres protégées par le droit d'auteur. La Commission examinera aussi des façons d'améliorer les pratiques et les procédures en place afin de les simplifier et de réduire l'incertitude, tout en s'assurant que le processus demeure juste.

Dépenses par résultat stratégique et programme

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015		
		Budget principal des dépenses			
(dollars)					
Budgétaire					
<i>Instaurer un processus décisionnel équitable qui incite à la création et à l'utilisation des œuvres protégées par un droit d'auteur.</i>					
Établissement de tarifs et octroi de licences liés au droit d'auteur	2 032 278	2 533 676	2 524 213		
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>					
Services internes	476 707	594 319	592 099		
Total	2 508 985	3 127 995	3 116 312		

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Commission mixte internationale (section canadienne)

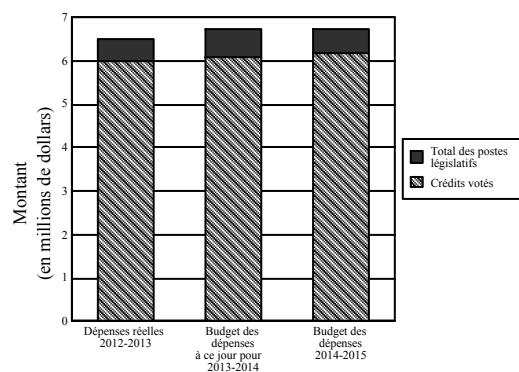
Raison d'être

La Commission mixte internationale a pour mandat la prévention et/ou la résolution prompte et efficace des différends possibles aux termes du Traité des eaux limitrophes et de l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs pour éviter et prévenir des répercussions nuisibles aux relations canado-américaines.

Le ministre des Affaires étrangères est responsable de cette organisation.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



Dépenses budgétaires	2012-2013	2013-2014		Budget principal des dépenses 2014-2015
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour	
Crédits votés				
1 Dépenses du Programme	6 016 714	6 106 452	6 106 452	6 169 457
Total des crédits votés	6 016 714	6 106 452	6 106 452	6 169 457
Total des postes législatifs	490 784	635 353	635 353	577 500
Total des dépenses budgétaires	6 507 498	6 741 805	6 741 805	6 746 957

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Faits saillants

Un certain nombre d'efforts stratégiques sont actuellement déployés dans le cadre de l'Initiative internationale sur les bassins hydrographiques, dont les suivants :

- harmonisation des données hydrographiques concernant les bassins transfrontaliers;
- projet binational de modélisation de l'information sur la qualité de l'eau des bassins des rivières Souris et Rouge;
- stratégie de gestion adaptative pour le réseau hydrographique des Grands Lacs et du Saint-Laurent.

Outre ces initiatives importantes, divers projets de plus petite envergure sont en voie d'achèvement, projets qui aideront à prévoir, à prévenir et à résoudre les problèmes d'eau sur le plan local avant qu'ils ne deviennent des enjeux internationaux.

La Commission mixte internationale est également en train de mettre en œuvre un plan d'étude pour l'examen des ordonnances concernant le réseau hydrographique de la rivière à la Pluie et du réservoir Namakan. Six projets visant à

régler divers problèmes sont actuellement en cours du côté canadien et ils comportent les éléments suivants :

- l'élaboration de modèles hydrologiques, de modèles hydrauliques et de modèles d'habitats dans le système;
- l'évaluation de la formation de la glace et des embâcles;
- l'évaluation des risques d'inondation.

Dépenses par résultat stratégique et programme

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014 Budget principal des dépenses	Budget principal des dépenses 2014-2015
	(dollars)		
Budgétaire			
<i>Prévention et/ou résolution prompte et efficace des différends possibles sous le régime du Traité des eaux limitrophes et de l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs pour éviter et prévenir des répercussions nuisibles aux relations canado-américaines.</i>			
Traité des eaux limitrophes	4 651 867	4 541 805	4 635 457
Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs	1 855 631	2 200 000	2 111 500
Total	6 507 498	6 741 805	6 746 957

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Conseil canadien des normes

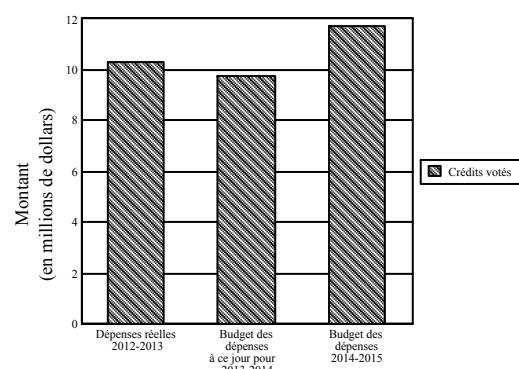
Raison d'être

Le Conseil canadien des normes (CCN) est une société d'État fédérale qui a pour mandat d'encourager une normalisation efficiente et efficace au Canada. Il coordonne et surveille les travaux du réseau canadien de normalisation, qui est formé d'organisations et de particuliers canadiens qui prennent part à des activités d'élaboration de normes volontaires et d'évaluation de la conformité. Quelque 12 500 bénévoles canadiens participent aux travaux des comités qui élaborent des normes nationales et internationales. Les normes et les pratiques d'évaluation de la conformité constituent un élément clé du bien-être économique et social des Canadiens. Elles offrent aux entreprises et à l'industrie des assises garantes de succès, et elles facilitent la circulation des biens et des services à l'échelle tant nationale qu'internationale.

Le ministre de l'Industrie est responsable de cette organisation.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014		Budget principal des dépenses 2014-2015		
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour			
(dollars)						
Dépenses budgétaires						
Crédits votés						
1	Paiements versés au Conseil canadien des normes	10 318 993	9 729 000	9 729 000		
Total des crédits votés		10 318 993	9 729 000	9 729 000		
Total des dépenses budgétaires		10 318 993	9 729 000	11 729 000		

Faits saillants

Le CCN prévoit des dépenses budgétaires de 11,7 millions de dollars pour 2014-2015.

Le Budget principal des dépenses 2014-2015 du CCN prévoit le report de 2,0 millions de dollars de l'exercice 2013-2014. Ce report de crédits a été effectué de manière à bien faire correspondre les crédits et les paiements contractuels. Le montant des fonds reportés est entièrement engagé grâce à des contrats signés.

Dépenses par résultat stratégique et programme

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015		
		Budget principal des dépenses			
(dollars)					
Budgétaire					
<i>Le Canada dispose d'un Système national de normes efficient et efficace.</i>					
Politiques des normes et de l'évaluation de la conformité	4 124 000	5 476 000		
Programmes des normes	3 090 000	4 560 000		
Programmes de l'évaluation de la conformité		
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>					
Services internes	2 515 000	1 693 000		
<i>Fonds non alloués à l'Architecture d'alignement des programmes de 2014-2015</i>	10 318 993		
Total	10 318 993	9 729 000	11 729 000		

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Conseil canadien des relations industrielles

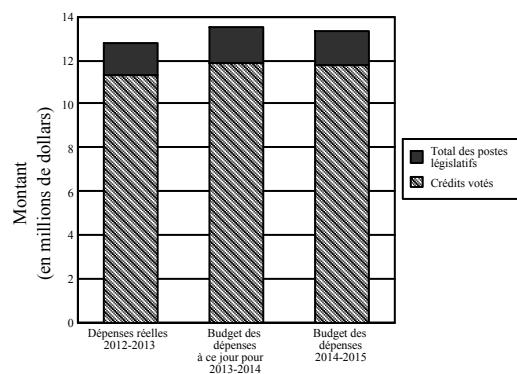
Raison d'être

Le Conseil canadien des relations industrielles (le CCRI ou le Conseil) favorise l'établissement et le maintien de relations du travail harmonieuses dans les secteurs d'activités relevant de la compétence fédérale et s'emploie à trouver des services de règlement des différends efficaces et appropriés pour ses clients de manière juste et rapide. Établi en 1999 pour remplacer l'ancien Conseil canadien des relations de travail, le CCRI est un tribunal quasi judiciaire, indépendant et représentatif responsable de l'interprétation et de l'application de la partie I du *Code canadien du travail* (le *Code*), qui établit le cadre de la négociation collective, de l'acquisition et de la révocation des droits de négociation, de la détermination des pratiques déloyales de travail et de la protection de la santé et de la sécurité du public en cas d'arrêts de travail ayant une incidence sur les services dits essentiels. Le CCRI administre aussi certaines dispositions de la partie II du *Code* en matière de santé et de sécurité au travail. Le CCRI est également responsable de l'interprétation et de l'application de la partie II de la *Loi sur le statut de l'artiste* depuis le 1^{er} avril 2013.

Le ministre du Travail est responsable du Conseil canadien des relations industrielles.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



Dépenses budgétaires	2012-2013	2013-2014		Budget principal des dépenses 2014-2015
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour	
Crédits votés				
1 Dépenses du Programme	11 335 040	11 916 532	11 916 532	11 823 711
Total des crédits votés	11 335 040	11 916 532	11 916 532	11 823 711
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>1 451 076</i>	<i>1 637 433</i>	<i>1 637 433</i>	<i>1 540 245</i>
Total des dépenses budgétaires	12 786 116	13 553 965	13 553 965	13 363 956

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Faits saillants

Pour réaliser son mandat, le CCRI tente d'atteindre le résultat stratégique suivant : Services efficaces de règlement des différends qui favorisent l'établissement de relations du travail constructives dans les secteurs régis par le *Code canadien du travail* ainsi que des relations professionnelles constructives dans les secteurs régis par la partie II de la *Loi sur le statut de l'artiste*. Pour atteindre cet objectif, le Conseil poursuivra ses efforts en vue de maintenir le volume actuel de nouvelles affaires tranchées pour éviter l'apparition d'un nouvel arriéré. Cet objectif sera atteint grâce à la gestion efficace des affaires et des services de médiation proactive offerts à toutes les étapes du traitement d'une affaire.

De plus, le CCRI cherchera activement à régler les affaires de la manière qui répond le mieux aux besoins des parties à un différend en fournissant des services de médiation offerts par le personnel des bureaux régionaux et les membres du Conseil.

Le Conseil se concentrera sur deux initiatives en 2014-2015 :

- Dans le cadre de la mise en œuvre du budget fédéral de 2012, le CCRI s'est vu confier la responsabilité d'administrer la *Loi sur le statut de l'artiste*. Pendant l'exercice 2013-2014, le CCRI a mis en œuvre cette transition et a entrepris un examen complet du règlement sur les procédures afin d'harmoniser, dans la mesure du possible, les politiques et les procédures avec les pratiques actuelles du Conseil. Ce travail se poursuivra en 2014-2015 pour finaliser la rédaction du règlement et mettre en œuvre les changements. Le Conseil déploiera aussi des efforts afin d'informer la clientèle des changements adoptés.
- Pour que le CCRI puisse exécuter son mandat de manière économique, efficiente et efficace, il doit adopter les nouvelles technologies et les maximiser en vue d'améliorer la gestion des documents et de l'information et la prestation des services. Le CCRI a participé activement à l'initiative menée par le SCT visant à choisir un système de gestion des affaires commun et à attribuer un contrat à cet égard. Au cours de la prochaine année, le CCRI axera ses efforts sur la transition vers le nouveau système commun, une approche qui favorisera une synergie entre les organismes semblables et atténuerait la pression exercée par un système qui prend de l'âge et dont le renouvellement pourrait être coûteux.

La réduction du budget des dépenses du Conseil est principalement attribuable à un financement transitoire accordé en 2013-2014 pour compenser le Conseil pour ses responsabilités supplémentaires prévues à l'égard de la *Loi sur le statut de l'artiste* qui n'est pas reconduit en 2014-2015. L'écart entre les dépenses de 2012-2013 et le budget des dépenses de 2013-2014 est directement lié à ce financement transitoire reçu en 2013-2014 pour compenser le Conseil pour ses responsabilités supplémentaires.

Plus de renseignements sur les plans et les priorités du Conseil se trouvent dans le Rapport sur les plans et les priorités 2014-2015, disponible sur le site Web du CCRI.

Dépenses par résultat stratégique et programme

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015		
		Budget principal des dépenses			
<i>(dollars)</i>					
Budgétaire					
<i>Services efficaces de règlement des différents qui favorisent l'établissement de relations de travail constructives dans les secteurs régis par le Code canadien du travail ainsi que des relations professionnelles constructives dans les secteurs régis par la Loi sur le statut de l'artiste.</i>					
Programme juridictionnel et de résolution de conflits	9 103 648	9 905 354	9 678 448		
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>					
Services internes	3 682 468	3 648 611	3 685 508		
Total	12 786 116	13 553 965	13 363 956		

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés

Raison d'être

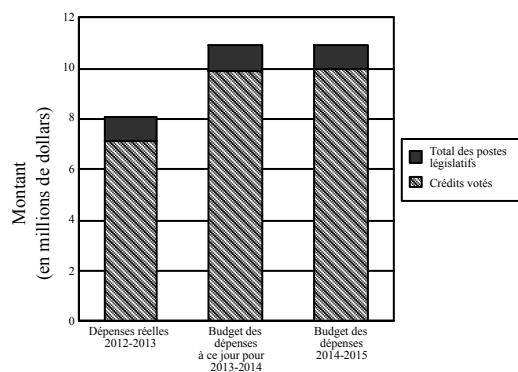
- Créé par le Parlement en 1987, le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés (CEPMB) est un organisme indépendant qui détient des pouvoirs quasi judiciaires. Il est investi d'un double mandat :
- réglementation – veiller à ce que les prix auxquels les brevetés vendent leurs médicaments brevetés au Canada ne soient pas excessifs;
 - rapport – faire rapport des tendances des prix de tous les médicaments ainsi que des dépenses des brevetés dans la R-D au Canada.

Dans l'exécution de son mandat, le CEPMB veille à la protection des Canadiens en s'assurant que les médicaments brevetés ne sont pas vendus au Canada à des prix excessifs et que les intervenants sont tenus informés des tendances relatives aux produits pharmaceutiques.

Le ministre de la Santé est responsable de cet organisme.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014		Budget principal des dépenses 2014-2015		
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour			
(dollars)						
Dépenses budgétaires						
Crédits votés						
1 Dépenses du Programme	7 145 775	9 918 440	9 918 440	9 949 348		
Total des crédits votés	7 145 775	9 918 440	9 918 440	9 949 348		
Total des postes législatifs	911 028	1 025 633	1 025 633	977 682		
Total des dépenses budgétaires	8 056 803	10 944 073	10 944 073	10 927 030		

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Faits saillants

Le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés prévoit des dépenses budgétaires de 10,9 millions de dollars en 2014-2015. De cette somme, un montant de 9,9 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 1,0 million de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

Les dépenses prévues du CEPMB ont diminué d'environ 17 000 \$ par rapport à l'exercice précédent, en raison du plan

d'action pangouvernemental pour la réduction du déficit.

Les principaux changements sont les suivants :

- une augmentation de 42 500 \$ pour les conventions collectives nouvellement signées;
- une diminution de 62 500 \$ en raison des économies réalisées dans le cadre de l'examen des dépenses du budget fédéral de 2012.

En 2014-2015, les activités du CEPMB porteront sur :

- l'évaluation de l'incidence des changements récents et en suspens apportés aux régimes de réglementation étrangers et canadiens des produits pharmaceutiques sur le travail du CEPMB;
- la poursuite de la mise en œuvre du Plan d'action de la gestion en réponse au Rapport d'évaluation des programmes du CEPMB;
- la réduction du fardeau réglementaire et l'utilisation efficace des ressources du personnel du Conseil;
- l'harmonisation du cadre de fonctionnement interne du CEPMB avec les exigences des organismes centraux.

De plus amples renseignements seront disponibles dans le rapport sur les plans et les priorités du CEPMB une fois qu'il aura été déposé à la Chambre des communes.

Dépenses par résultat stratégique et programme

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015		
		Budget principal des dépenses			
(dollars)					
Budgétaire					
<i>Les médicaments brevetés ne peuvent être vendus au Canada à des prix excessifs, afin de protéger les intérêts de la population canadienne. La population canadienne est également tenue informée.</i>					
Le programme de réglementation du prix des médicaments brevetés	3 888 795	6 781 301	6 827 010		
Le programme sur les tendances relatives aux produits pharmaceutiques	983 279	1 328 833	1 267 557		
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>					
Services internes	3 184 729	2 833 939	2 832 463		
Total	8 056 803	10 944 073	10 927 030		

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

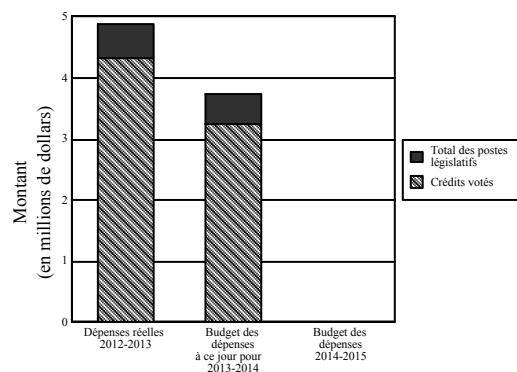
Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses

Raison d'être

En vertu du décret C.P. 2013-0340, les attributions liées au Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses ont été transférées à Santé, à compter du 1^{er} avril 2013.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014		Budget principal des dépenses 2014-2015		
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour			
(dollars)						
Dépenses budgétaires						
Crédits votés						
- Dépenses du Programme	4 326 309	3 243 543	3 243 543		
Total des crédits votés	4 326 309	3 243 543	3 243 543		
Total des postes législatifs	559 062	489 312	489 312		
Total des dépenses budgétaires	4 885 371	3 732 855	3 732 855		

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Faits saillants

Sans objet

Dépenses par résultat stratégique et programme

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015		
		Budget principal des dépenses			
(dollars)					
Budgétaire					
<i>Les secrets commerciaux concernant les produits chimiques sont protégés et l'information requise portant sur la santé et la sécurité dans les milieux de travail canadiens est conforme.</i>					
Décisions statutaires et information conforme	2 418 006	2 822 150		
Engagement des intervenants et partenariats stratégiques	540 128	546 223		
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>					
Services internes	1 927 237	364 482		
Total	4 885 371	3 732 855		

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

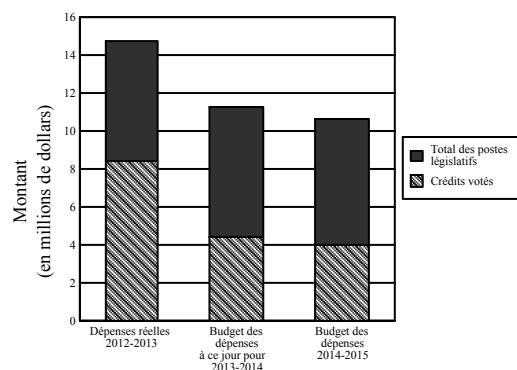
Raison d'être

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) est un tribunal administratif qui réglemente et surveille la radiodiffusion et les télécommunications canadiennes dans un intérêt public, tout en contribuant à protéger les Canadiens contre les communications non sollicitées.

Le CRTC rend compte au Parlement par l'entremise du ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



Dépenses budgétaires	2012-2013	2013-2014		Budget principal des dépenses 2014-2015
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour	
			(dollars)	
Crédits votés				
1 Dépenses du Programme	8 411 912	4 403 550	4 403 551	3 945 670
Total des crédits votés	8 411 912	4 403 550	4 403 551	3 945 670
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>6 321 849</i>	<i>6 803 308</i>	<i>6 803 308</i>	<i>6 641 029</i>
Total des dépenses budgétaires	14 733 761	11 206 858	11 206 859	10 586 699

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Faits saillants

Le CRTC prévoit des dépenses budgétaires nettes de 10,6 millions de dollars pour 2014-2015. De cette somme, un montant de 3,9 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 6,6 millions de dollars représente les prévisions législatives ne nécessitant pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

Dans l'ensemble, le CRTC prévoit une diminution de ses dépenses nettes de 0,6 million de dollars par rapport au budget principal des dépenses précédent. La diminution nette est attribuable à certains facteurs, notamment :

- la diminution de 0,4 million de dollars au titre des dépenses de programme liées aux activités se rapportant à la loi canadienne anti-pourriel. Ce montant correspond au titre du report de fonds qui se termine en 2013-2014;
- la diminution de 0,2 million de dollars des dépenses budgétaires législatives liées aux régimes d'avantages sociaux des employés.

Des renseignements additionnels seront disponibles dès que l'organisation aura déposé à la Chambre des communes son rapport ministériel sur les plans et les priorités.

Dépenses par résultat stratégique et programme

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015
		Budget principal des dépenses	
		(dollars)	
Budgétaire			
<i>Les Canadiens ont accès à un système de communication de calibre mondial.</i>			
Protection au sein du système de communication	4 170 720
Connexion au système de communication	6 266 034	2 220 989
Création de contenu canadien	2 461 665	1 892 757
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>			
Services internes	3 843 738	2 479 159	2 302 233
<i>Fonds non alloués à l'Architecture d'alignement des programmes de 2014-2015</i>	10 890 023
Total	14 733 761	11 206 858	10 586 699

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Conseil de recherches en sciences humaines

Raison d'être

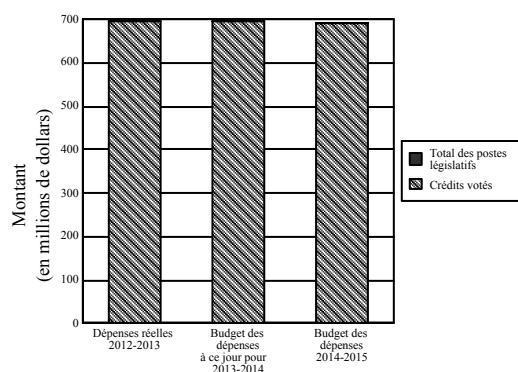
Le ministre de l'Industrie est responsable de cette organisation.

Le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) finance la recherche et la formation en recherche, ce qui permet de mieux comprendre les personnes d'hier et d'aujourd'hui en vue de bâtir un avenir meilleur. Qu'il s'agisse de famille, de culture ou d'emploi, la recherche concernant les personnes, leur mode de vie, leur conception des choses et leur comportement permet de produire de nouvelles connaissances sur les enjeux qui importent le plus pour les Canadiens.

Le CRSH joue un rôle unique au sein du système canadien des sciences, de la technologie et de l'innovation en attribuant des bourses et des subventions aux chercheurs et aux étudiants qui travaillent individuellement, en équipe ou en partenariat afin de développer le talent, susciter de nouvelles idées et établir des connexions qui permettent de répondre aux besoins de tous les secteurs de la société.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014		Budget principal des dépenses 2014-2015		
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour			
(dollars)						
Dépenses budgétaires						
Crédits votés						
1 Dépenses de fonctionnement	24 823 822	22 122 214	22 529 825	22 576 658		
5 Subventions	668 650 802	658 017 636	670 855 922	666 664 097		
Total des crédits votés	693 474 624	680 139 850	693 385 747	689 240 755		
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>2 957 959</i>	<i>2 610 109</i>	<i>2 629 942</i>	<i>2 509 410</i>		
Total des dépenses budgétaires	696 432 583	682 749 959	696 015 689	691 750 165		

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Faits saillants

Le Budget principal des dépenses 2014-2015 comprend un certain nombre de rajustements des niveaux de référence par rapport au Budget principal des dépenses 2013-2014. Le CRSH prévoit des dépenses budgétaires de 691,8 millions de dollars en 2014-2015. De cette somme, un montant de 689,3 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 2,5 millions de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

L'écart entre le Budget principal des dépenses 2014-2015 et celui de 2013-2014 démontre une augmentation nette de 9,1 millions de dollars ou 1,3 p. 100 des dépenses prévues. Les principaux changements comprennent les éléments suivants :

- une augmentation de 7,0 millions de dollars au titre du programme des subventions et bourses d'études afin de renforcer les partenariats de recherche établis entre des établissements d'enseignement postsecondaire et l'industrie (budget fédéral de 2013);
- une augmentation de 1,8 million de dollars au titre du Programme des centres d'excellence en commercialisation et en recherche, une initiative de trois organismes, afin de créer des façons plus efficaces et efficientes de cerner des occasions de commercialisation (budget fédéral de 2007);
- une augmentation de 0,4 million de dollars au titre du Programme des réseaux de centres d'excellence dirigés par l'entreprise, une initiative de trois organismes, du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie afin de distribuer les fonds associés aux projets sélectionnés en conformité avec le mandat du CRSN;
- Une augmentation de 0,1 million de dollars sera accordée aux autorisations de crédits nets du CRSN pour 2014-2015.

Parmi les autres écarts de moins de 0,2 million de dollars, il y a la réduction du budget de fonctionnement du Conseil liée aux initiatives gouvernementales visant à assurer une gestion efficace des coûts. Ces initiatives incluent la réduction du budget réservé aux déplacements et un transfert à Services partagés Canada pour simplifier l'approvisionnement de logiciels pour utilisateurs finaux.

De plus amples renseignements au sujet des plans de dépenses de l'organisme se trouvent dans le rapport sur les plans et les priorités.

Dépenses par résultat stratégique et programme

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015
		Budget principal des dépenses 2013-2014	
Budgétaire			
<i>Le Canada est un chef de file mondial de la recherche et de la formation en sciences humaines.</i>			
Talent : attirer, garder au pays et former les étudiants et les chercheurs des sciences humaines	172 287 321	173 429 819	173 584 311
Savoir : de nouvelles connaissances en sciences humaines	139 741 893	135 235 370	142 782 747
Connexion : mobilisation des connaissances en sciences humaines	35 544 201	25 889 091	27 204 962
<i>Que le Canada ait la capacité organisationnelle pour favoriser la recherche et les activités connexes dans le domaine des sciences humaines, des sciences naturelles, du génie et de la santé.</i>			
Coûts indirects de la recherche	332 129 423	332 825 880	332 572 946
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>			
Services internes	16 729 745	15 369 799	15 605 199
Total	696 432 583	682 749 959	691 750 165

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Liste des paiements de transfert de 2014-2015

	Dépenses réelles 2012-2013	Budget principal des dépenses 2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015
		(dollars)	
Subventions			
Coûts indirects de la recherche	331 638 911	332 403 000	332 403 000
Subventions et bourses	243 349 838	237 981 142	244 501 198
Bourses d'études supérieures du Canada	68 873 659	69 018 500	69 018 500
Réseaux de centres d'excellence	10 159 150	8 911 000	8 911 000
Bourses d'études supérieures du Canada Vanier	8 291 468	8 300 000	8 300 000
Centres d'excellence en commercialisation et en recherche	5 461 805	1 790 164
Réseaux de centres d'excellence dirigés par les entreprises	611 646	983 000	1 319 241
Programme d'innovation dans les collèges et la communauté	148 831	300 000	300 000
Chaires de recherche industrielle dans les collèges	115 494	120 994	120 994

Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie

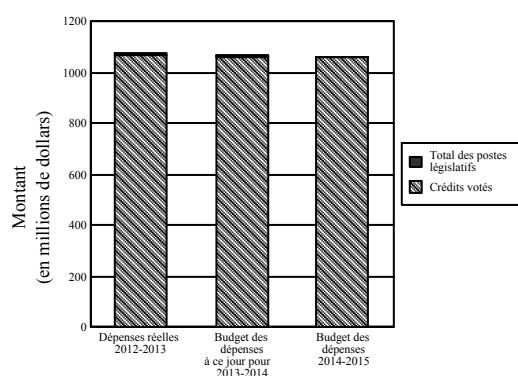
Raison d'être

Le ministre de l'Industrie est responsable de cette organisation.

Le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) est un acteur clé en ce qui a trait à faire du Canada un chef de file en matière de découverte et d'innovation. Le CRSNG compte maximiser la valeur des investissements publics dans la recherche et le développement afin de contribuer à la prospérité du Canada et à l'amélioration de la qualité de vie des Canadiens. Dans l'économie mondiale hautement concurrentielle d'aujourd'hui, le CRSNG joue un rôle clé de soutien dans l'écosystème d'innovation du Canada. Le CRSNG appuie la recherche qui bénéficie à tous les Canadiens. En rapprochant cette recherche innovatrice avec l'industrie par l'entremise des initiatives de partenariats, le CRSNG facilite la collaboration entre le secteur privé et le domaine académique ainsi que l'accès à la richesse qu'offre le système canadien d'enseignement postsecondaire de premier ordre. Le CRSNG prend part à la formation de la prochaine génération de chercheurs et d'ingénieurs talentueux en accordant des bourses et des allocations de recherche, et accroît la visibilité de la recherche canadienne

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014		Budget principal des dépenses 2014-2015	
	Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour		
(dollars)				
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses de fonctionnement	47 849 011	42 069 645	42 675 672	
5 Subventions	1 022 729 219	997 868 740	1 020 154 171	
Total des crédits votés	1 070 578 230	1 039 938 385	1 062 829 843	
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>5 403 042</i>	<i>5 120 588</i>	<i>5 176 123</i>	
Total des dépenses budgétaires	1 075 981 272	1 045 058 973	1 068 005 966	
			1 063 174 249	

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Faits saillants

Le budget principal des dépenses pour l'année 2014-2015 est le résultat d'ajustements des niveaux de références par rapport au budget principal des dépenses de l'année 2013-2014. Le CRSNG prévoit des dépenses budgétaires de 1,1 milliards de dollars pour 2014-2015 et doivent être approuvées par le Parlement. Le solde de 4,9 millions de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

La variance entre le budget principal des dépenses pour l'année 2014-2015 et le budget principal des dépenses pour l'année 2013-2014 démontre une augmentation nette de 18,3 millions de dollars ou 1,7 p. 100 des dépenses prévues. Les éléments principaux contribuant à cette variance inclus :

- une augmentation de 15,0 millions de dollars au Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie, qui inclut 12 millions de dollars afin de mettre en valeur le programme d'innovation dans les collèges et la communauté (budget fédéral de 2013);
- une augmentation de 3,2 millions de dollars pour le programme des centres d'excellence en commercialisation et en recherche, une initiative tri-agence, afin de créer des façons plus efficaces et efficientes d'identifier des opportunités de commercialisation (budget fédéral de 2007);
- une augmentation de 2,3 millions du Conseil national de recherches pour l'installation de recherche synchrotronique nationale du Canada;
- une augmentation de 0,1 million de dollars sera accordée aux autorisations de crédits nets du conseil pour l'année 2014-2015;
- une diminution de 1,7 million de dollars pour le programme des réseaux de centres d'excellence dirigés par l'entreprise, une initiative tri-agence, au Instituts de recherche en santé et le Conseil de recherches en sciences humaines afin de distribuer les fonds associés aux projets sélectionnés en conformité avec le mandat de chaque agence;
- une diminution de 0,1 million de dollars du programme des chaires de recherche industrielle dans les collèges, une initiative tri-agence, qui supporte un des projets de recherche qui cadre avec le mandat de la recherche en santé.

Les autres variances de moins de 0,5 million de dollars inclus les réductions au budget de fonctionnement du conseil suite aux initiatives gouvernementales visant à assurer une gestion efficace des coûts des organisations. Ces initiatives incluent la réduction du budget de voyage et du transfert à Services partagés Canada pour simplifier l'approvisionnement de logiciels.

De plus amples renseignements au sujet des dépenses prévues par l'agence peuvent être retrouvés dans le rapport sur les plans et les priorités.

Dépenses par résultat stratégique et programme

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015
		Budget principal des dépenses 2013-2014	
Budgétaire			
<i>Le Canada est un chef de file mondial dans l'avancement, la mise à profit et l'application des nouvelles connaissances en sciences naturelles et en génie.</i>			
La Découverte – Avancement des connaissances	392 703 541	394 168 765
L’Innovation – Partenariats de recherche	352 553 413	369 062 488
Les Gens – Chercheurs de talent	276 066 835	276 073 435
<i>L’activité de programme suivante appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>			
Services internes	27 153 005	23 735 184	23 869 561
<i>Fonds non alloués à l’Architecture d’alignement des programmes de 2014-2015</i>	1 048 828 267
Total	1 075 981 272	1 045 058 973	1 063 174 249

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Liste des paiements de transfert de 2014-2015

	Dépenses réelles 2012-2013	Budget principal des dépenses 2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015
		(dollars)	
Subventions			
Subventions et bourses	866 551 686	843 557 561	848 486 008
Bourses d'études supérieures du Canada	42 576 471	42 580 000	42 580 000
Programme d'innovation dans les collèges et la communauté	29 192 817	29 441 648	40 655 250
Réseaux de centres d'excellence	36 504 000	33 430 050	33 430 050
Chaires d'excellence en recherche du Canada	18 200 000	18 200 000	18 200 000
Bourses d'études supérieures du Canada Vanier	8 225 092	8 350 000	8 350 000
Programme de stages en R-D industrielle	6 880 000	6 880 125	6 880 125
Réseaux de centres d'excellence dirigés par les entreprises	1 223 294	8 414 750	6 709 482
Chaires de recherche industrielle dans les collèges	4 165 259	4 278 756	4 278 756
Centres d'excellence en commercialisation et en recherche	7 390 000	3 165 493
De l'idée à l'innovation pour les collèges et les universités	1 820 600	2 735 850	2 735 850

Conseil des Arts du Canada

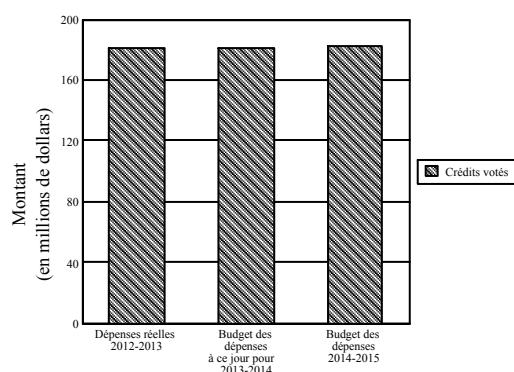
Raison d'être

Créé en 1957, le Conseil des arts du Canada (CAC) est une société d'État dont le rôle consiste à « favoriser et à promouvoir l'étude et la diffusion des arts, ainsi que la production d'œuvres d'art. » Ses subventions aux artistes et aux organismes artistiques contribuent au dynamisme de la scène artistique canadienne. Ses prix en arts et en sciences célèbrent la créativité de Canadiens exceptionnels. La Banque d'œuvres d'art du CAC est une collection nationale de plus de 17 000 œuvres d'art contemporain canadien, accessibles au public grâce à ses programmes de location, de prêt et de rayonnement. La Commission canadienne pour l'UNESCO mène ses activités sous l'autorité générale du CAC.

Le CAC rend compte au Parlement par l'entremise du ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014		Budget principal des dépenses 2014-2015		
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour			
(dollars)						
Dépenses budgétaires						
Crédits votés						
1 Paiements au Conseil des Arts du Canada	181 367 816	180 260 816	181 437 817	182 092 916		
Total des crédits votés	181 367 816	180 260 816	181 437 817	182 092 916		
Total des dépenses budgétaires	181 367 816	180 260 816	181 437 817	182 092 916		

Faits saillants

Les dépenses prévues du CAC pour 2014-2015 demeureront les mêmes que pour l'exercice de 2013-2014. Le CAC poursuit la mise en œuvre de son Plan d'entreprise 2011-2016, Resserrer les liens, lequel contient cinq orientations (artistes à titre individuel, organismes artistiques, équité, partenariats et capacité interne) ainsi que trois thèmes transversaux (engagement du public envers les arts, synergie et nouvelles technologies). Les principaux secteurs d'activités comptent ce qui suit :

- examen important de programmes, notamment l'aide au fonctionnement qui représente le plus gros investissement du Conseil;
- poursuite de l'avancement des priorités transversales dont l'engagement du public envers les arts, l'accès aux marchés nationaux et internationaux, ainsi que la pratique des artistes handicapés et sourds;
- accroissement de la capacité interne du Conseil, y compris la modernisation de ses systèmes et l'amélioration des mesures de rendement.

Dépenses par résultat stratégique et programme

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014 Budget principal des dépenses	Budget principal des dépenses 2014-2015			
	(dollars)					
Budgétaire						
<i>Un secteur artistique vif et dynamique au Canada.</i>						
Subventions et services aux artistes et aux organismes artistiques, à l'appui de la création, de la production et de la diffusion d'œuvres d'art	159 681 924	161 403 170			
Promotion des arts, afin de favoriser la connaissance et la compréhension de la culture et des arts canadiens	8 300 486	8 322 657			
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>						
Services internes	12 278 406	12 367 089			
<i>Fonds non alloués à l'Architecture d'alignement des programmes de 2014-2015</i>	181 367 816			
Total	181 367 816	180 260 816	182 092 916			

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

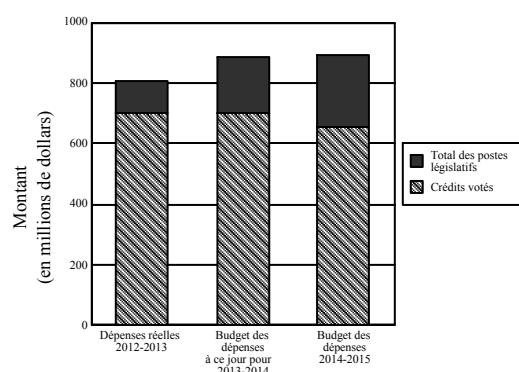
Conseil national de recherches du Canada

Raison d'être

Le ministre de l'Industrie est responsable du Conseil national de recherches du Canada (CNRC). Le CNRC comble le vide qui existe entre les activités préliminaires de recherche et de développement (R-D) et la commercialisation en favorisant la création de retombées socio-économiques pour le Canada et l'augmentation du rendement national en matière de R-D et d'innovation dirigées par les entreprises. Chef de file fédéral du développement technologique, le CNRC aide l'industrie canadienne à améliorer ses capacités d'innovation et à accroître sa productivité concernant le développement et le déploiement de produits, de méthodes et de services novateurs destinés à des marchés d'importance nationale. Présent dans toutes les provinces canadiennes, le CNRC met sa solide plateforme nationale et ses contacts internationaux au service de l'augmentation de la productivité du Canada et du maintien de sa compétitivité mondiale. Le CNRC travaille en collaboration avec des entreprises privées, d'autres organismes publics et des universités afin d'optimiser l'investissement global du Canada dans la R-D.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014		Budget principal des dépenses 2014-2015		
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour			
(dollars)						
Dépenses budgétaires						
Crédits votés						
1 Dépenses de fonctionnement	406 841 780	331 886 617	373 324 969	374 598 983		
5 Dépenses en capital	42 233 042	30 776 000	32 753 002	30 742 000		
10 Subventions et contributions	253 239 559	275 108 580	293 916 398	249 891 385		
Total des crédits votés	702 314 381	637 771 197	699 994 369	655 232 368		
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>102 490 531</i>	<i>182 238 233</i>	<i>189 106 071</i>	<i>241 200 510</i>		
Total des dépenses budgétaires	804 804 912	820 009 430	889 100 440	896 432 878		

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Faits saillants

En 2014-2015, le CNRC continuera de recentrer ses efforts pour devenir une organisation unifiée et axée sur l'industrie de manière à s'attaquer efficacement aux priorités du gouvernement du Canada en matière d'innovation et qui stimuleront la croissance économique nationale. À cette fin, le CNRC se concentrera sur l'harmonisation de ses activités et de ses processus en fonction de la demande du marché et des besoins de ses clients de l'industrie en matière d'innovation. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le rapport sur les plans et les priorités du CNRC.

Le CNRC prévoit des dépenses budgétaires de 896,4 millions de dollars en 2014-2015. De cette somme, un montant de 655,2 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 241,2 millions de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

Changements importants entre le Budget principal des dépenses de 2013-2014 et celui de 2014-2015 :

- Une augmentation de 59,6 millions de dollars pour investir dans l'orientation stratégique du CNRC découlant du budget fédéral de 2013;
- Une augmentation de 55,3 millions de dollars dans les dépenses liées aux revenus législatifs conformément au paragraphe 5(1)(e) de la *Loi sur le Conseil national de recherches* (L.R.C. (1985), ch. N-15);
- Une diminution de 37,5 millions de dollars relative à l'achèvement du Programme pilote d'adoption de la technologie numérique, lancé en 2011;
- Une augmentation de 14,5 millions de dollars pour aider les incubateurs et accélérateurs d'entreprises exceptionnels et à fort potentiel à élargir les services qu'ils offrent aux entrepreneurs comme il est annoncé dans le budget fédéral de 2013;
- Une diminution de 8,8 millions de dollars pour l'Initiative de recherche et développement en génomique.

Dépenses par résultat stratégique et programme

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014 Budget principal des dépenses	Budget principal des dépenses 2014-2015			
	(dollars)					
Budgétaire						
<i>Les entreprises canadiennes prospèrent grâce à l'innovation technologique.</i>						
Développement et progrès technologiques	331 740 362			
Aide à la recherche industrielle	244 628 683	279 860 916	260 499 279			
<i>Infrastructure de R-D pour une économie du savoir novatrice.</i>						
Infrastructure scientifique et mesures	94 893 647	94 342 113	100 720 529			
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>						
Services internes	186 863 006	161 954 632	203 472 708			
Fonds non alloués à l'Architecture d'alignement des programmes de 2014-2015	278 419 576	283 851 769			
Total	804 804 912	820 009 430	896 432 878			

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Liste des paiements de transfert de 2014-2015

	Dépenses réelles 2012-2013	Budget principal des dépenses 2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015
		(dollars)	
<u>Subventions</u>			
Affiliations internationales	559 119	560 000	560 000
<u>Contributions</u>			
Programme d'aide à la recherche industrielle – Contributions aux entreprises	148 442 265	165 864 926	160 626 500
Contribution à TRIUMF (Laboratoire national canadien pour la recherche en physique nucléaire et en physique des particules)	44 000 000	44 300 000	45 000 000
Contributions pour le programme canadien des accélérateurs et incubateurs	14 245 885
Programme d'aide à la recherche industrielle – Contributions aux organisations	19 697 512	13 984 654	13 800 000
Contributions au Programme des observatoires astronomiques internationaux	10 674 500	10 000 000	10 000 000
Programme d'aide à la recherche industrielle – Contributions à la Stratégie emploi jeunesse	5 087 492	5 000 000	5 000 000
Paiement de la quote-part versée au Bureau international des poids et mesures	594 193	659 000	659 000

Conseil privé

Raison d'être

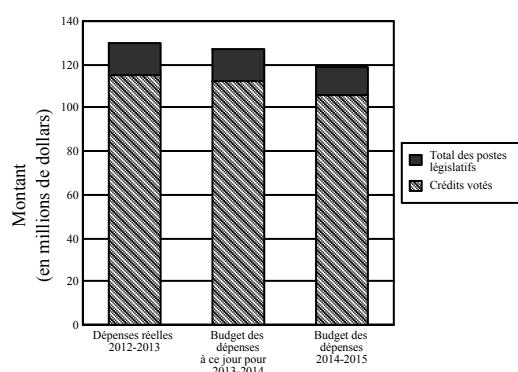
Le Bureau du Conseil privé (BCP) a pour mandat de servir le Canada et la population canadienne en conseillant et en assistant, en toute impartialité et avec professionnalisme, le Premier ministre, les ministres du portefeuille et le Cabinet. L'organisme relève du Premier ministre.

Le BCP soutient l'élaboration des programmes stratégiques et législatifs du gouvernement, coordonne la prise de mesures en réaction aux problèmes auxquels doivent faire face le gouvernement et le pays, et contribue au bon fonctionnement du Cabinet. Le BCP est dirigé par le greffier du Conseil privé. En plus d'assumer les fonctions d'administrateur général du BCP, le greffier agit à titre de secrétaire du Cabinet et de chef de la fonction publique.

Des renseignements supplémentaires sont fournis dans le rapport sur les plans et les priorités du BCP.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



Dépenses budgétaires	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014		Budget principal des dépenses 2014-2015
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour	
		(dollars)		
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses du Programme	114 953 289	109 008 095	112 168 271	105 754 626
Total des crédits votés	114 953 289	109 008 095	112 168 271	105 754 626
Total des postes législatifs	15 279 152	14 401 809	14 799 600	13 052 363
Total des dépenses budgétaires	130 232 441	123 409 904	126 967 871	118 806 989

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Faits saillants

Le BPC prévoit des dépenses budgétaires de 118,8 millions de dollars en 2014-2015. De cette somme, un montant de 105,8 millions de dollars requiert l'approbation du Parlement. Le solde de 13,0 millions de dollars correspond aux autorisations législatives qui ne nécessitent pas une approbation supplémentaire; il est fourni à titre d'information. La réduction nette de 4,6 millions de dollars des dépenses en 2014-2015 par rapport au Budget principal des dépenses 2013-2014 est attribuable principalement aux éléments suivants :

- une hausse de 1,1 million de dollars pour le financement du Bureau du conseiller spécial en matière de passage de clandestins et de migration illégale;
- une hausse de 0,4 million de dollars pour la ratification de certaines conventions collectives;

- une réduction de 4,4 millions de dollars en raison d'économies découlant de l'examen des dépenses du budget fédéral de 2012;
- une réduction de 1,4 million de dollars liée aux autorisations législatives;
- une réduction de 0,3 million de dollars liée aux exercices de gains d'efficacité, comme le regroupement des services de paye, et aux mesures annoncées dans le Plan d'action économique du Canada 2013 visant le regroupement de l'acquisition d'appareils technologiques en milieu de travail ainsi qu'une réduction des coûts de déplacement.

Dépenses par résultat stratégique et programme

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015		
		<i>Budget principal des dépenses</i> <i>(dollars)</i>			
Budgétaire					
<i>Appuyer et mettre en œuvre le programme et les décisions du gouvernement, et soutenir les institutions et leur fonctionnement.</i>					
Soutien et conseils au Premier ministre et aux ministres du portefeuille	68 183 596	65 473 677	63 116 304		
Soutien et conseils au Cabinet et aux comités du Cabinet	14 917 947	15 446 843	14 292 030		
Leadership et orientation au sein de la fonction publique	2 673 659	2 326 616	3 115 243		
Commissions d'enquête	2 558 379		
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>					
Services internes	41 898 860	40 162 768	38 283 412		
Total	130 232 441	123 409 904	118 806 989		

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Conseiller sénatorial en éthique

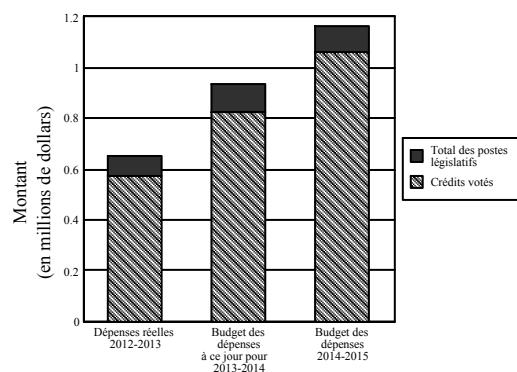
Raison d'être

Les principales attributions du Conseiller sénatorial en éthique sont les suivantes :

- conseiller les sénateurs individuellement, de façon confidentielle et continue, sur leurs obligations aux termes du Code régissant les conflits d'intérêts des sénateurs et les aider à s'y conformer en tout temps;
- superviser le processus de déclaration annuel dans le cadre duquel les sénateurs sont tenus de déclarer leurs intérêts financiers et autres;
- mener des enquêtes afin de déterminer si un sénateur a satisfait à ses obligations aux termes du Code;
- tenir un registre, mis à la disposition du public, qui contient des renseignements sur les intérêts financiers et autres que les sénateurs sont tenus de déclarer publiquement en vertu du Code;
- présenter un rapport annuel des activités du bureau au président du Sénat, qui le déposera au Sénat.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014		Budget principal des dépenses 2014-2015		
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour			
(dollars)						
Dépenses budgétaires						
Crédits votés						
1 Dépenses du Programme	569 694	683 894	823 894	1 059 500		
Total des crédits votés	569 694	683 894	823 894	1 059 500		
<i>Total des postes législatifs</i>	79 937	104 400	110 400	107 250		
Total des dépenses budgétaires	649 631	788 294	934 294	1 166 750		

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Faits saillants

La conseillère sénatoriale en éthique prévoit des dépenses budgétaires de 1,167 million de dollars pour 2014-2015. De cette somme, un montant de 1,060 million de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 107 milliers de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

Un montant de 300 milliers de dollars est requis pour mener possiblemement des enquêtes sur la conformité au Code régissant les conflits d'intérêts des sénateurs.

Dépenses par résultat stratégique et programme

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015
		Budget principal des dépenses	
Budgétaire			
<i>Les sénateurs respectent les obligations découlant du Code régissant les conflits d'intérêts de manière à aider à assurer l'intégrité du Sénat en tant qu'institution.</i>			
Administration	649 631	788 294	1 166 750
Total	649 631	788 294	1 166 750

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

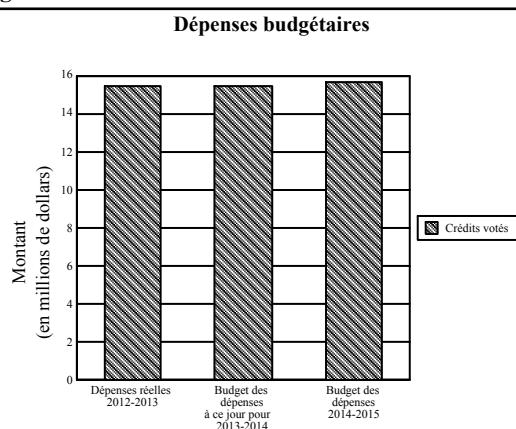
Corporation commerciale canadienne

Raison d'être

La Corporation commerciale canadienne (CCC) est régie par la loi qui l'a créée, soit la *Loi sur la Corporation commerciale canadienne* de 1946. Elle énonce le mandat général de la CCC, c'est-à-dire contribuer à l'expansion du commerce extérieur du Canada en aidant les exportateurs canadiens à accéder aux marchés étrangers et les acheteurs étrangers à se procurer des marchandises au Canada. La Loi confère aussi à la CCC un certain nombre de pouvoirs, dont la capacité d'effectuer l'exportation de marchandises ou de denrées du Canada, en qualité de mandant ou de mandataire, selon les modalités et dans la mesure qu'elle juge utiles. Par conséquent, la CCC négocie et exécute des accords d'approvisionnement bilatéraux de gouvernement à gouvernement, facilitant ainsi des transactions à l'exportation pour le compte des exportateurs canadiens.

La CCC rend compte au Parlement par l'intermédiaire du ministre du Commerce international.

Budget des dépenses de l'organisation



	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014		Budget principal des dépenses 2014-2015
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour	
		(dollars)		
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Versements à la Corporation commerciale canadienne	15 481 540	15 481 540	15 481 540	15 654 204
Total des crédits votés	15 481 540	15 481 540	15 481 540	15 654 204
Total des dépenses budgétaires	15 481 540	15 481 540	15 481 540	15 654 204

Faits saillants

La CCC prévoit des dépenses budgétaires votées de 15,7 millions de dollars pour 2014-2015 qui doivent être approuvées par le Parlement. Ces fonds serviront à faciliter la vente de biens et de services des exportateurs canadiens au département de la Défense des États-Unis pour appuyer l'infrastructure industrielle de défense nord-américaine.

Pour toutes les autres transactions à l'exportation, la CCC exige des frais de service. Ces frais permettent d'appuyer les autres dépenses de la CCC.

Dépenses par résultat stratégique et programme

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015		
		Budget principal des dépenses			
(dollars)					
Budgétaire					
<i>Un meilleur accès aux marchés pour les exportateurs canadiens en ce qui concerne les marchés complexes du secteur public international.</i>					
Défense	15 481 540	15 481 540	15 654 204		
Marchés émergents et en développement		
<i>Fonds non alloués à l'Architecture d'alignement des programmes de 2014-2015</i>		
Total	15 481 540	15 481 540	15 654 204		

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Cour suprême du Canada

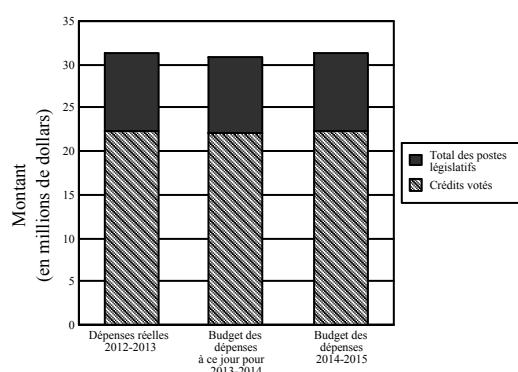
Raison d'être

Créée en vertu d'une loi du Parlement en 1875, la Cour suprême du Canada (CSC) est la juridiction d'appel de dernier ressort du pays. Elle sert les Canadiens en tranchant des questions de droit d'importance pour le public, contribuant ainsi à l'évolution de toutes les branches du droit au Canada. L'indépendance de la Cour, la qualité de ses travaux et le respect qu'on lui porte, tant ici qu'à l'étranger, sont autant d'éléments qui contribuent grandement aux fondements d'un pays fort, sécuritaire et démocratique, fondé sur la primauté du droit. La Cour suprême du Canada se compose du juge en chef et de huit juges puînés.

Le Bureau du registraire de la Cour suprême du Canada fournit à la Cour tous les services et l'appui dont elle a besoin pour traiter, entendre et trancher les instances qui lui sont soumises. Il agit également comme interface entre les plaideurs et la Cour. Le ministre de la Justice est responsable de cette institution.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014		Budget principal des dépenses 2014-2015
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour	
		(dollars)		
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses du Programme	22 423 452	21 902 736	22 021 349	22 307 652
Total des crédits votés	22 423 452	21 902 736	22 021 349	22 307 652
<i>Total des postes législatifs</i>	8 796 366	8 753 475	8 753 475	9 082 142
Total des dépenses budgétaires	31 219 818	30 656 211	30 774 824	31 389 794

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Faits saillants

CSC prévoit des dépenses budgétaires de 31,4 millions de dollars en 2014-2015. De cette somme, un montant de 22,3 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 9,1 millions de dollars représente les prévisions de postes législatifs qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

L'augmentation nette de 733 583 \$ du Budget principal des dépenses 2014-2015 est attribuable aux facteurs suivants :

- une augmentation de 404 916 \$ des dépenses de fonctionnement pour diverses conventions collectives signées;
- une augmentation de 326 816 \$ du financement des postes législatifs liés au personnel pour les salaires et les rentes des juges;

- une augmentation de 58 250 \$ du financement des postes législatifs liés au fonctionnement;
- une diminution nette de 56 399 \$ en raison d'un rajustement des cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés.

Les augmentations des autorisations législatives de la CSC sont attribuables à la hausse des salaires et des rentes des juges découlant du départ à la retraite de juges de la CSC. Cette tendance se maintiendra au moins au cours des deux prochaines années, alors que des juges atteindront l'âge de la retraite obligatoire, fixé à 75 ans.

Grâce aux fonds attendus dans le cadre du présent budget principal des dépenses, le Bureau du registraire de la Cour suprême du Canada (le « Bureau ») continuera de consacrer ses efforts au traitement des affaires en temps opportun tout en maintenant la satisfaction des intervenants ainsi que des normes de service élevées. Pour ce faire, le Bureau compte sur un seul résultat stratégique : « L'administration du tribunal de dernier ressort du Canada est efficace et indépendante ».

En 2014-2015, le Bureau poursuivra son initiative de transformation des activités, qui permettra à la Cour de favoriser des processus plus efficaces et efficents en améliorant l'accès électronique aux renseignements et aux dossiers d'instance de la Cour. En outre, le Bureau continuera de renforcer le programme de sécurité physique et de sécurité des TI de la Cour. Des mesures de sécurité accrues sont nécessaires pour le traitement des dossiers d'instance de plus en plus complexes et sensibles. De plus, le Bureau, de concert avec Travaux publics et Services gouvernementaux, poursuit la planification du programme proposé de restauration de l'infrastructure vieillissante de l'édifice de la CSC.

Des renseignements supplémentaires seront disponibles dans le rapport sur les plans et les priorités une fois qu'il aura été déposé à la Chambre des communes.

Dépenses par résultat stratégique et programme

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014 Budget principal des dépenses	Budget principal des dépenses 2014-2015
<i>(dollars)</i>			
Budgétaire			
<i>L'administration du tribunal de dernier ressort du Canada est efficace et indépendante.</i>			
Opérations de la Cour	16 012 731	15 785 123	15 765 325
Traitements du versement de diverses allocations aux juges de la Cour suprême du Canada conformément à la Loi sur les juges	6 025 983	6 371 407	6 756 473
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>			
Services internes	9 181 104	8 499 681	8 867 996
Total	31 219 818	30 656 211	31 389 794

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Défense nationale

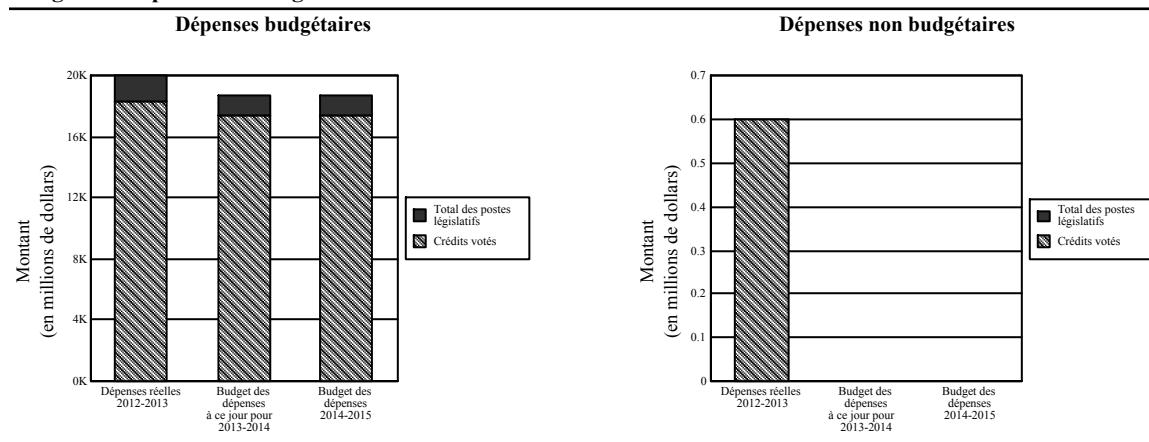
Raison d'être

Au nom de la population canadienne, les Forces armées canadiennes (FAC) et le ministère de la Défense nationale (MDN) sont prêts à exécuter trois rôles essentiels :

- défendre le Canada en atteignant l'excellence au pays;
 - défendre l'Amérique du Nord en demeurant un partenaire solide et fiable des États-Unis pour la défense du continent;
 - contribuer à la paix et à la sécurité internationale en faisant preuve de leadership sur la scène internationale.

En vertu de la *Loi sur la Défense nationale*, le MDN et les FAC sont deux entités distinctes travaillant ensemble au Quartier général de la Défense nationale à s'acquitter de leur principale responsabilité, qui consiste à assurer la défense du Canada et des Canadiens.

Budget des dépenses de l'organisation



	Dépenses réelles	2013-2014		Budget principal des dépenses 2014-2015		
		2012-2013	Budget principal des dépenses			
<i>(dollars)</i>						
Dépenses budgétaires						
Crédits votés						
1 Dépenses de fonctionnement	15 001 660 268	12 839 225 319	13 554 675 482	12 513 999 319		
5 Dépenses en capital	3 059 268 913	3 623 414 079	3 601 513 357	4 730 059 209		
10 Subventions et contributions	177 501 812	184 691 220	184 691 220	178 183 820		
Total des crédits votés	18 238 430 993	16 647 330 618	17 340 880 059	17 422 242 348		
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>1 739 759 138</i>	<i>1 337 979 763</i>	<i>1 338 396 346</i>	<i>1 239 312 039</i>		
Total des dépenses budgétaires	19 978 190 131	17 985 310 381	18 679 276 405	18 661 554 387		
Dépenses non budgétaires						
Crédits votés						
- Compte d'avance du fonds de roulement	600 814		
Total des crédits votés	600 814		
Total des dépenses non budgétaires	600 814		

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Faits saillants

Le MDN prévoit des dépenses budgétaires de 18,7 milliards de dollars pour 2014-2015. De cette somme, un montant de 17,42 milliards de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 1,24 milliard de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

L'augmentation de l'autorisation de crédit net d'environ 676,2 millions de dollars, soit environ 4 p. 100 du Budget principal des dépenses 2013-2014 par rapport au Budget principal des dépenses 2014-2015 du MDN, s'explique par une diminution des coûts de fonctionnement d'environ 325,2 millions de dollars, par une augmentation des coûts d'immobilisation de 1 106,6 millions de dollars, ainsi que par une réduction des subventions, des contributions et divers paiements de transfert de 6,5 millions de dollars et une diminution de 98,7 millions de dollars dans les paiements législatifs.

Parmi les importants facteurs qui ont contribué à l'augmentation des dépenses nettes, on compte :

- une augmentation du facteur de progression annuel des dépenses de la Défense, comme il a été annoncé dans le budget fédéral de 2008, afin de fournir un financement prévisible et à long terme; et
- une augmentation nette aux rajustements des dépenses liées aux grands projets d'acquisition de biens d'équipements et d'infrastructures afin d'harmoniser les ressources financières et les délais d'acquisition des projets actuels. Ce financement comprend des investissements dans les grands projets d'immobilisation, suivants les véhicules de combat terrestre, les navires de patrouille extracôtiers de l'Arctique, la modernisation du système de surveillance du véhicule blindé léger de reconnaissance, et les centres des Services de santé des Forces armées canadiennes.

Ces augmentations sont compensées par les réductions suivantes :

- diminution de la nécessité d'appuyer les opérations de sécurité internationales que mène le Canada en Afghanistan;
- diminution du financement lié aux mesures annoncées par le gouvernement dans les budgets fédéraux de 2012 et de 2013 visant à améliorer l'efficience du gouvernement et à rétablir l'équilibre budgétaire;
- diminution du financement prévu par la loi essentiellement lié aux prévisions révisées à la baisse du régime d'avantages sociaux des employés.

En 2014-2015, le MDN et les FAC canadiennes continueront d'administrer adéquatement les ressources publiques et demeureront concentrés sur les trois rôles constants des FAC : défendre le Canada, défendre le continent et contribuer à la paix et à la sécurité internationales.

Pour l'exercice 2014-2015, le MDN a mis en œuvre une nouvelle architecture d'harmonisation de programmes (AHP) composée de cinq programmes et des services internes. Même si les affaires de la Défense demeurent inchangées, l'articulation de ces affaires est fondamentalement modifiée dans la nouvelle AHP. La portée des services internes est réduite dans la nouvelle AHP étant donné que les activités directement reliées à des programmes militaires spécifiques ont été alignées au programme de l'AHP approprié.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, n'hésitez pas à consulter le Rapport sur les plans et les priorités 2014-2015 du Ministère.

Dépenses par résultat stratégique et programme

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014 Budget principal des dépenses	Budget principal des dépenses 2014-2015			
	(dollars)					
Budgétaire						
<i>La Défense demeure continuellement préparée à s'acquitter de la défense nationale et des services de la Défense en conformité avec les valeurs et intérêts canadiens.</i>						
Production des éléments de capacité de la Défense	13 086 304 226			
Production d'éléments de force de la Défense prêts à l'action	3 039 436 884			
Recherche et développement concernant les capacités de la Défense	326 339 123			
<i>Les opérations et services de la Défense améliorent la stabilité et la sécurité, et promeuvent les valeurs et intérêts canadiens.</i>						
Opérations de soutien et de combat de la Défense	1 363 942 346			
Services de la Défense et contributions au gouvernement	407 959 810			
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>						
Services internes	1 009 627 845	916 361 551	437 571 998			
Fonds non alloués à l'Architecture d'alignement des programmes de 2014-2015	18 968 562 286	17 068 948 830			
Total	19 978 190 131	17 985 310 381	18 661 554 387			
Non budgétaire						
Fonds non alloués à l'Architecture d'alignement des programmes de 2014-2015	600 814			
Total	600 814			

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Liste des paiements de transfert de 2014-2015

	Dépenses réelles 2012-2013	Budget principal des dépenses 2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015
	(dollars)		
<u>Subventions</u>			
Subvention désignée à l’Institut pour la surveillance et la recherche environnementales	1 500 000	1 500 000	1 500 000
Subventions à l’appui du Programme d’engagement de la Défense	237 057	500 000	500 000
Programme de subventions pour les bureaux nationaux des ligues de cadets du Canada : Ligue navale du Canada	426 000	434 000	442 000
Programme de subventions pour les bureaux nationaux des ligues de cadets du Canada : Ligue des cadets de l’Armée du Canada	426 000	434 000	442 000
Programme de subventions pour les bureaux nationaux des ligues de cadets du Canada : Ligue des cadets de l’Air du Canada	426 000	434 000	442 000
Subvention à la Caisse de bienfaisance de la Marine royale canadienne	25 700	25 700	25 700
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>23 030</i>	<i>24 100</i>	<i>25 700</i>
<u>Contributions</u>			
Programme de contributions à l’Organisation du Traité de l’Atlantique Nord : Budget militaire de l’OTAN (Programmes de l’OTAN)	103 317 987	99 491 000	98 043 000
Programme de contributions à l’Organisation du Traité de l’Atlantique Nord : Programme de l’OTAN d’investissement au service de la sécurité (Programmes de l’OTAN)	41 087 675	51 706 000	48 961 000
Contributions à l’appui au Programme d’instruction et de coopération militaires	9 152 392	11 289 000	11 389 000
Contributions à l’appui du Programme d’aide aux immobilisations	49 642	5 450 000	5 450 000
Programme de contributions à l’appui du Fonds des nouvelles initiatives de recherche et de sauvetage	5 646 436	4 000 000	4 000 000
Contribution à l’Association civile de recherche et de sauvetage aériens	2 545 411	3 025 400	3 053 800
Programme de contributions à l’Organisation du Traité de l’Atlantique Nord : Autres activités de l’OTAN	1 838 937	2 598 000	2 630 000
Programme de contributions à l’Association canadienne des adjoints au médecin	710 000	1 470 000	741 000
Programme de contributions à l’appui de la décontamination des anciennes stations radars de la ligne Mid-Canada situées en Ontario	4 000 000	2 021 000	250 000
Programme de contribution au Secrétariat de COSPAS-SARSAT	190 000	190 000	190 000
Contribution au Comité d’examen du programme de défense biologique et chimique	122 160	123 120	124 320
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>4 180 126</i>	<i>5 422 272</i>	<i>5 422 272</i>

Directeur général des élections

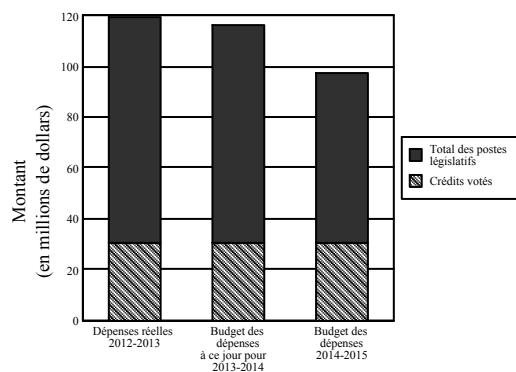
Raison d'être

Le Bureau du directeur général des élections, communément appelé Élections Canada, est un organisme indépendant et non partisan qui relève directement du Parlement. Son mandat consiste à être prêt à conduire une élection générale, une élection partielle ou un référendum sur le plan fédéral; à administrer le régime de financement politique prévu par la *Loi électorale du Canada*; à surveiller l'observation de la législation électorale et à la faire appliquer; à enquêter sur des allégations qui pourraient révéler des infractions à la Loi; à exécuter des programmes d'information et d'éducation de l'électorat; à appuyer les commissions de délimitation indépendantes chargées de réviser les limites des circonscriptions fédérales après chaque recensement décennal; à mener des études sur d'autres méthodes de vote et, avec l'approbation des parlementaires, à mettre à l'essai des processus de vote électronique en vue de scrutins futurs.

Le leader du gouvernement à la Chambre des communes est le ministre désigné pour déposer au Parlement les rapports administratifs du directeur général des élections, y compris le rapport sur les plans et les priorités et le rapport ministériel sur le rendement.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



Dépenses budgétaires	2012-2013	2013-2014		Budget principal des dépenses 2014-2015
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour	
Crédits votés				
1 Dépenses du Programme	30 303 722	30 081 305	30 081 305	30 538 285
Total des crédits votés	30 303 722	30 081 305	30 081 305	30 538 285
<i>Total des postes législatifs</i>	89 276 471	85 772 812	85 772 812	66 572 147
Total des dépenses budgétaires	119 580 193	115 854 117	115 854 117	97 110 432

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Faits saillants

Élections Canada prévoit des dépenses budgétaires de 97,1 millions de dollars en 2014-2015. De cette somme, un montant de 30,5 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 66,6 millions de dollars représente les prévisions législatives et est fourni à titre indicatif.

Globalement, en 2014-2015, l'organisme prévoit une diminution nette de 18,7 millions de dollars, ou de 16,2 %, par rapport au Budget des dépenses à ce jour pour 2013-2014. Cette situation est attribuable à :

- une diminution de 9,3 millions de dollars dans l'autorisation législative en raison de l'achèvement en 2013-2014 du projet de consolidation de ses bureaux (partie des Services internes);
- une diminution de 7,4 millions de dollars dans l'autorisation législative en raison de l'élimination progressive des allocations trimestrielles versées aux partis politiques (partie du programme de la Régulation des activités électorales);
- une diminution de 2,5 millions de dollars dans l'autorisation législative en raison de l'achèvement en 2013-2014 des travaux de redécoupage des circonscriptions et de la conclusion du travail administratif d'élections passées (partie du programme des Opérations électorales);
- une augmentation de 0,5 million de dollars des dépenses de programme (crédit voté) en raison des conventions collectives récemment ratifiées (incidence sur tous les programmes).

D'autres renseignements se trouvent dans le rapport sur les plans et les priorités de l'organisme.

Le budget principal des dépenses et le budget des dépenses à ce jour pour 2013-2014 excluent les fonds des postes législatifs suivants :

- la conduite d'élections partielles dans Labrador (Terre-Neuve-et-Labrador), Bourassa (Québec), Brandon–Souris (Manitoba), Provencher (Manitoba) et Toronto-Centre (Ontario) (partie du programme des Opérations électorales);
- la mise en œuvre du redécoupage des circonscriptions (partie du programme des Opérations électorales).

Les détails relatifs à l'utilisation de toutes les autorisations seront présentés dans le Rapport ministériel sur le rendement 2013-2014 de l'organisme et dans les Comptes publics.

Dépenses par résultat stratégique et programme

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014 Budget principal des dépenses	Budget principal des dépenses 2014-2015			
	(dollars)					
Budgétaire						
<i>Un cadre électoral accessible que les Canadiens utilisent avec confiance.</i>						
Opérations électorales	37 009 414	36 641 312	34 938 217			
Régulation des activités électorales	37 509 163	28 072 002	19 959 354			
Engagement électoral	7 860 678	8 939 136	8 441 546			
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>						
Services internes	37 200 938	42 201 667	33 771 315			
Total	119 580 193	115 854 117	97 110 432			

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Diversification de l'économie de l'Ouest canadien

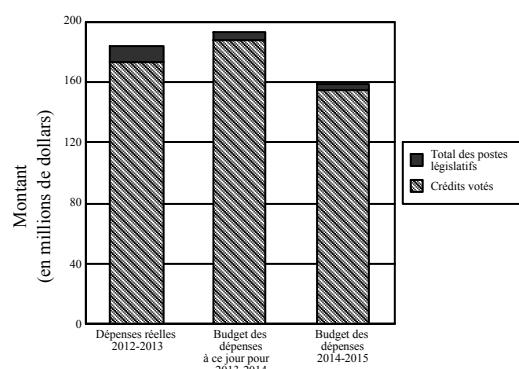
Raison d'être

Diversification de l'économie de l'Ouest Canada (DEO) a été établi en 1988 afin de promouvoir le développement et la diversification de l'économie de l'Ouest canadien et de faire valoir les intérêts de cette région lors de l'élaboration et de la mise en œuvre d'orientations, de programmes et de projets dans le cadre de la politique économique nationale. La ministre de la Santé ainsi que la ministre d'État (Diversification de l'économie de l'Ouest) sont responsables de cette organisation.

À titre de ministère responsable du développement économique de l'Ouest canadien, DEO met en œuvre et appuie des politiques, des programmes et des activités économiques pour promouvoir la croissance dans l'ensemble de l'Ouest canadien.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014		Budget principal des dépenses 2014-2015		
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour			
(dollars)						
Dépenses budgétaires						
Crédits votés						
1 Dépenses de fonctionnement	42 550 526	40 398 398	40 349 181	36 928 959		
5 Subventions et contributions	130 983 719	133 411 000	147 133 550	117 863 000		
Total des crédits votés	173 534 245	173 809 398	187 482 731	154 791 959		
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>10 184 238</i>	<i>4 891 451</i>	<i>4 891 451</i>	<i>4 115 993</i>		
Total des dépenses budgétaires	183 718 483	178 700 849	192 374 182	158 907 952		

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Faits saillants

En 2014-2015, DEO prévoit des dépenses budgétaires de 158,9 millions de dollars. De cette somme, un montant de 154,8 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 4,1 millions de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et qui sont fournies à titre indicatif.

Les facteurs contribuant à la diminution nette des dépenses de 33,5 millions de dollars à l'égard du budget des dépenses de 2013-2014 à ce jour sont présentés ci-dessous:

- une diminution de 27,4 millions de dollars en 2013-2014 liée à la fin du financement fourni au titre du Fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire;

- une diminution de 7,0 millions de dollars liée aux économies réalisées dans le cadre de l'examen des dépenses du budget fédéral de 2012, y compris les dépenses législatives.

Il y a également les conséquences des ajustements annuels à l'égard desquels des autorisations sont demandées pendant un exercice et dont les sommes peuvent fluctuer d'une année à l'autre. Ces ajustements nets constituent une hausse de 0,9 million de dollars en 2013-2014 :

- une hausse de 1,5 million de dollars du financement à la Fondation Rick Hansen pour soutenir les activités de recherche, les programmes et les opérations de l'Institut Rick Hansen;
- une hausse de 0,8 million de dollars du financement pour l'Initiative de développement économique de la Stratégie fédérale pour les langues officielles de 2013-2018 et des conventions collectives;
- une diminution de 1,4 million de dollars des réinvestissements des rentrées de fonds au titre des contributions remboursables.

Dépenses par résultat stratégique et programme

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015		
		Budget principal des dépenses 2014-2015			
<i>(dollars)</i>					
Budgétaire					
<i>Une économie diversifiée et en croissance dans l'Ouest canadien.</i>					
Développement des entreprises et innovation	93 227 813	100 598 774		
Croissance économique des collectivités	35 377 579	57 604 411	34 432 043		
Politique, représentation et coordination	8 538 591	7 113 497	10 741 002		
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>					
Services internes	22 230 897	20 755 128	13 136 133		
Fonds non alloués à l'Architecture d'alignement des programmes de 2014-2015	117 571 416		
Total	183 718 483	178 700 849	158 907 952		

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Liste des paiements de transfert de 2014-2015

	Dépenses réelles 2012-2013	Budget principal des dépenses 2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015
		(dollars)	
<u>Subventions</u>			
Subventions pour le Programme de diversification de l'Ouest	5 000 000	5 000 000
<u>Contributions</u>			
Contributions en vertu du Programme de diversification de l'économie de l'Ouest	76 684 500	72 957 009	80 509 009
Contributions en vertu du Programme de développement des collectivités	29 447 938	28 453 991	28 453 991
Contributions en vertu de l'Initiative pour les femmes entrepreneurs	4 041 271	3 900 000	3 900 000
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>4 500 000</i>

École de la fonction publique du Canada

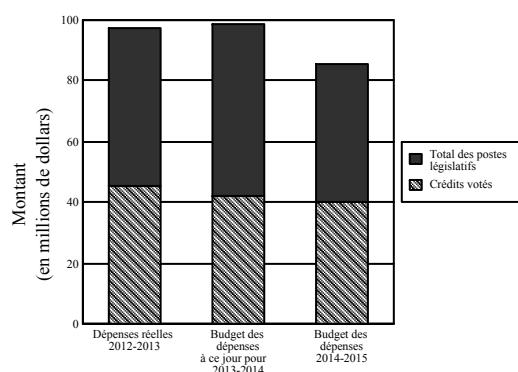
Raison d'être

L'École de la fonction publique du Canada est le fournisseur commun de services d'apprentissage de la fonction publique du Canada. L'École a le mandat législatif d'offrir une gamme d'activités d'apprentissage afin de mettre en valeur le potentiel des personnes et des organisations, ainsi que l'excellence en gestion au sein de la fonction publique. L'École a un seul objectif stratégique, celui de s'assurer que les fonctionnaires disposent des connaissances de base et des compétences en matière de gestion et de leadership requises pour bien servir le Canada et les Canadiens.

Le président du Conseil du Trésor est responsable de cette organisation.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



Dépenses budgétaires	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014		Budget principal des dépenses 2014-2015
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour	
Crédits votés				
1 Dépenses du Programme	45 452 288	42 231 200	42 231 200	39 921 868
Total des crédits votés	45 452 288	42 231 200	42 231 200	39 921 868
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>51 812 939</i>	<i>56 233 121</i>	<i>56 233 121</i>	<i>45 568 160</i>
Total des dépenses budgétaires	97 265 227	98 464 321	98 464 321	85 490 028

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Faits saillants

L'École de la fonction publique du Canada prévoit des dépenses budgétaires de 85,5 millions de dollars en 2014-2015. De cette somme, un montant de 39,9 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 45,6 millions de dollars représente les prévisions législatives ne nécessitant pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

Une diminution de 13,0 millions de dollars est prévue dans les dépenses de 2014-2015 principalement en raison de la réduction des dépenses de salaire et des services professionnels et spéciaux.

À la suite du dépôt à la Chambre des communes du rapport ministériel sur les plans et les priorités, d'autres renseignements seront fournis à l'adresse suivante : http://www.cspc-efpc.gc.ca/about_us/currentreport/index-fra.aspx.

Dépenses par résultat stratégique et programme

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015		
		Budget principal des dépenses			
<i>(dollars)</i>					
Budgétaire					
<i>Les fonctionnaires ont les connaissances communes et les compétences en leadership et en gestion dont ils ont besoin pour exercer leurs responsabilités envers les Canadiens.</i>					
Apprentissage de base	48 891 757	55 958 215	41 636 392		
Perfectionnement en leadership organizationnel	8 482 245	10 546 028	10 686 736		
Innovation dans la gestion du secteur public	9 499 142	9 178 036	9 248 810		
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>					
Services internes	30 392 083	22 782 042	23 918 090		
Total	97 265 227	98 464 321	85 490 028		

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Emploi et Développement social

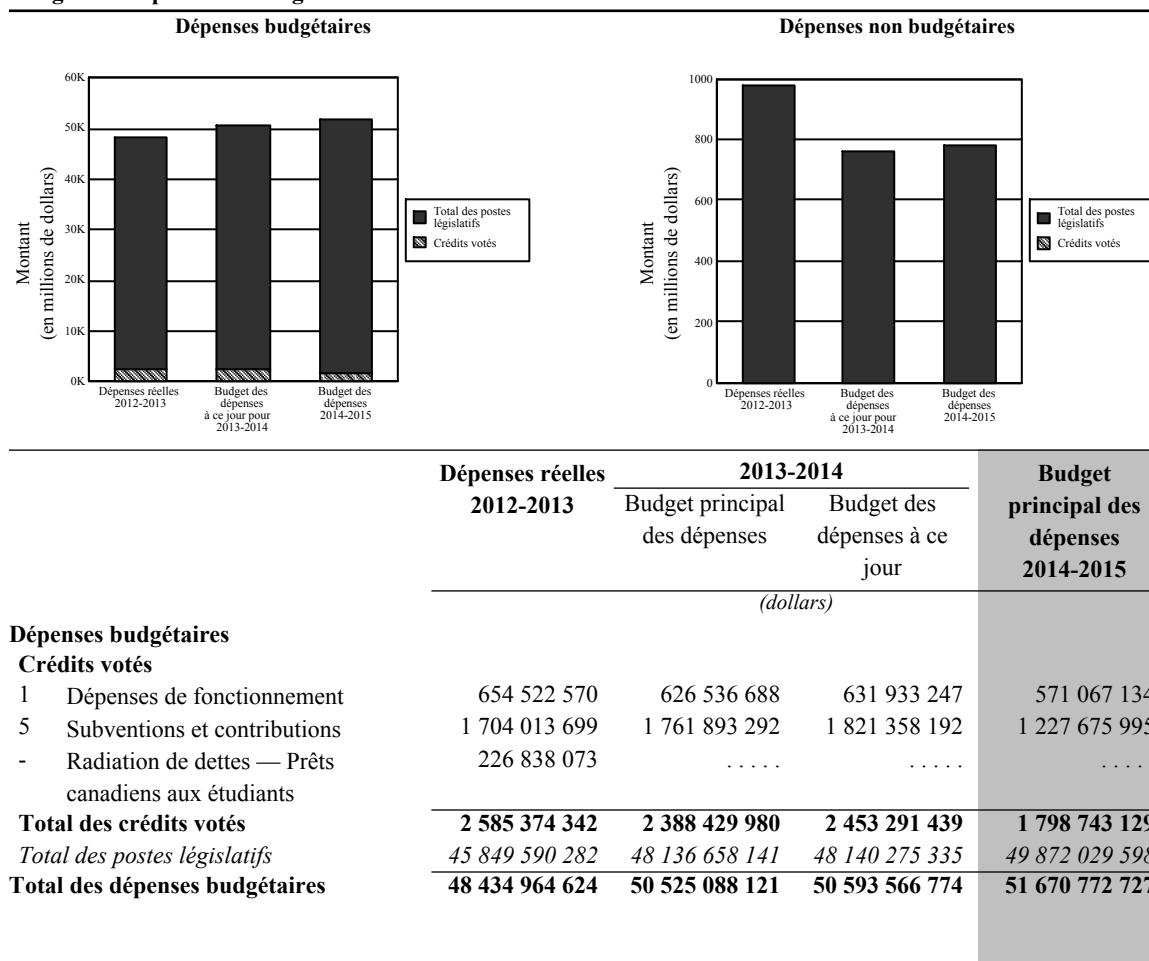
Raison d'être

Le ministre de l'Emploi et du Développement social et le ministre du Travail sont responsables de cette organisation.

Le ministère de l'Emploi et du Développement social (EDSC) a pour mission de bâtir un Canada plus fort et plus concurrentiel, d'aider les Canadiens à faire les bons choix afin que leur vie soit plus productive et gratifiante, et d'améliorer leur qualité de vie. EDSC offre une multitude de programmes et de services qui aident les Canadiens à toutes les étapes de leur vie, dans trois secteurs d'activité : les programmes de soutien à l'emploi et au développement social, le Programme du travail, et Service Canada.

EDSC assure la sécurité du revenu de base aux aînés, vient en aide aux chômeurs, aide les étudiants à financer leurs études postsecondaires, et aide les parents de jeunes enfants. Dans le cadre du Programme du travail, EDSC est responsable des lois et des politiques liées au travail dans les milieux de travail relevant de compétence fédérale. Service Canada permet aux citoyens d'accéder aux programmes de EDSC, de même qu'à d'autres programmes et services du gouvernement du Canada, dans près de 600 points de service au pays. Des renseignements supplémentaires sont fournis dans le rapport sur les plans et les priorités de l'organisation.

Budget des dépenses de l'organisation



Dépenses réelles	2013-2014		Budget principal des dépenses 2014-2015	
	2012-2013	Budget principal des dépenses		
	(dollars)			
Dépenses non budgétaires				
Total des postes législatifs	980 677 937	760 632 426	760 632 426	
Total des dépenses non budgétaires	980 677 937	760 632 426	779 981 475	

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Faits saillants

ESDC prévoit des dépenses budgétaires totalisant 51,7 milliards de dollars pour ses programmes et services en 2014-2015, dont 49,9 milliards de dollars (ou plus de 96 p. 100) aideront directement la population canadienne par l'entremise du programme de la Sécurité de la vieillesse, de la Prestation universelle pour la garde d'enfants et d'autres programmes de paiements de transfert législatifs.

De cette somme, un montant de 1,8 milliard de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 49,9 milliards de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

Les dépenses prévues pour 2014-2015 représentent une augmentation de 3,3 milliards de dollars, ou de 7 p. 100, comparativement aux dépenses budgétaires réelles de 2012-2013 qui se chiffraient à 48,4 milliards de dollars. Cette augmentation est principalement attribuable à une hausse des versements de la Sécurité de la vieillesse et du Supplément de revenu garanti en raison du vieillissement de la population et de la hausse prévue des versements mensuels moyens.

Comparativement aux dépenses budgétaires du Budget principal des dépenses 2013-2014 qui s'élevaient à 50,5 milliards de dollars, les dépenses prévues pour 2014-2015 constituent une augmentation nette de 1,2 milliard de dollars. Cette augmentation porte principalement sur des postes législatifs. Plus particulièrement, les dépenses prévues de 43,7 milliards de dollars relatives aux versements de la Sécurité de la vieillesse et du Supplément de revenu garanti représentent des augmentations de 1,2 milliard de dollars et de 387 millions de dollars respectivement, qui sont attribuables aux changements apportés aux taux moyens de paiement et au nombre de bénéficiaires. Les autres facteurs contribuant à cette augmentation comprennent :

- une augmentation de 77,3 millions de dollars des Bourses canadiennes aux fins d'études destinées aux étudiants à temps plein et à temps partiel admissibles aux termes de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants* attribuable au taux de croissance établi par l'actuaire en chef;
- une augmentation de 31,0 millions de dollars de la Prestation universelle pour la garde d'enfants fondée sur le nombre accru d'enfants qui ont droit à la prestation;
- une augmentation de 19,0 millions de dollars des paiements de Subventions canadiennes pour l'épargne-études étant donné qu'un plus grand nombre de familles épargnent pour l'éducation postsecondaire de leurs enfants;
- une augmentation de 14,5 millions de dollars des paiements liés aux modalités de financement direct accordés en vertu de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants* en raison d'une hausse des coûts d'aide au remboursement qui tiennent compte des plus récentes projections de remboursement des emprunteurs établies par l'actuaire en chef;
- une augmentation de 14,5 millions de dollars des dépenses prévues pour les Subventions et les Bonds canadiens pour l'épargne invalidité en raison de l'augmentation constante dans l'ensemble des régimes enregistrés et dans la participation au programme.

Ces augmentations sont compensées par des diminutions au crédit 1 et au crédit 5. Quant au crédit 1 – Dépenses de fonctionnement, le ministère prévoit dépenser 571,1 millions de dollars en 2014-2015, ce qui représente une diminution de 55,4 millions par rapport aux 626,5 millions de dollars inscrits au Budget principal des dépenses 2013-2014. Cette diminution est largement attribuable aux mesures d'économies du ministère annoncées dans le budget fédéral de 2012 qui

ont pour objectif de rationaliser les activités gouvernementales et d'en rehausser l'efficience tout en préservant les programmes et les services fondamentaux ainsi que les transferts destinés aux Canadiens et à leurs familles.

Pour le crédit 5 – Subventions et contributions, des dépenses de 1 228 millions de dollars sont prévues au Budget principal des dépenses 2014- 2015. Ce niveau de financement comprend la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance, comme on l'a confirmé dans le Plan d'action économique (budget fédéral de 2013). Toutefois, la diminution globale de 534 millions de dollars par rapport au Budget principal des dépenses 2013-2014 est principalement attribuable à l'expiration du programme sur les Ententes liées au marché du travail. Le Plan d'action économique 2013 a annoncé que le gouvernement transformera le régime de formation axée sur les compétences au Canada en instaurant la subvention canadienne pour l'emploi dans le cadre du renouvellement des ententes sur le marché du travail en 2014-2015. Des négociations sont actuellement en cours afin de renouveler et transformer le programme de façon à répondre à cet engagement.

Dépenses par résultat stratégique et programme

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015		
		Budget principal des dépenses			
(dollars)					
Budgétaire					
<i>Sécurité du revenu, accès aux perspectives d'emploi et bien-être des personnes, des familles et des collectivités.</i>					
Sécurité du revenu	40 557 943 884	42 957 048 790	44 557 391 657		
Développement social	2 996 545 951	3 030 089 548	3 052 032 587		
<i>Une main-d'œuvre qualifiée, inclusive et capable de s'adapter, et un marché du travail efficace.</i>					
Apprentissage	2 274 086 340	2 138 031 740	2 235 678 253		
Compétences et emploi	1 902 275 248	1 700 168 749	1 159 480 484		
<i>Excellence du service pour les Canadiens.</i>					
Intégrité et traitement	139 033 788	163 141 327	168 143 571		
Services axés sur la clientèle	130 627 625	102 628 074	118 978 951		
<i>Milieux de travail sécuritaires, équitables et productifs, et relations de travail coopératives.</i>					
Travail	141 638 166	155 474 827	154 124 966		
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>					
Services internes	292 813 622	278 505 066	224 942 258		
Total	48 434 964 624	50 525 088 121	51 670 772 727		
Non budgétaire					
<i>Une main-d'œuvre qualifiée, inclusive et capable de s'adapter, et un marché du travail efficace.</i>					
Apprentissage	980 677 937	760 632 426	779 981 475		
Total	980 677 937	760 632 426	779 981 475		

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Liste des paiements de transfert de 2014-2015

	Dépenses réelles 2012-2013	Budget principal des dépenses 2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015
	(dollars)		
<u>Subventions</u>			
Subventions aux apprentis	101 705 000	114 552 200	114 552 200
Programme Nouveaux Horizons pour les aînés	69 382 923	36 340 000	36 340 000
Subventions à des organismes sans but lucratif, à but lucratif, et autochtones, et aux gouvernements municipaux, provinciaux et territoriaux pour l'apprentissage, l'alphabétisation et l'acquisition de compétences essentielles pour les adultes	125 840	18 300 000	18 300 000
Subventions aux organismes sans but lucratif pour les activités admissibles à l'aide financière du Programme de partenariats pour le développement social	7 150 883	14 275 000	14 775 000
Subventions pour des projets de petite envergure du Fonds pour l'accessibilité	14 387 529	13 650 000
Soutien du revenu pour les parents d'enfants assassinés ou disparus	4 200	10 000 000	10 000 000
Programme de financement du travail	1 948 232	1 203 000	1 703 000
Subventions accordées à des organismes sans but lucratif, des particuliers, des administrations municipales, des conseils de bande ou de tribu et autres organisations autochtones, des établissements de santé publique et d'enseignement, des régies régionales, des entreprises à but lucratif, des organismes et instituts de recherche pour mener des recherches sur les sans-abri afin d'aider les collectivités à mieux comprendre et à répondre efficacement aux besoins des sans-abri	1 892 781	750 000	250 000
Subventions désignées à l'Organisation de coopération et de développement économiques	97 513	100 000	100 000
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>44 781 534 671</i>	<i>47 303 852 396</i>	<i>49 026 537 240</i>
<u>Contributions</u>			
Paiements aux provinces, territoires, municipalités, autres organismes publics, organisations, groupes, collectivités, employeurs et particuliers afin de pourvoir à la formation ou à l'expérience de travail, à la mobilisation des ressources communautaires et aux mesures de planification et d'adaptation de ressources humaines nécessaires au fonctionnement efficace du marché du travail canadien	538 752 478	607 476 600	635 962 672

	Dépenses réelles 2012-2013	Budget principal des dépenses 2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015
		(dollars)	
Contributions accordées à des organismes sans but lucratif, des particuliers, des administrations municipales, des conseils de bande ou de tribu et autres organisations autochtones, des établissements de santé publique et d'enseignement, des régies régionales, des entreprises à but lucratif, des organismes et instituts de recherche pour appuyer les activités visant à atténuer et à prévenir le problème des sans-abri au Canada et pour mener des recherches sur les sans-abri afin d'aider les collectivités à mieux comprendre et à répondre efficacement aux besoins des sans-abri	112 276 770	133 582 094	108 050 000
Contributions aux gouvernements provinciaux et territoriaux, conseils de bande ou de tribu, détenteurs d'accord de la Stratégie pour la formation et les compétences des autochtones, administrations municipales, organismes sans but lucratif, associations professionnelles, entreprises et organisations du secteur privé, consortiums, groupes de l'industrie, syndicats, organismes de réglementation, associations spéciales, établissements de santé publique, commissions scolaires, universités, collèges, cégeps, conseils sectoriels, conseils intersectoriels afin d'accroître la compétitivité et la productivité des milieux de travail en favorisant l'investissement dans les compétences de même que la reconnaissance et l'utilisation des compétences	37 730 673	27 144 123	27 144 123
Contributions à des organisations afin d'appuyer le développement des ressources humaines, la croissance économique, la création d'emplois et le maintien en poste dans les communautés minoritaires de langue officielles	11 999 582	12 000 000
Paiements aux provinces, territoires, municipalités, autres organismes publics, organisations, groupes, collectivités, employeurs et particuliers afin de pourvoir à la formation ou à l'expérience de travail ou des affaires, à la mobilisation des ressources communautaires et aux mesures de planification et d'adaptation des ressources humaines nécessaires au développement social des Canadiens et des autres participants à la vie canadienne	6 544 882	5 840 000	5 840 000
Contributions à des organismes sans but lucratif, à but lucratif, et autochtones, et aux gouvernements municipaux, provinciaux et territoriaux pour l'apprentissage, l'alphabétisation et l'acquisition de compétences essentielles pour les adultes	11 621 888	5 209 000	5 209 000

	Dépenses réelles 2012-2013	Budget principal des dépenses 2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015
		(dollars)	
Paiements aux organismes sans but lucratif pour mettre au point des activités d'éducation et de sensibilisation de portée nationale ou provinciale/territoriale/régionale afin de réduire l'incidence de la violence et de la fraude à l'égard des aînés	2 814 928	1 800 000	1 800 000
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>402 698 038</i>	<i>459 655 330</i>	<i>478 441 676</i>
<u>Autres paiements de transfert</u>			
Paiements aux provinces et aux territoires en vertu du Cadre multilatéral pour les ententes sur le marché du travail visant les personnes handicapées	218 251 611	222 000 000	222 000 000
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>281 087 168</i>

Énergie atomique du Canada limitée

Raison d'être

Énergie atomique du Canada limitée (EACL) se sert de son expertise scientifique et de ses installations sans pareilles pour s'assurer que :

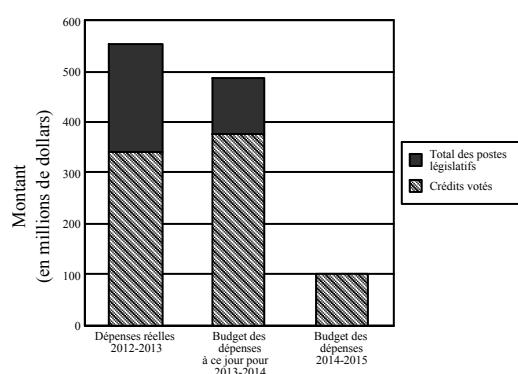
- le secteur nucléaire canadien soit novateur et productif;
- la sécurité et la prospérité du Canada soit appuyées par la science et l'innovation dans le domaine nucléaire;
- les Canadiens aient une source fiable d'approvisionnement en isotopes;
- les emplacements nucléaires fédéraux du Canada soient des milieux propres et sains.

Le mandat actuel des laboratoires nucléaires d'EACL découle des pouvoirs conférés au ministre des Ressources naturelles en vertu de la *Loi sur l'énergie nucléaire* :

- effectuer des travaux de recherche ayant trait à l'énergie nucléaire;
- entraîner l'utilisation de l'énergie nucléaire;
- délivrer des licences, vendre ou céder des découvertes et des inventions en lien avec l'énergie nucléaire, et percevoir les paiements correspondants.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



Dépenses budgétaires	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014		Budget principal des dépenses 2014-2015
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour	
(dollars)				
Crédits votés				
1 Paiements à Énergie atomique du Canada limitée pour les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital	341 243 000	102 143 000	378 062 900	102 143 000
Total des crédits votés	341 243 000	102 143 000	378 062 900	102 143 000
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>210 600 000</i>	<i>108 919 637</i>	<i>108 919 637</i>
Total des dépenses budgétaires	551 843 000	211 062 637	486 982 537	102 143 000

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Faits saillants

Le financement inscrit au budget principal des dépenses d'EACL, au montant de 102,1 millions de dollars, sera utilisé afin de financer les activités de laboratoire ainsi que la recherche et le développement à Chalk River et d'assurer la sécurité et la fiabilité de l'exploitation des installations nucléaires et de l'infrastructure de soutien.

Les activités de laboratoire comprennent ce qui suit :

- les laboratoires : Les installations spécialisées exploitées en vertu d'un permis délivré par la Commission canadienne de sûreté nucléaire;
- les services de soutien sur place et services municipaux : Les services de soutien sur place : Les installations et les équipes, y compris les équipes des services d'ingénierie, d'approvisionnement et d'entretien, qui permettent l'exécution des activités industrielles et scientifiques de l'établissement;
- les services municipaux : Les services de base requis pour l'exploitation du campus, notamment les fonctions de propriétaire et l'approvisionnement en eau, en chauffage et en électricité.

Dépenses par résultat stratégique et programme

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015
		Budget principal des dépenses 2014-2015	
		(dollars)	
Budgétaire			
<i>Être le principal fournisseur mondial de produits et de services nucléaires.</i>			
<i>Protéger la santé et la sécurité du public, de notre personnel et de l'environnement. Réduire au minimum les obligations liées aux déchets nucléaires pour les générations futures.</i>			
Installations et activités nucléaires	67 006 000	67 006 000
Recherche et développement	35 137 000	35 137 000
Affaires commerciales	108 919 637
Déclassement et gestion des déchets
<i>Fonds non alloués à l'Architecture d'alignement des programmes de 2014-2015</i>	551 843 000
Total	551 843 000	211 062 637	102 143 000

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Environnement

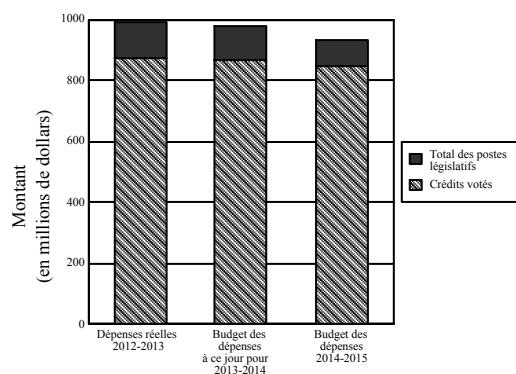
Raison d'être

Le ministre de l'Environnement est responsable de cette organisation.

Environnement Canada est le ministère fédéral responsable d'un vaste éventail de questions environnementales qui affectent la population canadienne. Le Ministère joue également un rôle d'intendance dans la réalisation et le maintien d'un environnement propre, sécuritaire et durable. Environnement Canada aborde les enjeux par la surveillance, la recherche, l'élaboration de politiques, la prestation de services à la population canadienne, la réglementation, l'application des lois environnementales, l'avancement des technologies propres et des partenariats stratégiques. Les programmes du Ministère sont axés sur un environnement propre, en minimisant les menaces que représente la pollution pour la population canadienne ainsi que pour leur environnement; un environnement sécuritaire, en dotant la population canadienne des outils nécessaires à la prise de décisions éclairées quant aux conditions changeantes du temps, de l'eau et du climat; et un environnement durable, en préservant et en restaurant l'environnement naturel du Canada. L'orientation du programme du Ministère reflète l'interdépendance de plus en plus évidente entre la durabilité de l'environnement et le bien-être économique.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014		Budget principal des dépenses 2014-2015		
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour			
<i>(dollars)</i>						
Dépenses budgétaires						
Crédits votés						
1 Dépenses de fonctionnement	725 061 714	701 254 526	697 001 155	687 165 091		
5 Dépenses en capital	46 622 606	51 922 400	52 116 216	52 789 150		
10 Subventions et contributions	103 654 358	117 353 468	119 598 662	107 286 053		
Total des crédits votés	875 338 678	870 530 394	868 716 033	847 240 294		
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>114 316 784</i>	<i>88 828 924</i>	<i>109 385 289</i>	<i>84 927 036</i>		
Total des dépenses budgétaires	989 655 462	959 359 318	978 101 322	932 167 330		

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Faits saillants

Les écarts importants entre les dépenses réelles d'Environnement Canada de 2012-2013 et le Budget principal des dépenses 2013-2014 sont principalement attribuables à des rajustements et à des transferts au cours de l'exercice. Ceux-ci incluant les reports de fonds pour dépenses en immobilisations et dépenses de fonctionnement, le

remboursement des dépenses admissibles au chapitre de la rémunération et le paiement législatif à Conservation de la nature Canada. Ces changements seront également reflétés dans les dépenses réelles de 2013-2014.

En comparaison avec le Budget principal des dépenses 2013-2014, le Budget principal des dépenses 2014-2015 présente une diminution de 27,2 millions de dollars ou 2,8 p. 100 des dépenses, y compris une diminution de 14,1 millions de dollars des dépenses de fonctionnement, une diminution de 10,1 millions de dollars des dépenses au titre des subventions et des contributions et une diminution de 3,9 millions de dollars liée au régime d'avantages sociaux des employés. Cette diminution est compensée par une augmentation de 0,9 million de dollars des dépenses en immobilisations.

Les principales diminutions sont :

- une diminution du financement de 22,3 millions de dollars liée aux mesures d'économies découlant de l'examen des dépenses du budget fédéral de 2012;
- une diminution du financement destiné à Technologies du développement durable Canada (TDDC) – Fonds de biocarburants de la prochaine génération de 25,0 millions de dollars, compensée par un nouveau financement de 12,5 millions de dollars pour TDCC – Fonds d'appui technologique au développement durable;
- une diminution de 12,6 millions de dollars pour un transfert à Services partagés Canada;
- une diminution du financement de 7,4 millions de dollars pour le Programme de réglementation de la qualité de l'air;
- une diminution du financement de 5,1 millions de dollars liée au rajustement du taux du régime d'avantages sociaux des employés;
- une diminution de 2,7 millions de dollars pour le Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux.

Ces diminutions sont compensées par une augmentation de 35,4 millions de dollars liée à trois programmes :

- une augmentation de 19,1 millions de dollars pour l'assainissement des Grands Lacs, y incluant le récif Randle dans le port d'Hamilton;
- une augmentation de 8,5 millions de dollars pour la mise en œuvre de la phase 1, partie 1 et partie 2, d'une stratégie visant à établir un régime de calibre international en matière de prévention, de préparation et d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures provenant de navires;
- une augmentation de 7,6 millions de dollars pour le renouvellement du Fonds d'assainissement du lac Simcoe et du sud-est de la baie Georgienne;
- d'autres augmentations totalisant 0,2 million de dollars.

Pour de plus amples renseignements sur les dépenses à ce jour pour 2013-2014, veuillez consulter les Budgets supplémentaires des dépenses (B) et (C) 2013-2014.

Pour en savoir davantage sur les tendances, veuillez consulter le rapport sur les plans et les priorités.

Dépenses par résultat stratégique et programme

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015	
		Budget principal des dépenses		
(dollars)				
Budgétaire				
<i>L'environnement naturel du Canada est préservé et restauré pour les générations actuelles et futures.</i>				
Écosystèmes durables	67 500 282	66 589 903	92 013 642	
Biodiversité – Espèces sauvages et habitats	124 279 701	99 530 109	91 592 394	
Ressources en eau	108 552 181	96 788 965	91 196 857	
Promotion de la conformité et application de la loi – Faune	16 695 292	16 623 597	15 821 926	
<i>Les menaces que représente la pollution pour la population canadienne ainsi que pour leur environnement sont minimisées.</i>				
Changements climatiques et qualité de l'air	157 525 949	179 283 757	154 813 450	
Gestion des substances et des déchets	79 295 781	73 874 896	75 747 789	
Promotion de la conformité et application de la loi – Pollution	41 707 206	43 773 701	38 324 642	
<i>La population canadienne est outillée pour prendre des décisions éclairées quant aux conditions changeantes du temps, de l'eau et du climat.</i>				
Services météorologiques et environnementaux pour les Canadiens	167 695 081	158 545 334	165 962 548	
Services météorologiques et environnementaux pour les utilisateurs ciblés	23 048 760	25 547 830	25 266 280	
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>				
Services internes	203 355 229	198 801 226	181 427 802	
Total	989 655 462	959 359 318	932 167 330	

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Liste des paiements de transfert de 2014-2015

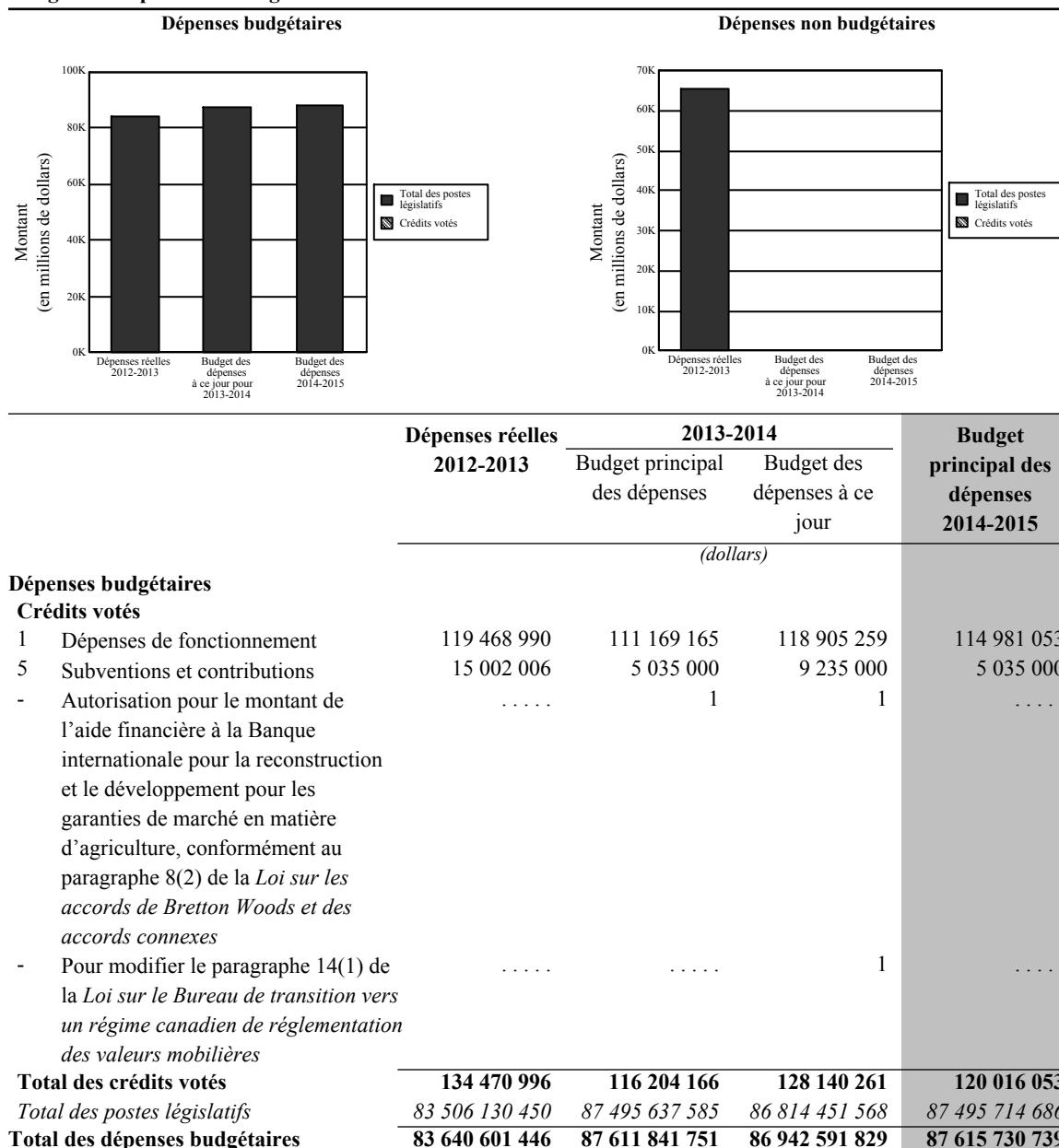
	Dépenses réelles 2012-2013	Budget principal des dépenses 2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015
		<i>(dollars)</i>	
<u>Subventions</u>			
Subvention à la Fondation du Canada pour l'appui technologique au développement durable	50 000 000	37 500 000
Subventions pour la mise en œuvre du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrisse la couche d'ozone	2 652 067	2 000 000	2 800 000
Subvention à l'appui de services météorologiques et environnementaux pour les Canadiens	40 000	44 000	44 000
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>24 029 852</i>
<u>Contributions</u>			
Contributions à l'appui d'Écosystèmes durables	8 143 654	11 719 738	15 602 348
Contributions à l'appui de Biodiversité – Espèces sauvages et habitats	12 974 482	13 037 175	14 213 902
Contributions pour le Programme d'intendance de l'habitat	9 464 259	11 769 000	11 769 000
Contributions à l'appui de Changements climatiques et qualité de l'air	39 030 461	9 346 572	8 126 572
ÉcoAction 2000 – Initiative de financement communautaire	4 141 003	4 525 000	4 525 000
Contributions pour le Service écojeunesse international et le Programme de stages pour les jeunes Horizons Sciences	1 693 556	3 069 000	3 069 000
Contribution du Canada au budget de la Commission de coopération environnementale	3 101 100	3 230 000	2 930 000
Contributions à l'appui de Services météorologiques et environnementaux pour les Canadiens	14 908 822	2 171 019	2 177 492
Contribution obligatoire à l'Organisation météorologique mondiale (OMM)	2 204 583	2 167 785	2 167 785
Contributions à l'appui de Gestion des substances et des déchets	1 690 706	1 751 364	1 260 219
Contributions à l'appui de Ressources en eau	1 418 098	1 099 595	604 595
Contribution obligatoire à la Convention relative aux zones humides d'importance internationale (Convention de Ramsar)	168 061	198 220	206 140
Contribution obligatoire à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)	172 621	190 000	190 000
Contribution obligatoire à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)	98 562	100 000	100 000

Finances

Raison d'être

Le ministère des Finances contribue à une économie vigoureuse et à de saines finances publiques pour les Canadiens. Pour ce faire, il surveille l'évolution de la situation au Canada et ailleurs dans le monde afin de fournir une analyse et des conseils de tout premier ordre au gouvernement du Canada, et il élabore et met en œuvre des politiques économiques et financières qui soutiennent les objectifs socio-économiques du Canada et de ses citoyens. Le Ministère joue aussi un rôle de premier plan afin de veiller à ce que les dépenses de l'État sont axées sur les résultats et qu'elles constituent une utilisation judicieuse de l'argent des contribuables. Il interagit de façon importante avec les autres organisations du gouvernement fédéral et agit en tant que catalyseur efficace des opinions des acteurs économiques de toutes les régions du pays. Le ministre des Finances est responsable de cette organisation.

Budget des dépenses de l'organisation



	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014		Budget principal des dépenses 2014-2015		
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour			
(dollars)						
Dépenses non budgétaires						
Crédits votés						
L10 Autorisation pour le montant de billets à vue à l'Association internationale de développement conformément à la <i>Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes</i>	1	1	1		
Total des crédits votés	1	1	1		
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>65 474 622 297</i>	<i>1</i>	<i>1</i>		
Total des dépenses non budgétaires	65 474 622 297	2	2	1		

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Faits saillants

Le ministère des Finances prévoit des dépenses budgétaires de 87,6 milliards de dollars en 2014-2015. De cette somme, un montant de 120 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 87,5 milliards de dollars constitue des prévisions législatives n'exigeant pas d'approbation supplémentaire; il est fourni à titre indicatif.

L'augmentation des dépenses de 3,9 millions de dollars du Budget principal des dépenses 2014-2015 par rapport à celui de 2013-2014 découle essentiellement des hausses et des baisses décrites ci-dessous. L'augmentation nette de

0,1 million de dollars au titre des crédits législatifs est principalement attribuable à ce qui suit :

- transfert canadien en matière de santé – L'augmentation de 1,831 milliard de dollars reflète la hausse annuelle de 6 p. 100 de l'engagement de financement prévu dans la *Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable, 2012*. Le financement de ce programme augmentera de 6 p. 100 par année jusqu'en 2016-2017, après quoi sa croissance sera fondée sur une moyenne pondérée mobile triennale de la croissance nominale du produit intérieur brut, avec une garantie de hausse du financement d'au moins 3 p. 100 par année;
- péréquation fiscale – L'augmentation de 564,1 millions de dollars est le résultat du multiplicateur fondé sur le produit intérieur brut, de 3,5 p. 100, appliqué au niveau de 2013-2014;
- transfert canadien en matière de programmes sociaux – L'augmentation de 366,5 millions de dollars représente l'accroissement annuel de 3 p. 100 annoncé dans la *Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable, 2012*;
- financement des territoires – L'augmentation de 180,9 millions de dollars est le résultat d'une mise à jour des données utilisées dans le calcul de la formule de financement des territoires;
- bureau de transition vers un régime canadien de réglementation des valeurs mobilières (BTCVM) – La hausse de 9,1 millions de dollars représente le transfert anticipé en 2014-2015 de la somme dont aura besoin le BTCVM pour exécuter son mandat de concourir à l'établissement d'un régime canadien de réglementation des valeurs mobilières et à la constitution d'une autorité administrative canadienne;
- paiement de péréquation compensatoire supplémentaire à la Nouvelle-Écosse – La diminution de 25 millions de dollars est attribuable à la réduction des revenus des zones extracôtières reçus par la Nouvelle-Écosse;
- recouvrement ayant trait aux allocations aux jeunes – La hausse de 45,6 millions de dollars des paiements de recouvrement est attribuable à l'augmentation de la valeur estimative des points d'impôt sur le revenu des particuliers;
- paiement de péréquation compensatoire supplémentaire à la Nouvelle-Écosse – La réduction de 107,5 millions de dollars apportée au programme, qui veille à ce que la nouvelle formule de calcul de la péréquation adoptée en 2007 n'entraîne pas une diminution des paiements de péréquation et des paiements compensatoires au titre de l'Entente sur les ressources extracôtières de 2005, est attribuable à la croissance du nombre combiné de paiements de péréquation et de paiements compensatoires au titre de l'Entente de 2005 versés aux termes de la nouvelle formule par rapport à la

formule qui était en vigueur avant 2007;

- paiements de remplacement pour les programmes permanents – La hausse de 203 millions de dollars des recouvrements découle d'une hausse de la valeur estimative des points d'impôt sur le revenu des particuliers;
- transfert visant la réduction des temps d'attente – La diminution de 250 millions de dollars est attribuable à la temporisation du financement du programme en 2013-2014;
- intérêt sur la dette non échue – La baisse de 254 millions de dollars découle principalement des actifs arrivant à échéance du Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés en 2013-2014;
- autres frais d'intérêt – La baisse de 583 millions de dollars est attribuable à la diminution du taux moyen des obligations à long terme, qui sert à calculer l'intérêt sur les obligations des régimes de retraite de la fonction publique en ce qui a trait au service antérieur au 1^{er} avril 2000;
- paiements versés aux provinces au titre de l'harmonisation des taxes de vente – La baisse de 1,481 milliard de dollars tient compte de la cessation des paiements prévus dans le cadre des ententes intégrées globales de coordination fiscale avec le Québec et l'Île-du-Prince-Édouard.

L'augmentation nette de 3,8 millions de dollars au titre du crédit 1, Dépenses de fonctionnement, est principalement attribuable à ce qui suit :

- initiatives gouvernementales – Une hausse provisoire de 6,6 millions de dollars (transition à un organisme commun de réglementation des valeurs mobilières [3,0 millions de dollars]; élaboration d'un code au contenu exhaustif pour les consommateurs de produits et de services financiers [1,7 million de dollars]; appui au groupe de travail sur le cadre du G-20 [0,6 million de dollars]; mise en œuvre du Plan d'action pour le capital de risque [0,5 million de dollars]; renforcement du système financier canadien [0,4 million de dollars] et examen de la gestion des actifs du gouvernement [0,4 million de dollars]);
- transfert à Services partagés Canada – Une baisse permanente de 1,3 million de dollars pour des logiciels liés à la technologie en milieu de travail et la gestion de l'information ministérielle/technologie de l'information;
- initiative de revitalisation du secteur riverain de Toronto (IRSRT) – Une diminution de 587 milliers de dollars attribuable à temporisation de l'IRSRT;
- temporisation d'initiatives du budget fédéral de 2011 – Une baisse de 436 milliers de dollars liée à des problèmes techniques touchant la Taxe sur les produits et services (TPS) et à la préparation et l'impression de lois et de règlements;
- économies ciblées dans l'examen des dépenses du budget fédéral de 2012 – Une baisse permanente de 428 milliers de dollars.

Dépenses par résultat stratégique et programme

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015		
		Budget principal des dépenses 2013-2014			
(dollars)					
Budgétaire					
<i>Une économie forte et de saines finances publiques pour les Canadiens.</i>					
Programme de paiements de transfert et d'impôt	57 360 555 306	60 227 888 029	61 060 094 305		
Trésorerie et affaires financières	26 148 248 975	27 260 500 000	26 419 500 000		
Cadre des politiques économique et budgétaire	81 328 189	73 407 718	86 840 289		
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>					
Services internes	50 468 976	50 046 004	49 296 145		
Total	83 640 601 446	87 611 841 751	87 615 730 739		
Non budgétaire					
<i>Une économie forte et de saines finances publiques pour les Canadiens.</i>					
Programme de paiements de transfert et d'impôt	109 030 173	2	1		
Trésorerie et affaires financières	65 365 592 124		
Total	65 474 622 297	2	1		

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Liste des paiements de transfert de 2014-2015

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015		
		Budget principal des dépenses 2013-2014			
(dollars)					
Contributions					
Contribution au Harbourfront Centre					
Contribution au Harbourfront Centre	5 000 000	5 000 000	5 000 000		
Soutien à des initiatives stratégiques et de recherche	15 000	35 000	35 000		
Autres paiements de transfert					
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>57 313 175 500</i>	<i>60 222 853 029</i>	<i>61 064 194 305</i>		

Gendarmerie royale du Canada

Raison d'être

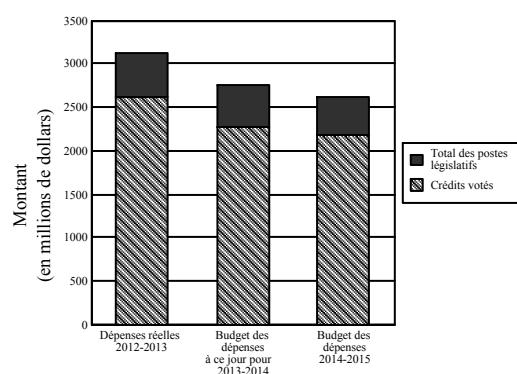
Le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile est responsable de cette organisation.

Comme force de police nationale du Canada, la Gendarmerie royale du Canada (GRC) est au cœur de l'engagement du gouvernement fédéral d'assurer la sécurité de la population. En combattant le crime à l'échelle municipale, provinciale et territoriale, fédérale et internationale, la GRC apporte des solutions intégrées en matière de sécurité, cohérente dans son rôle fédéral et une présence d'un océan à l'autre.

Le mandat de la GRC, tel qu'il est défini à l'article 18 de la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada*, comporte de multiples facettes, dont les suivantes : prévention du crime et enquêtes criminelles, maintien de l'ordre et de la paix, exécution des lois, contribution à la sécurité nationale, sécurité des représentants de l'État, des dignitaires en visite et des missions à l'étranger, et offre de services de soutien opérationnel cruciaux à des services de police et des organismes d'exécution de la loi au Canada et à l'étranger.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014		Budget principal des dépenses 2014-2015	
	Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour		
(dollars)				
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses de fonctionnement	2 243 129 029	1 867 089 615	1 766 280 232	
5 Dépenses en capital	232 989 445	267 612 685	246 469 709	
10 Subventions et contributions	136 002 171	144 973 657	163 636 131	
Total des crédits votés	2 612 120 645	2 279 675 957	2 176 386 072	
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>512 278 714</i>	<i>478 400 536</i>	<i>449 590 271</i>	
Total des dépenses budgétaires	3 124 399 359	2 758 076 493	2 625 976 343	

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Faits saillants

GRC prévoit des dépenses budgétaires de 2,6 milliards de dollars en 2014-2015. De cette somme, un montant de 2,2 milliards de dollars requiert l'approbation du Parlement. Le solde de 0,4 milliard de dollars correspond aux prévisions législatives qui ne nécessitent pas une approbation supplémentaire; il est fourni à titre d'information.

Le Budget principal des dépenses 2014-2015 représente une réduction de 132,1 millions de dollars (ou de 4,8 p. 100) par rapport aux crédits budgétaires présentés dans le Budget principal des dépenses 2013-2014. Ce changement comprend des réductions de 100,8 millions de dollars des dépenses de fonctionnement, de 21,1 millions de dollars des dépenses en capital et de 28,8 millions de dollars des programmes législatifs ainsi qu'une augmentation de 18,7 millions de dollars des subventions et des contributions.

L'exercice 2014-2015 est le troisième et dernier exercice des économies annoncées dans le Plan d'action économique de 2012. La GRC atteindra alors son objectif d'économies permanentes de 195,2 millions de dollars. Les initiatives principales pour 2014-2015 comprennent :

- modernisation des soins de santé – La GRC vise à moderniser son programme de soins de santé en modifiant la définition du terme « assuré » dans la *Loi canadienne sur la santé* (qui a reçu la sanction royale le 29 juin 2012). Depuis le 1^{er} avril 2013, la protection du régime de soins de santé de base pour les membres réguliers relève des régimes de soins de santé provinciaux et territoriaux. Les pleines économies associées à cette initiative seront réalisées en 2014-2015 et par la suite. L'initiative prévoit également des changements aux régimes de soins de santé complémentaires, de congés de maladie et de gestion des cas d'invalidité de la GRC.
- amélioration de l'efficacité des services internes et des dépenses – Une série d'initiatives visent à transformer la façon d'accomplir les principales fonctions liées aux services internes à la GRC et à trouver des occasions de réduire les coûts discrétionnaires. Parmi les activités touchées, notons la comptabilité générale, le parc automobile, la gestion financière, la gestion du matériel, la gestion de projets, la gestion de l'information, les technologies de l'information, les ressources humaines, la gestion des biens immobiliers, les communications, les acquisitions et les services de gestion et de surveillance.
- regroupement des laboratoires judiciaires – Dans le cadre de cette initiative, des économies seront réalisées grâce à des gains d'efficience administrative, à la rationalisation des besoins en main-d'œuvre et à la réduction des coûts d'infrastructure attribuable au regroupement, sur une base géographique, des six laboratoires actuels en trois laboratoires. La dernière fermeture de laboratoire aura lieu en 2014-2015.
- recours aux employés civils – Il s'agit de la conversion de postes d'agent de police (postes de soutien administratif ou opérationnel) en postes autres que ceux d'agent de police dans les domaines de la planification stratégique, de la gestion de l'information, des technologies de l'information et de la gestion des ressources humaines dans l'ensemble de l'organisation, en mettant plus particulièrement l'accent sur les postes de l'administration centrale. Le reste des économies sera réalisé en 2014-2015 au fur et à mesure que les membres réguliers quitteront les postes désignés.
- remboursement des fonds approuvés pour la croissance autorisée des Services de la police fédérale – La part non attribuée de ces fonds, destinée aux augmentations futures de ressources à l'appui des Services de la police fédérale, a été réaffectée au cours des dernières années en vue d'atténuer les besoins en ressources au sein des Services nationaux de police (SNP) de la GRC. Les problèmes de capacité aux SNP font actuellement l'objet d'une évaluation distincte dans le cadre de l'initiative de durabilité des SNP.
- des initiatives liées au soutien opérationnel sont également en cours. Celles-ci permettront d'améliorer les modèles de prestation de services au sein des Renseignements criminels, des Opérations techniques, du Collège canadien de police et du Programme canadien des armes à feu, tout en réduisant les coûts.

Suivent d'autres facteurs d'intérêt contribuant aux changements des niveaux de financement d'une année à l'autre :

- le Plan d'action économique de 2013 a attribué 5 millions de dollars, pour l'exercice 2014-2015, en vue de poursuivre la stratégie canadienne de prévention du passage de clandestins. Toutefois, cette augmentation a été compensée par une réduction des frais de déplacement de 1,7 million de dollars grâce à la mise en place de solutions de recharge modernes et par la réduction du chevauchement grâce à la normalisation et au regroupement de l'acquisition de matériel destiné aux utilisateurs finaux (6,0 millions de dollars) selon une approche de services communs.
- la subvention pour indemniser les membres blessés dans l'exercice de leurs fonctions a augmenté de 18,5 millions de dollars en raison de l'augmentation du nombre de membres qui reçoivent une pension ou une indemnité d'invalidité et des hausses annuelles attribuables à l'indexation des prestations de la pension d'invalidité.

Les pouvoirs de dépenser dans le Budget principal des dépenses 2014-2015 sont tous orientés vers la réalisation des plans et des priorités ministériels. Pour de plus amples renseignements, consulter le Rapport sur les plans et les priorités 2014-2015 de la GRC.

Dépenses par résultat stratégique et programme

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014 Budget principal des dépenses	Budget principal des dépenses 2014-2015			
	(dollars)					
Budgétaire						
<i>Réduction des activités criminelles touchant les Canadiens.</i>						
Opérations policières	1 913 573 311	1 636 666 754	1 531 403 670			
Services canadiens d'application de la loi	260 304 114	243 875 567	241 141 544			
<i>Sécurité du revenu pour les membres de la GRC et leurs survivants en cas de handicap ou de décès.</i>						
Paiements de transfert	134 622 883	142 186 657	159 849 131			
<i>Collaboration et assistance de la police canadienne sur la scène internationale, tout en maintenant le riche patrimoine de la police nationale.</i>						
Opérations policières internationales	61 606 341	56 012 070	54 882 026			
Culture et patrimoine de la police canadienne	13 058 519	11 052 423	10 842 331			
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>						
Services internes	741 234 191	668 283 022	627 857 641			
Total	3 124 399 359	2 758 076 493	2 625 976 343			

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Liste des paiements de transfert de 2014-2015

	Dépenses réelles 2012-2013	Budget principal des dépenses 2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015
		(dollars)	
<u>Subventions</u>			
Indemnisation des membres de la Gendarmerie royale du Canada pour blessures reçues dans l'exercice de leurs fonctions (L.R.C. (1985), ch. R-11)	118 131 906	126 001 657	144 500 000
Plan de prestations des survivants de la GRC	2 527 104	2 185 000	2 349 131
Subvention pour promouvoir l'application de la loi par le biais de la prévention du crime, la formation et les relations publiques	862 554	1 000 000	1 000 000
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>13 963 873</i>	<i>14 000 000</i>	<i>13 000 000</i>
<u>Contributions</u>			
Contributions aux provinces, aux territoires et aux communautés autochtones et/ou à d'autres communautés ou organismes (sans but lucratif)	14 480 607	15 787 000	15 787 000

Gouverneur général

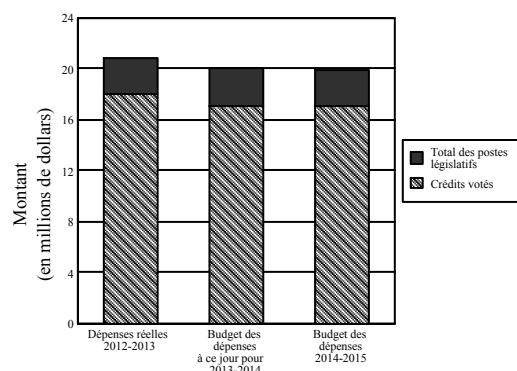
Raison d'être

Le Bureau du secrétaire du gouverneur général (Bureau) offre un appui et des conseils au gouverneur général du Canada dans le cadre de son rôle unique de représentant de la Reine au Canada ainsi que de commandant en chef. Le Bureau aide le gouverneur général à s'acquitter de ses responsabilités constitutionnelles, à représenter le Canada à l'échelle internationale, et à encourager l'excellence et les réalisations en assurant l'administration du Régime canadien de distinctions honorifiques et la concession d'emblèmes héraldiques.

Le Bureau aide également le gouverneur général à rapprocher les Canadiens. Il gère des programmes de visites guidées et d'interprétation aux deux résidences officielles du gouverneur général et supervise les activités quotidiennes de ces résidences. Le Bureau fournit aussi un soutien aux anciens gouverneurs généraux.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014		Budget principal des dépenses 2014-2015		
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour			
(dollars)						
Dépenses budgétaires						
Crédits votés						
1 Dépenses du Programme	17 993 226	17 126 153	17 126 153	17 150 426		
Total des crédits votés	17 993 226	17 126 153	17 126 153	17 150 426		
<i>Total des postes législatifs</i>	2 835 665	2 921 778	2 921 778	2 837 293		
Total des dépenses budgétaires	20 828 891	20 047 931	20 047 931	19 987 719		

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Faits saillants

Le Bureau prévoit des dépenses budgétaires de 20,0 millions de dollars en 2014-2015. De cette somme, un montant de 17,2 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 2,8 millions de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif seulement.

La diminution par rapport à l'exercice précédent est attribuable à un ajustement des contributions au régime d'avantages sociaux des employés.

Dépenses par résultat stratégique et programme

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015
		Budget principal des dépenses	
Budgétaire			
<i>Le gouverneur général, représentant la Reine au Canada, est habilité à exécuter ses rôles constitutionnel, d'état, cérémonial et public.</i>			
Soutien du gouverneur général	14 081 012	13 908 848	13 858 784
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>			
Services internes	6 747 879	6 139 083	6 128 935
Total	20 828 891	20 047 931	19 987 719

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

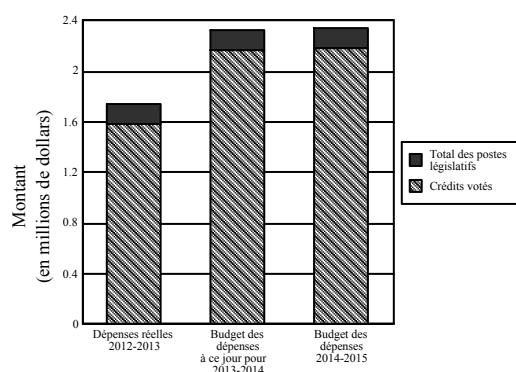
Greffé du Tribunal de la concurrence

Raison d'être

Le ministre de l'Industrie est responsable de cette organisation. Le Tribunal de la concurrence, établi en 1986, est un tribunal quasi judiciaire indépendant constitué en vertu de la *Loi sur le Tribunal de la concurrence* en vue d'entendre les demandes soumises par le commissaire de la concurrence ou par une partie privée, selon les circonstances, en vertu des différentes parties de la *Loi sur la concurrence*. Cette loi a pour objet de préserver et de favoriser la concurrence au Canada. Le Tribunal entend les demandes relatives aux pratiques commerciales trompeuses, telles que la publicité trompeuse, fondées sur la partie VII.1 de la *Loi sur la concurrence*. Il a également la compétence pour entendre les renvois ainsi que les demandes présentées en vertu de la partie VIII, qui énonce les pratiques restrictives du commerce, telles que l'exclusivité.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014		Budget principal des dépenses 2014-2015		
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour			
(dollars)						
Dépenses budgétaires						
Crédits votés						
1 Dépenses du Programme	1 583 752	2 166 909	2 166 909	2 186 169		
Total des crédits votés	1 583 752	2 166 909	2 166 909	2 186 169		
Total des postes législatifs	153 060	164 414	164 414	159 137		
Total des dépenses budgétaires	1 736 812	2 331 323	2 331 323	2 345 306		

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Faits saillants

Les dépenses prévus de 2014-2015 du Greffé du Tribunal de la concurrence demeurent essentiellement les mêmes que celles de l'exercice précédent. À titre d'information, des renseignements plus détaillés sur nos priorités seront disponibles dans notre Rapport sur les plans et les priorités 2014-2015.

Dépenses par résultat stratégique et programme

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015
		Budget principal des dépenses	
Budgétaire			
<i>Audiences accessibles, équitables, transparentes et efficaces liées au mandat du Tribunal.</i>			
Traitements des affaires	1 353 452	1 631 926	1 758 980
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>			
Services internes	383 360	699 397	586 326
Total	1 736 812	2 331 323	2 345 306

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Greffé du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles

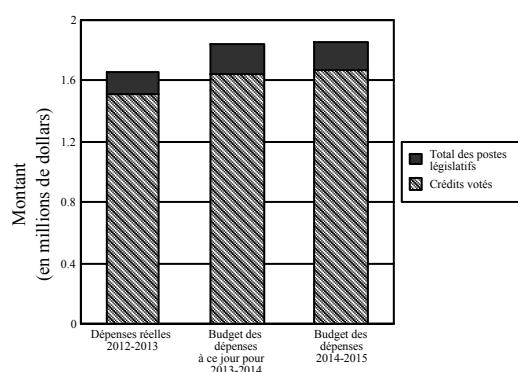
Raison d'être

La raison d'être du Greffé du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles est de protéger des représailles les fonctionnaires qui divulguent des actes répréhensibles. Le Tribunal est un organisme quasi judiciaire indépendant établi en vertu de la *Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles*. Il instruit les plaintes de représailles qui lui sont transmises par le Commissariat à l'intégrité du secteur public. Le Tribunal est appuyé par un greffe situé à Ottawa.

Le Greffé rend des comptes au Parlement par l'entremise du ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



Dépenses budgétaires	2012-2013	2013-2014		Budget principal des dépenses 2014-2015
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour	
Crédits votés				
1 Dépenses de programme	1 510 899	1 646 091	1 646 091	1 664 105
Total des crédits votés	1 510 899	1 646 091	1 646 091	1 664 105
Total des postes législatifs	148 842	188 284	188 284	181 517
Total des dépenses budgétaires	1 659 741	1 834 375	1 834 375	1 845 622

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Faits saillants

Le niveau de financement du Greffé du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles demeurera sensiblement le même que celui des exercices 2012-2013 et 2013-2014. Le Greffé s'attend à dépenser approximativement 80 p. 100 de son budget en 2014-2015 et s'attend à recevoir d'autres demandes du Commissariat à l'intégrité du secteur public. Les dépenses relatives au personnel devraient demeurer sensiblement les mêmes que celles de l'exercice 2013-2014.

Le Greffé continuera à louer un espace à bureaux d'un autre locataire dans l'immeuble où il est actuellement situé jusqu'à ce que des locaux se libèrent dans l'immeuble, possiblement au cours de l'exercice 2015-2016.

Dépenses par résultat stratégique et programme

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014 Budget principal des dépenses	Budget principal des dépenses 2014-2015			
	(dollars)					
Budgétaire						
<i>Mesures de réparation et sanctions disciplinaires faisant en sorte que les plaignants qui s'adressent au Commissariat à l'intégrité du secteur public soient protégés contre les représailles.</i>						
Programme des audiences relatives aux représailles	1 659 741	1 834 375	1 845 622			
Total	1 659 741	1 834 375	1 845 622			

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Greffé du Tribunal des revendications particulières

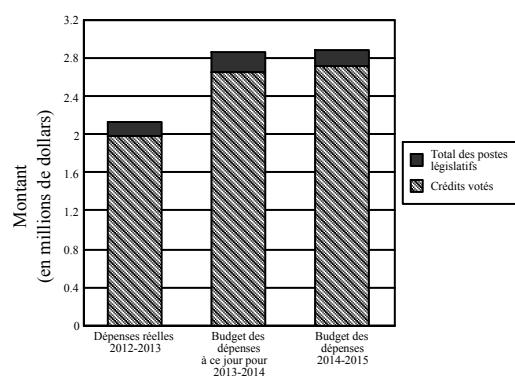
Raison d'être

Le ministre des Affaires autochtones et du Développement du Nord canadien est responsable de cette organisation.

Le Greffé du Tribunal des revendications particulières a été constitué conformément à la *Loi sur le Tribunal des revendications particulières* (qui est entrée en vigueur le 16 octobre 2008), avec la mission de gérer les affaires administratives du Tribunal. Ce dernier est un organisme décisionnel dont le mandat est de rendre des décisions à l'égard des revendications particulières des Premières Nations, notamment les revendications relatives au non-respect de traités, à la fraude, à la disposition sans droit ou à l'absence de compensation adéquate, liées aux terres des réserves ou à d'autres biens actifs.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014		Budget principal des dépenses 2014-2015		
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour			
(dollars)						
Dépenses budgétaires						
Crédits votés						
1 Dépenses du Programme	1 995 450	1 004 735	2 655 050	2 728 608		
Total des crédits votés	1 995 450	1 004 735	2 655 050	2 728 608		
Total des postes législatifs	142 163	824	203 756	168 917		
Total des dépenses budgétaires	2 137 613	1 005 559	2 858 806	2 897 525		

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Faits saillants

Le Greffé du Tribunal des revendications particulières prévoit des dépenses budgétaires de 2,9 millions de dollars pour 2014-2015. De cette somme, un montant de 2,7 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 0,2 million de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

Le montant inscrit au Budget principal des dépenses 2014-2015 du Greffé est semblable au montant total inscrit au Budget des dépenses 2013-2014. La principale source de financement du Greffé a pris fin le 31 mars 2013. Le Greffé a obtenu du financement pour 2013-2014 par l'entremise du Budget supplémentaire des dépenses (B) 2013-2014.

À titre d'information, des renseignements plus détaillés sur nos priorités figureront dans notre Rapport sur les plans et les priorités 2014-2015.

Dépenses par résultat stratégique et programme

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015
		Budget principal des dépenses	
		(dollars)	
Budgétaire			
<i>Administration efficace du Tribunal des revendications particulières.</i>			
Services du Greffe	1 604 871	804 447	2 318 020
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>			
Services internes	532 742	201 112	579 505
Total	2 137 613	1 005 559	2 897 525

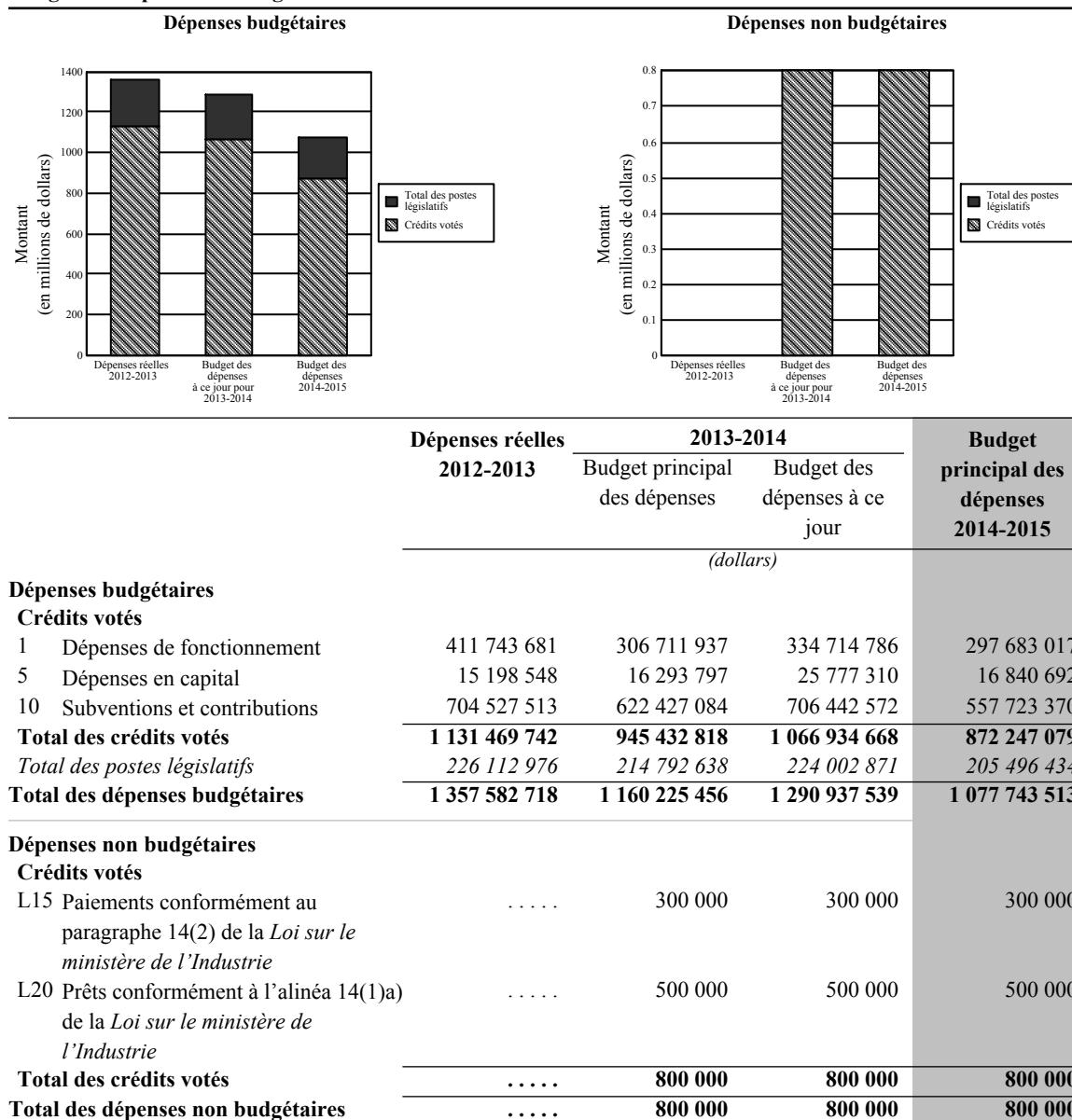
Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Industrie

Raison d'être

Industrie Canada a pour mission de favoriser l'essor d'une économie canadienne concurrentielle et axée sur le savoir. Pour s'acquitter de cette mission, le Ministère travaille avec les Canadiens de tous les secteurs de l'économie et de toutes les régions du pays à instaurer un climat favorable à l'investissement, à stimuler l'innovation, à accroître la présence canadienne sur les marchés mondiaux et à créer un marché efficace et concurrentiel. Industrie Canada a pour mandat de contribuer à rendre l'industrie du pays plus productive et plus concurrentielle dans l'économie mondiale, et d'améliorer ainsi le bien-être social et économique des Canadiens.

Budget des dépenses de l'organisation



Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Faits saillants

Industrie Canada remplit son mandat en s'appuyant sur trois résultats stratégiques :

- le marché canadien est efficace et concurrentiel ;
- les progrès réalisés dans les domaines des sciences et de la technologie, des connaissances et de l'innovation renforcent l'économie canadienne ;
- les entreprises et les collectivités canadiennes sont compétitives.

En 2014-2015, le Ministère se concentrera sur un certain nombre de priorités clés pour appuyer les résultats stratégiques mentionnés ci-dessus. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le Rapport sur les plans et les priorités 2014-2015.

Industrie Canada prévoit des dépenses budgétaires de 1,1 milliard de dollars en 2014-2015. De cette somme, un montant de 872 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 205 millions de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni seulement à titre indicatif.

Le Budget principal des dépenses 2014-2015 présente une diminution globale de 82,4 millions de dollars par rapport à l'exercice 2013-2014. Les principaux changements sont les suivants :

- la tempéroration de quatre programmes de subventions et de contributions : le programme CSeries de Bombardier (55,4 millions de dollars); l'Institut de l'informatique quantique (6,0 millions de dollars); le Centre Ivey pour l'innovation et le leadership en santé (1,2 million de dollars); et le programme du Mécanisme de financement structuré (1,7 million de dollars);
- les réductions des contributions en vertu de l'Initiative stratégique pour l'aérospatiale et la défense (41,6 millions de dollars) et du programme Partenariat technologique Canada (4,5 millions de dollars) en raison de la fin du financement temporaire approuvé dans le cadre du budget fédéral de 2009 pour l'industrie aérospatiale;
- des économies additionnelles cernées dans le cadre de l'examen des dépenses du budget fédéral de 2012 (14,3 millions de dollars);
- une réduction de 12,8 millions de dollars pour des rajustements aux réclamations prévues par les prêteurs pour des prêts consentis en vertu de la *Loi sur le financement des petites entreprises du Canada*;
- une diminution de 8,8 millions de dollars des besoins pour l'Office de la propriété intellectuelle du Canada, principalement en raison d'une augmentation prévue des revenus ainsi qu'une diminution des indemnités de cessation d'emploi.

Ces diminutions sont en partie compensées par les augmentations suivantes :

- nouveaux fonds sous forme de contributions provenant des budgets fédéraux de 2012 et de 2013 destinés au Fonds d'innovation pour le secteur de l'automobile (19,4 millions de dollars), à Mitacs Inc. (14,0 millions de dollars), au Programme de démonstration de technologies (10,2 millions de dollars), à la Fondation canadienne des jeunes entrepreneurs (9,0 millions de dollars), à Génome Canada (7,9 millions de dollars) ainsi qu'à CANARIE Inc. (3,4 millions de dollars).

Explication du budget des dépenses à ce jour pour 2013-2014

Industrie Canada a affiché une augmentation considérable dans son budget des dépenses à ce jour pour 2013-2014. Ceci est un phénomène récurrent pour le Ministère en raison de ce qui suit :

- Industrie Canada est en partie financé par l'accès aux redevances et aux contributions remboursables perçues dans l'année précédente. Celles-ci ne sont accessibles que par l'entremise du budget supplémentaire des dépenses, une fois que les montants perçus ont été officiellement validés.
- tous les ans, Industrie Canada accède à de nouveaux fonds provenant des annonces budgétaires par l'entremise du budget supplémentaire des dépenses. En 2013-2014, le Ministère a accédé à du nouveau financement pour le Fonds d'innovation pour le secteur de l'automobile, à la Stratégie emploi jeunesse, à la Fondation canadienne des jeunes entrepreneurs et à Mitacs Inc. De plus, en 2013-2014, Industrie Canada a demandé l'avance du financement de 2014-2015 pour achever le projet CSeries de Bombardier.

Dépenses par résultat stratégique et programme

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014 Budget principal des dépenses (dollars)	Budget principal des dépenses 2014-2015
Budgétaire			
<i>Les progrès réalisés dans les domaines des sciences et de la technologie, des connaissances et de l'innovation renforcent l'économie canadienne.</i>			
Capacité dans les domaines des sciences, de la technologie et de l'innovation	415 896 394	300 804 369	319 889 018
Financement de la recherche-développement industrielle	349 193 500	332 526 112	262 634 343
<i>Le marché canadien est efficace et concurrentiel.</i>			
Spectre, télécommunications et économie numérique	126 216 305	82 684 445	114 149 657
Cadres et réglementation du marché	30 275 871	56 648 225	54 391 487
Concurrence dans le marché et investissements	46 211 463
<i>Les entreprises et les collectivités canadiennes sont compétitives.</i>			
Recherche, financement et services pour les petites entreprises	81 516 335	102 258 916	95 390 065
Développement économique des collectivités	76 756 979	65 318 795	61 707 284
Compétitivité et capacité industrielles	44 123 977	36 145 038	31 560 065
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>			
Services internes	131 684 019	100 243 350	91 810 131
Fonds non alloués à l'Architecture d'alignement des programmes de 2014-2015	101 919 338	83 596 206
Total	1 357 582 718	1 160 225 456	1 077 743 513
Non budgétaire			
<i>Les entreprises et les collectivités canadiennes sont compétitives.</i>			
Compétitivité et capacité industrielles	800 000	800 000
Total	800 000	800 000

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Liste des paiements de transfert de 2014-2015

	Dépenses réelles 2012-2013	Budget principal des dépenses 2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015
		<i>(dollars)</i>	
<u>Subventions</u>			
Subvention à l'Union internationale des télécommunications, Genève (Suisse)	4 808 000	4 808 000	4 808 000
Subvention pour la Corporation du secrétariat du commerce intérieur	262 500	550 000	550 000
Subvention à l'Organisation de coopération et de développement économiques	20 000	500 000	300 000
Subvention au Conseil consultatif canadien de la radio	85 000	85 000	85 000
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>35 700 000</i>	<i>13 800 000</i>	<i>13 800 000</i>
<u>Contributions</u>			
Contributions en vertu de l'Initiative stratégique pour l'aérospatiale et la défense	199 095 292	218 491 430	176 924 000
Contributions à la Fondation canadienne pour l'innovation	147 000 000	167 000 000	168 200 000
Contributions en vertu du Fonds d'innovation pour le secteur de l'automobile	55 047 399	45 232 771	64 584 802
Contributions en vertu du programme du Fonds spécial pour le développement du Nord de l'Ontario	32 555 470	37 100 000	31 840 000
Contributions à CANARIE Inc.	12 600 000	23 000 000	26 400 000
Contributions à Génome Canada	3 800 000	21 200 000	22 500 000
Contribution à Mitacs Inc.	5 000 000	13 975 000
Contributions en vertu du programme large bande Canada : Milieu rural branché	4 094 954	10 100 000	10 800 000
Contributions en vertu du Programme de démonstration de technologies	10 181 560
Contributions à l'Institut Perimeter pour la physique théorique	10 000 000	10 000 000	10 000 000
Contributions en vertu du Programme de développement des collectivités	8 360 008	8 360 008	8 360 008
Contributions à l'Institut canadien de recherches avancées	5 000 000	5 000 000	5 000 000
Contributions en vertu du Programme pour les organisations sans but lucratif de consommateurs et de bénévoles	1 658 827	1 690 000	1 690 000
Contributions en vertu de l'initiative de développement économique	650 449	1 025 000
Contributions en vertu du programme Partenariat technologique Canada	17 210 177	5 000 000	500 000
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>140 294 398</i>	<i>129 686 000</i>	<i>132 452 000</i>

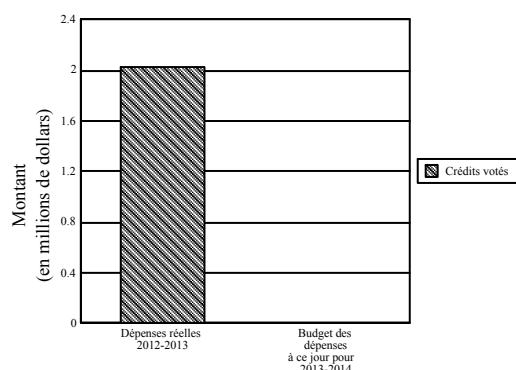
Institut de la statistique des Premières Nations

Raison d'être

La section 49 de la *Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable* précisait que l'Institut de la statistique des Premières Nations cesserait ses activités. En vertu du décret TR/2013-38, le gouverneur général en conseil a fixé au 1^{er} avril 2013 la date d'entrée en vigueur.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014		Budget principal des dépenses 2014-2015
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour	
			(dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
- Paiements versés à l'Institut de la statistique des Premières Nations pour les dépenses de fonctionnement	2 028 410
Total des crédits votés	2 028 410
Total des dépenses budgétaires	2 028 410

Faits saillants

Sans objet

Dépenses par résultat stratégique et programme

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014		Budget principal des dépenses 2014-2015
		Budget principal des dépenses		
			(dollars)	
Budgétaire				
<i>Fonds non alloués à l'Architecture d'alignement des programmes de 2014-2015</i>		2 028 410
Total		2 028 410

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Instituts de recherche en santé du Canada

Raison d'être

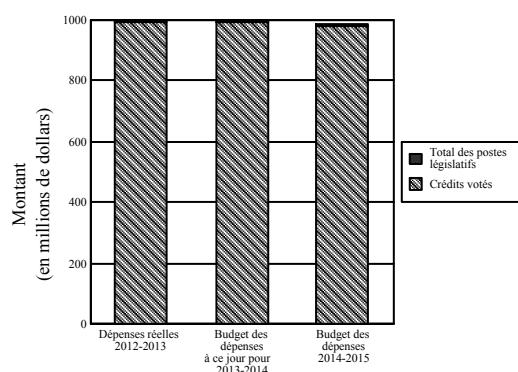
Les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) sont l'organisme de financement de la recherche en santé du gouvernement du Canada. Le ministre de la Santé est responsable de cette organisation. Ils ont été créés en juin 2000 en vertu de la *Loi sur les Instituts de recherche en santé du Canada* (projet de loi C-13) avec le mandat suivant : « Exceller, selon les normes internationales reconnues de l'excellence scientifique, dans la création de nouvelles connaissances et leur application en vue d'améliorer la santé de la population canadienne, d'offrir de meilleurs produits et services de santé, et de renforcer le système de santé au Canada. »

Le mandat des IRSC vise à transformer la recherche en santé au Canada :

- en finançant la recherche entreprise à l'initiative des chercheurs, en plus de la recherche dans des secteurs prioritaires ciblés;
- en rehaussant les capacités de recherche dans des secteurs sous-développés et en formant la prochaine génération de chercheurs dans le domaine de la santé;
- en mettant l'accent sur l'application des connaissances qui facilite l'utilisation des résultats de recherche et leur transformation en de nouvelles politiques, pratiques et procédures, et en de nouveaux produits et services.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014		Budget principal des dépenses 2014-2015		
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour			
(dollars)						
Dépenses budgétaires						
Crédits votés						
1 Dépenses de fonctionnement	50 146 637	46 367 765	47 091 280	47 112 396		
5 Subventions	940 773 074	915 350 465	944 401 906	932 143 424		
Total des crédits votés	990 919 711	961 718 230	991 493 186	979 255 820		
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>6 133 031</i>	<i>5 934 927</i>	<i>6 013 363</i>	<i>5 696 142</i>		
Total des dépenses budgétaires	997 052 742	967 653 157	997 506 549	984 951 962		

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Faits saillants

En 2014-2015, les IRSC mettent en place une nouvelle architecture d'alignement des programmes (AAP) constituée d'un résultat stratégique et de trois programmes.

Conformément au mandat et à la vision des IRSC qui est de procurer des avantages durables pour les Canadiens et leur système de soins de santé, ainsi qu'aux priorités du gouvernement du Canada, le nouveau résultat stratégique s'énonce comme suit : « le Canada est un chef de file mondial dans la création, la dissémination et l'application de connaissances issues de la recherche en santé ». Ce résultat stratégique correspond aussi aux résultats visés par le gouvernement du Canada et à ses priorités. Les trois programmes, soit « Recherche en santé initiée par l'investigateur », « Recherche en santé priorisée » et « Services internes », montrent l'importance que les IRSC accordent au financement des meilleures idées dans les domaines choisis par les chercheurs ainsi qu'à la recherche ciblée afin de relever les défis auxquels sont confrontés les Canadiens et le système de soins de santé.

Les IRSC prévoient des dépenses budgétaires de 985,0 millions de dollars en 2014-2015. De cette somme, un montant de 979,3 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 5,7 millions de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent aucune approbation supplémentaire et est fourni à titre informatif.

Les dépenses budgétaires de 985,0 millions de dollars en 2014-2015 représentent un écart de 12,5 millions de dollars, ou de 1,3 p. 100, par rapport au budget des dépenses à ce jour pour 2013-2014 (y compris le budget principal des dépenses et les budgets supplémentaires des dépenses) qui se chiffrent à 997,5 millions de dollars. Cet écart est temporaire et est attribuable à ce qui suit :

- une diminution de 10,2 millions de dollars du financement du Programme des centres d'excellence en commercialisation et en recherche (CECR) des trois organismes. Le financement de ce programme est accordé au Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG), au Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) et aux IRSC après chaque concours et varie en fonction de la pertinence de la recherche du récipiendaire par rapport au mandat et aux priorités de recherche des organismes respectifs. En 2013-2014, les IRSC ont reçu un montant total de 12,1 millions de dollars pour les quatrième et cinquième concours et au moins 1,9 million de dollars en 2014-2015 pour le cinquième concours ainsi que celui à venir;
- une diminution de 1,2 million de dollars du financement du Programme des réseaux de centres d'excellence dirigés par l'entreprise des trois organismes. Comme pour le Programme des CECR, le financement est attribué après chaque concours. Le financement accordé à ce programme en 2013-2014 était de 4,3 millions de dollars; il diminuera temporairement pour atteindre 3,1 millions de dollars en 2014-2015;
- une diminution nette de 0,8 million de dollars du financement reçu d'autres ministères dans le cadre d'activités de partenariat prenant fin en 2013-2014.

L'écart de 0,3 million de dollars qui reste est attribuable au rajustement du financement de divers autres programmes.

À noter que le budget des dépenses à ce jour pour 2013-2014 et les dépenses budgétaires de 2014-2015 comprennent un montant de 15 millions de dollars provenant du budget fédéral de 2013 pour la Stratégie de recherche axée sur le patient.

Les dépenses des IRSC pour l'exercice 2014-2015 devraient augmenter avec l'octroi de nouveaux fonds aux IRSC pour les programmes des trois organismes une fois que seront connus les résultats des concours à venir et à mesure que des partenariats seront établis ou renouvelés.

Pour obtenir plus de détails sur les dépenses prévues des IRSC en 2014-2015, veuillez consulter le Rapport sur les plans et les priorités 2014-2015 des IRSC.

Dépenses par résultat stratégique et programme

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015
		Budget principal des dépenses 2013-2014	
Budgétaire			
<i>Le Canada est un chef de file mondial dans la création, la dissémination et l'application des connaissances issues de la recherche en santé.</i>			
Recherche en santé initié par l'investigateur	729 381 763
Recherche en santé priorisée	252 550 887
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>			
Services internes	27 836 076	24 267 510	3 019 312
<i>Fonds non alloués à l'Architecture d'alignement des programmes de 2014-2015</i>	969 216 666	943 385 647
Total	997 052 742	967 653 157	984 951 962

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Liste des paiements de transfert de 2014-2015

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015
		Budget principal des dépenses 2013-2014	
Subventions			
Subventions pour les projets de recherche et le soutien du personnel	852 842 284	839 864 065	853 303 075
Réseaux de centres d'excellence	24 113 000	22 589 400	22 589 400
Bourses d'études supérieures du Canada	21 029 999	21 250 000	21 250 000
Subventions aux instituts	13 000 000	13 000 000	13 000 000
Chaires d'excellence en recherche du Canada	7 000 000	8 400 000	8 400 000
Bourses d'études supérieures du Canada Vanier	8 286 263	8 350 000	8 350 000
Réseaux de centres d'excellence dirigés par les entreprises	4 281 528	1 737 000	3 106 027
Centres d'excellence en commercialisation et en recherche	10 040 000	1 880 000
Chaires de recherche industrielle dans les collèges	80 000	160 000	160 000
Programme d'innovation dans les collèges et la communauté	100 000	104 922

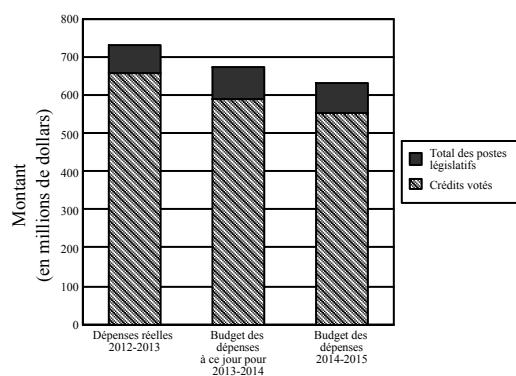
Justice

Raison d'être

Le ministère de la Justice a pour mandat de soutenir la double fonction de ministre de la Justice et procureur général du Canada. Dans le cadre du régime fédéral canadien, l'administration de la justice est un champ de compétence partagé entre le gouvernement fédéral et les provinces et les territoires. Le Ministère seconde le ministre de la Justice dans l'exécution de ses responsabilités, qui englobent 50 lois et secteurs du droit fédéral, en assurant un cadre juridique national bilingue et bijuridique, principalement dans les domaines suivants : la justice pénale (y compris la justice pénale pour les adolescents), la justice familiale, l'accès à la justice, la justice applicable aux Autochtones ainsi que le droit public et le droit international privé. Le Ministère soutient également le procureur général dans ses fonctions de premier conseiller juridique de la Couronne, tant dans les activités courantes de l'État que dans l'élaboration de nouvelles politiques et de nouveaux programmes et services pour les Canadiens. Le Ministère fournit des avis juridiques au gouvernement et aux ministères et organismes fédéraux, représente la Couronne dans les contentieux des affaires civiles et devant les tribunaux administratifs, rédige des textes législatifs et répond aux besoins juridiques des ministères et organismes fédéraux.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014		Budget principal des dépenses 2014-2015		
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour			
(dollars)						
Dépenses budgétaires						
Crédits votés						
1 Dépenses de fonctionnement	271 365 551	235 985 718	235 715 958	236 861 079		
5 Subventions et contributions	384 330 338	341 635 223	356 435 223	317 485 223		
Total des crédits votés	655 695 889	577 620 941	592 151 181	554 346 302		
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>78 286 959</i>	<i>79 855 826</i>	<i>80 029 565</i>	<i>76 241 572</i>		
Total des dépenses budgétaires	733 982 848	657 476 767	672 180 746	630 587 874		

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Faits saillants

Le ministère de la Justice prévoit des dépenses budgétaires nettes de 630,6 millions de dollars pour 2014-2015, dont 317,5 millions de dollars pour les dépenses liées aux subventions et aux contributions, 236,9 millions de dollars pour les dépenses de fonctionnement et 76,2 millions de dollars pour les dépenses législatives. En 2014-2015, on prévoit une augmentation de 296,2 millions de dollars des dépenses de fonctionnement associées aux autorisations de crédits nets (ACN) du Ministère. En tant que principal fournisseur de services juridiques aux autres ministères et organismes

fédéraux, le Ministère recueille et dépense les recettes générées dans le cadre de son autorisation du crédit 1. Ces revenus sont déduits des dépenses et des crédits du Ministère.

Les fonds prévus dans le présent budget principal des dépenses permettront au ministère de la Justice de jouer trois rôles distincts au sein du gouvernement du Canada. Il intervient à titre :

- de ministère d'orientation ayant de vastes responsabilités quant au contrôle de toutes les affaires touchant l'administration de la justice dans les secteurs de compétence fédérale; à ce titre, il veille à ce que le système de justice soit juste, pertinent et accessible pour tous les Canadiens;
- de prestataire d'une vaste gamme de services de consultation juridique, de contentieux et de rédaction législative aux ministères et organismes fédéraux;
- d'organisme central responsable d'appuyer le ministre dans son rôle de conseiller du Cabinet à l'égard de toutes les affaires juridiques.

Pour obtenir des renseignements détaillés, consulter le Rapport sur les plans et les priorités 2014-2015 du Ministère.

Les dépenses nettes du ministère de la Justice diminueront de 26,9 millions de dollars par rapport au Budget principal des dépenses 2013-2014. Les principaux changements comprennent :

- une diminution de 23,9 millions de dollars en raison de la tempérisation de l'initiative Soutien des familles vivant une séparation ou un divorce;
- une diminution de 14,4 millions de dollars en raison de la tempérisation du financement pour le renouvellement de la contribution versée aux provinces et territoires aux fins de la prestation d'aide juridique aux immigrants et aux réfugiés et de la gestion des services d'avocats désignés par le tribunal dans les poursuites fédérales;
- une diminution de 7,3 millions de dollars, soit la troisième réduction dans le cadre du Plan d'action pour la réduction du déficit annoncé dans le budget fédéral de 2012;
- une diminution de 4,2 millions de dollars pour tenir compte de la réduction du taux du régime d'avantages sociaux des employés (de 17,4 p. 100 à 16,5 p. 100);
- une diminution de 3,0 millions de dollars pour la tempérisation du financement lié aux négociations sur les revendications territoriales globales et l'autonomie gouvernementale en Colombie-Britannique;
- une diminution de 1,4 million de dollars en raison du transfert à Services partagés Canada pour l'approvisionnement en logiciels relatifs aux appareils technologiques en milieu de travail;
- une augmentation de 1,2 million de dollars pour un correctif apporté à l'examen des dépenses du budget fédéral de 2012;
- une augmentation de 1,4 million de dollars du financement visant à améliorer le Fonds d'aide aux victimes par un élargissement de la portée de la Stratégie fédérale d'aide aux victimes;
- une augmentation de 3,8 millions de dollars du financement, au titre de la Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne de 2013-2018, pour l'Initiative d'accès à la justice dans les deux langues officielles;
- une augmentation de 22,0 millions de dollars du financement pour diverses conventions collectives.

En 2012-2013, les dépenses nettes totales du Ministère se sont élevées à 734,0 millions de dollars et comprennent les dépenses liées aux crédits centraux reçus du Conseil du Trésor de 52,7 millions de dollars pour les besoins en matière de rémunération, le report du budget de fonctionnement et les rajustements de la rémunération. Ces dépenses sont exclues du budget des dépenses à ce jour pour 2013-2014 et du Budget principal des dépenses 2014-2015.

À l'appui du Plan d'action économique du gouvernement, le Ministère s'est engagé à réaliser des économies de 67,5 millions de dollars sur une période de trois ans. Cet engagement se termine en 2014-2015.

Le Ministère continue de faire face à une demande croissante de services juridiques, et le profil de ses autorisations totales a changé au cours des dernières années. Les autorisations totales disponibles pour 2009-2010 s'élevaient à 835,8 millions de dollars alors que les dépenses prévues du Budget principal des dépenses 2014-2015 sont de 630,6 millions de dollars. Pour la même période, la tendance montre une baisse de 24,5 p. 100 des crédits votés tandis que les autorisations de crédit net ont augmenté de 28,8 p. 100, passant de 229,4 millions de dollars à 295,5 millions de dollars. Même si les crédits votés du Ministère liés aux coûts des services juridiques ont été réduits dans le cadre de

de son examen stratégique de 2008 et de l'examen des dépenses du budget fédéral de 2012, les ACN ont augmenté, principalement en raison de la hausse de la demande de services juridiques et des coûts salariaux liés à la mise en œuvre des conventions collectives.

Dépenses par résultat stratégique et programme

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015
		Budget principal des dépenses <i>(dollars)</i>	
Budgétaire			
<i>Un système de justice canadien équitable, adapté et accessible.</i>			
Gestion responsable du cadre juridique canadien	424 204 889	380 483 738	348 317 035
Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels	1 178 161	1 311 790	1 318 570
<i>Un gouvernement fédéral secondé par des services juridiques de haute qualité.</i>			
Programme des services juridiques au gouvernement	191 992 179	192 294 014	194 550 000
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>			
Services internes	116 607 619	83 387 225	86 402 269
Total	733 982 848	657 476 767	630 587 874

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Liste des paiements de transfert de 2014-2015

	Dépenses réelles 2012-2013	Budget principal des dépenses 2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015
	(dollars)		
<u>Subventions</u>			
Subventions provenant du Fonds d'aide aux victimes	2 220 982	2 850 000	3 250 000
Subventions à l'appui du Fonds pour le renouvellement du système de justice pour les jeunes	598 003	679 655	679 655
Subventions versées en vertu du Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles	42 880	50 000	600 000
Institut national de la magistrature	268 345	268 345	268 345
Association canadienne des juges des cours provinciales	100 000	100 000	100 000
Société canadienne des sciences judiciaires	50 000	50 000	50 000
Conférence de l'harmonisation des lois du Canada,	50 000	50 000	50 000
Subventions – Subvention pour l'administration			
Association canadienne des chefs de police pour le Comité de modifications des lois	25 000	25 000	25 000
<u>Contributions</u>			
Contributions aux provinces et aux territoires pour soutenir des services de justice destinés aux jeunes	177 302 415	141 692 415	141 692 415
Contributions aux provinces afin de contribuer aux services d'aide juridique	119 827 507	120 327 507	108 827 507
Contributions aux provinces et aux territoires pour soutenir des services de justice destinés aux jeunes – Placement et surveillance dans le cadre d'un programme intensif de réadaptation	10 872 387	11 048 000	11 048 000
Contributions à la mise en œuvre des obligations linguistiques de la <i>Loi sur les contraventions</i>	5 040 634	9 094 900	9 094 900
Contributions provenant du fonds d'aide aux victimes	8 573 011	7 253 223	8 253 223
Contributions versées en vertu du Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles	6 743 233	2 842 845	5 892 845
Contributions aux provinces en vertu du Fonds pour le Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones	4 896 898	4 911 363	4 911 363
Contributions aux territoires pour les services d'accès à la justice (à savoir l'aide juridique, l'assistance parajudiciaire aux Autochtones et les services de vulgarisation et d'information juridiques)	4 856 593	4 856 593	4 856 593
Contributions à l'appui du Fonds de justice pour les jeunes	3 165 512	3 825 345	3 825 345
Programme de financement des tribunaux de traitement de la toxicomanie	3 570 722	3 631 276	3 631 276
Contributions versées en vertu du Fonds de la Stratégie de la justice applicable aux Autochtones	12 430 517	2 900 000	2 900 000
Contributions à l'appui de l'aide juridique – Sécurité publique et lutte contre le terrorisme	1 812 816	2 880 000	2 880 000
Contributions à l'appui du Programme juridique de partenariat et d'innovation	1 667 930	2 568 756	2 568 756
Programme des avocats spéciaux	837 459	1 200 000	1 200 000

	Dépenses réelles 2012-2013	Budget principal des dépenses 2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015
		<i>(dollars)</i>	
Fonds de réserve des équipes intégrées d'application de la loi dans les marchés	27 464	550 000	550 000
Contributions versées à la Conférence de la Haye de droit international privé	259 803	250 000	250 000
Contributions versées à l'Institut international pour l'unification du droit privé (UNIDROIT)	161 921	80 000	80 000

La Société des ponts fédéraux Limitée

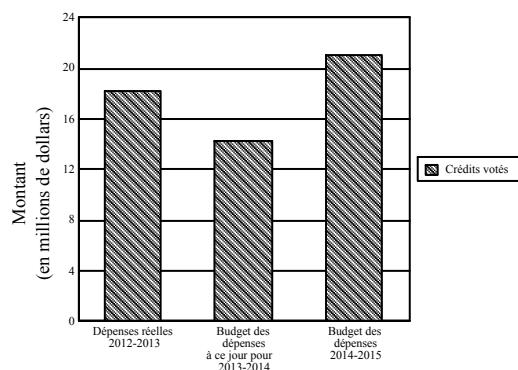
Raison d'être

La Société des ponts fédéraux Limitée est une société d'État créée en 1998 afin de veiller à ce que le gouvernement du Canada ait une fonction de surveillance et de responsabilité à l'égard des ponts internationaux en Ontario, incluant les parties canadiennes des ponts internationaux à Cornwall, aux Mille-Îles et à Sault Ste. Marie.

La Société rend compte au Parlement par l'entremise du ministre des Transports.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



Dépenses budgétaires	2012-2013	2013-2014		Budget principal des dépenses 2014-2015
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour	
		(dollars)		
Crédits votés				
1 Paiements à La Société des ponts fédéraux Limitée	18 185 400	13 000 000	14 338 293	21 040 000
Total des crédits votés	18 185 400	13 000 000	14 338 293	21 040 000
Total des dépenses budgétaires	18 185 400	13 000 000	14 338 293	21 040 000

Faits saillants

La Société des ponts fédéraux Limitée prévoit des dépenses budgétaires de 21,04 millions de dollars pour 2014-2015. De cette somme, un montant de 15,04 millions de dollars est destiné à l'achèvement des travaux de construction du nouveau pont du chenal Nord, ainsi qu'aux travaux de démolition du pont existant prévus au début de 2014, et un montant de 6,0 millions de dollars est destiné au projet de réhabilitation du port d'entrée de Lansdowne au pont des Mille-Îles pour une somme totale de 21,04 millions de dollars devant être approuvée par le Parlement. Les dépenses prévues sont 8,04 millions de dollars plus élevées que celles du Budget principal des dépenses 2013-2014 en raison des travaux continus du projet du pont du chenal Nord ainsi que le début du projet de réhabilitation du port d'entrée au pont des Mille-Îles.

Dépenses par résultat stratégique et programme

Budgétaire	Dépenses réelles	2013-2014	Budget principal
	2012-2013	Budget principal	des dépenses
	<i>(dollars)</i>		
<i>Le transport sécuritaire et efficient sur l'infrastructure est maintenu, exploité et géré par La Société des ponts fédéraux Limitée.</i>			
Construction du nouveau pont à bas niveau à Cornwall, Ontario, ainsi que les améliorations d'infrastructure connexes	13 000 000	21 040 000
<i>Fonds non alloués à l'Architecture d'alignement des programmes de 2014-2015</i>	18 185 400
Total	18 185 400	13 000 000	21 040 000

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Inc.

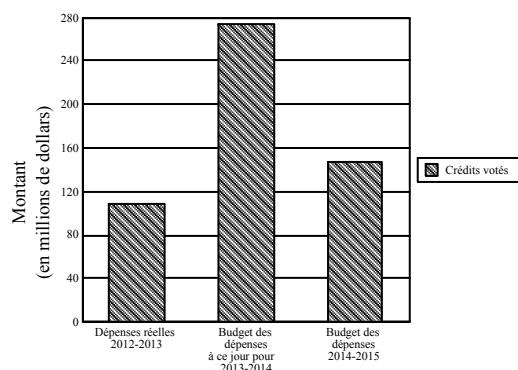
Raison d'être

Les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Incorporée est une société d'État filiale de la Société des ponts fédéraux Limitée créée en 1978 et dont la mission consiste à être propriétaire, à gérer, à exploiter et à entretenir le pont Jacques-Cartier, le pont Champlain et de son estacade (structure de contrôle des glaces), le pont de l'Île-des-Sœurs, le tunnel de Melocheville et les sections fédérales du pont Honoré-Mercier de l'autoroute Bonaventure et de l'autoroute 15, de façon à fournir au public un système de transport sécuritaire et efficace.

Le ministre des Transports est responsable de cette organisation.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



Dépenses budgétaires	Crédits votés	2013-2014		Budget principal des dépenses 2014-2015
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour	
1 Paiements à la Société Les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Inc.	109 054 244	203 590 000	274 566 409	146 168 159
Total des crédits votés	109 054 244	203 590 000	274 566 409	146 168 159
Total des dépenses budgétaires	109 054 244	203 590 000	274 566 409	146 168 159

Faits saillants

Les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Incorporée prévoit des dépenses budgétaires de 146,2 millions de dollars pour 2014-2015.

L'écart entre le Budget principal des dépenses 2013-2014 et celui de 2014-2015 est principalement attribuable à une réduction de fonds pour des réparations majeures et de l'entretien.

Dépenses par résultat stratégique et programme

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014 Budget principal des dépenses	Budget principal des dépenses 2014-2015
	(dollars)		
Budgétaire			
<i>Passage efficace et sécuritaire sur les infrastructures entretenues, exploitées et gérées par Les ponts Jacques-Cartier et Champlain Incorporée.</i>			
Gestion d'infrastructures fédérales telles que des ponts, des autoroutes et des tunnels, ainsi que des propriétés de la région de Montréal	203 590 000	146 168 159
<i>Fonds non alloués à l'Architecture d'alignement des programmes de 2014-2015</i>	109 054 244
Total	109 054 244	203 590 000	146 168 159

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

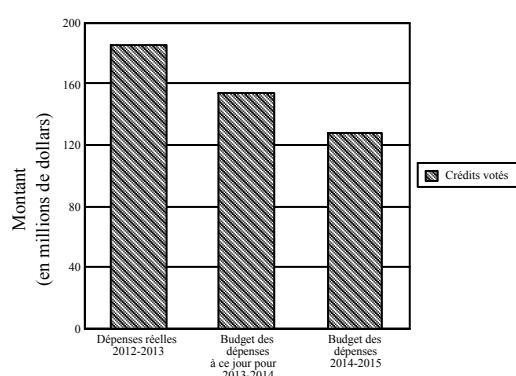
Marine Atlantique S.C.C.

Raison d'être

Marine Atlantique S.C.C. (Marine Atlantique) est une société d'État mère créée en 1986 en vertu de la *Loi autorisant l'acquisition de Marine Atlantique S.C.C.*, et elle a remplacé la Canadian National Marine pour fournir un service de traversier à longueur d'année prévu par la Constitution, entre North Sydney, en Nouvelle-Écosse, et Port aux Basques, à Terre-Neuve-et-Labrador (T.-N.-L.). Il s'agit du seul service de traversier au pays prévu dans la Constitution. La société exploite également un service non constitutionnel saisonnier, entre North Sydney et Argentia, à T.-N.-L. Marine Atlantique assure le transport de plus de 25 p. 100 de tous les visiteurs non-résidents vers T.-N.-L. ainsi que le transport de 66 p. 100 des marchandises et de 90 p. 100 des denrées périssables et d'une durée de vie critique. Le service est considéré comme vital pour les entreprises du Canada qui participent à l'économie régionale et à la circulation des personnes en provenance et à destination de l'île de Terre-Neuve. Le ministre des Transports est responsable de cette organisation.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014		Budget principal des dépenses 2014-2015
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour	
		(dollars)		
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Paitements à Marine Atlantique S.C.C.	184 876 000	154 430 000	154 430 000	127 484 000
Total des crédits votés	184 876 000	154 430 000	154 430 000	127 484 000
Total des dépenses budgétaires	184 876 000	154 430 000	154 430 000	127 484 000

Faits saillants

Marine Atlantique prévoit des dépenses budgétaires de 127,5 millions de dollars en 2014-2015 qui requièrent l'approbation du Parlement.

La diminution nette de 26,9 millions de dollars est attribuable à une réduction de 8,0 millions de dollars des fonds de fonctionnement et à une diminution de 18,9 millions de dollars des fonds en capital. Les principaux changements sont les suivants :

- une diminution de 8,0 millions de dollars des coûts de fonctionnement découlant des engagements en matière d'économies énoncées dans le budget fédéral de 2012;
- une diminution de 18,9 millions de dollars des dépenses en capital, en raison de l'achèvement de plusieurs projets du programme pluriannuel de renouvellement de l'infrastructure côtière de Marine Atlantique S.C.C.

Dépenses par résultat stratégique et programme

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015
		Budget principal des dépenses	
		(dollars)	
Budgétaire			
<i>Un service de traversier sûr, fiable, efficace, abordable et écologique entre l'île de Terre-Neuve et la province de la Nouvelle-Écosse.</i>			
Services de traversier	154 430 000	127 484 000
<i>Fonds non alloués à l'Architecture d'alignement des programmes de 2014-2015</i>	184 876 000
Total	184 876 000	154 430 000	127 484 000

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Musée canadien de l'histoire

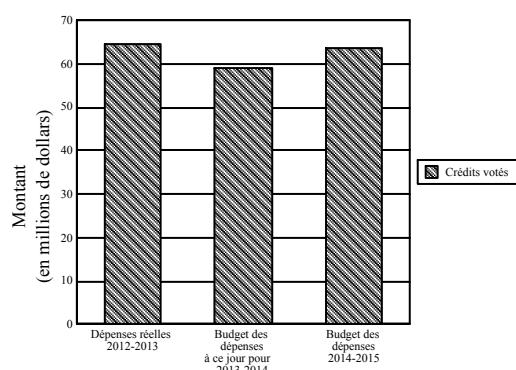
Raison d'être

La Société du Musée canadien de l'histoire est une société d'État constituée en vertu de la *Loi sur les musées* (Lois du Canada 2013, chapitre 38), qui est entrée en vigueur le 12 décembre 2013. En vertu de la Loi, le Musée canadien de l'histoire a pour mission « d'accroître la connaissance, la compréhension et le degré d'appréciation des Canadiens à l'égard d'événements, d'expériences, de personnes et d'objets qui incarnent l'histoire et l'identité canadiennes, qu'ils ont façonnées, ainsi que de les sensibiliser à l'histoire du monde et aux autres cultures ».

Le ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles est responsable de cette organisation.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



Dépenses budgétaires	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014		Budget principal des dépenses 2014-2015
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour	
Crédits votés				
1 Paiements au Musée canadien de l'histoire à l'égard des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital	64 364 831	57 418 730	58 918 730	63 430 033
Total des crédits votés	64 364 831	57 418 730	58 918 730	63 430 033
Total des dépenses budgétaires	64 364 831	57 418 730	58 918 730	63 430 033

Faits saillants

Le 12 décembre 2013, une loi fédérale a été adoptée qui a transformé le Musée canadien des civilisations en Musée canadien de l'histoire.

En vertu de son nouveau mandat, le Musée racontera l'histoire du Canada et de ses habitants de façon plus complète, plus inclusive et plus authentique que jamais. Pour ce faire, il mettra davantage l'accent sur les gens, les événements et les réalisations qui ont façonné le développement de notre pays, caractérisé le vécu des Canadiens et construit notre identité nationale. Le Musée continuera aussi à présenter des expositions spéciales qui font connaître l'histoire et les cultures du monde, ainsi que des expositions permanentes qui mettent en évidence les réalisations historiques et les contributions actuelles des Premiers Peuples du Canada.

Le Budget principal des dépenses 2014-2015 du Musée est de 63,4 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 6,0 millions de dollars par rapport au Budget principal des dépenses 2013-2014. L'augmentation est attribuable à :

- une augmentation de 5,5 millions de dollars découlant du financement pour la création du Musée canadien de l'histoire;
- une augmentation de 681,0 milliers de dollars pour contrer l'incidence des conventions collectives signées en 2013-2014;
- une réduction de 170,0 milliers de dollars du financement octroyé pour le processus de négociation de traités de la Colombie-Britannique.

Dépenses par résultat stratégique et programme

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015		
		Budget principal des dépenses			
(dollars)					
Budgétaire					
<i>Connaissance, appréciation et respect des réalisations culturelles humaines et du comportement humain, et intérêt pour ceux-ci, grâce à des collections d'objets historiques et culturels, des expositions, des programmes et des recherches reflétant un point de vue canadien.</i>					
Locaux	27 454 000	29 808 000		
Exposition, éducation et communication	15 244 000	19 552 000		
Collection et recherche	12 646 000	12 370 000		
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>					
Services internes	2 074 730	1 700 033		
Fonds non alloués à l'Architecture d'alignement des programmes de 2014-2015	64 364 831		
Total	64 364 831	57 418 730	63 430 033		

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Musée canadien de l'immigration du Quai 21

Raison d'être

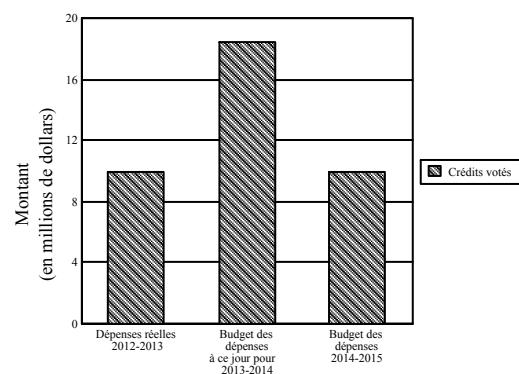
Le Musée canadien de l'immigration du Quai 21 a été constitué en 2010 en vertu d'une modification à la *Loi sur les musées*.

Le Musée canadien de l'immigration du Quai 21 a pour mission « d'explorer le thème de l'immigration au Canada en vue d'accroître la compréhension du public à l'égard des expériences vécues par les immigrants au moment de leur arrivée au Canada, du rôle essentiel que l'immigration a joué dans le développement du Canada et de la contribution des immigrants à la culture, à l'économie et au mode de vie canadiens ».

Le ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles est responsable de cette organisation.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014		Budget principal des dépenses 2014-2015
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour	
(dollars)				
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Paiements au Musée canadien de l'immigration du Quai 21 à l'égard des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital	9 976 473	18 450 000	18 450 000	9 900 000
Total des crédits votés	9 976 473	18 450 000	18 450 000	9 900 000
Total des dépenses budgétaires	9 976 473	18 450 000	18 450 000	9 900 000

Faits saillants

Le Musée canadien de l'immigration du Quai 21 prévoit des dépenses budgétaires de 9,9 millions de dollars pour 2014-2015, qui doivent être approuvées par le Parlement.

Cette diminution des dépenses en capital de 8,55 millions de dollars par rapport au Budget principal des dépenses 2013-2014 est attribuable à l'achèvement partiel des projets d'expansion comprenant le réaménagement des espaces d'exposition existants et nouveaux, la fabrication et l'installation de nouvelles expositions et les préparatifs en vue de l'inauguration du nouveau musée en mai 2015, qui reflétera de manière concrète le mandat national du Musée.

Pour plus de détails sur les plans et priorités du Musée, veuillez consulter notre Plan d'entreprise de 2014-2015 à

2018-2019.

Dépenses par résultat stratégique et programme

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015		
		Budget principal des dépenses			
(dollars)					
Budgétaire					
<i>Les Canadiens et Canadiennes participent à la création et à l'exploration des récits, des thèmes et de l'histoire de l'immigration au Canada, qui se poursuit de nos jours.</i>					
Installations	12 791 000	4 958 420		
Expérience des visiteurs et création de liens	2 740 000	2 360 090		
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>					
Services Internes	2 919 000	2 581 490		
<i>Fonds non alloués à l'Architecture d'alignement des programmes de 2014-2015</i>	9 976 473		
Total	9 976 473	18 450 000	9 900 000		

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Musée canadien de la nature

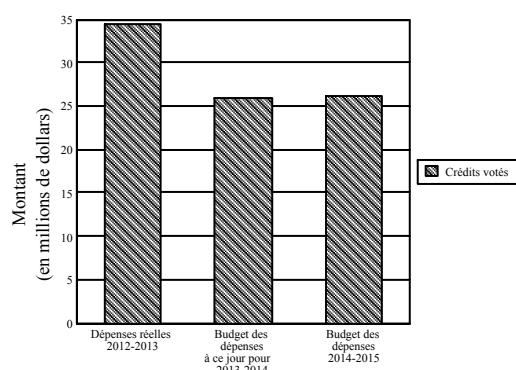
Raison d'être

Le ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles est responsable de cette organisation.

Le Musée canadien de la nature (le Musée) est devenu une société d'État le 1^{er} juillet 1990 en vertu de la *Loi sur les musées*. Sa mission est d'accroître, dans l'ensemble du Canada et à l'étranger, l'intérêt et le respect à l'égard de la nature, de même que sa connaissance et son degré d'appréciation par tous par la constitution, l'entretien et le développement, aux fins de la recherche et pour la postérité, d'une collection d'objets d'histoire naturelle principalement axée sur le Canada ainsi que par la présentation de la nature, des enseignements et de la compréhension qu'elle génère.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014		Budget principal des dépenses 2014-2015		
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour			
(dollars)						
Dépenses budgétaires						
Crédits votés						
1	Paiements au Musée canadien de la nature à l'égard des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital	34 370 062	25 834 904	25 834 904		
Total des crédits votés		34 370 062	25 834 904	26 127 096		
Total des dépenses budgétaires		34 370 062	25 834 904	26 127 096		

Faits saillants

En 2014-2015, le Musée commencera la réalisation d'un nouveau plan stratégique qui tire parti de ses forces de recherche et de collections en matière de connaissance de l'Arctique et de découverte d'espèces. De nouvelles approches quant à la conception et la livraison de l'expérience des visiteurs permettront au Musée d'attirer et d'inspirer de nouveaux publics. Ces nouvelles expériences engageantes conduiront à un plus grand nombre d'adhésions, à un renouvellement plus élevé des adhésions et fourniront une base pour une collecte de fonds accrue. Des niveaux d'engagement global plus élevés mèneront à une meilleure compréhension et connexion avec le monde naturel du Canada.

Objectif stratégique n° 1

Créer un centre pour les connaissances et l'exploration de l'Arctique qui transforme la compréhension qu'ont les gens de l'Arctique canadien et de ses relations avec le Canada dans le contexte mondial du XXI^e siècle.

- établir de nouvelles alliances arctiques et définir du contenu qui positionnent le Musée sur la scène nationale et internationale;
- inaugurer le centre nouvellement conçu pour les connaissances de l'Arctique et l'exploration;
- dévoiler une sculpture de l'Arctique et la programmation associée;
- lancer la galerie de l'Arctique et la programmation et la recherche associées.

Objectif stratégique n° 2

Créer un centre pour la découverte et l'évolution des espèces qui transforme la compréhension qu'ont les gens de la pertinence de la diversité des espèces dans leurs vies, maintenant et à l'avenir.

- mener l'adhésion et la participation du Canada au Système mondial d'information sur la biodiversité (SMIB);
- inaugurer le centre nouvellement conçu pour la découverte d'espèces et le changement;
- dévoiler les régions des jardins du Canada à l'Édifice commémoratif Victoria;
- positionner le leadership du Musée quant à la découverte des espèces lors de conférences nationales et internationales telles que le congrès mondial de l'Union internationale pour la conservation de la nature;
- lancer une campagne nationale de publicité dans les médias présentant l'expertise en recherche.

Objectif stratégique n° 3

Créer un centre d'inspiration et d'engagement sur la nature qui transforme les attentes des gens envers le Musée en tant que destination pour la discussion, la connexion et l'exploration de la nature du passé, du présent et de l'avenir, destination qui favorise la compréhension et le respect du monde naturel du Canada.

- instaurer un prix annuel reconnaissant l'excellence dans l'inspiration de la nature;
- lancer le sommet mondial sur l'inspiration de la nature pour partager de nouvelles approches afin d'inspirer un engagement avec la nature et notre avenir naturel;
- lancer des produits commerciaux mis à l'essai par le centre d'inspiration et d'engagement sur la nature dans les marchés partout au Canada;
- lancer une série nationale de salons en collaboration avec un partenaire majeur – donnant une voix à la nature partout au Canada.

Objectif stratégique n° 4

Positionner le Campus du patrimoine naturel comme un centre d'excellence en matière de gestion des collections et de création de connaissances, d'avancement et de partage en devenant un collaborateur des collections avec des institutions du monde entier qui cherchent à recueillir, à conserver, à numériser et à diffuser des spécimens qui documentent la nature du Canada.

- amorcer une campagne de sensibilisation du public qui souligne le rôle et les réalisations des scientifiques du Musée et du personnel de la gestion des collections quant à la promotion de la compréhension et du respect du monde naturel du Canada;
- lancer la numérisation des collections et des projets d'accès harmonisés avec le rôle du Musée de concert avec le SMIB, exploitant ainsi sa technologie en offrant un meilleur accès en ligne à ses collections et connaissances;
- lancer une mise à niveau du réseau numérique / TI pour accroître la capacité du Musée et améliorer l'accès pour soutenir de nouvelles expériences numériques de la nature;
- attirer et héberger des collections maison provenant de sources publiques et privées;
- participer aux organisations nationales et internationales de gestion de la recherche et des collections, et collaborer avec elles;
- animer le Campus grâce à des programmes publics.

Objectif stratégique n° 5

Créer un modèle d'exploitation d'entreprise muséal durable qui soutient les impératifs stratégiques du Musée : connaissance et découverte, inspiration et engagement, présence, performance et avancement.

- positionner le Musée en tant qu'un élément fondamental de l'expérience de la capitale nationale;
- lancer une campagne de positionnement collaborative des musées nationaux menant à 2017;
- lancer un programme de collecte de fonds pour appuyer les initiatives de l'Arctique et la découverte des espèces;
- systématiser le modèle d'analyse de la marge bénéficiaire pour la gestion d'entreprise;

- lancer un programme visant à développer les habiletés ou compétences et les capacités humaines nécessaires pour promouvoir et maintenir une entreprise muséale durable.

Ces cinq objectifs stratégiques seront gérés dans le cadre des cinq activités de programme du Musée : Éducation du public, Gestion des collections et recherche, Services internes, et Installations qui comprend l'exploitation courante et l'entretien des deux immeubles du Musée.

L'augmentation de 292 192 \$ ou de 1 p. 100 par rapport au budget principal des dépenses précédent est attribuable à des rajustements liés à la rémunération.

Dépenses par résultat stratégique et programme

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015		
		Budget principal des dépenses			
(dollars)					
Budgétaire					
<i>L'intérêt et le respect à l'égard de la nature de même que la connaissance et le degré d'appréciation, par la collecte d'objets d'histoire naturelle, les programmes d'éducation du public et la recherche offrant une perspective principalement axée sur le Canada.</i>					
Installations	10 102 904	10 434 000		
Programmes d'éducation du public	4 730 000	6 261 000		
Recherche	3 319 000	3 259 000		
Gestion des collections	1 651 000	1 695 000		
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>					
Services internes	6 032 000	4 478 096		
<i>Fonds non alloués à l'Architecture d'alignement des programmes de 2014-2015</i>	34 370 062		
Total	34 370 062	25 834 904	26 127 096		

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Musée canadien des droits de la personne

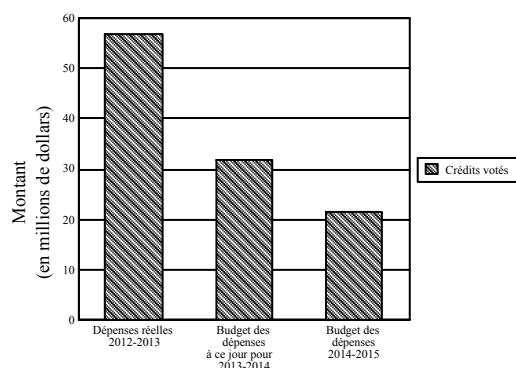
Raison d'être

Créé en 2008 en vertu d'une modification à la *Loi sur les musées*, le Musée canadien des droits de la personne (MCDP) est le premier musée national à être créé depuis 1967, et le premier à être établi à l'extérieur de la région de la capitale nationale. Le mandat du Musée consiste à « explorer le thème des droits de la personne, en mettant un accent particulier sur le Canada, en vue d'accroître la compréhension du public à cet égard, de promouvoir le respect des autres et d'encourager la réflexion et le dialogue ».

Le ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles est responsable de cet organisme.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



Dépenses budgétaires	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014		Budget principal des dépenses 2014-2015
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour	
Crédits votés				
1 Paiements au Musée canadien des droits de la personne à l'égard des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital	56 935 796	31 700 000	31 700 000	21 700 000
Total des crédits votés	56 935 796	31 700 000	31 700 000	21 700 000
Total des dépenses budgétaires	56 935 796	31 700 000	31 700 000	21 700 000

Faits saillants

Les crédits de fonctionnement pour 2014-2015 sont de 21,7 millions de dollars, soit le même montant que le MCDP a reçu en 2013-2014. En 2013-2014, le Musée avait aussi reçu une somme de 10 millions de dollars de crédits en capital, qui représentait le versement final des crédits par anticipation approuvés en 2012-2013. Ainsi, le Musée ne recevra pas de crédits en capital supplémentaires en 2014-2015.

L'exercice 2014-2015 marque une période importante de transition pour le Musée puisqu'il commence ses opérations à temps plein et accueille ses premiers visiteurs de partout au pays et d'ailleurs.

Le Musée prévoit un budget équilibré pour 2014-2015. Une fois ouvert, le 20 septembre 2014, le Musée prévoit recevoir 100 000 visiteurs. On commencera la vente d'adhésions en avril 2014 et on espère vendre 4 556 adhésions pour personnes, familles et organisations. La programmation à l'intention du public débutera dès l'ouverture du Musée et la

programmation d'éducation suivra en janvier 2015. L'exercice 2014-2015 sera exigeant du fait qu'il y aura un chevauchement des coûts liés à l'achèvement des initiatives de capacité opérationnelle et des coûts de fonctionnement du Musée. Il n'y a donc pas de réserve pour les imprévus dans le budget de fonctionnement de 2014-2015.

Le MCDP continuera de vivre une période de grands changements pendant la période de planification alors qu'il se transforme d'un projet de construction à un musée tout à fait opérationnel. En 2014-2015, les principales activités seront les suivantes :

- achever le projet d'immobilisation, y compris la fabrication des expositions et leur installation dans les galeries;
- achever l'élaboration de l'infrastructure, du contenu et des programmes pour l'inauguration;
- mettre en œuvre des stratégies de marketing et continuer la campagne de sensibilisation, y compris l'expérience en ligne et la présence du Musée sur le Web;
- embaucher et former le personnel opérationnel de première ligne;
- tester tous les aspects de l'expérience des visiteurs pendant la phase de pré-ouverture afin d'assurer la capacité opérationnelle du Musée au moment de l'ouverture au public;
- commencer à générer des revenus grâce aux droits d'entrée, aux frais d'adhésion, aux programmes, à la location des salles et aux ventes au détail;
- commencer à offrir des programmes destinés au public et d'éducation;
- passer de la phase d'élaboration et à celle d'opérations;
- réussir l'organisation et la réalisation d'une ouverture mémorable;
- accueillir le public au Musée à partir du 20 septembre 2014, et offrir une expérience aux visiteurs qui inspirera la réflexion et le dialogue, et qui favorisera les visites répétées au Musée.

Pour réaliser les objectifs organisationnels à long terme du Musée, on prévoit accroître le personnel au cours des deux prochaines années pour doter tous les postes opérationnels du Musée en vue de l'ouverture et par la suite.

Un examen complet du plan de dotation a été effectué en 2013-2014 pour harmoniser la structure organisationnelle avec le mandat et le métarécit du Musée. L'examen comprenait une analyse comparative et la consultation de spécialistes. Plusieurs aspects demeurent inconnus à l'égard du Musée, qui est le premier nouveau musée national à voir le jour en plus de 40 ans, et le premier à être construit à l'extérieur de la région de la capitale national. Le nombre de visiteurs, le niveau d'interprétation que pourraient souhaiter les visiteurs, la demande de visites guidées et d'autres programmes pourraient tous varier considérablement par rapport aux prévisions budgétaires. Nous élaborons un plan de dotation variable comprenant un nombre important de postes à temps partiel, ce qui nous donnera la souplesse d'augmenter ou de réduire le nombre de membres du personnel qui travaillent directement avec le public, au besoin.

En vue de l'ouverture, on avait embauché du personnel lié au projet du Musée dans des postes temporaires. Ces postes iront en diminuant au fur et à mesure que le projet est achevé. Les membres du personnel liés au projet comprennent des adjoints à la recherche, des planificateurs à l'interprétation, des rédacteurs, des réviseurs, des gestionnaires de projets liés aux expositions et des coordonnateurs de projets nouveaux médias.

L'augmentation prévue du personnel opérationnel en 2013-2014 se fera surtout dans les domaines des recettes gagnées, des services aux visiteurs, de la sécurité, de l'éducation et de la programmation en vue de réaliser les objectifs suivants :

- installer et tester les technologies nécessaires pour commercialiser et gérer les droits d'entrée au Musée, les visites de groupes et les adhésions, et pour s'occuper du système des points de vente au détail et de la location des salles;
- élaborer des politiques et des procédures pour tous les aspects liés aux recettes gagnées et aux services aux visiteurs;
- gérer les réservations des salles;
- élaborer et mettre en œuvre un programme complet de bénévolat, notamment le recrutement de bénévoles en vue de l'inauguration;
- assurer la sécurité du nouvel immeuble après que le gestionnaire de la construction le confie au MCDP;
- offrir des programmes d'éducation et destinés au public.

La dotation en personnel augmentera en 2014-2015 en raison des exigences liées à l'exploitation du Musée, y compris l'embauche d'interprètes à temps plein et à temps partiel pour fournir des services d'interprétation dans les galeries

ainsi que des programmes d'éducation et destinés au public, et l'embauche d'hôtes et de personnel lié aux TI et aux expositions.

Les coûts de dotation représentent 46 p. 100 du budget de 2014-2015. Ce chiffre se compare avantageusement aux autres musées nationaux dont les coûts liés au personnel varient de 43 p. 100 à 55 p. 100.

Dépenses par résultat stratégique et programme

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015		
		Budget principal des dépenses			
(dollars)					
Budgétaire					
<i>Connaissance approfondie des droits de la personne, en mettant un accent particulier sur le Canada, en vue d'accroître la compréhension du public à cet égard, de promouvoir le respect des autres et d'encourager la réflexion et le dialogue.</i>					
Contenu et programmation du Musée	10 577 000	9 462 000		
Locaux	14 129 000	6 305 000		
Intendance et gestion de la société	6 994 000	5 933 000		
<i>Fonds non alloués à l'Architecture d'alignement des programmes de 2014-2015</i>	56 935 796		
Total	56 935 796	31 700 000	21 700 000		

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Musée des beaux-arts du Canada

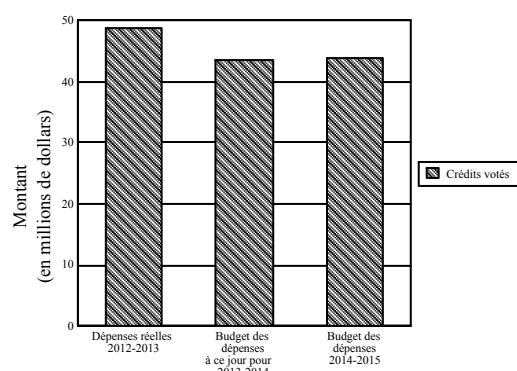
Raison d'être

Le Musée des beaux-arts du Canada a pour mandat de constituer, d'entretenir et de faire connaître, au Canada et à l'étranger, une collection d'œuvres d'art anciennes et contemporaines principalement axée sur le Canada, et d'amener tous les Canadiens à mieux connaître, comprendre et apprécier l'art en général. Le Musée des beaux-arts du Canada est l'un des établissements d'art les plus respectés au monde; il est renommé pour la qualité exceptionnelle de ses collections, pour son érudition et pour sa capacité hors pair d'attirer des visiteurs de tous âges, quelles que soient leurs connaissances artistiques. Crée en 1880, le Musée des beaux-arts du Canada compte parmi les plus anciennes institutions culturelles du pays.

Le ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles est responsable du Musée des beaux-arts du Canada.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014		Budget principal des dépenses 2014-2015		
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour			
(dollars)						
Dépenses budgétaires						
Crédits votés						
1	Paiements au Musée des beaux-arts du Canada à l'égard des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital	40 830 762	35 426 120	35 426 120		
5	Paiement au Musée des beaux-arts du Canada à l'égard de l'acquisition d'objets pour la collection et des frais connexes découlant de cette activité	8 000 000	8 000 000	8 000 000		
Total des crédits votés		48 830 762	43 426 120	43 426 120		
Total des dépenses budgétaires		48 830 762	43 426 120	43 770 723		

Faits saillants

Le Musée des beaux-arts du Canada prévoit des dépenses budgétaires de 43,8 millions de dollars pour 2014-2015, notamment, 34,8 millions de dollars pour les dépenses de fonctionnement, 1 million de dollars pour les dépenses en capital et 8 millions de dollars pour l'acquisition d'objets pour la collection.

Depuis 2013-2014, après la temporisation des fonds en capital spéciaux, les crédits de base pour les dépenses en capital

sont de retour à leur niveau annuel de 1 million de dollars soit une diminution de 3,8 millions de dollars à comparer à 2012-2013. Les ressources limitées en capital sont attribuées en fonction du risque pour régler les problèmes émergents liés au vieillissement de l'immeuble et aux exigences quant à la conformité au code de l'infrastructure des biens immobiliers.

À la fin de 2012-2013, le Musée a entrepris le projet de remplacement des toits et des puits de lumière du Grand Hall, le projet d'immobilisations le plus important et le plus coûteux depuis la construction de l'immeuble. La majorité des travaux ont été réalisés en 2013-2014, et quelques autres seront achevés en 2014-2015. Au cours des précédents exercices, le Musée a réservé des fonds en capital pour financer ce projet.

Le Musée doit continuer à faire face à l'escalade des coûts non discrétionnaires associés au maintien de ses installations, et à la protection de la collection et au transport et à l'installation des œuvres d'art. Le Musée examine actuellement des moyens de diversifier les sources de revenus qui contribuent à la croissance et à la viabilité financière de l'institution.

Dépenses par résultat stratégique et programme

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015		
		Budget principal des dépenses			
(dollars)					
Budgétaire					
<i>Grâce à des collections d'œuvres d'art anciennes et contemporaines, à des programmes et à de la recherche reflétant un point de vue particulier mais non exclusif sur le Canada, favoriser l'intérêt, les connaissances, l'appréciation et le respect des arts visuels.</i>					
Installations	14 230 781	15 581 930		
Collection	13 777 160	13 555 951		
Rayonnement	11 026 580	10 164 466		
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>					
Services internes	4 391 599	4 468 376		
Fonds non alloués à l'Architecture d'alignement des programmes de 2014-2015	48 830 762		
Total	48 830 762	43 426 120	43 770 723		

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Musée national des sciences et de la technologie

Raison d'être

Le Musée national des sciences et de la technologie (MNST) est une société d'État constituée le 1^{er} juillet 1990 en vertu de la *Loi sur les musées*.

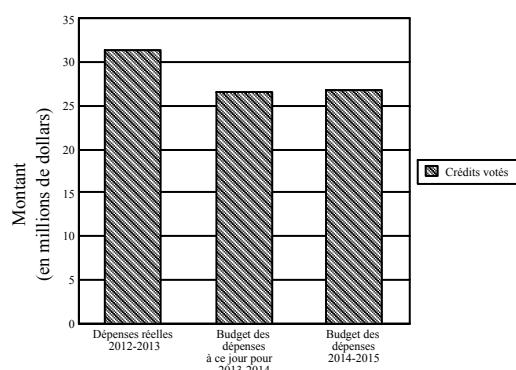
La Société a pour mission de promouvoir la culture scientifique et technique au Canada par la constitution, l'entretien et le développement d'une collection d'objets scientifiques et techniques principalement axée sur le Canada, et par la présentation de procédés et de productions de l'activité scientifique et technique, et de leurs rapports avec la société sur les plans économique, social et culturel.

La Société exerce ses activités sous le nom de la Société des Musées de sciences et technologies du Canada (SMSTC). Elle gère trois établissements muséaux : le Musée des sciences et de la technologie du Canada, le Musée de l'aviation et de l'espace du Canada et le Musée de l'agriculture et de l'alimentation du Canada. Des renseignements supplémentaires sont fournis dans le sommaire du Plan d'entreprise de la Société.

Le ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles est responsable de cette organisation.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014		Budget principal des dépenses 2014-2015		
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour			
(dollars)						
Dépenses budgétaires						
Crédits votés						
1	Paiements au Musée national des sciences et de la technologie à l'égard des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital	31 517 304	26 491 340	26 491 340		
Total des crédits votés		31 517 304	26 491 340	26 491 340		
Total des dépenses budgétaires		31 517 304	26 491 340	26 491 340		
				26 862 194		

Faits saillants

L'augmentation nette de 0,4 million de dollars des dépenses prévues du Musée national des sciences et de la technologie (MNST) par rapport au Budget principal des dépenses 2013-2014 est attribuable au financement accordé pour couvrir les augmentations salariales pour l'exercice 2013-2014.

En 2014-2015, le MNST s'efforcera de créer une présence nationale et de transférer le savoir de la manière décrite dans son plan d'entreprise. Au nombre des activités qu'entreprendra le MNST pour atteindre les objectifs stratégiques établis dans le plan d'entreprise, mentionnons :

- En attente du 150^e anniversaire du Canada en 2017, la Société travaillera à la création d'expositions et de programmes dans ses musées pour commémorer la contribution de la science, de la technologie et de l'innovation à la transformation de notre pays, en utilisant sa collection et le Panthéon canadien des sciences et du génie;
- La poursuite de l'initiative pancanadienne sur l'énergie. Au cours des deux prochaines années, le MNST conviera les Canadiens à des échanges significatifs sur les ressources non traditionnelles et le changement comportemental à l'égard de la consommation d'énergie;
- La participation à une nouvelle initiative : « Science alimentaire ». La Société cherchera à susciter la participation des Canadiens relativement à la science, à la technologie, au génie et aux mathématiques qui touchent l'agriculture et la production d'aliments;
- La poursuite du développement de la collection par l'entremise du Projet de rationalisation de la collection. Ce projet vise la présentation de recommandations pour les acquisitions et l'élimination de certains artefacts. Le processus de retrait d'inventaire est devenu une importante priorité pour le développement de la collection. Compte tenu du fait que l'espace réservé aux collections dépasse sa capacité, le retrait d'inventaire est la principale solution pour regagner l'espace requis afin de permettre l'acquisition d'importants artefacts servant à compléter la collection et à mieux « raconter » l'histoire du Canada;
- La consolidation des bases financières du MNST, le redressement de la structure immobilière et la protection de la viabilité.

Dépenses par résultat stratégique et programme

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015
		Budget principal des dépenses	
		(dollars)	
Budgétaire			
<i>Intérêt, connaissance, appréciation et respect à l'égard de la science et la technologie par l'entremise de la collection des objets scientifiques et technologiques, des programmes et de la recherche reflétant un point de vue canadien.</i>			
Partage des connaissances	11 476 340	11 532 194
Installations	9 800 000	9 850 000
Préservation du patrimoine	4 150 000	4 125 000
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>			
Services internes	1 065 000	1 355 000
<i>Fonds non alloués à l'Architecture d'alignement des programmes de 2014-2015</i>	31 517 304
Total	31 517 304	26 491 340	26 862 194

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Office des transports du Canada

Raison d'être

L'Office des transports du Canada (OTC) est un tribunal quasi judiciaire indépendant et un organisme de réglementation économique. Il prend des décisions sur un vaste éventail de questions au sujet des modes de transport relevant de l'autorité du Parlement, comme le prévoit la *Loi sur les transports au Canada* et d'autres textes législatifs.

Parmi les éléments de son mandat, il faut mentionner :

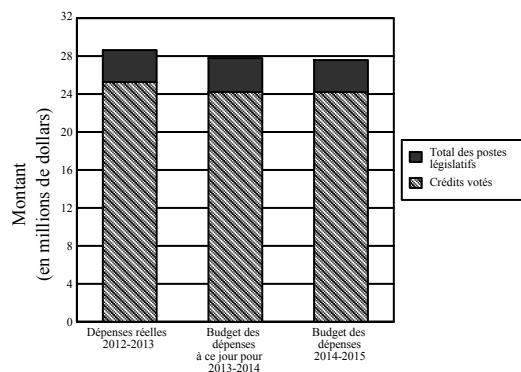
- la réglementation économique, pour octroyer des autorisations et délivrer des licences, des permis et des certificats, mais aussi prendre des décisions sur un large éventail de questions ayant trait au transport aérien, ferroviaire et maritime de compétence fédérale;
- le règlement des différends, afin de régler les plaintes sur les services, les taux, les droits et les frais de transport;
- l'accessibilité, pour veiller à ce que le réseau de transport fédéral soit accessible à tous, particulièrement aux personnes ayant une déficience.

Des renseignements supplémentaires sont fournis dans le rapport sur les plans et les priorités de l'Office.

Le ministre des Transports est responsable de cette organisation.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014		Budget principal des dépenses 2014-2015		
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour			
(dollars)						
Dépenses budgétaires						
Crédits votés						
1 Dépenses du Programme	25 289 763	24 153 322	24 153 322	24 299 370		
Total des crédits votés	25 289 763	24 153 322	24 153 322	24 299 370		
Total des postes législatifs	3 411 081	3 507 200	3 507 200	3 351 252		
Total des dépenses budgétaires	28 700 844	27 660 522	27 660 522	27 650 622		

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Faits saillants

L'OTC prévoit des dépenses budgétaires de 27,7 millions de dollars en 2014-2015. De ce montant, 24,3 millions de dollars requièrent l'approbation du Parlement. Le solde de 3,4 millions de dollars correspond aux prévisions réglementaires qui ne nécessitent pas une approbation supplémentaire; il est fourni à titre d'information.

Les dépenses prévues de l'OTC demeureront à peu près les mêmes que pour l'exercice précédent. En 2014-2015, l'OTC lancera son troisième plan stratégique et réalisera les activités liées aux priorités suivantes :

Excellence du service : L'Office est reconnu pour le caractère innovateur et l'excellence de ses services.

Réglementation efficace : Le régime de réglementation répond aux besoins des Canadiens et améliore la compétitivité et l'accessibilité du réseau de transport national.

Organisme à haut rendement : Les employés de l'Office sont engagés, compétents et bien renseignés et ils sont soutenus dans leur travail par des systèmes et des services efficaces et efficaces.

Dépenses par résultat stratégique et programme

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014 Budget principal des dépenses	Budget principal des dépenses 2014-2015
	(dollars)		
Budgétaire			
Règlement des différends transparent, juste et rapide et réglementation économique du réseau de transport national.			
Réglementation économique	12 878 593	11 940 173	11 760 314
Processus décisionnel formel et modes alternatifs de règlement des différends	8 337 217	8 464 881	8 978 938
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>			
Services internes	7 485 034	7 255 468	6 911 370
Total	28 700 844	27 660 522	27 650 622

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Office national de l'énergie

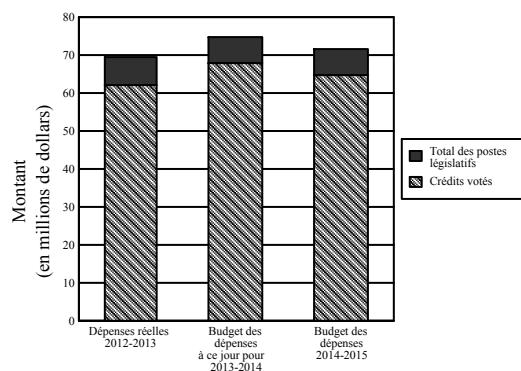
Raison d'être

L'Office national de l'énergie est un tribunal quasi judiciaire indépendant de compétence fédérale créé en 1959 afin de promouvoir, dans l'intérêt public canadien, la sûreté et la sécurité, la protection de l'environnement et l'efficience économique en vertu du mandat conféré par le Parlement au chapitre de la réglementation des pipelines, de la mise en valeur des ressources énergétiques et du commerce de l'énergie.

L'Office national de l'énergie rend compte au Parlement par l'entremise du ministre des Ressources naturelles.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014		Budget principal des dépenses 2014-2015		
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour			
(dollars)						
Dépenses budgétaires						
Crédits votés						
1 Dépenses du Programme	61 997 295	55 241 279	67 621 279	64 555 107		
Total des crédits votés	61 997 295	55 241 279	67 621 279	64 555 107		
Total des postes législatifs	7 548 346	7 195 012	7 195 012	6 760 943		
Total des dépenses budgétaires	69 545 641	62 436 291	74 816 291	71 316 050		

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Faits saillants

L'Office national de l'énergie prévoit des dépenses budgétaires de 71,3 millions de dollars pour 2014-2015. De cette somme, un montant de 64,6 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 6,8 millions de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

La hausse des dépenses prévues par rapport au Budget principal des dépenses 2013-2014 est principalement attribuable à une augmentation de 8,3 millions de dollars aux fins du déménagement du bureau de l'Office situé à Calgary.

Dépenses par résultat stratégique et programme

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014 Budget principal des dépenses	Budget principal des dépenses 2014-2015
	(dollars)		
Budgétaire			
<i>La réglementation des pipelines et des lignes de transport d'électricité, de la mise en valeur des ressources énergétiques et du commerce de l'énergie contribue à assurer la sécurité des Canadiens et Canadiennes, la protection de l'environnement et l'existence d'une infrastructure et de marchés énergétiques efficents, le tout dans le respect des droits et des intérêts des parties touchées par les décisions et les recommandations de l'ONÉ.</i>			
Réglementation de l'énergie	44 125 872	33 618 378	39 482 860
Programme d'information sur l'énergie	5 974 560	7 810 511	5 294 553
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>			
Services internes	19 445 209	21 007 402	26 538 637
Total	69 545 641	62 436 291	71 316 050

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Liste des paiements de transfert de 2014-2015

	Dépenses réelles 2012-2013	Budget principal des dépenses 2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015
	(dollars)		
Contributions			
Programme d'aide financière aux participants	122 719	2 114 067	3 614 067

Office national du film

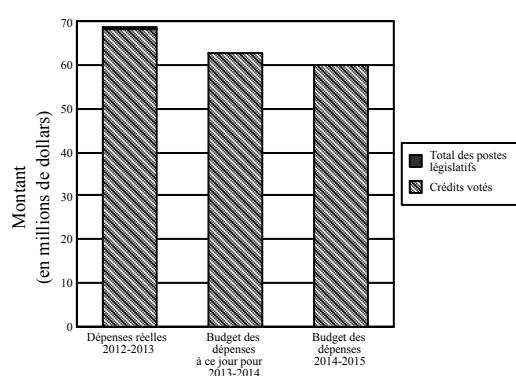
Raison d'être

L'Office national du film (ONF) a été créé par une loi du Parlement fédéral en 1939 et rend compte au Parlement canadien par l'entremise de la ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles. L'ONF a pour mandat de produire et distribuer des œuvres originales et innovatrices lesquelles font mieux comprendre les enjeux auxquels doit faire face la population canadienne et qui font connaître les valeurs et points de vue canadiens au pays et dans le monde. Au fil des décennies, il est devenu la norme en matière d'innovation audiovisuelle au Canada.

En tant que producteur et distributeur public d'œuvres audiovisuelles, l'ONF joue un rôle essentiel en offrant une perspective de la richesse et de la diversité canadiennes. C'est à travers des documentaires d'auteur, des films d'animation et des nouveaux médias qu'il explore les enjeux sociaux contemporains. Depuis sa fondation, l'ONF joue un rôle important en soulignant les changements et événements marquants de la société canadienne.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014		Budget principal des dépenses 2014-2015
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour	
		(dollars)		
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses du Programme	68 163 346	62 890 037	62 890 037	59 912 241
Total des crédits votés	68 163 346	62 890 037	62 890 037	59 912 241
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>588 515</i>
Total des dépenses budgétaires	68 751 861	62 890 037	62 890 037	59 912 241

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Faits saillants

L'Office national du film (ONF) prévoit des dépenses budgétaires de 59,9 millions de dollars pour 2014-2015, qui doivent être approuvées par le Parlement. En comparaison avec 2013-2014, les dépenses prévues de l'ONF pour 2014-2015 ont été réduites en raison :

- d'économies réalisées dans le cadre de l'examen des dépenses du budget fédéral de 2012 d'un montant de 3 409 000 \$;
- du rajustement, au montant total de 591 000 \$, des taux du régime d'avantages sociaux des employés (RASE) passant de 25,7 p. 100 à 24,8 p. 100;
- du transfert de fonds au titre de l'initiative de transformation de l'administration de la paie au montant de 30 000 \$;
- des rajustements de rémunération pour la convention collective en 2013-2014 au montant de 652 000 \$;

- du financement (1^{er} prêt) au montant de 400 000 \$ pour la relocalisation de l'administration centrale de l'ONF. Le remboursement de la dette commencera à être effectué en 2017-2018. À noter que ce montant est présenté sous la rubrique « services internes » ce qui explique l'augmentation temporaire de 2014-2015

Le Plan stratégique 2013-2018 continue de nous guider à mesure que nous nous adaptons aux changements continus du paysage médiatique et que nous créons des œuvres qui développent l'imagination de l'artiste et du public.

En 2014-2015, l'ONF prévoit pousser encore plus loin l'enveloppe artistique en produisant des expériences audiovisuelles distinctives et immersives qui répondent aux besoins et à l'intérêt du public.

Dépenses par résultat stratégique et programme

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014 Budget principal des dépenses	Budget principal des dépenses 2014-2015			
	(dollars)					
Budgétaire						
<i>Les histoires et les perspectives canadiennes sont présentes dans les médias audiovisuels et rendues accessibles à la population du Canada et du reste du monde.</i>						
Production audiovisuelle	41 897 936	37 909 943	37 939 002			
Accessibilité et interaction avec l'auditoire	19 209 203	17 130 896	13 696 530			
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>						
Services internes	7 644 722	7 849 198	8 276 709			
Total	68 751 861	62 890 037	59 912 241			

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Liste des paiements de transfert de 2014-2015

	Dépenses réelles 2012-2013	Budget principal des dépenses 2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015			
	(dollars)					
Contributions						
Contributions pour le développement des compétences et des contenus						
	184 400	80 000	80 000			

Patrimoine canadien

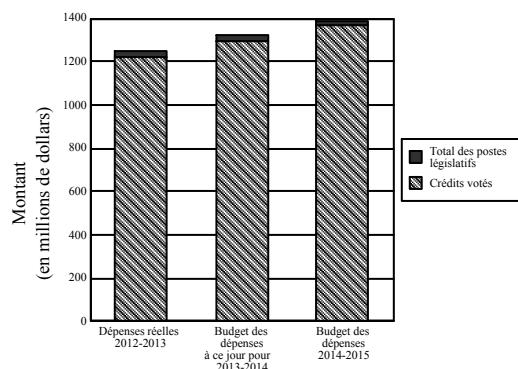
Raison d'être

Le ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles est responsable de cette organisation.

Le ministère du Patrimoine canadien et les principales institutions culturelles canadiennes jouent un rôle vital dans la vie culturelle, civique et économique des Canadiens. Nous travaillons ensemble pour appuyer la culture, les arts, le patrimoine, les langues officielles, la citoyenneté et la participation, ainsi que les initiatives liées aux Autochtones, à la jeunesse et aux sports.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014		Budget principal des dépenses 2014-2015		
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour			
(dollars)						
Dépenses budgétaires						
Crédits votés						
1 Dépenses de fonctionnement	178 306 584	162 928 160	165 068 924	178 337 991		
5 Subventions et contributions	1 041 770 492	1 131 552 460	1 133 745 259	1 187 709 835		
Total des crédits votés	1 220 077 076	1 294 480 620	1 298 814 183	1 366 047 826		
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>27 350 479</i>	<i>22 745 046</i>	<i>22 745 046</i>	<i>24 002 161</i>		
Total des dépenses budgétaires	1 247 427 555	1 317 225 666	1 321 559 229	1 390 049 987		

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Faits saillants

Le ministère du Patrimoine canadien prévoit des dépenses budgétaires de 1,39 milliard de dollars en 2014-2015. De cette somme, un montant de 1,37 milliard de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 24,0 millions de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif. Ceci représente une augmentation de 72,8 millions de dollars comparativement au Budget principal des dépenses 2013-2014.

L'augmentation nette tient à une augmentation de 15,4 millions de dollars au titre du crédit 1 (Dépenses de fonctionnement), à une augmentation de 56,1 millions de dollars au titre du crédit 5 (Subventions et contributions) et à une augmentation de 1,3 million de dollars dans les prévisions législatives. L'augmentation de 15,4 millions de dollars au titre du crédit 1 est principalement attribuable à:

- une augmentation de 14,2 millions de dollars pour le transfert du programme Expérience de la capitale de la

Commission de la capitale nationale;

- une augmentation de 1,8 million de dollars pour le transfert de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada en raison d'une diminution des besoins en matière de locaux.

L'augmentation de 56,1 millions de dollars au titre du crédit 5 est principalement attribuable à :

- une augmentation de 71,6 millions de dollars pour les Jeux panaméricains de 2015;
- une augmentation de 3,9 millions de dollars pour le renouvellement de la Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne;
- une réduction de 4,7 millions de dollars pour le Programme des Autochtones;
- une réduction de 4,0 millions de dollars pour le Programme d'accueil expliquée par le report de fonds pour les voyages des Jeux du Canada de 2013;
- une réduction de 3,7 millions de dollars pour la commémoration du Bicentenaire de la guerre de 1812;
- une réduction de 3,0 millions de dollars pour le Programme de soutien au sport – ParticipAction et le Grand défi Pierre Lavoie expliquée par le financement de programme qui devait se terminer à la fin de l'exercice 2013-2014;
- Une réduction de 2,0 millions de dollars pour TV5 expliquée par une portion du financement de programme qui devait se terminer à la fin de l'exercice 2013-2014.

Dépenses par résultat stratégique et programme

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014 Budget principal des dépenses	Budget principal des dépenses 2014-2015			
	(dollars)					
Budgétaire						
<i>Les Canadiens partagent, expriment et apprécient leur identité canadienne.</i>						
Langues officielles	359 434 835	348 369 118	353 135 274			
Appartenance au Canada	79 587 588	56 919 095	64 436 036			
Engagement et participation communautaire	47 473 128	46 062 796	44 583 276			
<i>Les expressions artistiques et le contenu culturel sont créés et accessibles au pays et à l'étranger.</i>						
Industries culturelles	304 377 508	299 943 524	302 346 433			
Arts	117 834 528	117 779 195	116 604 709			
Patrimoine	40 005 590	40 332 638	39 577 341			
<i>Les Canadiens participent et excellent dans le sport.</i>						
Sport	224 955 539	332 917 526	398 057 989			
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>						
Services internes	73 758 839	74 901 774	71 308 929			
Total	1 247 427 555	1 317 225 666	1 390 049 987			

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Liste des paiements de transfert de 2014-2015

	Dépenses réelles 2012-2013	Budget principal des dépenses 2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015
	(dollars)		
<u>Subventions</u>			
Subventions pour le Fonds du Canada pour les périodiques	69 975 611	72 775 054	72 775 054
Subventions à l'appui du programme Développement des communautés de langue officielle	7 642 617	33 322 973	33 322 973
Subventions au Programme d'aide aux athlètes	27 364 917	28 000 000	28 000 000
Subventions pour le Fonds du Canada pour l'investissement en culture	15 947 335	19 038 432	19 038 432
Subventions pour financer le programme Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine	9 636 449	14 355 000	14 355 000
Subventions pour le Fonds du Canada pour la présentation des arts	8 440 812	10 500 000	10 500 000
Subventions au Fonds du livre du Canada	1 521 806	8 300 000	8 300 000
Subvention à TV5 Monde	6 375 084	8 500 000	8 000 000
Subventions à l'appui du Programme des célébrations et commémorations	6 449 660	7 300 000	8 000 000
Subventions à l'appui du programme Mise en valeur des langues officielles	395 793	5 599 842	5 599 842
Subventions en vertu du Programme d'aide aux musées	2 136 187	4 663 680	4 663 680
Subventions pour le Fonds du Canada pour les espaces culturels	1 716 070	3 000 000	3 000 000
Subventions au Fonds de la musique du Canada	2 000 000	2 000 000
Subventions à l'appui du Programme des Autochtones	82 604	1 340 000	1 340 000
Subventions à l'appui du Fonds pour l'histoire du Canada	1 150 060	1 150 060
Subventions aux lieutenants-gouverneurs de chaque province du Canada à titre d'indemnités pour les frais engagés dans l'exercice de leurs fonctions :			
Québec	147 372	147 372	147 372
Ontario	95 000	105 627	105 627
Colombie-Britannique	97 814	97 814	97 814
Terre-Neuve-et-Labrador	77 590	77 590	77 590
Alberta	75 940	75 940	75 940
Manitoba	73 762	73 762	73 762
Saskatchewan	73 758	73 758	73 758
Nouvelle-Écosse	64 199	64 199	64 199
Nouveau-Brunswick	62 947	62 947	62 947
Île-du-Prince-Édouard	57 071	57 071	57 071
Subventions à l'appui de projets Échange-Jeunesse innovateurs	100 000	100 000
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>1 096 458</i>	<i>819 000</i>	<i>819 000</i>
<u>Contributions</u>			
Contributions au Programme d'accueil	33 072 773	146 109 211	213 752 765
Contributions à l'appui du programme Développement des communautés de langue officielle	216 896 354	188 349 017	191 099 017
Contributions au Programme de soutien au sport	149 848 063	145 815 064	142 815 064

	Dépenses réelles 2012-2013	Budget principal des dépenses	Budget principal des dépenses
		2013-2014	2014-2015
		(dollars)	
Contributions pour soutenir le Fonds des médias du Canada	134 146 077	134 146 077	134 146 077
Contributions à l'appui du programme Mise en valeur des langues officielles	115 753 432	105 923 289	105 923 289
Contributions au Fonds du livre du Canada	34 872 656	28 366 301	28 366 301
Contributions pour le Fonds du Canada pour la formation dans le secteur des arts	22 450 000	22 779 440	22 779 440
Contributions pour le Fonds du Canada pour les espaces culturels	24 783 550	24 358 613	22 508 613
Contributions au Fonds de la musique du Canada	24 681 586	20 789 231	21 939 231
Contributions pour le Fonds du Canada pour la présentation des arts	20 166 597	18 472 742	18 472 742
Contributions à l'appui de l'initiative Échanges Canada	17 562 353	17 686 359	17 686 359
Contributions à l'appui du Programme des Autochtones	15 938 791	16 209 757	11 514 078
Contributions en vertu du Programme d'aide aux musées	12 407 263	11 076 284	11 076 284
Contributions à l'appui du Fonds pour l'histoire du Canada	4 898 042	2 937 330	5 037 330
Contributions pour financer le programme Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine	8 610 758	3 300 000	3 300 000
Contributions à la fiducie des édifices des Pères de la Confédération, Charlottetown, î.P.É.	3 000 000	3 005 000	3 005 000
Contributions pour le Fonds du Canada pour l'investissement en culture	5 239 242	2 933 773	2 993 273
Contributions à TV5	4 981 587	4 460 900	2 960 900
Contributions à l'appui du Programme des célébrations et commémorations	15 014 376	7 194 367	2 494 367
Contributions pour le Fonds du Canada pour les périodiques	2 215 848	1 999 544	1 999 544
Contributions à l'appui du programme Les jeunes s'engagent	4 177 209	3 453 023	1 453 023
Contributions à l'appui du Programme de contestation judiciaire	495 000	1 406 017	1 406 017

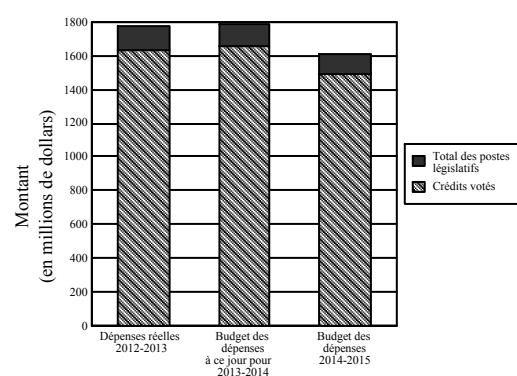
Pêches et Océans

Raison d'être

Pêches et Océans Canada appuie la croissance économique vigoureuse de notre industrie des pêches et de notre secteur maritime. Il contribue également à une économie prospère axée sur le commerce mondial en soutenant les exportations et en favorisant un commerce maritime sécuritaire. Le ministère appuie l'innovation nécessaire à une économie fondée sur le savoir au moyen de la recherche dans des secteurs en expansion, tels que l'aquaculture et la biotechnologie. Les activités du ministère fournissent aux Canadiens un environnement propre et sain ainsi que des écosystèmes aquatiques durables grâce à la protection de l'habitat, à la gestion des océans ainsi qu'à la recherche sur les écosystèmes. L'édification d'un Canada sécuritaire et sécurisé repose sur la sécurité maritime, la navigation sécuritaire, une présence sur nos plans d'eau et l'efficacité des services de recherche et de sauvetage que fournit quotidiennement la Garde côtière canadienne. Cet organisme est placé sous la responsabilité du ministre des Pêches et des Océans.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014		Budget principal des dépenses 2014-2015		
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour			
(dollars)						
Dépenses budgétaires						
Crédits votés						
1 Dépenses de fonctionnement	1 241 000 803	1 119 719 113	1 212 742 807	1 101 569 625		
5 Dépenses en capital	307 868 372	360 102 196	354 756 113	325 273 149		
10 Subventions et contributions	88 186 047	59 091 192	88 234 171	57 853 950		
Total des crédits votés	1 637 055 222	1 538 912 501	1 655 733 091	1 484 696 724		
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>140 050 022</i>	<i>129 976 884</i>	<i>133 127 826</i>	<i>120 614 124</i>		
Total des dépenses budgétaires	1 777 105 244	1 668 889 385	1 788 860 917	1 605 310 848		

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Faits saillants

Pêches et Océans Canada a trois résultats stratégiques découlant de son mandat :

- Des secteurs maritimes et des pêches économiquement prospères;
- Des écosystèmes aquatiques durables;
- Des eaux sécuritaires et sécurisées.

Pêches et Océans Canada prévoit des dépenses budgétaires de 1,6 milliard de dollars en 2014-2015. En comparaison avec l'exercice 2013-2014, le budget principal des dépenses a diminué de 63,6 millions de dollars. Les principaux

changements comprennent :

- Une augmentation de 32,0 millions de dollars pour l'acquisition des navires hauturiers de science de la Garde côtière canadienne;
- Une augmentation de 24,3 millions de dollars pour l'amélioration du régime de prévention, de préparation et d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures provenant de navires (phase 1, partie 1 et partie 2);
- Une augmentation de 10,5 millions de dollars pour le renouvellement du Programme d'aquaculture durable;
- Une diminution de 45,2 millions de dollars liée aux mesures d'économies s'inscrivant dans le cadre de l'examen des dépenses du budget fédéral de 2012;
- Une diminution de 36,8 millions de dollars liée à l'acquisition des navires de patrouille semi-hauturiers;
- Une diminution de 30,2 millions de dollars pour la prolongation de la durée de vie et la modernisation de mi-vie des navires de la Garde côtière canadienne;
- Une diminution de 5,4 millions de dollars liée aux mesures de l'examen ciblé des opérations, annoncées dans le budget fédéral de 2013;
- Une diminution de 5,0 millions de dollars liée à l'achèvement de l'initiative visant à soutenir les pêcheurs de homard du Québec et du Canada atlantique ainsi que l'industrie du homard du Québec et du Canada atlantique.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le rapport sur les plans et les priorités.

Dépenses par résultat stratégique et programme

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015		
		Budget principal des dépenses 2013-2014			
<i>(dollars)</i>					
Budgétaire					
<i>Des eaux sécuritaires et sécurisées.</i>					
État de préparation opérationnelle de la flotte	431 657 999	477 114 152	434 001 300		
État de préparation des actifs terrestres	137 714 376	109 646 331	114 469 108		
Services de communications et de trafic maritimes	52 570 352	45 502 287	39 400 851		
Services de recherche et sauvetage	38 113 431	34 173 775	30 359 815		
Produits et services hydrographiques	30 368 076	26 590 333	26 671 207		
Collège de la garde côtière canadienne	15 886 367	10 912 075	12 928 545		
Sécurité maritime	6 614 796	8 337 583	9 240 284		
Prévisions océaniques	17 282 396	9 547 026	8 799 464		
<i>Des secteurs maritimes et des pêches économiquement prospères.</i>					
Gestion intégrée des pêches	120 395 929	144 397 270	132 448 762		
Ports pour petits bateaux	111 762 240	97 933 771	94 277 242		
Stratégies et gouvernance autochtones	85 309 398	56 875 763	54 778 338		
Navigation maritime	51 599 881	42 360 512	34 167 537		
Programme de mise en valeur des salmonidés	29 034 212	29 688 187	29 597 995		
Programme d'aquaculture durable	34 288 659	20 674 443	29 222 400		
Engagement à l'échelle internationale	14 033 632	14 972 643	14 882 983		
Santé des animaux aquatiques	6 015 341	5 772 301	5 564 900		
Biotechnologie et génomique	3 327 949	3 576 752	2 918 827		
Programme d'adaptation au changement climatique	3 119 554	2 310 465		
Délimitation du territoire	3 944 254	2 180 095	742 607		
<i>Des écosystèmes aquatiques durables.</i>					
Conformité et application de la loi	107 321 670	105 381 968	101 372 908		
Protection des pêches	59 662 859	58 417 049	62 943 218		
Gestion des océans	37 284 599	30 062 652	38 351 812		
Gestion des espèces en péril	22 438 827	23 641 311	22 350 000		
Services d'intervention environnementale	11 147 469	10 346 850	12 932 842		

Budgétaire	Dépenses réelles	2013-2014	Budget principal	Budget principal
	2012-2013	Budget principal	des dépenses	des dépenses
	<i>(dollars)</i>			
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>				
Services internes	301 461 246	286 815 011	290 577 438	
<i>Fonds non alloués à l'Architecture d'alignement des programmes de 2014-2015</i>	47 869 286	10 849 691	
Total	1 777 105 244	1 668 889 385	1 605 310 848	

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Liste des paiements de transfert de 2014-2015

	Dépenses réelles 2012-2013	Budget principal des dépenses 2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015
	(dollars)		
<u>Subventions</u>			
Programme de subvention globale pour la disposition de ports pour petits bateaux	365 000	500 000	500 000
Subventions pour l'aliénation des phares excédentaires	312 000	500 000	500 000
Subventions à l'appui des organismes qui participent à la recherche, à la mise en valeur, à la gestion et à la promotion des activités liées aux pêches et océans	156 519	238 000	238 000
<u>Contributions</u>			
Contributions à l'appui d'une participation accrue des Autochtones aux pêches commerciales, aux ententes de gestion des pêches coopératives et aux consultations liées aux ententes de pêches des Autochtones	46 690 567	26 729 300	26 849 710
Contributions en vertu du Programme autochtone de gestion des ressources aquatiques et océaniques	19 346 174	14 363 000	14 363 000
Contributions à l'appui du Programme de partenariats relatifs à la conservation des pêches récréatives	6 369 148
Ententes de contributions pour permettre aux associations liées à la Garde côtière auxiliaire canadienne (GCAC) de procéder à des activités autorisées relatives aux opérations de recherche et de sauvetage en mer (SAR), de la prévention SAR et d'autres activités liées à la sécurité	5 090 000	5 021 000	5 021 000
Contributions à l'appui du Programme de contributions de catégorie de ports pour petits bateaux	3 174 765	5 500 000	2 300 000
Contribution à la Fondation du saumon du Pacifique	373 396	962 000	962 000
Contributions à l'appui du Programme de contribution à la recherche universitaire afin de soutenir le perfectionnement et la recherche universitaire relativement aux priorités scientifiques	265 165	268 000
Contribution au Sous-comité du saumon de la Commission de gestion du poisson et de la faune du Yukon en vue de mettre en œuvre les responsabilités qui se rapportent aux règlements des revendications territoriales globales	224 925	236 700	241 900
Contributions à l'appui des organismes qui participent à la recherche, à la mise en valeur, à la gestion et à la promotion des activités liées aux pêches et océans	177 000	241 192	241 192

PPP Canada Inc.

Raison d'être

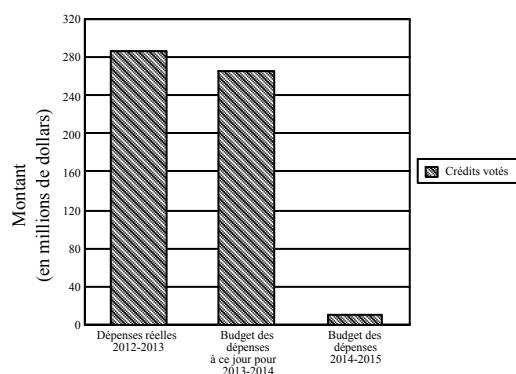
PPP Canada est une société d'État créée en 2008 en vue d'appuyer les partenariats public-privés (PPP). Le ministre des Finances est responsable de cette organisation.

Les PPP sont une méthode alternative pour approvisionner des projets d'infrastructure publique d'envergure et complexes. Les gouvernements ont accès à l'expertise, à la technologie et au capital du secteur privé grâce à des contrats en PPP à long terme comportant des éléments de conception, de construction, de financement, d'entretien et d'exploitation.

PPP Canada agit en tant que première source pour les sujets relatifs aux PPP grâce au développement et au partage des connaissances. En outre, PPP Canada fournit expertise et conseils relativement à l'évaluation et à la concrétisation de PPP au niveau fédéral, et tire parti de l'optimisation des ressources provenant des investissements dans les projets d'infrastructure provinciaux, territoriaux, municipaux et des Premières Nations grâce au Fonds PPP Canada.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014		Budget principal des dépenses 2014-2015		
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour			
(dollars)						
Dépenses budgétaires						
Crédits votés						
1	Paiements à PPP Canada Inc. pour le fonctionnement et l'exécution des programmes	12 450 000	12 300 000	12 300 000		
-	Paiements à PPP Canada Inc. pour les investissements du Fonds PPP Canada	275 000 000	252 900 000	252 900 000		
Total des crédits votés		287 450 000	265 200 000	9 500 000		
Total des dépenses budgétaires		287 450 000	265 200 000	9 500 000		

Faits saillants

PPP Canada prévoit des dépenses budgétaires de 9,5 millions de dollars dans le Budget principal des dépenses 2014-2015, qui doivent être approuvées par le Parlement.

Le montant de 9,5 millions de dollars en fonds de fonctionnement couvrira les frais liés à la rémunération et aux

avantages sociaux; à l'équipement et aux espaces de bureaux; aux activités favorisant les efforts continus pour développer l'expertise interne et améliorer la connaissance du personnel de PPP Canada par l'élaboration d'outils, d'études et de produits pertinents; aux activités en appui aux efforts déployés en vue de fournir des conseils sur la réalisation de projets pour le gouvernement fédéral, y incluant la création et la production d'une série d'outils et de guides fédéraux; et aux activités associées au Fonds PPP Canada, y incluant des activités de diffusion et de sensibilisation.

Le Plan d'action économique de 2013 propose de verser un financement de 1,25 milliard de dollars sur cinq ans pour renouveler le Fonds PPP Canada. Le profil de financement pour le renouvellement du Fonds PPP Canada ainsi que les fonds d'exploitation connexes devraient être présentés dans les Budgets supplémentaires des dépenses 2014-2015. Le Fonds PPP Canada continuera de mettre l'accent sur le soutien de projets de PPP novateurs qui représentent une utilisation judicieuse des ressources pour l'ensemble des Canadiens et qui favorisent le développement du marché canadien des PPP. Ce nouvel investissement ciblera les administrations qui manquent d'expérience en ce qui a trait à ce mode d'approvisionnement.

Le Plan d'action économique de 2013 propose également d'imposer une présélection des PPP aux projets des provinces, des territoires et des municipalités qui font l'objet d'une demande de financement dans le cadre du Fonds Chantiers Canada et dont les coûts d'immobilisation dépassent 100 millions de dollars. Cette présélection déterminera si ce mode d'approvisionnement permettrait une utilisation optimale des ressources. PPP Canada est le centre d'expertise du gouvernement du Canada sur les PPP, et il jouera un rôle de premier plan pour faciliter la présélection des PPP.

Dépenses par résultat stratégique et programme

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015		
		Budget principal des dépenses 2014-2015			
<i>(dollars)</i>					
Budgétaire					
<i>Transformer le Canada en chef de file des partenariats public-privé.</i>					
Initiatives fédérales concernant les partenariats public-privé	265 200 000	9 500 000		
<i>Fonds non alloués à l'Architecture d'alignement des programmes de 2014-2015</i>	287 450 000		
Total	287 450 000	265 200 000	9 500 000		

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Ressources naturelles

Raison d'être

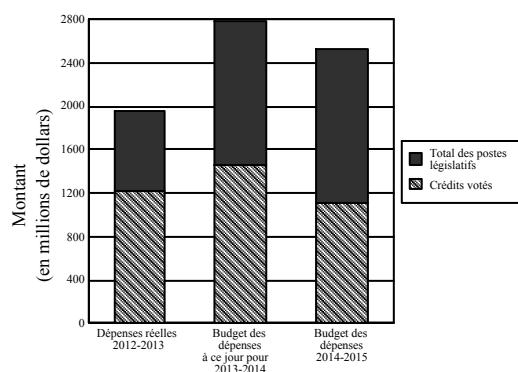
Le ministre des Ressources naturelles est responsable de ce ministère.

La vision du ministère des Ressources naturelles (RNCAN) consiste à améliorer la qualité de vie des Canadiens en créant un avantage durable en matière de ressources. Le Ministère cherche à réaliser cette vision en travaillant à renforcer la compétitivité des secteurs des ressources naturelles et à accroître leur contribution à l'économie du Canada; en favorisant le développement durable des ressources canadiennes de façon à améliorer la réputation mondiale du Canada à titre de chef de file de la protection de l'environnement; et en utilisant ses connaissances sur la masse continentale du Canada et son expertise dans ce domaine pour accroître la sûreté et la sécurité des Canadiens.

Des renseignements supplémentaires comme les autorisations, le mandat et les activités de programme du Ministère sont fournis dans le rapport sur les plans et les priorités de RNCAN.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014		Budget principal des dépenses 2014-2015		
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour			
(dollars)						
Dépenses budgétaires						
Crédits votés						
1 Dépenses de fonctionnement	765 184 744	787 602 384	830 745 258	649 823 365		
5 Dépenses en capital	29 045 487	25 535 435	25 935 436	12 777 080		
10 Subventions et contributions	423 456 774	638 924 120	608 827 748	444 039 000		
Total des crédits votés	1 217 687 005	1 452 061 939	1 465 508 442	1 106 639 445		
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>749 123 959</i>	<i>1 314 952 299</i>	<i>1 315 426 979</i>	<i>1 428 011 166</i>		
Total des dépenses budgétaires	1 966 810 964	2 767 014 238	2 780 935 421	2 534 650 611		

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Faits saillants

RNCAN disposait d'autorisations totalisant 2,39 milliards de dollars pour l'exercice 2012-2013. Les dépenses réelles totales de RNCAN pour 2012-2013 se chiffraient à 1,97 milliard de dollars. Ces deux montants comprenaient 0,68 milliard de dollars pour les programmes législatifs relatifs aux accords sur les ressources extracôtières de l'Atlantique.

RNCan prévoit des dépenses budgétaires de 2,53 milliards de dollars pour l'exercice 2014-2015. De cette somme, un montant de 1,11 milliard de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 1,43 milliard de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

La diminution de 232,4 millions de dollars ou de 8,4 p. 100 du budget principal des dépenses, qui est passé de 2 767 millions de dollars en 2013-2014 à 2 534,6 millions de dollars en 2014-2015, est attribuable à des réductions de 142,3 millions de dollars des coûts de fonctionnement, de 12,8 millions de dollars des coûts des immobilisations et de 77,3 millions de dollars des paiements de transfert. Les facteurs ayant contribué à la diminution nette comprennent notamment :

- une augmentation de 79,3 millions de dollars pour la subvention législative à Technologies du développement durable Canada pour le Fonds des biocarburants de la prochaine génération;
- une augmentation de 57,4 millions de dollars des paiements législatifs au Fonds terre-neuvien des recettes provenant des ressources en hydrocarbures extracôtiers;
- une augmentation de 33,2 millions de dollars pour l'Initiative de la région de Port Hope;
- une augmentation de 20,9 millions de dollars pour la campagne de mobilisation et de sensibilisation des intervenants visant à accroître la prospérité du Canada;
- une augmentation de 12,9 millions de dollars pour mettre en œuvre la phase 2 du programme de la Géocartographie de l'énergie et des minéraux;
- une augmentation de 12,5 millions de dollars pour la subvention votée à Technologies du développement durable Canada pour le Fonds d'appui technologique au développement durable;
- une augmentation de 10,0 millions de dollars pour la mise en œuvre de la restructuration des laboratoires nucléaires d'Énergie atomique du Canada limitée;

Ces augmentations sont compensées par :

- une diminution de 172,1 millions de dollars au titre du Programme des responsabilités nucléaires héritées;
- une diminution de 115,5 millions de dollars liée au Fonds pour l'énergie propre;
- une diminution de 37,5 millions de dollars pour le programme Investissements dans la transformation de l'industrie forestière;
- une diminution de 31,2 millions de dollars pour le programme à l'appui d'écoÉNERGIE pour les biocarburants;
- une diminution de 25,0 millions de dollars pour la subvention votée à Technologies du développement durable Canada pour le Fonds des biocarburants de la prochaine génération;
- une diminution de 16,0 millions de dollars pour les mesures d'économies du budget fédéral de 2012 relatifs à des programmes ne figurant pas dans les présents faits saillants;
- une diminution de 11,1 millions de dollars des paiements législatifs versés au Compte des recettes extracôtières de la Nouvelle-Écosse;
- une diminution de 9,2 millions de dollars pour le renouvellement des stations-relais pour satellites de RNCan;
- une diminution de 8,1 millions de dollars pour les paiements de rajustement à l'égard de la part de la Couronne pour les ressources pétrolières extracôtieres de la Nouvelle-Écosse;
- une diminution de 5,2 millions de dollars pour le Laboratoire de la technologie des matériaux CANMET;
- une diminution de 5,0 millions de dollars pour le Programme d'accélération des technologies d'isotopes;
- une diminution de 4,5 millions de dollars pour les programmes de publicité gouvernementale;
- une diminution de 3,6 millions de dollars pour l'Initiative géoscientifique ciblée;
- une diminution de 3,4 millions de dollars pour le Programme de recherche et de développement énergétiques;
- une diminution de 3,0 millions de dollars pour appuyer le secteur forestier canadien grâce au développement des marchés et à la promotion de l'innovation;
- une diminution de 8,2 millions de dollars liée à tous les autres programmes.

Dépenses par résultat stratégique et programme

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015
		Budget principal des dépenses 2014-2015	
Budgétaire			
<i>Les secteurs des ressources naturelles canadiens sont concurrentiels à l'échelle mondiale.</i>			
Programmes législatifs – zones extracôtières de l'Atlantique	684 964 769	1 255 167 000	1 293 425 000
Innovation menant à de nouveaux produits et procédés	93 948 144	102 524 720	67 598 586
Accès au marché et diversification	55 420 361	45 129 165	56 085 530
Investissement dans les secteurs des ressources naturelles	73 319 149	54 483 815	55 641 175
<i>Les secteurs des ressources naturelles et les consommateurs sont respectueux de l'environnement.</i>			
Pratiques écoénergétiques et sources d'énergie à plus faible émission de carbone	342 424 547	444 317 618	464 018 045
Gestion responsable des ressources naturelles	236 874 939	318 796 256	179 373 009
Innovation technologique	152 200 348	265 761 737	150 090 774
<i>Les Canadiens ont l'information nécessaire pour gérer leurs terres et leurs ressources naturelles, et sont protégés contre les risques associés.</i>			
Protection des Canadiens et des ressources naturelles	55 604 146	58 267 829	55 878 527
Information sur la masse terrestre	90 961 341	66 755 738	53 620 414
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>			
Services internes	181 093 220	155 810 360	158 919 551
Total	1 966 810 964	2 767 014 238	2 534 650 611

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Liste des paiements de transfert de 2014-2015

	Dépenses réelles 2012-2013	Budget principal des dépenses 2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015
		<i>(dollars)</i>	
<u>Subventions</u>			
Subvention à la Fondation du Canada pour l'appui technologique au développement durable pour le Fonds des biocarburants de la prochaine génération	50 000 000	25 000 000
Subvention à la Fondation du Canada pour l'appui technologique au développement durable pour le Fonds pour l'appui technologique au développement durable	12 500 000
Subventions à l'appui du Programme de protection d'évaluation des propriétés et du Programme de protection contre la perte de revenus découlant de taxes municipales associées à l'élimination des déchets de faible radioactivité dans la région de Port Hope	944 988	750 000	2 600 000
Subventions à l'appui des organismes s'occupant de recherche, de développement et d'activités de promotion qui contribuent aux objectifs du Ministère	2 054 324	2 221 000	1 783 000
Subventions à l'appui du programme Géocartographie de l'énergie et des minéraux	800 000
Subventions à l'appui d'une campagne de mobilisation et de sensibilisation soutenue	100 000
<i>Total des postes législatifs</i>	79 338 000
<u>Contributions</u>			
Contributions à l'appui d'écoÉNERGIE pour les biocarburants	130 046 621	176 760 000	145 700 000
Contributions à l'appui d'écoÉNERGIE pour l'électricité renouvelable	127 584 238	137 939 000	137 939 000
Contributions pour appuyer l'initiative écoÉNERGIE sur l'innovation	15 858 744	27 926 000	27 926 000
Programme de contribution pour l'encouragement à la production d'énergie éolienne	29 604 000	25 304 000	22 704 000
Contributions à l'appui du programme de promotion de l'innovation en foresterie	27 361 766	23 700 000	22 700 000
Programme de contribution pour l'expansion des perspectives commerciales	16 671 820	14 200 000	11 900 000
Programme du Fonds pour l'énergie propre	26 469 464	116 900 000	9 400 000
Contribution à l'appui de la phase de nettoyage de l'installation minière d'uranium de Gunnar	2 361 000	4 817 000
Initiatives d'adaptation aux changements climatiques	766 569	4 700 000	4 815 000
Contributions à l'appui du Programme d'accélération des technologies d'isotopes visant à faire avancer le développement de solutions de recharge aux technologies existantes de production d'isotopes médicaux	6 080 000	8 595 000	3 960 000
Contributions pour appuyer le programme écoÉNERGIE pour efficacité énergétique	1 605 773	2 805 000	2 785 000

	Dépenses réelles 2012-2013	Budget principal des dépenses 2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015
		(dollars)	
Renouvellement et augmentation des fonds pour les instituts de recherche forestière	4 228 000	2 368 000	2 368 000
Contributions à l'appui des organismes qui participent à la recherche, au développement et à la promotion des activités qui contribuent à l'atteinte des objectifs du Ministère	4 068 787	1 430 000	1 354 000
Contribution à l'Initiative de foresterie autochtone	279 012	1 000 000	1 000 000
Programme GéoConnexions	889 965	750 000	750 000
Stratégie emploi jeunesse	439 328	558 000	558 000
Contributions à l'appui d'une campagne de mobilisation et de sensibilisation soutenue	400 000
Contributions pour appuyer le programme écoÉNERGIE pour les carburants de remplacement	113 357	230 000	180 000
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>684 964 769</i>	<i>1 255 167 000</i>	<i>1 293 425 000</i>

Santé

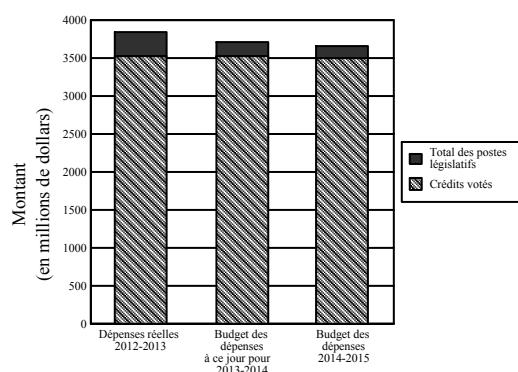
Raison d'être

Santé Canada réglemente certains produits et substances contrôlées, travaille avec des partenaires en vue de favoriser de meilleurs résultats en matière de santé pour les Premières Nations et les Inuits, encourage l'innovation et l'échange d'information au sein du système de santé canadien pour aider la population canadienne à maintenir et à améliorer son état de santé, et contribue à renforcer le bilan du Canada comme pays comptant l'une des populations les plus en santé au monde.

La ministre de la Santé est responsable de cette organisation.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014		Budget principal des dépenses 2014-2015		
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour			
(dollars)						
Dépenses budgétaires						
Crédits votés						
1 Dépenses de fonctionnement	1 968 662 888	1 716 556 576	1 819 852 718	1 774 856 975		
5 Dépenses en capital	32 892 720	28 640 700	27 576 593	31 656 363		
10 Subventions et contributions	1 510 410 669	1 420 761 830	1 660 583 534	1 683 745 108		
Total des crédits votés	3 511 966 277	3 165 959 106	3 508 012 845	3 490 258 446		
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>309 191 809</i>	<i>126 248 324</i>	<i>186 356 160</i>	<i>167 053 642</i>		
Total des dépenses budgétaires	3 821 158 086	3 292 207 430	3 694 369 005	3 657 312 088		

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Faits saillants

Grâce à des autorisations de 3,7 milliards de dollars anticipées dans le budget principal des dépenses, Santé Canada continuera d'améliorer la vie des Canadiens en rendant la population de notre pays l'une des plus saines dans le monde, en ce qui concerne la longévité, les habitudes de vie et l'utilisation efficace du système public de soins de santé. Les crédits totaux de Santé Canada pour 2014-2015 affichent une augmentation nette de 365,1 millions de dollars par rapport au budget principal des dépenses de l'année dernière.

Parmi les changements importants à noter, il y a les suivants :

- le financement des programmes de santé des Premières Nations et des Inuits a été stabilisé, conformément au budget fédéral de 2013. Cette initiative permettra de stabiliser, de renouveler ou d'élargir d'importants programmes et services

de santé offerts aux personnes, aux familles et aux communautés des Premières Nations et des Inuits. Ces programmes comprennent : les soins cliniques aux patients – soins infirmiers de base, l'infrastructure de la cybersanté, l'agrément des services de santé, les services de santé mentale et les soins de santé supplémentaires – programme des Services de santé non-assurés (augmentation de 311,7 millions de dollars);

- une augmentation de 63,1 millions de dollars des fonds liés à la mise en œuvre de l'Accord-cadre tripartite de la Colombie-Britannique sur la gouvernance de la santé des Premières Nations pour le transfert de la responsabilité des programmes de santé des Premières Nations de la Colombie-Britannique à l'autorité sanitaire des Premières Nations;
- une augmentation de 51,5 millions de dollars des recettes réglementaires par suite de l'entente de partenariat de services partagés conclue entre Santé Canada et l'Agence de santé publique du Canada afin d'appuyer les services internes fournis par Santé Canada à l'Agence de santé publique du Canada;
- une diminution de 59,1 millions de dollars liée à la réalisation du plan triennal de mise en œuvre relatif à l'examen des dépenses du budget fédéral de 2012.

Une fois le budget principal des dépenses déposé à la Chambre des communes, de plus amples renseignements seront disponibles dans le rapport sur les plans et les priorités du Ministère.

Dépenses par résultat stratégique et programme

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015
		Budget principal des dépenses	
		<i>(dollars)</i>	
Budgétaire			
<i>Les collectivités des Premières Nations et des Inuits bénéficient de services de santé et de prestations qui répondent à leurs besoins de sorte à améliorer leur état de santé.</i>			
Prestations supplémentaires en santé à l'intention des membres des Premières Nations et des Inuits	1 140 213 493	1 017 260 925	1 133 324 859
Soins de santé primaires aux membres des Premières Nations et aux Inuits	945 580 413	954 094 539	853 702 552
Soutien à l'infrastructure de santé dans les collectivités des Premières Nations et des Inuits	356 715 000	231 648 633	604 177 779
<i>Les risques et avantages pour la santé associés aux aliments, aux produits, aux substances et aux facteurs environnementaux sont gérés de façon appropriée et sont communiqués aux Canadiens.</i>			
Produits de santé	164 654 898	156 037 552	152 060 884
Risques pour la santé liés à l'environnement	103 655 546	109 816 852	102 849 859
Consommation et abus de substances	115 533 278	84 926 070	82 748 939
Salubrité des aliments et nutrition	69 655 161	51 402 965	59 175 139
Pesticides	42 148 137	40 442 256	40 651 125
Sécurité des produits de consommation et des produits chimiques utilisés au travail	28 148 044	30 713 667	37 725 014
Radioprotection	15 303 974	14 963 096	20 522 668
<i>Un système de santé qui répond aux besoins des Canadiens.</i>			
Politique du système de santé canadien	405 697 982	294 238 083	242 633 254
Développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire	39 011 188	23 752 874	37 527 825
Services de santé spécialisés	19 926 803	21 939 744	18 728 166
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>			

Budgétaire	Dépenses réelles	2013-2014	Budget principal	Budget principal
	2012-2013	Budget principal	des dépenses	des dépenses
	<i>(dollars)</i>			
Services internes	374 914 169	260 970 174	271 484 025	
Total	3 821 158 086	3 292 207 430		3 657 312 088

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Liste des paiements de transfert de 2014-2015

	Dépenses réelles 2012-2013	Budget principal des dépenses 2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015
	(dollars)		
<u>Subventions</u>			
Subvention pour appuyer la Commission de la santé mentale du Canada	15 000 000	14 550 000	14 250 000
Subvention au Conseil de la santé du Canada	6 226 346	8 000 000	4 000 000
Subvention au Centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies	3 750 000	3 562 500	3 562 500
<u>Contributions</u>			
Contributions aux soins de santé primaires des Premières Nations et des Inuits	700 514 841	718 968 928	629 883 254
Contributions au soutien à l'infrastructure de la santé des Premières Nations et des Inuits	264 499 071	212 904 240	577 908 871
Contributions aux prestations supplémentaires en santé des Premières Nations et des Inuits	195 604 335	169 103 887	186 779 721
Contribution à l'Institut canadien d'information sur la santé	81 746 294	79 293 913	77 658 979
Contribution au Partenariat canadien contre le cancer	50 000 000	48 500 000	47 500 000
Programme de contribution pour les langues officielles en santé	38 300 000	23 000 000	36 400 000
Programme de contributions pour les politiques en matière de soins de santé	27 399 435	34 504 000	26 359 000
Le fonds canadien de recherche sur le cerveau pour faire progresser les connaissances sur le traitement des troubles du cerveau	10 000 000	20 000 000	20 000 000
Contributions à l'Agence canadienne des médicaments et des technologies de la santé	16 058 769
Programme de financement du traitement de la toxicomanie	27 883 419	13 200 514	13 200 514
Fonds des initiatives communautaires de la stratégie antidrogue	9 800 605	9 587 000	9 587 000
Contributions à l'Institut canadien sur la sécurité des patients	7 600 000
Contributions à la Société canadienne du sang: recherche et développement sur la sûreté du sang et l'efficacité de l'approvisionnement en sang	5 000 000
Contribution destinée à renforcer le système de don et de transplantation de tissus et d'organes au Canada	3 580 000	3 580 000	3 580 000
Université McMaster – Équipes pour l'avancée de l'expérience des patients: renforcement de la qualité	2 416 500
Société pour les troubles de l'humeur du Canada	373 200	2 000 000

Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes

Raison d'être

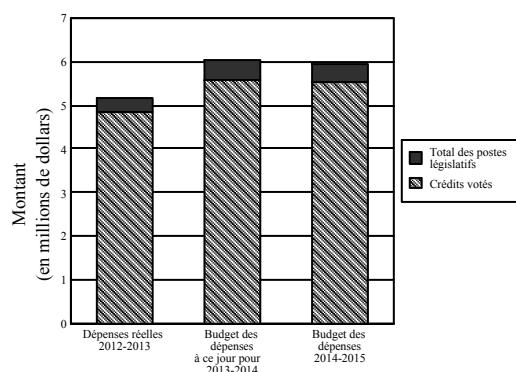
Le président du Conseil privé de la Reine pour le Canada est responsable de cette organisation. Le Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes (SCIC), qui a été créé suivant une entente intervenue à la Conférence des premiers ministres ayant eu lieu en mai 1973, est un organisme des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Son mandat est d'offrir des services administratifs de soutien et de planification aux conférences intergouvernementales entre premiers ministres, ministres et sous-ministres.

Les conférences sont un précieux outil de consultation et de négociation entre les divers ordres de gouvernement. En outre, elles facilitent l'élaboration des politiques nationales, provinciales ou territoriales. Elles sont un élément essentiel du fonctionnement de la fédération canadienne, et elles illustrent l'un des principes fondamentaux de notre société démocratique.

En exécutant avec doigté la planification logistique de ces réunions et en assurant leur bon déroulement, non seulement le SCIC soulage-t-il les gouvernements du processus administratif des conférences, mais il leur permet également de profiter grandement d'importantes économies d'échelle.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014		Budget principal des dépenses 2014-2015		
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour			
(dollars)						
Dépenses budgétaires						
Crédits votés						
1	Dépenses du Programme	4 829 776	5 597 587	5 597 587		
-	Conformément au paragraphe 25(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , radier des Comptes du Canada de dettes dues à Sa Majesté du chef du Canada, s'élevant à 57 \$, soit une dette irrécouvrable	57		
Total des crédits votés		4 829 833	5 597 587	5 548 958		
<i>Total des postes législatifs</i>		325 647	437 917	408 205		
Total des dépenses budgétaires		5 155 480	6 035 504	5 957 163		

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Faits saillants

Les dépenses de 2014-2015 du SCIC demeurent à peu près les mêmes qu’au cours de l’exercice précédent. Les fonds de 2014-2015 serviront aux priorités suivantes :

- implanter les mesures nécessaires pour améliorer et développer des partenariats stratégiques;
- adopter les outils appropriés pour transformer notre modèle de prestation des services;
- examiner et adapter les pratiques de gestion en vue d'accroître l'efficience;
- continuer de bâtir un effectif compétent, confiant et très performant.

Notre Rapport sur les plans et les priorités 2014-2015 comprendra des renseignements plus détaillés sur nos priorités.

Dépenses par résultat stratégique et programme

Budgétaire	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014 Budget principal des dépenses	Budget principal des dépenses 2014-2015
	<i>(dollars)</i>		
Services aux conférences	3 344 606	4 179 031	4 026 878
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>			
Services internes	1 810 874	1 856 473	1 930 285
Total	5 155 480	6 035 504	5 957 163

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

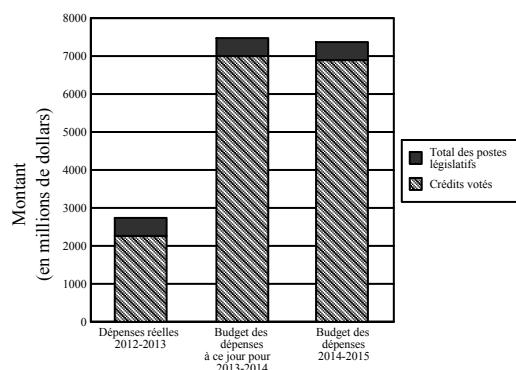
Secrétariat du Conseil du Trésor

Raison d'être

Le Secrétariat du Conseil du Trésor (le Secrétariat) est l'organe administratif du Conseil du Trésor, et le président du Conseil du Trésor est le ministre responsable du Secrétariat. Cette organisation appuie le Conseil du Trésor en formulant des recommandations et en fournissant des conseils sur les dépenses de programmes, les règlements, ainsi que les politiques et les directives en matière de gestion, et ce, tout en respectant le fait que la gestion des organisations relève en premier lieu des administrateurs généraux qui, à titre d'administrateurs des comptes, sont responsables devant le Parlement. Ce faisant, le Secrétariat renforce la manière dont le gouvernement est géré et aide à veiller à l'optimisation des ressources et à l'obtention de résultats pour les Canadiens.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014		Budget principal des dépenses 2014-2015		
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour			
(dollars)						
Dépenses budgétaires						
Crédits votés						
1 Dépenses du Programme	231 877 492	214 344 779	218 189 887	231 214 433		
5 Éventualités du gouvernement	750 000 000	750 000 000	750 000 000		
10 Initiatives pangouvernementales	3 193 000	3 193 000	3 193 000		
20 Assurances de la fonction publique	2 057 349 583	2 267 261 397	2 268 179 661	2 260 002 208		
25 Report du budget de fonctionnement	1 200 000 000	1 648 912 689	1 600 000 000		
30 Besoins en matière de rémunération	600 000 000	1 555 000 000	1 450 000 000		
33 Report du budget des dépenses en capital	600 000 000	426 087 311	600 000 000		
- Rajustements à la rémunération	167 395 928		
Total des crédits votés	2 289 227 075	5 634 799 176	7 036 958 476	6 894 409 641		
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>472 798 938</i>	<i>28 100 592</i>	<i>471 560 238</i>	<i>470 514 473</i>		
Total des dépenses budgétaires	2 762 026 013	5 662 899 768	7 508 518 714	7 364 924 114		

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Faits saillants

Le Secrétariat prévoit des dépenses budgétaires de 7,36 milliards de dollars en 2014-2015, dont un montant de 6,89 milliards de dollars qui doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 471 millions de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

Les dépenses nettes du Secrétariat augmenteront de 1,70 milliard de dollars par rapport au budget principal des dépenses précédent. Cette augmentation comprend 1,24 milliard de dollars pour les crédits pangouvernementaux, 442 millions de dollars pour les postes législatifs et 17 millions de dollars pour les dépenses du Programme.

Les principales modifications sont les suivantes :

- une augmentation des crédits pangouvernementaux composée principalement d'une hausse de 850 millions de dollars au crédit 30 pour les besoins en matière de rémunération, et d'une hausse de 400 millions de dollars pour le crédit 25, Report du budget de fonctionnement, en vue de financer les demandes admissibles de report du budget de fonctionnement des ministères et des organismes;
- une augmentation de 442 millions de dollars pour les cotisations d'employeur versées en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique*; ce financement est requis pour combler les pertes actuarielles dans la Caisse de retraite de la fonction publique;
- une augmentation des dépenses du Programme de 28,2 millions de dollars pour des programmes nouveaux ou renouvelés, notamment le renouvellement de l'espace de travail, le programme de classification, la Stratégie de mieux-être et de productivité en milieu de travail, ainsi que le Programme d'apprentissage mixte, compensée par une diminution de 7,6 millions de dollars relative à l'examen stratégique de 2010 annoncé dans le budget fédéral de 2011 et par une diminution nette de 3,6 millions de dollars liée à divers postes, notamment la temporisation de la modernisation des ressources humaines.

Dépenses par résultat stratégique et programme

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014 Budget principal des dépenses	Budget principal des dépenses 2014-2015	<i>(dollars)</i>				
Budgétaire								
<i>Le gouvernement est bien géré et responsable, et des ressources sont attribuées pour atteindre des résultats.</i>								
Fonds pangouvernementaux et paiements en tant qu'employeur de la fonction publique	2 500 372 807	5 420 474 397	7 106 195 208					
Gestion des ressources humaines	60 974 838	51 859 283	64 550 201					
Cadres de gestion	58 544 372	53 841 513	51 725 463					
Gestion financière	30 866 718	32 613 027	32 235 681					
Gestion des dépenses	31 046 559	32 866 405	31 791 958					
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>								
Services internes	80 220 719	71 245 143	78 425 603					
Total	2 762 026 013	5 662 899 768	7 364 924 114					

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Liste des paiements de transfert de 2014-2015

	Dépenses réelles 2012-2013	Budget principal des dépenses 2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015
		(dollars)	
<u>Autres paiements de transfert</u>			
Paiements, sous forme d'indemnités pour des accidents du travail, conformément aux régimes de la fonction publique de prestations versées aux survivants des employés décédés dans l'exercice de leurs fonctions	344 293	495 000	495 000
Régime spécial d'indemnisation pour les conjoints des attachés des Forces canadiennes	4 606	5 000	5 000
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>1 046</i>	<i>20 000</i>

Sécurité publique et Protection civile

Raison d'être

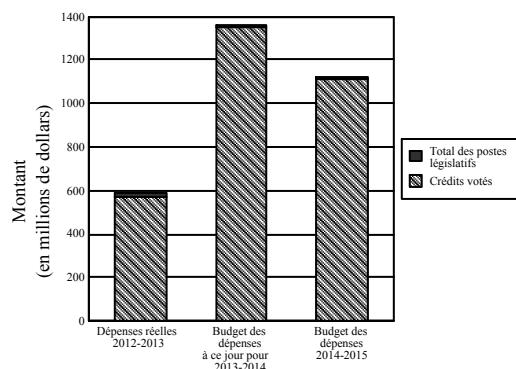
Le ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile (SPPC) joue un rôle clé en assumant la responsabilité fondamentale du gouvernement pour la sécurité de ses citoyens. Le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile est responsable du Ministère. La législation régissant le Ministère établit deux rôles essentiels : (i) soutenir le ministre quant à ses responsabilités pour toutes questions relatives à la sécurité publique et à la gestion des urgences, à l'exception de celles attribuées à un autre ministre fédéral, y compris celles de leadership national et (ii) coordonner les efforts des organismes du portefeuille de Sécurité publique ainsi qu'offrir des orientations quant à leurs priorités stratégiques.

SPPC fournit des conseils sur diverses questions, notamment sur la sécurité nationale, les stratégies frontalières, la lutte au crime et la gestion des mesures d'urgence. Il met aussi en œuvre un certain nombre de programmes de subventions et de contributions liés à la gestion des urgences, à la sécurité nationale ainsi qu'à la sécurité des collectivités.

Des renseignements supplémentaires sont fournis dans le rapport sur les plans et les priorités du Ministère.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014		Budget principal des dépenses 2014-2015		
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour			
<i>(dollars)</i>						
Dépenses budgétaires						
Crédits votés						
1 Dépenses de fonctionnement	133 660 075	124 342 301	129 375 372	115 159 335		
5 Subventions et contributions	434 902 027	300 628 590	1 218 687 805	993 008 766		
Total des crédits votés	568 562 102	424 970 891	1 348 063 177	1 108 168 101		
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>15 711 676</i>	<i>15 940 032</i>	<i>15 995 053</i>	<i>14 600 255</i>		
Total des dépenses budgétaires	584 273 778	440 910 923	1 364 058 230	1 122 768 356		

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Faits saillants

SPPC prévoit des dépenses budgétaires de 1 122,8 millions de dollars en 2014-2015, y compris des dépenses législatives de 14,6 millions de dollars.

L'augmentation des dépenses nettes de 681,9 millions de dollars ou 154,6 p. 100 par rapport au budget principal des

dépenses précédent est le résultat net de diverses augmentations compensées par certaines diminutions prévues.

Parmi les facteurs importants ayant contribué à l'augmentation nette de 681,9 millions de dollars, mentionnons :

- une hausse de 662,0 millions de dollars au titre du programme de contribution des Accords d'aide financière en cas de catastrophe (AAFCC) pour les paiements anticipés aux provinces et aux territoires relativement aux catastrophes naturelles approuvées jusqu'au 31 mars 2013, ainsi que pour l'aide financière liée aux catastrophes approuvées depuis avril 2013, ce qui comprend les estimations préliminaires de coûts pour les inondations graves survenues récemment dans le sud de l'Alberta;
- une hausse de 18,4 millions de dollars pour le Programme des services de police des Premières Nations, dont la majeure partie sert à maintenir le financement des ententes des services de police avec les Collectivités inuites et des Premières Nations;
- une augmentation nette de 12,8 millions de dollars pour offrir une aide financière aux provinces et aux territoires pour les mesures d'atténuation prises en 2011 en prévision des inondations;
- une diminution de 8,0 millions de dollars résultant des mesures d'économies annoncées dans le budget fédéral de 2012;
- une diminution de 1,5 million de dollars pour le financement demandé précédemment relativement à la mise en place de bureaux régionaux pour fournir une capacité opérationnelle afin de remplir le rôle du Ministère en matière d'intervention d'urgence;
- une diminution de 1,3 million de dollars relativement aux coûts associés aux régimes d'avantages sociaux des employés.

Sécurité nationale

SPPC coordonnera la publication du deuxième Rapport public annuel sur la menace terroriste pour le Canada et continuera à faire avancer les questions essentielles de la politique de sécurité nationale. Le Ministère continuera aussi à administrer les dispositions relatives à la sécurité nationale au titre de la *Loi sur l'Investissement Canada*. Il poursuivra la mise en œuvre du Plan d'action 2010-2015 de la Stratégie de cybersécurité du Canada et la mise en œuvre du Programme de partenariat en matière de sécurité. Enfin, SPPC procédera à la mise en œuvre du nouveau Plan d'action sur les infrastructures essentielles, en portant une attention particulière au maintien et à l'amélioration des partenariats, à la mise en commun et à la protection des informations et à la mise en œuvre d'une approche de gestion tous risques.

Stratégies frontalières

SPPC continuera à collaborer avec les É.-U. afin de poursuivre la mise en œuvre du plan d'action sur la sécurité du périmètre Par-delà la frontière : une vision commune de la sécurité et de la compétitivité économique. À titre d'exemple, afin d'améliorer la transparence et la responsabilisation concernant les frais payés à la frontière, SPPC travaillera avec les partenaires en vue de la mise en œuvre du guide *Considérations pour la gestion des perturbations de la circulation à la frontière canado-américaine* et complétera également les négociations en vue d'une approche globale de précontrôle entre le Canada et les États-Unis pour couvrir tous les modes de commerce et de voyage. Enfin, le Ministère collaborera avec les partenaires en vue d'un processus bilatéral visant à prioriser les lacunes de couverture à la frontière, et entamera la planification pour l'acquisition et le déploiement d'une technologie améliorée pour renforcer l'intégrité des frontières.

Lutte au crime

SPPC fera progresser le programme de la criminalité et de la sécurité en travaillant avec les provinces, les territoires et les intervenants de la police afin d'améliorer l'efficacité des services de police et de sécurité publique au Canada grâce aux paramètres économiques des services de police, la lutte contre le trafic et la contrebande transfrontalière de tabac; en continuant de contrer le trafic humain et l'exploitation sexuelle des enfants; en favorisant la durabilité à long terme des services nationaux de police; et en soutenant le gouvernement dans la mise en œuvre de la *Loi améliorant la sécurité des témoins*. SPPC mettra également l'accent sur le renforcement de la *Loi améliorant la sécurité des témoins*, et sur une approche axée sur des données probantes en matière de prévention du crime afin de réduire les pressions sur les services de police et le système de justice pénale.

Gestion des mesures d'urgence

SPPC continuera à renforcer la capacité des collectivités afin de réduire le nombre de catastrophes et leurs incidences négatives grâce à l'élaboration d'une stratégie nationale de résilience et à la préparation d'un Programme national d'atténuation des catastrophes de concert avec les provinces et les territoires. Le Ministère examinera aussi les AAFCC

afin de s'assurer de la viabilité du programme et continuera à organiser la Table ronde nationale annuelle sur la réduction des risques de catastrophe. SPPC améliorera les capacités d'intervention du gouvernement fédéral en cas d'urgence, verra à se préparer à la tenue des manifestations d'intérêt national et fera porter ses efforts sur des approches d'atténuation proactives qui permettront au gouvernement de réduire ses obligations futures et mettra l'accent sur la réalisation d'une approche pangouvernementale mieux intégrée pour la gestion des urgences.

Services internes

SPPC continuera à gérer les fonds publics de manière responsable et prudente, ainsi qu'à veiller à la sauvegarde des biens publics et à une utilisation efficace et rentable des ressources publiques. Le Ministère continuera aussi à transformer et à moderniser sa fonction des ressources humaines et à participer à la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD), et mettra en œuvre une version à jour du Plan de sécurité ministériel. SPPC poursuivra ses efforts visant à s'assurer qu'il possède les infrastructures nécessaires pour répondre aux obligations du Canada concernant la cybersécurité, de même que pour le Centre des opérations du gouvernement et les bureaux régionaux. En dernier lieu, SP fera l'objet d'une réorganisation des fonctions ministérielles pour harmoniser ses programmes et ses ressources avec les priorités ministérielles.

Dépenses par résultat stratégique et programme

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015		
		Budget principal des dépenses			
<i>(dollars)</i>					
Budgétaire					
<i>Un Canada sécuritaire et résilient.</i>					
Gestion des mesures d'urgence	325 816 430	166 255 003	838 995 532		
Lutte au crime	160 996 694	189 707 922	205 923 086		
Sécurité nationale	29 085 820	25 247 356	24 807 177		
Stratégies frontalières	4 230 514	4 297 690	3 694 890		
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>					
Services internes	64 144 320	55 402 952	49 347 671		
Total	584 273 778	440 910 923	1 122 768 356		

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Liste des paiements de transfert de 2014-2015

	Dépenses réelles 2012-2013	Budget principal des dépenses 2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015
		(dollars)	
<u>Subventions</u>			
Subventions pour soutenir l'Initiative pour des communautés plus sûres	366 963	2 960 000	1 960 000
Autres organismes nationaux de bénévolat actifs dans le secteur de la justice pénale	1 796 143	1 796 144	1 796 144
Initiative de recherche pour le projet Kanishka	700 000	1 297 844
Subventions aux partenaires provinciaux pour le Système national de repérage afin de repérer et de surveiller les délinquants violents à risque élevé qui mettent en péril la sécurité publique	499 996	500 000	500 000
Programme de coopération en matière de cybersécurité	150 000
<u>Contributions</u>			
Contributions versées aux provinces à titre d'aide financière en cas de catastrophes naturelles	279 948 809	100 000 000	762 000 000
Paiements aux provinces, aux territoires, aux municipalités, ainsi qu'aux conseils de bande, aux représentants officiels des Autochtones vivant dans les réserves, aux collectivités autochtones établies sur les terres de la Couronne et aux groupes inuits conformément au Programme de services de police des Premières Nations	80 223 612	105 134 330	121 611 662
Aide financière aux provinces et aux territoires pour les mesures d'atténuation prises en 2011 en prévision des inondations	10 000 000	37 950 000	50 750 000
Contributions pour soutenir l'Initiative pour des communautés plus sûres	37 726 556	38 934 516	38 954 516
Programme de contributions pour les analyses biologiques	6 900 000	6 900 000	6 900 000
Programme de contribution pour combattre les crimes graves et le crime organisé	2 551 000
Programme de contribution visant à combattre l'exploitation sexuelle des enfants et la traite de personnes	2 024 921	2 055 600	2 035 600
Initiative de recherche pour le projet Kanishka	786 931	2 146 000	800 000
Programme de contributions à l'amélioration de la sécurité des collectivités autochtones	675 797	690 000	690 000
Association internationale des pompiers, Canada	356 401	500 000	500 000
Paiements aux provinces, aux territoires et aux organismes publics et privés pour appuyer des activités complémentaires à celles du ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile	613 250	362 000	362 000
Programme de coopération en matière de cybersécurité	150 000

Sénat

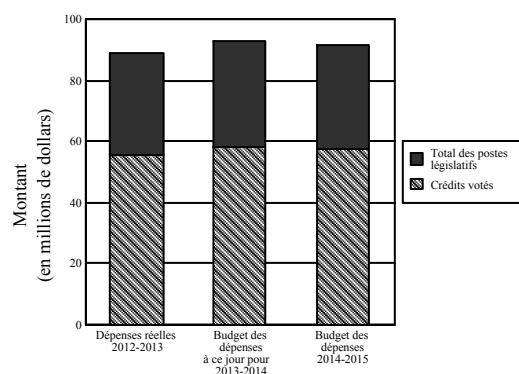
Raison d'être

Le Sénat du Canada, créé en vertu de la *Loi constitutionnelle de 1867*, est une chambre indépendante qui complète la Chambre des communes. Le Sénat compte 105 membres qui sont nommés et qui proviennent des provinces et des territoires. Son but premier est d'étudier toutes les mesures législatives émanant du Sénat ou adoptées par la Chambre des communes. Pour acquérir force de loi, chaque projet de loi doit être approuvé sous la même forme par le Sénat et la Chambre des communes. Le Sénat a le pouvoir d'adopter, d'amender ou de rejeter les projets de loi. Dans les faits, il rejette rarement les projets de loi, mais il les amende fréquemment. Par l'entremise de ses comités, le Sénat procède également à l'examen de questions d'intérêt public, un examen approfondi s'échelonnant souvent sur une longue période, afin d'être en mesure de bien conseiller le gouvernement et d'éclairer le débat sur des questions importantes pour les Canadiens.

Le Président du Sénat est responsable de cet organisme.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



Dépenses budgétaires	2012-2013	2013-2014		Budget principal des dépenses 2014-2015
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour	
Crédits votés				
1 Dépenses du Programme	55 650 087	58 169 816	58 169 816	57 532 359
Total des crédits votés	55 650 087	58 169 816	58 169 816	57 532 359
<i>Total des postes législatifs</i>	33 231 701	34 347 213	34 347 213	33 952 818
Total des dépenses budgétaires	88 881 788	92 517 029	92 517 029	91 485 177

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Faits saillants

Le Sénat prévoit des dépenses budgétaires de 91,5 millions de dollars pour 2014-2015. De cette somme, un montant de 57,5 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 34 millions de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

Même si le Sénat n'est pas tenu de se livrer à un exercice de réduction des coûts dans le cadre de l'examen stratégique et fonctionnel du gouvernement fédéral, le Sénat a entrepris un examen stratégique très poussé de tous ses programmes et dépenses en vue de renforcer la responsabilité financière et l'obligation de rendre compte. Cet exercice permettra de réduire les crédits votés au cours de trois exercices.

Plusieurs des mesures de réduction des coûts ont déjà été mises en œuvre et ont été incorporées au Budget principal des dépenses 2012-2013 et 2013-2014, notamment :

- une diminution du montant maximum des frais de subsistance dans la région de la capitale nationale;
- une diminution de la limite autorisée en ce qui concerne le budget de frais divers des sénateurs;
- une diminution des budgets des caucus;
- une diminution des budgets des comités;
- une diminution de la contribution au budget des Affaires internationales et interparlementaires;
- une diminution des budgets de déplacement des sénateurs;
- une diminution des budgets des dépenses de recherche et bureau des sénateurs;
- une diminution des budgets de l'administration du Sénat;
- une diminution de la consommation de papier et la prudence exercée à l'égard des dépenses liées au matériel et aux fournitures, aux réparations et à l'entretien;
- une limitation des déplacements;
- des économies à l'égard des télécommunications;
- une diminution du budget des services professionnels (services de conseils);
- une diminution du nombre d'équivalents temps plein par attrition.

Dépenses par résultat stratégique et programme

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014 Budget principal des dépenses	Budget principal des dépenses 2014-2015			
	(dollars)					
Budgétaire						
<i>Faire en sorte que le contexte soit le plus propice possible à une contribution efficace des sénateurs à la législation fédérale et aux politiques publiques dans l'intérêt supérieur de tous les Canadiens.</i>						
Sénateurs et bureaux des sénateurs	43 039 799	43 589 940	45 477 706			
Soutien administratif	28 822 335	31 886 303	29 420 786			
Chambre, comités et associations	17 019 654	17 040 786	16 586 685			
Total	88 881 788	92 517 029	91 485 177			

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Liste des paiements de transfert de 2014-2015

	Dépenses réelles 2012-2013	Budget principal des dépenses 2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015			
	(dollars)					
Subventions						
<i>Total des postes législatifs</i>						
	45 651	167 000	167 000			
Contributions						
Contributions aux associations parlementaires	373 275	380 000	380 000			

Service administratif des tribunaux judiciaires

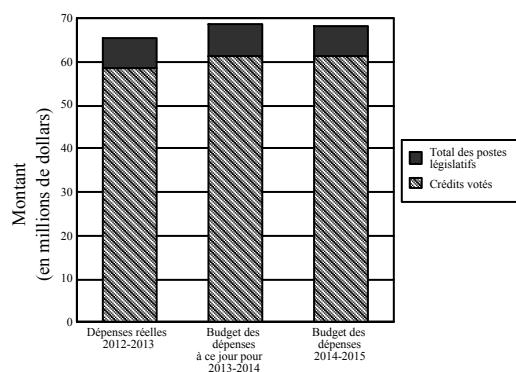
Raison d'être

Le Service administratif des tribunaux judiciaires (SATJ) a été créé en 2003, au moment de l'entrée en vigueur de la *Loi sur le Service administratif des tribunaux judiciaires*. Le rôle du SATJ est de fournir, de manière efficace, des services judiciaires, des services de greffe et des services ministériels à quatre cours supérieures d'archives, soit à la Cour d'appel fédérale, à la Cour fédérale, à la Cour d'appel de la cour martiale du Canada et à la Cour canadienne de l'impôt. La Loi accroît l'indépendance judiciaire en désignant les services administratifs comme un organisme sans lien de dépendance avec le gouvernement fédéral et veille à une plus grande responsabilisation quant à l'utilisation des fonds publics.

Le ministre de la Justice est responsable de cette organisation.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



Dépenses budgétaires	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014		Budget principal des dépenses 2014-2015
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour	
Crédits votés				
1 Dépenses du Programme	58 571 802	61 325 338	61 325 338	61 260 445
Total des crédits votés	58 571 802	61 325 338	61 325 338	61 260 445
<i>Total des postes législatifs</i>	7 012 405	7 165 435	7 165 435	6 784 298
Total des dépenses budgétaires	65 584 207	68 490 773	68 490 773	68 044 743

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Faits saillants

Le SATJ prévoit des dépenses budgétaires de 68,0 millions de dollars en 2014-2015. De cette somme, un montant de 61,2 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 6,8 millions de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

Les principaux programmes du Service administratif des tribunaux judiciaires sont demeurés relativement constants au fil des ans. Néanmoins, les niveaux de référence du SATJ ont été touchés par des changements législatifs ayant une incidence sur la charge de travail des cours fédérales, ainsi que par diverses initiatives du gouvernement. Les activités qui ont entraîné la majorité des écarts dans les niveaux de référence comprennent notamment :

- le renouvellement de l'Initiative relative à la section 9 de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR) permettant de surmonter les difficultés que posent la gestion des cas d'interdiction de territoire pour des motifs de

sécurité, la protection des renseignements classifiés dans les procédures d'immigration et l'obtention d'assurances diplomatiques quant à la sécurité des personnes interdites de territoire exposées à un risque de torture;

- l'introduction des changements apportés au processus de détermination du statut de réfugié établi dans le projet de loi C-11 en 2010, la *Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés et la Loi sur les Cours fédérales*;
- un report de fonds d'exercices ultérieurs approuvé en 2011-2012, à rembourser sur cinq ans, qui a permis au SATJ de construire un nouveau centre de données et de contrer la détérioration graduelle de l'infrastructure de la technologie de l'information;
- des économies cernées dans le cadre de l'examen des dépenses du budget fédéral de 2012;
- des règlements de conventions collectives négociés par le gouvernement du Canada pour l'ensemble de la fonction publique.

La diminution du Budget principal des dépenses 2014-2015 comparativement au Budget principal des dépenses 2013-2014 est liée principalement à l'examen des dépenses du budget fédéral de 2012. Cette diminution est compensée par l'allocation pour les conventions collectives.

La variation principale entre les dépenses réelles de 2012-2013 et le Budget principal des dépenses 2014-2015 est liée au financement pour la mise en œuvre de la *Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés et la Loi sur les Cours fédérales*. Le financement est disponible à même le Budget principal des dépenses, mais les dépenses connexes dépendent de la nomination de juges. Il n'y a eu aucune nomination judiciaire en 2012-2013. L'impact résiduel de l'examen des dépenses du budget fédéral de 2012 est considéré dans les niveaux de référence de 2014-2015 du SATJ.

Plus de détails sur les tendances et les variations importantes sont fournis dans le Rapport sur les plans et priorités 2014-2015 du SATJ, ainsi que dans les commentaires et l'analyse des états financiers et les rapports financiers trimestriels.

Dépenses par résultat stratégique et programme

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015	
		Budget principal des dépenses	(dollars)	
Budgétaire				
<i>Le public a accès en temps opportun et de manière équitable aux processus judiciaires de la Cour d'appel fédérale, de la Cour fédérale, de la Cour d'appel de la Cour martiale du Canada et de la Cour canadienne de l'impôt.</i>				
Services du greffe	25 400 192	26 700 966	26 673 348	
Services judiciaires	21 125 246	22 397 714	22 379 302	
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>				
Services internes	19 058 769	19 392 093	18 992 093	
Total	65 584 207	68 490 773	68 044 743	

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Service canadien du renseignement de sécurité

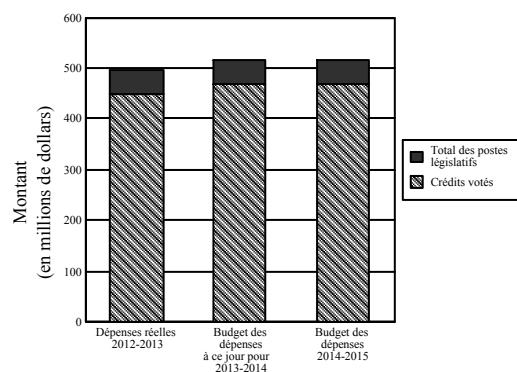
Raison d'être

Selon la *Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS)*, le mandat du SCRS est de recueillir, d'analyser et de conserver des informations et des renseignements sur les activités dont il existe des motifs raisonnables de soupçonner qu'elles constituent des menaces pour la sécurité du Canada, et de faire rapport au gouvernement du Canada et de le conseiller à ce sujet. Le SCRS est responsable de la collecte d'information sur la sécurité nationale tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Canada; de la collecte de renseignements touchant l'étranger partout au Canada; et du filtrage de renseignements des employées de la fonction publique fédérale, des demandes de réfugié, d'immigration et de citoyenneté, et de certains autres secteurs tels que l'industrie nucléaire canadienne.

Le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile est responsable de cet organisme.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



Dépenses budgétaires	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014		Budget principal des dépenses 2014-2015
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour	
Crédits votés				
1 Dépenses du Programme	450 434 151	464 636 769	468 595 736	468 824 514
Total des crédits votés	450 434 151	464 636 769	468 595 736	468 824 514
<i>Total des postes législatifs</i>	45 986 798	48 371 070	48 371 070	47 412 243
Total des dépenses budgétaires	496 420 949	513 007 839	516 966 806	516 236 757

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Faits saillants

Le Budget principal des dépenses 2014-2015 du SCRS est de 516,2 millions de dollars, ce qui représente une augmentation nette de 3,2 millions de dollars en comparaison avec 2013-2014. Les principaux changements sont les suivants :

- une augmentation de 11,4 millions de dollars à l'appui de la sécurité nationale du Canada et de la sécurité des Canadiens;
- une diminution de 4,3 millions de dollars liée aux économies réalisées dans le cadre de l'examen des dépenses du budget fédéral de 2012;
- une diminution de 3,4 millions de dollars pour des ajustements à la suite des conventions collectives;
- une diminution de 0,5 million de dollars en raison du remboursement du financement reçu pour les frais d'entretien des terrains de stationnement.

Dépenses par résultat stratégique et programme

	Dépenses réelles	2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015	
	2012-2013	Budget principal des dépenses		
<i>(dollars)</i>				
Budgétaire				
<i>Les renseignements servent à assurer la sécurité du Canada et des Canadiens.</i>				
Programme de renseignement	454 883 201	445 826 087	447 649 011	
Programme de filtrage de sécurité	41 537 748	67 181 752	68 587 746	
<i>Fonds non alloués à l'Architecture d'alignement des programmes de 2014-2015</i>				
Total	496 420 949	513 007 839	516 236 757	

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Service correctionnel du Canada

Raison d'être

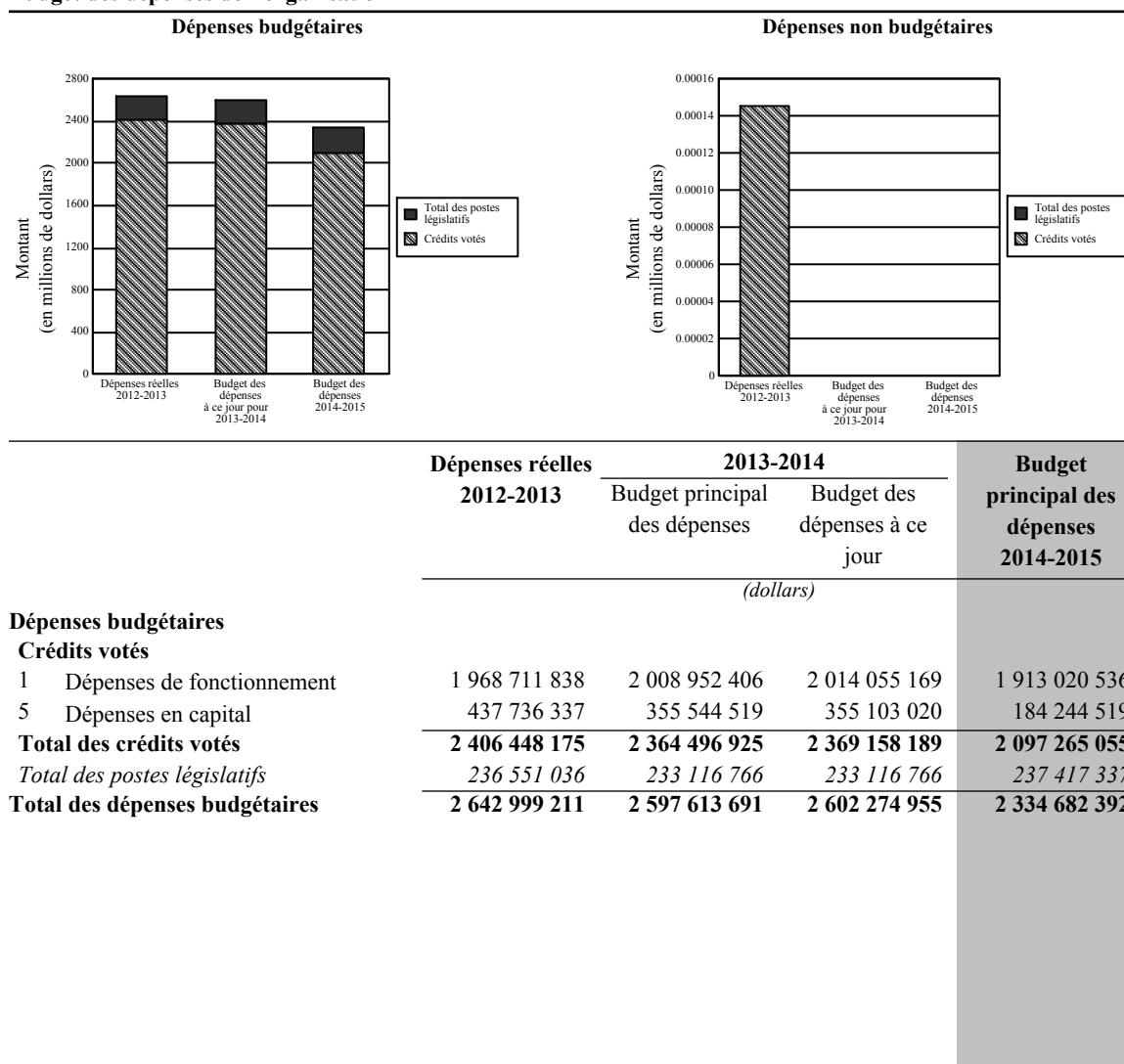
Le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile est responsable du Service correctionnel du Canada.

Le but du système correctionnel fédéral, comme le définit la loi, est de contribuer au maintien d'une société juste, vivant en paix et en sécurité, d'une part, en assurant l'exécution des peines par des mesures de garde et de surveillance sécuritaires et humaines, et d'autre part, en aidant au moyen de programmes appropriés dans les pénitenciers ou dans la collectivité, à la réadaptation des délinquants et à leur réinsertion sociale à titre de citoyens respectueux des lois (*Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*, article 3).

Le Service correctionnel du Canada, en tant que composante du système de justice pénale et dans la reconnaissance de la primauté du droit, contribue à la sécurité publique en incitant activement et en aidant les délinquants à devenir des citoyens respectueux des lois, tout en exerçant sur eux un contrôle raisonnable, sûr, sécuritaire et humain.

Des renseignements supplémentaires sont fournis dans le rapport sur les plans et les priorités de l'organisation.

Budget des dépenses de l'organisation



	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014		Budget principal des dépenses 2014-2015		
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour			
		<i>(dollars)</i>				
Dépenses non budgétaires						
Crédits votés						
- Prêts à des personnes sous surveillance obligatoire et aux libérés conditionnels en vertu du Compte de prêts aux libérés conditionnels	145		
Total des crédits votés	145		
Total des dépenses non budgétaires	145		

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Faits saillants

Le Service correctionnel du Canada prévoit des dépenses budgétaires de 2 334,7 millions de dollars en 2014-2015. De cette somme, un montant de 2 097,3 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 237,4 millions de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas une approbation supplémentaire, et est fourni à titre d'information. Ce budget des dépenses représente une diminution nette de 262,9 millions de dollars par rapport au Budget principal des dépenses 2013-2014.

La prévision pour les prochaines années est à la baisse. Cette tendance est grandement attribuable à la projection de l'augmentation de la population carcérale qui ne s'est pas matérialisée aux termes de la mise en application de la *Loi sur la lutte contre les crimes violents* et de la *Loi sur l'adéquation de la peine et du crime*, ainsi qu'aux économies réalisées dans le cadre de l'examen des dépenses du budget fédéral de 2012.

Les principaux changements sont les suivants :

- une augmentation de 1,6 million de dollars pour le règlement des conventions collectives signées;
- une diminution nette de 121,8 millions de dollars liée à la *Loi sur la lutte contre les crimes violents* et à la *Loi sur l'adéquation de la peine et du crime* (ce qui représente une diminution de 122,1 millions de dollars des fonds en capital et une augmentation de 0,3 million de dollars des fonds de fonctionnement);
- une diminution de 111,5 millions de dollars liée aux économies réalisées dans le cadre de l'examen des dépenses du budget fédéral de 2012;
- une diminution nette de 26,7 millions de dollars liée à l'allocation du ministère pour la contribution de l'employeur aux coûts du régime des avantages sociaux;
- une diminution de 2,4 millions de dollars en raison d'un transfert à Services partagés Canada lié à l'approvisionnement en dispositifs logiciels liés à la technologie en milieu de travail;
- une diminution de 0,9 million de dollars liée aux réductions des frais de voyage à l'échelle du gouvernement;
- une diminution nette de 1,2 million de dollars liée à d'autres rajustements.

Dépenses par résultat stratégique et programme

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015
		Budget principal des dépenses 2013-2014	
		(dollars)	
Budgétaire			
<i>La garde, les interventions correctionnelles et la surveillance des délinquants dans la collectivité et dans les établissements contribuent à la sécurité publique.</i>			
Garde	1 739 638 255	1 564 435 167	1 471 011 448
Interventions correctionnelles	457 038 705	507 230 641	465 029 970
Surveillance dans la collectivité	117 648 594	157 124 262	93 399 963
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>			
Services internes	328 673 657	368 823 621	305 241 011
Total	2 642 999 211	2 597 613 691	2 334 682 392
Non budgétaire			
<i>La garde, les interventions correctionnelles et la surveillance des délinquants dans la collectivité et dans les établissements contribuent à la sécurité publique.</i>			
Interventions correctionnelles	145
Total	145

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Liste des paiements de transfert de 2014-2015

	Dépenses réelles 2012-2013	Budget principal des dépenses 2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015
		(dollars)	
Subventions			
Subvention au Collège de médecine de l'Université de la Saskatchewan, subvention pour l'obtention d'une place en psychiatrie	85 412	160 001	160 000
Subvention à l'Université de la Saskatchewan pour le Centre de recherche judiciaire	120 000	122 000	122 000
Contributions			
Programme national de contributions pour les infrastructures du Service correctionnel du Canada	4 700 000

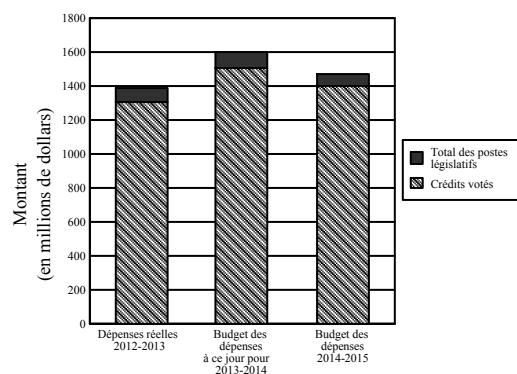
Services partagés Canada

Raison d'être

Services partagés Canada (SPC) est un ministère fédéral qui a été créé le 4 août 2011, afin de diriger la transformation des méthodes employées par le gouvernement du Canada pour gérer son infrastructure de technologie de l'information (TI). SPC rend compte de ses activités au Parlement par l'intermédiaire de la ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et fournit aux ministères partenaires des services de courriel, des centres de données et des réseaux regroupés et uniformisés, afin d'appuyer l'exécution des programmes et la prestation des services du gouvernement du Canada. SPC offre également, dans un cadre de recouvrement des coûts, des services facultatifs. L'approche pangouvernementale permet à SPC de faire des économies d'échelle et d'offrir des services d'infrastructure de TI plus efficaces, fiables et sécurisés aux ministères fédéraux. Le mandat de SPC a été renforcé le 29 juin 2012 avec l'adoption par le Parlement de la *Loi sur Services partagés Canada*.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014		Budget principal des dépenses 2014-2015		
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour			
(dollars)						
Dépenses budgétaires						
Crédits votés						
1 Dépenses de fonctionnement	1 199 081 235	1 119 458 822	1 279 827 170	1 176 098 834		
5 Dépenses en capital	101 459 044	178 694 263	221 727 054	216 592 917		
Total des crédits votés	1 300 540 279	1 298 153 085	1 501 554 224	1 392 691 751		
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>80 608 816</i>	<i>99 952 971</i>	<i>100 053 423</i>	<i>80 631 826</i>		
Total des dépenses budgétaires	1 381 149 095	1 398 106 056	1 601 607 647	1 473 323 577		

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Faits saillants

SPC prévoit des dépenses budgétaires de 1,5 milliard de dollars en 2014-2015. De cette somme, un montant de 1,4 milliard de dollars requiert l'approbation du Parlement. Le solde de 80,6 millions de dollars correspond aux prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif. Par rapport au Budget principal des dépenses 2013-2014, le Budget principal des dépenses 2014-2015 a augmenté de 75,2 millions de dollars.

Cet écart est principalement attribuable :

- Dans le cadre du budget fédéral de 2013, SPC a reçu le mandat de regrouper et de normaliser l'approvisionnement en

logiciels liés à la technologie en milieu de travail. Le financement permanent pour cette initiative, soit 95,6 millions de dollars, est inclus dans le Budget principal des dépenses 2014-2015 et reflète également les économies annuelles prévues de 8,7 millions de dollars.

- La réalisation d'économies supplémentaires de 45,5 millions de dollars liées au budget fédéral de 2012.

SPC continuera à regrouper l'infrastructure de TI, notamment les systèmes de courriel, les centres de données et les réseaux, des ministères et organismes partenaires et continuera de réaliser des économies pour les Canadiens à mesure qu'il exécutera ce mandat.

De plus amples renseignements sont disponibles dans le Rapport sur les plans et les priorités 2014-2015 du Ministère.

Dépenses par résultat stratégique et programme

Budgétaire	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014 Budget principal des dépenses	Budget principal des dépenses 2014-2015
	<i>(dollars)</i>		
<i>Services d'infrastructure de technologie de l'information (TI) modernes, fiables, sécuritaires et économiques à l'appui des priorités et de la prestation des programmes du gouvernement.</i>			
Services d'infrastructure de technologie de l'information	1 268 136 395	1 210 176 702	1 288 659 177
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>			
Services internes	113 012 700	187 929 354	184 664 400
Total	1 381 149 095	1 398 106 056	1 473 323 577

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Société canadienne d'hypothèques et de logement

Raison d'être

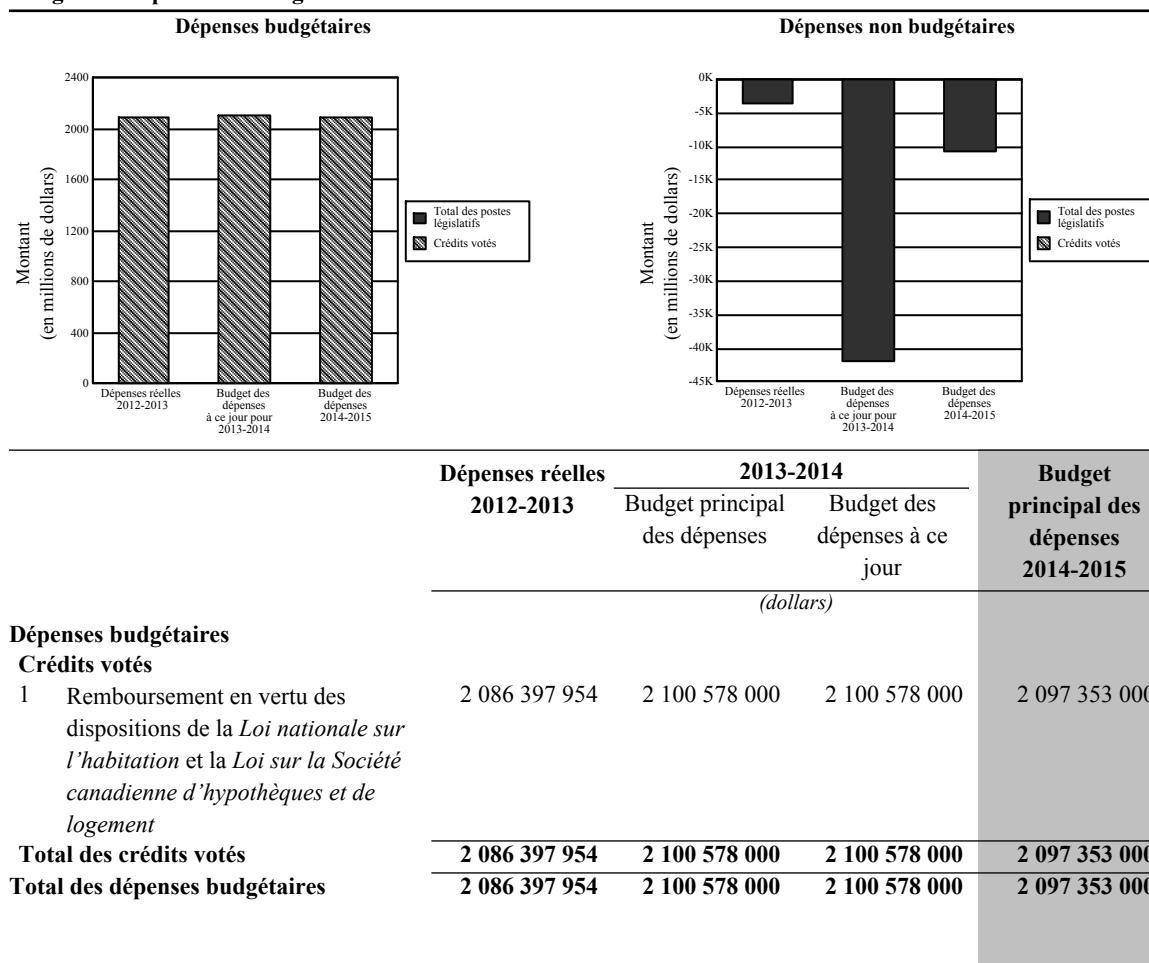
La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) est l'organisme national responsable de l'habitation au Canada. Créeée sous forme de société d'État fédérale en 1946 pour remédier à la pénurie de logements après la guerre, la SCHL a toutefois vu son rôle évoluer depuis en fonction des besoins des Canadiens. La SCHL travaille aujourd'hui en étroite collaboration avec les provinces et territoires, ainsi qu'avec les entreprises privées et les organismes sans but lucratif, afin d'aider les Canadiens à faible revenu à avoir accès à des logements abordables et de meilleure qualité. La SCHL aide également les Autochtones canadiens à combler leurs besoins particuliers en matière de logement.

Le rôle de la SCHL quant au financement de l'habitation – offrir des produits d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation – contribue à la santé et à la stabilité du système de financement de l'habitation au Canada et facilite l'accès aux fonds servant à financer le logement à l'échelle du pays, ce qui comprend les prêts pour des logements dans des collectivités rurales ou de petite taille, pour des immeubles locatifs et pour des centres d'hébergement ou des résidences pour personnes âgées.

La SCHL fait également la promotion de l'efficacité du système canadien de l'habitation grâce à la recherche, aux analyses de marché et à la diffusion de l'information.

La Société rend des comptes au Parlement, par l'intermédiaire du ministre de l'Emploi et du Développement social.

Budget des dépenses de l'organisation



Dépenses réelles	2013-2014		Budget principal des dépenses 2014-2015	
	2012-2013	Budget principal des dépenses		
	(dollars)			
Dépenses non budgétaires				
Total des postes législatifs	(3 471 553 310)	(41 866 564 000)	(41 866 564 000)	
Total des dépenses non budgétaires	(3 471 553 310)	(41 866 564 000)	(41 866 564 000)	

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Faits saillants

La SCHL prévoit des dépenses budgétaires de 2,1 milliards de dollars et des remboursements non budgétaires nets de 10,9 milliards de dollars en 2014-2015. Sont inclus dans les dépenses budgétaires un montant de 253,1 millions de dollars au titre de la première année de la prolongation de cinq ans des fonds liés à l'Investissement dans le logement abordable et un montant de 70 millions de dollars pour le financement du logement au Nunavut, comme cela a été annoncé dans le Plan d'action économique 2013. Les principaux changements sont résumés ci-après.

Une diminution nette des dépenses budgétaires de 3,2 millions de dollars par rapport au Budget principal des dépenses 2013-2014 est attribuable principalement aux facteurs suivants :

- une diminution de 78,1 millions de dollars en raison des économies réalisées dans le cadre de l'examen des dépenses du budget fédéral de 2012;
- une augmentation de 70,0 millions de dollars du financement pour le logement au Nunavut;
- une augmentation de 4,0 millions de dollars pour la construction et la remise en état de logements dans les réserves. Ce financement permet de nouveaux engagements pour aider les Premières Nations en matière de construction, d'achat et de remise en état de logements locatifs abordables et de taille et de qualité convenables, de même que l'apport d'une assistance financière pour réparer des logements inadéquats afin de les mettre aux normes minimales de salubrité et de sécurité.

Une augmentation des dépenses non budgétaires de 31,0 milliards de dollars est attribuable à la diminution des remboursements nets dans le cadre du Programme d'emprunt des sociétés d'État, en raison des variations des remboursements aux termes du Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés (PAPHA). La majorité des remboursements du PAPHA ont eu lieu en 2013-2014. Les remboursements pour 2014-2015 représentent les obligations finales au titre de ce programme.

À titre d'organisme national responsable de l'habitation au Canada, la SCHL joue un rôle important dans l'administration des investissements fédéraux dans le logement social par l'entremise d'ententes avec les provinces et les territoires ainsi qu'avec les communautés des Premières Nations. La Société canadienne d'hypothèques et de logement verse également des fonds fédéraux pour les programmes d'aide à la rénovation afin que les réparations ou les remises en état nécessaires puissent être réalisées pour les aînés, les personnes handicapées, les victimes de violence familiale et les autres ménages qui ne pourraient autrement accéder à un logement de taille et de qualité convenables.

La SCHL constitue la seule source d'information complète d'analyse de marché destinée tant aux gens de l'industrie qu'aux consommateurs. Ses activités de recherche et de diffusion de l'information sur les principaux enjeux en matière de logement ont aidé les Canadiens à faire des choix plus éclairés en matière de logement. Ces activités appuient également l'industrie dans la planification, la conception, la construction et l'entretien des logements et contribuent au processus de prise de décision visant les politiques publiques. Le fait d'être mieux informé contribue à la stabilité, l'efficacité et l'efficience des marchés de l'habitation.

Après le dépôt à la Chambre des communes, d'autres renseignements seront fournis dans le résumé du plan d'entreprise de la SCHL, qui sera accessible sur son site Web.

Dépenses par résultat stratégique et programme

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014 Budget principal des dépenses (dollars)	Budget principal des dépenses 2014-2015
Budgétaire			
<i>Les Canadiens dans le besoin ont accès à des logements abordables.</i>			
Financement de logements sociaux existants en vertu d'engagements à long terme	1 706 035 149	1 752 401 000	1 681 525 000
Financement de nouveaux engagements visant le logement abordable	320 772 707	293 702 000	361 820 000
Aide au logement	4 845 345	7 574 000	7 474 000
<i>Le Canada dispose d'un système de logement stable, compétitif et novateur.</i>			
Information d'analyse de marché	18 036 004	23 902 000	25 078 000
Politiques, recherche et diffusion de l'information en matière de logement	30 522 299	22 999 000	21 456 000
<i>Fonds non alloués à l'Architecture d'alignement des programmes de 2014-2015</i>	6 186 450
Total	2 086 397 954	2 100 578 000	2 097 353 000
Non budgétaire			
<i>Les Canadiens dans le besoin ont accès à des logements abordables.</i>			
Financement de logements sociaux existants en vertu d'engagements à long terme	(207 757 942)	(387 216 000)	(313 739 000)
Financement de nouveaux engagements visant le logement abordable	500 000	500 000
Aide au logement	(111 422 844)	(159 778 000)	(133 125 000)
<i>Le Canada dispose d'un système de logement stable, compétitif et novateur.</i>			
Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés	(3 152 372 524)	(41 320 070 000)	(10 434 044 000)
Total	(3 471 553 310)	(41 866 564 000)	(10 880 408 000)

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Société canadienne des postes

Raison d'être

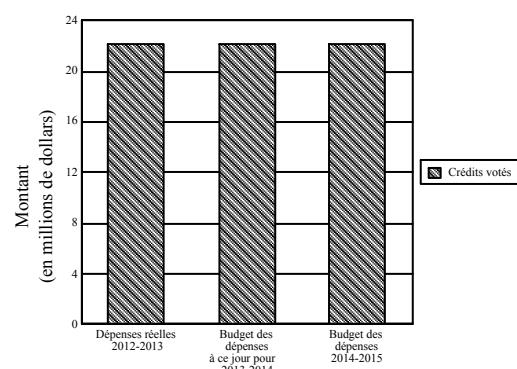
La Société canadienne des postes a pour mandat de fournir un service postal efficient, efficace et de qualité aux Canadiens, d'être rentable et de maintenir ou d'augmenter sa valeur aux yeux des Canadiens.

Le ministre des Transports est responsable de cet organisme.

En vertu de la *Loi sur la Société canadienne des postes*, la Société canadienne des postes a le mandat d'assurer des services postaux de façon autonome sur le plan financier. En plus d'assurer le service postal de base, la Société canadienne des postes apporte également sa participation à certains programmes de politique publique pour le gouvernement.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014		Budget principal des dépenses 2014-2015		
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour			
(dollars)						
Dépenses budgétaires						
Crédits votés						
1	Paiements à la Société canadienne des postes à des fins spéciales	22 210 000	22 210 000	22 210 000		
Total des crédits votés		22 210 000	22 210 000	22 210 000		
Total des dépenses budgétaires		22 210 000	22 210 000	22 210 000		

Faits saillants

La Société canadienne des postes reçoit un crédit annuel de 22,2 millions de dollars du gouvernement pour la livraison du courrier parlementaire et de la documentation à l'usage des aveugles qui sont transmis en franchise en vertu de la loi. Le crédit aide à compenser l'incidence financière de ces programmes sur la Société canadienne des postes.

Courrier parlementaire

La *Loi sur la Société canadienne des postes* offre un droit à la franchise postale pour le courrier expédié entre les Canadiens et le gouverneur général, les députés, les présidents du Sénat et de la Chambre des communes, le bibliothécaire parlementaire et le commissaire à l'éthique. En outre, les députés de la Chambre des communes peuvent, conformément à la loi, expédier gratuitement jusqu'à quatre circulaires (Médiaposte sans adresse) à leurs électeurs au cours d'une année civile.

Documentation à l'usage des aveugles

La *Loi sur la Société canadienne des postes* prévoit un droit à la franchise postale pour l'envoi de documentation à l'usage des aveugles. Actuellement, des milliers de Canadiens ayant une déficience visuelle et de nombreuses bibliothèques partout au pays, y compris celle de l'Institut national canadien pour les aveugles, peuvent expédier gratuitement des livres audio et d'autres types de document.

Dépenses par résultat stratégique et programme

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014 Budget principal des dépenses	Budget principal des dépenses 2014-2015
	(dollars)		
Budgétaire			
<i>Compensation pour la prestation de services liés au courrier parlementaire et à la documentation à l'usage des personnes aveugles transmis en franchise en vertu de la Loi sur la Société canadienne des postes.</i>			
Paiements concernant les programmes publics	22 210 000	22 210 000
<i>Fonds non alloués à l'Architecture d'alignement des programmes de 2014-2015</i>	22 210 000
Total	22 210 000	22 210 000	22 210 000

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Société d'expansion du Cap-Breton

Raison d'être

La Société d'expansion du Cap-Breton (SECB) est une société d'État fédérale qui s'emploie à promouvoir et à coordonner le développement économique de l'île du Cap-Breton et d'une partie de la Nouvelle-Écosse continentale, soit la région de la ville de Mulgrave.

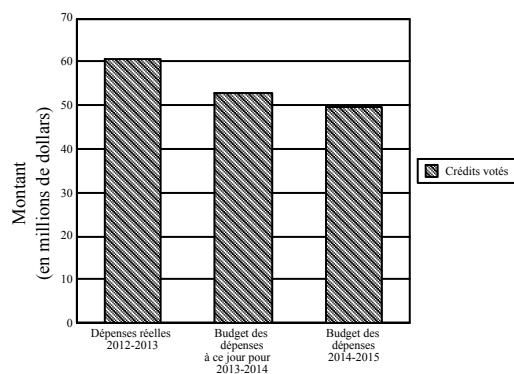
En plus d'exécuter ses propres programmes, la SECB exécute les programmes de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique touchant l'île du Cap-Breton, ainsi que les programmes de l'ancienne Société de développement du Cap-Breton.

La SECB est le principal organisme fédéral responsable du développement commercial et du développement économique des collectivités dans l'île du Cap-Breton et à Mulgrave.

Le ministre d'État (Agence de promotion économique du Canada atlantique) est responsable de cette organisation.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014		Budget principal des dépenses 2014-2015		
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour			
(dollars)						
Dépenses budgétaires						
Crédits votés						
1	Paiements à la Société d'expansion du Cap-Breton	60 667 000	51 763 000	52 848 000		
Total des crédits votés		60 667 000	51 763 000	52 848 000		
Total des dépenses budgétaires		60 667 000	51 763 000	52 848 000		

Faits saillants

SECB prévoit des dépenses budgétaires de 49,5 millions de dollars en 2014-2015 qui doivent être approuvées par le Parlement.

Une diminution de 3,3 millions de dollars par rapport à l'ensemble des budgets des dépenses 2013-2014 est prévue pour les raisons suivantes :

- plus de 395 anciens employés participent à divers programmes d'encouragement à la retraite anticipée qui ont été négociés dans le cadre du processus de négociation collective ayant eu lieu au moment de la réduction des effectifs et de la fermeture des mines. Le coût de ces programmes diminuera tous les ans au cours des huit prochaines années alors que

les prestataires atteindront l'âge de 65 ans. Les programmes d'encouragement à la retraite anticipée devraient prendre fin en 2022.

Dépenses par résultat stratégique et programme

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015
		Budget principal des dépenses	
		(dollars)	
Budgétaire			
<i>Une économie cap-bretonaise durable et concurrentielle.</i>			
Obligations liées aux ressources humaines	36 449 000	32 194 000
Gérance environnementale	6 664 000	8 692 000
Développement commercial	3 362 000	3 150 000
Aménagement immobilier	2 401 000	2 400 000
Développement des collectivités	1 303 000	1 460 000
Politiques et défense des intérêts	250 000	250 000
Prestation de services régionaux
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>			
Services internes	1 334 000	1 390 000
<i>Fonds non alloués à l'Architecture d'alignement des programmes de 2014-2015</i>	60 667 000
Total	60 667 000	51 763 000	49 536 000

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Société du Centre national des Arts

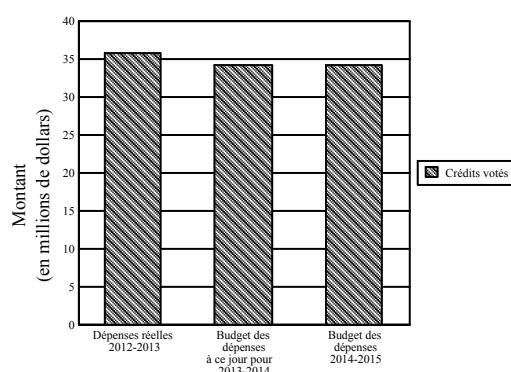
Raison d'être

Le ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles est responsable de cette organisation.

La Société du Centre national des Arts a été constituée en 1966 en vertu de la *Loi sur le Centre national des Arts*. Elle a pour mandat d'exploiter et d'administrer le Centre national des Arts, de développer les arts d'interprétation dans la région de la capitale nationale et d'aider le Conseil des Arts du Canada à développer les arts d'interprétation ailleurs au Canada. La Société du Centre national des Arts organise et commandite des activités liées aux arts d'interprétation, encourage et facilite le développement de troupes, organise ou commandite la diffusion d'émissions Web, de radio et de télévision, loge les organisations nationales et locales œuvrant au développement des arts d'interprétation au Canada, organise ailleurs au Canada des spectacles et des représentations de troupes d'arts d'interprétation établies ou non au Canada, et organise des représentations hors du Canada de troupes d'arts d'interprétation établies au Canada.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



Dépenses budgétaires	2012-2013	2013-2014		Budget principal des dépenses 2014-2015
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour	
		(dollars)		
Crédits votés				
1 Paiements à la Société du Centre national des Arts à l'égard des dépenses de fonctionnement	35 601 174	33 796 174	34 121 175	34 219 186
Total des crédits votés	35 601 174	33 796 174	34 121 175	34 219 186
Total des dépenses budgétaires	35 601 174	33 796 174	34 121 175	34 219 186

Faits saillants

La Société du Centre national des Arts prévoit des dépenses budgétaires de 34,2 millions de dollars pour 2014-2015, qui doivent être approuvées par le Parlement.

Le Centre national des Arts (CNA) a ouvert ses portes en 1969. Créé par le Parlement du Canada à titre de projet du Centenaire dans les années 1960, il est devenu au fil des ans la principale vitrine des arts de la scène à l'échelle nationale.

Aujourd'hui, le CNA travaille avec des milliers d'artistes du Canada et du monde entier, et s'associe à des dizaines d'organisations artistiques de partout au pays. Il se veut un chef de file et un innovateur dans chacune des disciplines qu'il embrasse : musique classique, théâtre français, théâtre anglais, danse, variétés et programmation communautaire.

Le CNA est aussi aux avant-postes en matière de programmation jeunesse et d'activités éducatives, soutenant des programmes pour artistes en herbe et émergents, présentant des initiatives pour jeunes publics et produisant des outils pédagogiques pour les enseignants et les élèves. Il est le seul centre des arts de la scène multidisciplinaire bilingue en Amérique du Nord, et l'une des plus grandes organisations artistiques au monde.

Dépenses par résultat stratégique et programme

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014 Budget principal des dépenses	Budget principal des dépenses 2014-2015			
	(dollars)					
Budgétaire						
<i>Arts d'interprétation forts et dynamiques dans la région de la capitale nationale et à travers le Canada.</i>						
Programmation	16 569 659	16 734 647			
Aménagement	5 894 826	5 981 609			
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>						
Services internes	11 331 689	11 502 930			
<i>Fonds non alloués à l'Architecture d'alignement des programmes de 2014-2015</i>	35 601 174			
Total	35 601 174	33 796 174	34 219 186			

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

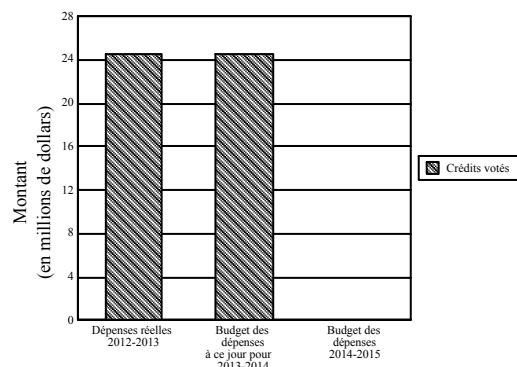
Société du Vieux-Port de Montréal Inc.

Raison d'être

En vertu du décret C.P. 2012-1583, la Société du Vieux-Port de Montréal Inc. est autorisée à procéder à la fusion de la Société immobilière du Canada limitée.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014		Budget principal des dépenses 2014-2015
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
- Paiements à la Société du Vieux-Port de Montréal Inc. ou à la société d'État à laquelle elle est fusionné pour les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital de la division du Vieux-Port de Montréal	24 472 000	24 472 000	24 472 000
Total des crédits votés	24 472 000	24 472 000	24 472 000
Total des dépenses budgétaires	24 472 000	24 472 000	24 472 000

Faits saillants

Sans objet

Dépenses par résultat stratégique et programme

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015		
		Budget principal des dépenses			
(dollars)					
Budgétaire					
<i>Un parc urbain consacré aux loisirs et aux activités touristiques et culturelles en vue de sauvegarder le patrimoine culturel du Vieux-Port de Montréal et d'en faire la promotion tout en facilitant l'accès du public au bord de l'eau.</i>					
Gestion du Vieux-Port de Montréal en tant que parc urbain, une destination touristique offrant des activités de loisir et des activités culturelles	24 472 000	24 472 000		
Total	24 472 000	24 472 000		

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Société Radio-Canada

Raison d'être

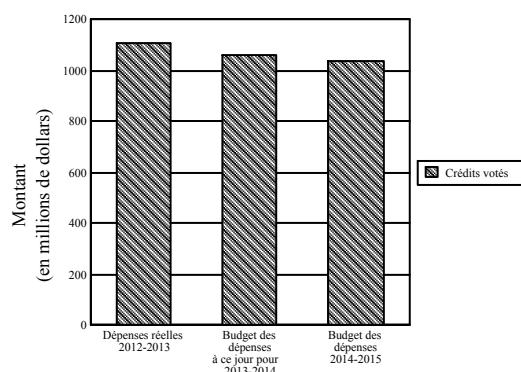
Au sens de la *Loi sur la radiodiffusion* de 1991, la Société Radio-Canada (la Société), à titre de radiodiffuseur public national, devrait offrir des services de radio et de télévision qui comportent une très large programmation qui renseigne, éclaire et divertit. La programmation de la Société devrait à la fois :

- être principalement et typiquement canadienne;
- refléter la globalité canadienne et rendre compte de la diversité régionale du pays, tant au plan national qu'au niveau régional, tout en répondant aux besoins particuliers des régions;
- contribuer activement à l'expression culturelle et à l'échange des diverses formes qu'elle peut prendre;
- être offerte en français et en anglais, de manière à refléter la situation et les besoins particuliers des deux collectivités de langue officielle, y compris ceux des minorités de l'une ou l'autre langue;
- chercher à être de qualité équivalente en français et en anglais;
- contribuer au partage d'une conscience et d'une identité nationales;
- être offerte partout au Canada de la manière la plus adéquate et efficace, au fur et à mesure de la disponibilité des moyens;
- refléter le caractère multiculturel et multiracial du Canada.

La Société rend compte au Parlement par l'entremise du ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014		Budget principal des dépenses 2014-2015		
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour			
(dollars)						
Dépenses budgétaires						
Crédits votés						
1	Paiements à la Société Radio-Canada pour les dépenses de fonctionnement	999 484 060	956 913 060	956 913 060		
5	Paiements à la Société Radio-Canada pour le fonds de roulement	4 000 000	4 000 000	4 000 000		
10	Paiements à la Société Radio-Canada pour les dépenses en capital	103 035 000	103 856 000	103 856 000		
Total des crédits votés		1 106 519 060	1 064 769 060	1 064 769 060		
Total des dépenses budgétaires		1 106 519 060	1 064 769 060	1 064 769 060		
				1 038 018 212		

Faits saillants

Le Budget principal des dépenses 2014-2015 de la Société est de 1 038,0 millions de dollars, alors que son Budget principal des dépenses 2013-2014 était de 1 064,8 millions de dollars. La réduction de 26,8 millions de dollars pour 2014-2015 est attribuable à l'examen des dépenses de 45,5 millions de dollars du budget fédéral de 2012, et elle est compensée par le financement lié à l'inflation salariale de 18,7 millions de dollars.

À la suite de l'examen des dépenses ministériel présenté dans le budget fédéral de 2012, le gouvernement fédéral a réduit les crédits parlementaires de la Société de 115,0 millions de dollars sur trois ans. En 2012-2013, les fonds de fonctionnement de la Société ont été réduits de 27,8 millions de dollars (déduits des fonds supplémentaires de 60 millions de dollars reçus depuis 2001-2002). En 2013-2014, les crédits de fonctionnement ont été réduits de 69,6 millions de dollars (les fonds annuels supplémentaires de 60,0 millions de dollars ont été entièrement éliminés et la différence de 9,6 millions de dollars a été réduite des crédits de fonctionnement de base). En 2014-2015 et au cours des exercices subséquents, les crédits de fonctionnement de la Société seront réduits d'un montant supplémentaire de 45,5 millions de dollars pour enfin arriver à une réduction totale de 115,0 millions de dollars, conformément au budget fédéral de 2012.

L'exercice 2014-2015 marquera la quatrième année de la mise en œuvre du plan stratégique quinquennal de la Société, la Stratégie 2015 : Partout, Pour tous. La vision qui sous-tend le plan stratégique consiste à être reconnue comme le chef de file pour exprimer la culture canadienne et enrichir la vie démocratique de tous les Canadiens.

Les quatre principes directeurs qui appuient notre vision sont les suivants :

- créer et offrir du contenu canadien de grande qualité, original et novateur;
- qui rassemble tous les Canadiens et reflète leur réalité;
- en mobilisant activement nos auditoires;
- et en visant l'optimisation et la responsabilisation.

Nos résultats s'articulent autour des trois axes stratégiques suivants :

- plus distinctive : programmation réseau et espaces publics nationaux;
- plus régionale : présence régionale et espaces communautaires;
- plus numérique : nouvelles plateformes et nouveaux espaces numériques.

Malgré les défis continus, la Société poursuit la mise en œuvre de ses objectifs pour 2015. Des renseignements plus détaillés sur le rendement et les progrès de la Société depuis le lancement de la Stratégie 2015 sont fournis dans ses rapports annuels et ses plans d'entreprise.

Dépenses par résultat stratégique et programme

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015		
		Budget principal des dépenses			
(dollars)					
Budgétaire					
<i>Un service de radiodiffusion public national dont le contenu est principalement canadien et qui rassemble les citoyens autour d'un contenu canadien.</i>					
Services de télévision, de radio et nature numériques	1 013 116 348	991 634 833		
Transmission et distribution des émissions	45 118 862	40 238 810		
Chaînes spécialisées pour des auditoires spécifiques		
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>					
Services internes	6 533 850	6 144 569		
<i>Fonds non alloués à l'Architecture d'alignement des programmes de 2014-2015</i>	1 106 519 060		
Total	1 106 519 060	1 064 769 060	1 038 018 212		

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Statistique Canada

Raison d'être

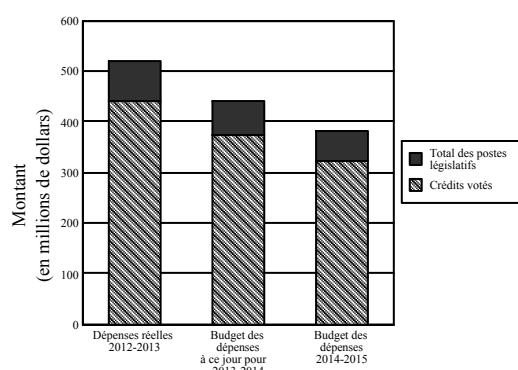
Le ministre de l'Industrie est responsable de Statistique Canada.

Statistique Canada a été créé pour veiller à ce que les Canadiens aient accès à une source fiable d'information statistique sur le Canada qui répond à leurs besoins d'information les plus prioritaires.

Le mandat de Statistique Canada découle principalement de la *Loi sur la statistique*. Cette loi exige que Statistique Canada recueille, dépouille, analyse et publie des renseignements statistiques sur les conditions économiques, sociales et générales du pays et de sa population. Elle exige que Statistique Canada mène le Recensement de la population et le Recensement de l'agriculture tous les cinq ans, et que l'organisme protège la confidentialité de l'information qui lui est confiée.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014		Budget principal des dépenses 2014-2015
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour	
		(dollars)		
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses du Programme	440 054 094	338 453 316	375 028 148	322 744 376
Total des crédits votés	440 054 094	338 453 316	375 028 148	322 744 376
<i>Total des postes législatifs</i>	79 837 215	62 167 097	67 215 530	56 811 148
Total des dépenses budgétaires	519 891 309	400 620 413	442 243 678	379 555 524

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Faits saillants

En 2014-2015, Statistique Canada continuera de fournir des renseignements pertinents, opportuns et de qualité, et ce, de la façon la plus rentable et efficace possible.

Les priorités de Statistique Canada comprendront :

- un examen exhaustif de la possibilité d'utiliser des sources de données administratives et d'autres sources de recharge pour remplacer, compléter ou enrichir les programmes du recensement et des enquêtes de l'organisme;
- la planification finale et la mise en œuvre initiale des programmes du Recensement de la population et du Recensement de l'agriculture de 2016;

- l'achèvement du projet d'amélioration de l'Indice des prix à la consommation;
- l'achèvement du cadre sur la statistique de l'environnement, l'évaluation du programme existant par rapport au cadre, la détermination des lacunes du programme et l'établissement des priorités;
- la mise en œuvre d'éléments majeurs des projets de transformation de l'Architecture opérationnelle du Bureau, y incluant la conversion de 60 enquêtes auprès des entreprises au nouveau Programme intégré de la statistique des entreprises en 2014, lesquelles seront suivies d'autres enquêtes au cours des deux années suivantes;
- des investissements majeurs dans le remaniement des principaux programmes d'enquêtes, afin d'assurer leur pertinence et leur efficacité continues;
- la poursuite de l'élaboration et de la mise à l'essai du nouveau modèle de diffusion de l'organisme;
- l'exploitation du Portail de données ouvertes pour le compte du gouvernement du Canada;
- des investissements pour faciliter l'intégration de Statistique Canada dans les réseaux, les centres de données partagées, l'infrastructure de télécommunications et les solutions de courriel à l'échelle du gouvernement.

Statistique Canada continue d'exploiter les nouvelles possibilités avec imagination et dynamisme afin de fournir aux Canadiens le meilleur service possible.

Les dépenses prévues (après déduction des recettes) dans le budget principal des dépenses sont passées de 400,6 millions de dollars en 2013-2014 à 379,6 millions de dollars en 2014-2015. Cette baisse de 21,0 millions de dollars s'explique principalement par :

- une diminution du financement au titre du Recensement de la population et de L'Enquête national auprès des ménages de 2011 de 6,2 millions de dollars, vu la fin du programme en 2014-2015. Le financement applicable en 2014-2015 servira principalement à produire des données supplémentaires, à terminer l'évaluation de la diffusion et à tenir des ateliers de soutien aux utilisateurs portant sur les données et les concepts;
- une diminution du financement du Recensement de l'agriculture de 2011 de 1,8 million de dollars de 2013-2014 à 2014-2015, ce qui reflète la fin du cycle du Recensement de l'agriculture de 2011;
- une diminution du financement de base découlant des économies cernées dans le cadre de l'examen des dépenses du budget fédéral de 2012, d'un montant de 15,6 millions de dollars en 2014-2015;
- une augmentation économique liée aux conventions collectives d'un montant de 5,0 millions de dollars en 2014-2015;
- une diminution de 1,6 million de dollars pour le transfert de fonds à Services partagés Canada destinés à l'acquisition d'appareils technologiques en milieu de travail et de logiciels connexes;
- une diminution de 110 599 \$ du financement pour les voyages suivant le dépôt du budget fédéral de 2013.

Des renseignements supplémentaires sont fournis dans le rapport sur les plans et les priorités de Statistique Canada.

Dépenses par résultat stratégique et programme

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015		
		Budget principal des dépenses			
(dollars)					
Budgétaire					
<i>Les Canadiens ont accès à des renseignements statistiques actuels, pertinents et de qualité sur l'économie et la société canadiennes en pleine évolution, et qui servent à alimenter les débats de fond, la recherche et la prise de décisions sur des questions d'ordre social et économique.</i>					
Statistique économique et environnementale	115 166 472	127 927 320		
Infrastructure statistique	127 380 733	98 556 365		
Statistique socioéconomique	95 775 203	93 735 987		
Recensements	11 517 721	3 263 305		
<i>Les besoins particuliers des clients en matière de services statistiques de grande qualité et actuels sont satisfaits.</i>					
Services statistiques à frais recouvrables		
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>					
Services internes	106 247 250	50 780 284	56 072 547		
Fonds non alloués à l'Architecture d'alignement des programmes de 2014-2015	413 644 059		
Total	519 891 309	400 620 413	379 555 524		

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

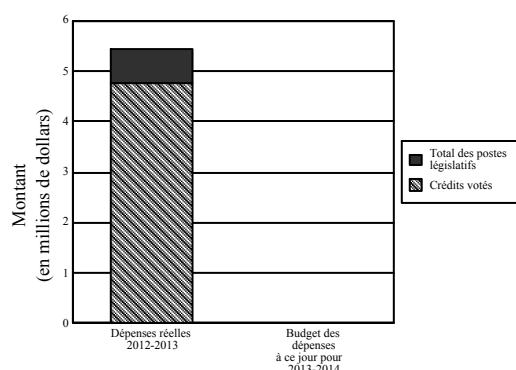
Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie

Raison d'être

La section 40 de la *Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable* précisait que la Table ronde sur l'environnement et l'économie cesserait ses activités. En vertu du décret TR/2013-36, le gouverneur général en conseil a fixé au 1^{er} avril 2013 la date d'entrée en vigueur.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014		Budget principal des dépenses 2014-2015
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour	
		(dollars)		
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
- Dépenses du Programme	4 782 245
Total des crédits votés	4 782 245
<i>Total des postes législatifs</i>	661 153
Total des dépenses budgétaires	5 443 398

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Faits saillants

Sans objet

Dépenses par résultat stratégique et programme

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014		Budget principal des dépenses 2014-2015
		Budget principal des dépenses		
		(dollars)		
Budgétaire				
<i>Fonds non alloués à l'Architecture d'alignement des programmes de 2014-2015</i>		5 443 398
Total	5 443 398

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Téléfilm Canada

Raison d'être

Le ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles est responsable de cette organisation.

Téléfilm Canada est une société qui a été constituée en 1967 en vertu de la *Loi sur Téléfilm Canada*. Elle a pour mission de favoriser et d'encourager le développement de l'industrie audiovisuelle au Canada.

Une industrie audiovisuelle forte et dynamique

La vision institutionnelle de Téléfilm englobe le renforcement des capacités de production et la stimulation de la demande pour du contenu canadien multi-écrans. À cet égard, Téléfilm vise à ce que le contenu canadien multi-écrans soit accessible à tous les auditoires, partout, en tout temps et sur toute plateforme.

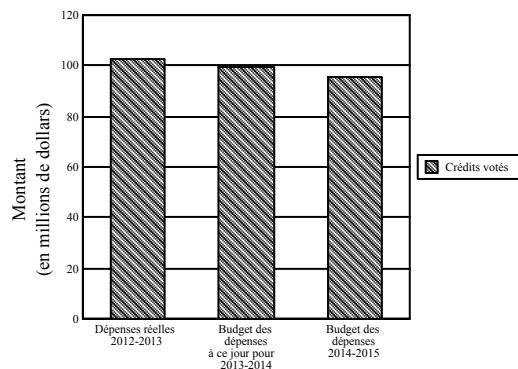
La réalisation des orientations stratégiques de Téléfilm s'articule autour de quatre piliers :

- maintenir et renforcer son rôle essentiel d'investisseur;
- développer son rôle de promoteur;
- devenir une source de référence en produisant et en partageant de l'information clé sur l'industrie;
- renforcer l'excellence de l'organisation.

Des renseignements supplémentaires sont fournis dans le plan d'entreprise de l'organisation « Valoriser la réussite culturelle ».

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014		Budget principal des dépenses 2014-2015		
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour			
(dollars)						
Dépenses budgétaires						
Crédits votés						
1	Paiements à Téléfilm Canada devant servir aux fins prévues par la <i>Loi sur Téléfilm Canada</i>	102 968 394	99 622 354	99 622 354		
Total des crédits votés		102 968 394	99 622 354	95 363 072		
Total des dépenses budgétaires		102 968 394	99 622 354	95 363 072		

Faits saillants

Téléfilm Canada prévoit des dépenses budgétaires de 95,4 millions de dollars en 2014-2015. Ces dépenses sont en baisse de 4,3 millions de dollars par rapport au Budget principal des dépenses 2013-2014, ce qui représente une diminution du crédit parlementaire de Téléfilm de plus de 4 p. 100.

La baisse des dépenses est attribuable aux économies réalisées dans le cadre de l'examen des dépenses du budget fédéral de 2012 qui en est à sa troisième et dernière année.

Les programmes de financement de Téléfilm sont essentiels à l'industrie audiovisuelle canadienne; ils apportent une aide financière à des sociétés de production et de distribution canadiennes qui offrent du contenu aux auditoires.

En conséquence de l'exercice de rationalisation, le programme d'investissement dans le développement et soutien à l'industrie audiovisuelle canadienne et le programme de soutien promotionnel au contenu canadien présentent tous les deux des baisses significatives de financement.

Téléfilm a entrepris des actions tangibles afin de pallier la diminution du crédit parlementaire et d'optimiser les résultats du financement octroyé:

- Téléfilm a complété la refonte de ses programmes de financement. Ceux-ci offrent notamment plus d'autonomie et de flexibilité aux clients, améliorent la qualité du service à la clientèle et permettent une meilleure harmonisation avec l'Indice de réussite de Téléfilm;
- le nouveau processus décisionnel applicable aux longs métrages favorise la croissance du financement du secteur privé;
- le recours aux partenariats constitue la pierre angulaire de la stratégie de promotion de Téléfilm;
- Téléfilm a créé le Fonds des talents qui compte sur le soutien financier d'entreprises canadiennes et de donateurs individuels souhaitant encourager la production et la promotion de longs métrages canadiens.

Dépenses par résultat stratégique et programme

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015		
		Budget principal des dépenses			
(dollars)					
Budgétaire					
<i>Contenu audiovisuel de qualité créé par des Canadiens et promu auprès des auditoires du Canada et du monde entier.</i>					
Investissement dans le développement et soutien à l'industrie audiovisuelle canadienne	71 735 355	68 457 000	66 535 127		
Soutien promotionnel au contenu canadien au Canada et à l'étranger	20 986 123	19 066 354	16 235 931		
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>					
Services internes	10 246 916	12 099 000	12 592 014		
Total	102 968 394	99 622 354	95 363 072		

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Transports

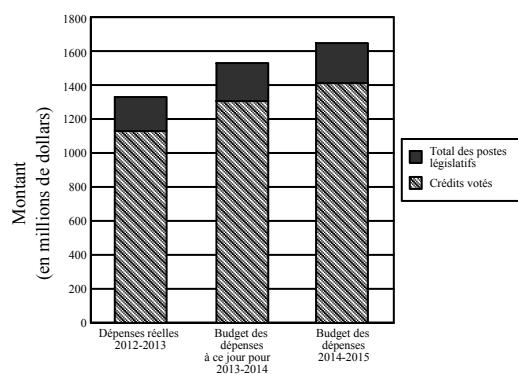
Raison d'être

Transports Canada est responsable de l'application des programmes et des politiques en matière de transport du gouvernement du Canada. Il est chargé d'élaborer des règlements, des politiques et des services conformément aux compétences législatives du Parlement. Le ministère est tenu, en vertu de la *Loi sur les transports au Canada*, de rendre compte de l'état du réseau national de transport. Bien qu'il n'assume pas la responsabilité directe de tous les aspects ou modes de transport, le ministère joue un rôle de premier plan afin d'assurer que toutes les parties du réseau de transport à l'échelle du Canada fonctionnent conjointement de manière efficace.

Transports Canada est à la tête d'un portefeuille qui comprend des organismes à régie partagée (p. ex., la Corporation de gestion de la Voie maritime du Saint-Laurent), des sociétés d'État (p. ex., l'Administration de pilotage des Grands Lacs, la Société canadienne des postes) et un tribunal et des organismes administratifs (p. ex., le Tribunal d'appel des transports du Canada). Le regroupement de ces organisations sous un même portefeuille permet de prendre des décisions intégrées sur les questions liées au transport.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014		Budget principal des dépenses 2014-2015	
	Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour		
(dollars)				
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses de fonctionnement	525 163 050	514 256 466	513 898 673	
5 Dépenses en capital	58 206 527	222 077 647	145 753 473	
10 Subventions et contributions	545 162 984	543 950 649	757 956 898	
Total des crédits votés	1 128 532 561	1 280 284 762	1 417 609 044	
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>203 945 608</i>	<i>231 733 600</i>	<i>238 073 450</i>	
Total des dépenses budgétaires	1 332 478 169	1 512 018 362	1 655 682 494	

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Faits saillants

Transports Canada

En résumé, le Ministère prévoit des dépenses budgétaires de 1,66 milliard de dollars pour 2014-2015. De ce montant, la somme de 1,42 milliard de dollars requiert l'approbation du Parlement. Le solde de 238 millions de dollars représente les

prévisions législatives qui n'exigent pas d'approbation supplémentaire et qui sont fournies aux fins d'information.

Les dépenses de fonctionnement prévues ont diminué par rapport aux exercices de 2012-2013 et de 2013-2014, principalement en raison des mesures de réduction des coûts annoncées dans le budget fédéral de 2012. Toutefois, en 2014-2015, ces économies ont été compensées par le nouveau financement pour la mise en œuvre du régime de prévention, de préparation et d'intervention de classe mondiale en cas de déversement d'hydrocarbures provenant des navires afin de préserver l'environnement maritime du Canada tout en faisant avancer le développement responsable des ressources dans le but de simplifier la croissance économique et la création d'emplois à long terme pour le bien de la population canadienne.

Les dépenses prévues à l'égard du crédit pour les dépenses en capital devraient diminuer en raison des changements apportés aux dépenses prévues attribuables à l'échéancier des acquisitions de terrains liés au projet du passage international de la rivière Detroit. Le nouveau passage simplifiera le transport des personnes et des marchandises entre le Canada et les États Unis en faisant en sorte que la capacité des infrastructures soit suffisante pour répondre à la croissance prévue du commerce transfrontalier et du débit de circulation dans le corridor Windsor-Detroit.

Les dépenses prévues à l'égard du crédit pour les subventions et les contributions devraient augmenter en raison des changements apportés au flux de trésorerie pour les projets liés au Fonds pour les portes d'entrée et les passages frontaliers. Les changements dans les dépenses prévues sont attribuables au report de fonds dans le cadre du renouvellement du programme, tel qu'il a été annoncé dans le budget fédéral de 2012. Cela a permis à Transports Canada de mieux harmoniser les dépenses prévues avec les besoins des projets.

Vous trouverez de plus amples renseignements sur les priorités, les activités principales et les besoins en ressources connexes du ministère dans le rapport sur les plans et les priorités de Transports Canada.

Dépenses par résultat stratégique et programme

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015
		Budget principal des dépenses <i>(dollars)</i>	
Budgétaire			
<i>Un réseau de transport efficace.</i>			
Portes d'entrée et corridors	395 779 632	538 237 383	702 272 494
Infrastructures de transport	309 656 203	320 633 244	333 815 823
Cadres qui appuient le marché des transports	9 041 585	11 972 730	24 854 622
<i>Un réseau de transport sécuritaire et sûr.</i>			
Sécurité aérienne	198 628 602	214 648 721	170 709 221
Sécurité maritime	56 492 575	57 756 667	56 003 982
Sécurité ferroviaire	34 213 510	33 847 086	34 265 437
Sûreté aérienne	33 706 392	33 357 783	31 672 052
Sécurité des véhicules automobiles	22 458 347	24 751 952	20 905 007
Transport des marchandises dangereuses	12 756 370	13 159 659	14 727 734
Sûreté maritime	14 005 041	14 897 654	12 788 946
Sécurité et sûreté multimodale	11 233 308	11 153 164
Sûreté du transport terrestre et intermodal	3 967 849	4 807 985	4 739 231
<i>Un réseau de transport respectueux de l'environnement.</i>			
Air pur – Transport	18 760 359	37 144 563	38 992 028
Gérance de l'environnement – Transport	20 059 193	30 761 717	29 171 557
Eau propre – Transport	6 947 514	2 299 329	18 074 900
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>			
Services internes	186 533 092	147 174 930	151 536 296
<i>Fonds non alloués à l'Architecture d'alignement des programmes de 2014-2015</i>	9 471 905	15 333 651
Total	1 332 478 169	1 512 018 362	1 655 682 494

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Liste des paiements de transfert de 2014-2015

	Dépenses réelles 2012-2013	Budget principal des dépenses 2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015
	(dollars)		
<u>Subventions</u>			
Subvention à la province de la Colombie-Britannique à l'égard de la prestation de services de traversier et de cabotage pour marchandises et voyageurs	28 077 609	28 661 623	28 868 346
Subvention pour la fermeture de passages à niveau	140 000	300 000	300 000
Subventions à l'appui des initiatives en matière de transports propres	250 000	2 975 000	250 000
Subvention pour l'Initiative d'adaptation des transports dans le Nord	74 780	250 000	200 000
Subvention au Programme de développement coopératif de la sécurité opérationnelle et de maintien de la navigabilité (COSCAP) de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)	130 000	130 000	130 000
<u>Contributions</u>			
Fonds pour les portes d'entrée et les passages frontaliers	223 207 249	143 574 429	470 934 398
Fonds d'infrastructure de transport de la Porte d'entrée et du Corridor de l'Asie-Pacifique	154 409 327	226 784 903	135 662 628
Programme d'aide aux immobilisations aéroportuaires	29 823 513	38 000 000	38 000 000
Contributions à l'appui des initiatives en matière de transports propres	10 500 000	18 418 941
Programme de contributions aux services de traversier	32 806 343	29 025 500	16 720 000
Fonds pour le programme de contribution pour les services ferroviaires voyageurs dans les régions et les localités éloignées	13 923 011	11 200 000
Paiements à l'appui des améliorations apportées aux croisements, approuvées aux termes de la <i>Loi sur la sécurité ferroviaire</i>	11 949 960	10 945 000	10 945 000
Contributions aux provinces pour défrayer le coût des améliorations des systèmes routiers dans le but d'augmenter leur efficacité globale et de promouvoir la sécurité, tout en encourageant, d'un point de vue régional et économique, le développement industriel et le tourisme: Entente pour le développement du réseau routier de l'Outaouais	21 625 877	19 145 000	8 380 000
Contribution au Projet de regroupement portuaire du port d'Oshawa	747 257	8 193 076	6 341 904
Programme de paiements de transfert pour la sécurité routière	4 442 284	4 442 681	4 442 681
Programme pour l'exploitation et l'entretien des aéroports	2 053 463	1 600 000	1 600 000
Programme de réfection des bandes d'atterrissement de la côte du Labrador	2 166 021	1 000 000	1 000 000
Contribution à l'appui de la sécurité nautique	433 319	500 000	1 000 000

	Dépenses réelles 2012-2013	Budget principal des dépenses 2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015
		(dollars)	
Contribution en vue de fournir une aide financière à court terme afin de couvrir les coûts de réparation, d'entretien, de remise en état du port de Churchill et d'initiatives connexes destinées à en soutenir l'exploitation continue	969 099	2 100 000	1 000 000
Contribution pour l'Initiative d'adaptation des transports dans le Nord	286 040	1 090 000	940 000
Allocations aux anciens employés des services des chemins de fer, des navires à vapeur et des télécommunications de Terre-Neuve mutés aux Chemins de fer nationaux du Canada	378 710	484 000	484 000
Association des transports du Canada	246 339	419 000	419 000
Contributions à l'Association des chemins de fer du Canada dans le cadre du programme Opération Gareautrain	300 000	300 000	300 000
Contribution à la province de l'Île-du-Prince-Édouard pour des services de maintien de l'ordre à l'égard du pont de la Confédération	265 220	289 000	296 000
Versements aux autres gouvernements ou organismes internationaux pour l'exploitation et l'entretien des aéroports, des installations de navigation aérienne et des voies aériennes	48 697	100 000	100 000
Programme de bourses pour le Groupe de recherches sur les transports au Canada	24 000	24 000	24 000
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>62 808 838</i>	<i>64 882 525</i>	<i>66 136 173</i>

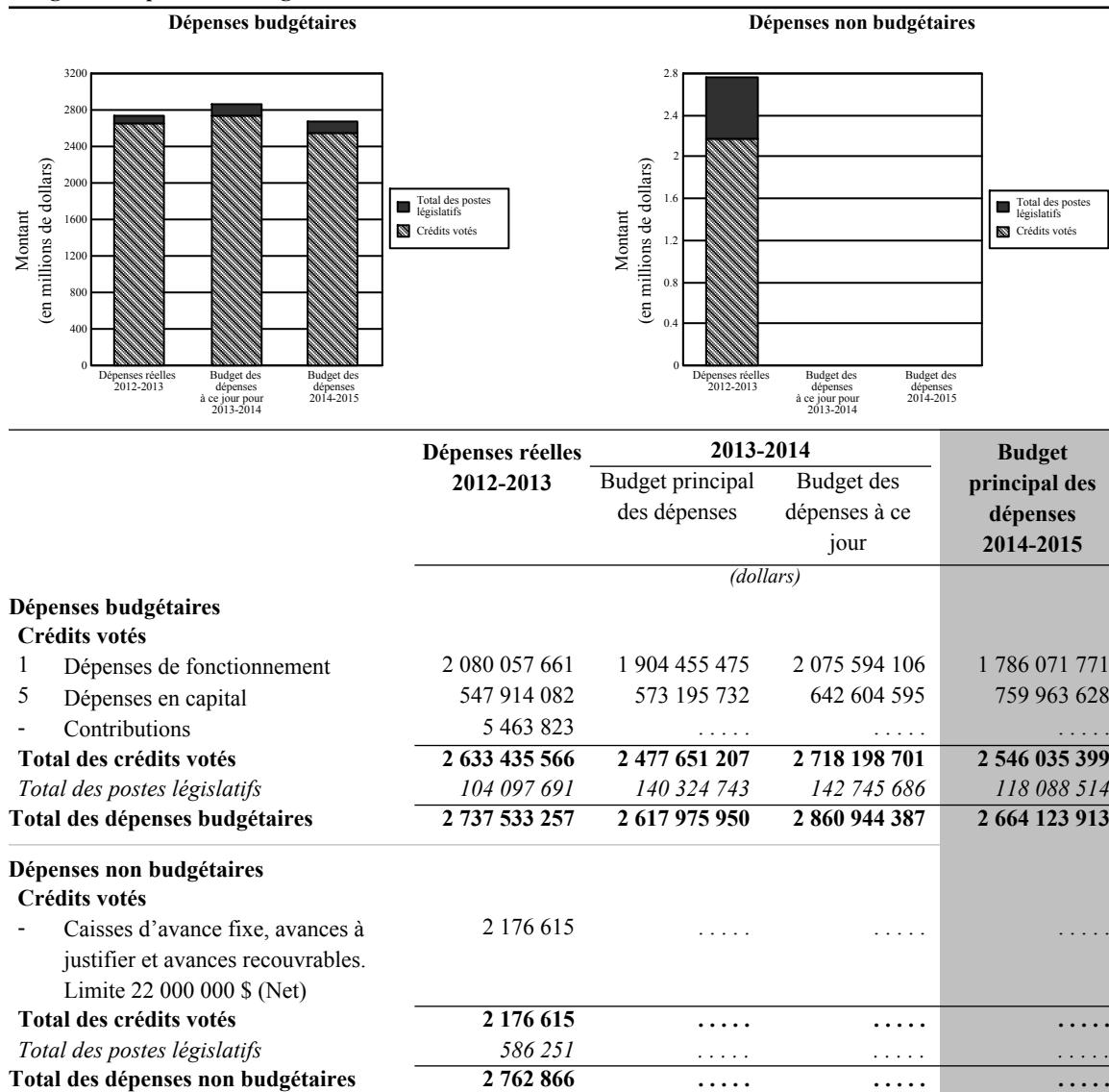
Travaux publics et Services gouvernementaux

Raison d'être

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPGSC) joue un rôle important dans les activités quotidiennes du gouvernement du Canada. Le ministère est le principal trésorier, comptable, acheteur central, spécialiste des questions linguistiques et gestionnaire de biens immobiliers.

La vision de TPSGC est d'exceller dans les opérations gouvernementales, et sa mission est d'offrir des services et des programmes de première qualité adaptés aux besoins des organisations fédérales ainsi que d'assurer une saine intendance au profit de la population canadienne.

Budget des dépenses de l'organisation



Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Faits saillants

TPSGC prévoit des dépenses budgétaires de 2 664,1 millions de dollars pour 2014-2015. De cette somme, un montant de 2 546,0 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 118,1 millions de dollars représente des prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

Le budget des dépenses à jour de 2 860,9 millions de dollars pour 2013-2014 fera l'objet d'une diminution de 196,8 millions de dollars des dépenses nettes pour s'établir à 2 664,1 millions de dollars en 2014-2015, principalement pour les raisons suivantes :

- Une réduction de 102,8 millions de dollars découlant de l'élimination graduelle du financement pour compléter des immeubles à bureaux majoritairement dans la région de la capitale nationale;
- Une réduction de 71,2 millions de dollars en raison de l'achèvement des activités d'assainissement prévues dans le cadre du Projet d'assainissement des étangs de goudron et du site des fours à coke de Sydney et de l'utilisation future des terrains;
- Une réduction de 57,2 millions de dollars attribuable aux économies (gains d'efficacité et augmentation de la productivité) cernées dans le cadre de l'examen des dépenses du budget fédéral de 2012;
- Une réduction de 49,9 millions de dollars attribuable à l'achat, en 2013-2014, du complexe d'immeubles des Terrasses de la Chaudière situé dans la région de la capitale nationale;
- Une augmentation de 91,9 millions de dollars liée au programme de travaux prévus en vue de la réhabilitation des édifices du Parlement.

TPSGC a un poste législatif supplémentaire intitulé « Fonds renouvelable de la Production de défense », qui n'est pas affiché dans le Budget principal des dépenses puisqu'il n'y a pas d'activité prévue à l'égard de ce fonds.

Le programme de Gestion des locaux et des biens immobiliers gère la subvention législative « Paiement en remplacement d'impôts fonciers versés aux municipalités et à d'autres autorités taxatrices », totalisant 561,5 millions de dollars, dont le montant est récupéré par TPSGC auprès des ministères ayant la garde des biens immobiliers.

Dépenses par résultat stratégique et programme

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015
		Budget principal des dépenses 2014-2015	
		(dollars)	
Budgétaire			
<i>Services et programmes centraux de haute qualité qui répondent aux besoins des organisations fédérales, assurant ainsi l'intendance et de meilleurs résultats à la population canadienne.</i>			
Services des locaux et des biens immobiliers	2 011 582 718	1 978 270 455	1 966 139 279
Approvisionnement	158 849 677	129 817 489	152 864 600
Administration de la paye et des pensions fédérales	80 559 725	64 353 442	118 212 847
Receveur général du Canada	117 792 671	116 907 936	101 056 015
Gestion linguistique et services connexes	78 458 807	70 388 386	68 100 297
Programmes et services spécialisés	49 534 679	43 890 142	32 606 961
Programmes et services d'intégrité	19 913 717
Ombudsman de l'approvisionnement	3 884 382	4 280 915	4 103 650
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>			
Services internes	236 870 598	210 067 185	201 126 547
<i>Fonds non alloués à l'Architecture d'alignement des programmes de 2014-2015</i>
Total	2 737 533 257	2 617 975 950	2 664 123 913
Non budgétaire			
<i>Fonds non alloués à l'Architecture d'alignement des programmes de 2014-2015</i>	2 762 866
Total	2 762 866

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Tribunal canadien des droits de la personne

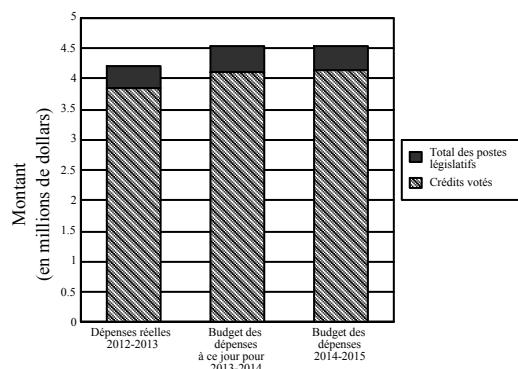
Raison d'être

Le Tribunal canadien des droits de la personne est un tribunal administratif qui entend les plaintes de discrimination que lui renvoie la Commission canadienne des droits de la personne afin qu'il détermine si les actes allégués contreviennent à la *Loi canadienne sur les droits de la personne* (LCDP). Le but de la LCDP est de protéger les personnes contre la discrimination et de promouvoir l'égalité des chances dans la société canadienne. Le Tribunal statue également sur des affaires dont il est saisi en vertu de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* (LEE), et en vertu de l'article 11 de la LCDP, sur des allégations de disparité salariale entre des hommes et des femmes qui exécutent, dans le même établissement, des fonctions équivalentes.

Le ministre de la Justice et procureur général du Canada est responsable de cette organisation.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014		Budget principal des dépenses 2014-2015		
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour			
(dollars)						
Dépenses budgétaires						
Crédits votés						
1 Dépenses du Programme	3 858 108	4 117 747	4 117 747	4 145 232		
Total des crédits votés	3 858 108	4 117 747	4 117 747	4 145 232		
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>361 501</i>	<i>403 636</i>	<i>403 636</i>	<i>387 293</i>		
Total des dépenses budgétaires	4 219 609	4 521 383	4 521 383	4 532 525		

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Faits saillants

Le Tribunal canadien des droits de la personne est un tribunal administratif permanent de petite taille comprenant un président et un vice-président à temps plein ainsi qu'un nombre maximal de 13 membres à temps plein ou partiel. Le président est le premier dirigeant du Tribunal, et il est épaulé par le directeur exécutif et greffier, qui est responsable des activités du greffe et des services internes.

En tant que mécanisme clé de protection des droits de la personne au Canada, le Tribunal concrétise les idéaux canadiens de pluralisme, d'équité, de diversité et d'intégration sociale. Il offre une tribune où les plaintes au titre des droits de la personne peuvent être examinées et résolues et il propose des interprétations définitives sur des aspects importants de la discrimination. Le résultat immédiat du programme du Tribunal réside dans le fait que les plaignants peuvent faire

valoir leurs griefs et obtenir un règlement dans le cadre d'une tribune respectueuse et impartiale. Pour leur part, les intimés sont en mesure de tester la validité des allégations déposées contre eux dans un cadre quasi judiciaire. À long terme, les décisions du Tribunal créent une jurisprudence éclairante utile aux employeurs, aux fournisseurs de services et à la population canadienne dans son ensemble.

Le Tribunal est une organisation tributaire de la demande dont le mandat est strictement lié aux causes en vertu de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* (LEE) et aux causes que lui renvoie la Commission canadienne des droits de la personne en vertu de la *Loi canadienne sur les droits de la personne* (LCDP). Ainsi, les activités opérationnelles du Tribunal sont dictées par les demandes externes et il ne peut que réagir plutôt que de prévoir. Les modifications législatives apportées à la LCDP et d'autres modifications à des lois touchant son mandat, la complexité accrue des causes, l'augmentation du nombre de parties non représentées et le fait d'être une organisation axée sur la demande constituent des facteurs qui ont tous une incidence sur la capacité du Tribunal à prévoir sa charge de travail.

Les plaintes alléguant un financement discriminatoire de la part du gouvernement fédéral pour divers services offerts sur les réserves commencent à être référées au Tribunal. Ces causes peuvent poser des défis uniques au Tribunal, notamment : la nécessité de respecter les pratiques et les croyances culturelles, les défis liés au principe d'accès à la justice, les implications possibles d'ententes intergouvernementales et d'autres instruments, et la caractérisation de « financement » dans le contexte de la *Loi canadienne sur les droits de la personne*.

Un autre facteur repérable contribuant à la charge de travail imprévisible du Tribunal est l'effet de l'abrogation de l'article 67 de la LCDP. Le Tribunal n'a commencé que depuis peu à traiter des allégations de discrimination à l'égard des décisions prises en vertu de la *Loi sur les Indiens*. Il est encore trop tôt pour déterminer le volume de ces plaintes, mais il est possible qu'elles présentent au Tribunal de nouveaux défis en matière d'interprétation des lois pour ce qui est de tenir dûment compte des traditions juridiques et des lois coutumières des Premières Nations.

Un troisième facteur qui contribue à la charge de travail imprévisible du Tribunal est que de plus en plus de plaignants et de répondants présentent eux-mêmes leur cause ou assurent leur défense, ou désignent des non-juristes pour les représenter. Ces particuliers ou leurs représentants ne connaissent pas toujours bien les procédures et les règles de divulgation ou sont parfois incapables de se conformer aux exigences en temps opportun. Les complexités logistiques et procédurales relativement aux parties non représentées, notamment au fil d'un processus quasi judiciaire, conduisent à un nombre accru de requêtes et de décisions sur requêtes, à l'annulation ou au report des dates d'audience, ce qui a un effet boule de neige sur le calendrier des autres dossiers.

Tous ces facteurs contribuent à l'augmentation des pressions des ressources financières et humaines, et continueront vraisemblablement à avoir une incidence sur son arriéré de causes.

Les services internes jouent un rôle essentiel dans l'exécution du programme unique du Tribunal. À l'instar des petits ministères et d'autres micro-organismes, le Tribunal subit sans cesse des pressions pour donner suite à diverses initiatives de gestion gouvernementales ou de mettre en œuvre des initiatives, tout en gérant son budget de fonctionnement et de salaires en conformité avec les restrictions budgétaires gouvernementales, qui devraient rester en place pour un certain temps. Le Tribunal continuera à chercher activement les possibilités horizontales et à établir des partenariats interministériels afin de réaliser des économies.

Sur le plan financier, les salaires et les avantages sociaux représentent environ 60 p. 100 de son budget de fonctionnement de 4,5 millions de dollars, dont 82 p. 100 sont directement liés à son programme de base. De la somme restante de 1,8 million de dollars du budget de fonctionnement et d'entretien, 50 p. 100 sont directement liés au processus d'arbitrage, comme les coûts quotidiens des membres à temps partiel, les déplacements, la location de locaux pour les audiences et les activités de médiation, la traduction des décisions et des décisions sur requêtes ainsi que les services de soutien juridiques pour les membres.

Dépenses par résultat stratégique et programme

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014 Budget principal des dépenses	Budget principal des dépenses 2014-2015			
	(dollars)					
Budgétaire						
<i>Les individus ont accès, en vertu de la Loi canadienne sur les droits de la personne et de la Loi sur l'équité en matière d'emploi, au règlement juste et équitable des affaires portant sur les droits de la personne et sur l'équité en matière d'emploi qui sont entendues par le Tribunal canadien des droits de la personne.</i>						
Audition des plaintes devant le Tribunal	1 971 469	2 282 382	2 589 784			
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques dans cette organisation.</i>						
Services internes	2 248 140	2 239 001	1 942 741			
Total	4 219 609	4 521 383	4 532 525			

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

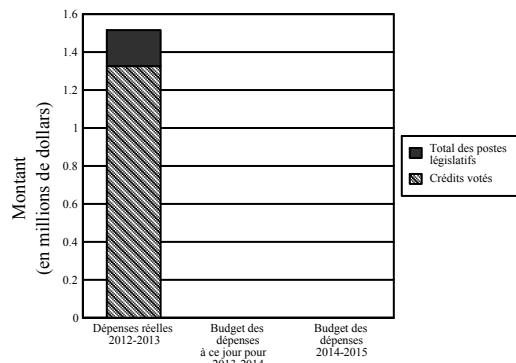
Tribunal canadien des relations professionnelles artistes-producteurs

Raison d'être

Conformément à une décision d'accélérer d'une année la mise en œuvre de la disposition de la *Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable*, le Tribunal canadien des relations professionnelles artistes-producteurs a cessé ses activités depuis le 1^{er} avril 2013.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014		Budget principal des dépenses 2014-2015
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
- Dépenses du Programme	1 321 541
Total des crédits votés	1 321 541
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>191 849</i>
Total des dépenses budgétaires	1 513 390

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Faits saillants

Sans objet

Dépenses par résultat stratégique et programme

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014		Budget principal des dépenses 2014-2015
		Budget principal des dépenses		
Budgétaire				
<i>Fonds non alloués à l'Architecture d'alignement des programmes de 2014-2015</i>		1 513 390
Total	1 513 390

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Tribunal canadien du commerce extérieur

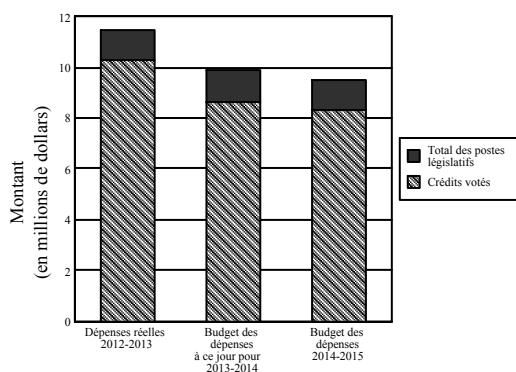
Raison d'être

Le Tribunal canadien du commerce extérieur (le Tribunal) donne aux entreprises canadiennes et internationales un accès à des règlements justes, transparents et en temps opportun dans le cadre de recours commerciaux, d'appels en matière de douanes et de la taxe d'accise et d'enquêtes sur les plaintes relatives aux marchés publics fédéraux. À la demande du gouvernement du Canada, le Tribunal fournit des conseils relativement à des questions tarifaires, commerciales et économiques de portée générale.

Le ministre des Finances est responsable de cet organisme.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



Dépenses budgétaires	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014		Budget principal des dépenses 2014-2015
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour	
Crédits votés				
1 Dépenses du Programme	10 307 575	8 660 195	8 660 195	8 305 445
Total des crédits votés	10 307 575	8 660 195	8 660 195	8 305 445
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>1 193 752</i>	<i>1 233 346</i>	<i>1 233 346</i>	<i>1 171 294</i>
Total des dépenses budgétaires	11 501 327	9 893 541	9 893 541	9 476 739

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Faits saillants

La priorité fondamentale du Tribunal en 2014-2015 est celle d'exécuter son mandat en entendant les causes et en rendant des décisions judicieuses sur les questions qui relèvent de sa compétence. Ce faisant, le Tribunal contribue à l'existence d'un marché juste au Canada, conserve sa solide réputation au Canada et dans le monde en tant que décideur juste et indépendant, et s'acquitte de ses obligations législatives.

Le Tribunal continuera également à entreprendre des initiatives visant à améliorer davantage sa capacité d'exécuter son mandat législatif afin d'offrir des services efficaces et fiables aux parties intéressées.

La tendance décroissante des dépenses du Tribunal de 2012-2013 à 2014-2015 s'explique par quelques événements clés. Premièrement, en 2012-2013, le Tribunal a reçu des fonds additionnels de 1,3 million de dollars pour réaménager ses locaux. Deuxièmement, une importante augmentation de la charge de travail du Tribunal a nécessité des fonds

additionnels pour une partie de 2012-2013 et pour la totalité de 2013-2014. Finalement, en 2014-2015 et pour les années subséquentes, le budget du Tribunal sera réduit de 0,5 million de dollars dans le cadre de l'examen des dépenses du budget fédéral de 2012. Pour de plus amples renseignements sur le Rapport sur les plans et les priorités 2014-2015 du Tribunal, veuillez consulter son site Web.

Dépenses par résultat stratégique et programme

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015		
		Budget principal des dépenses			
(dollars)					
Budgétaire					
<i>Règlement équitable, opportun et transparent de causes de commerce international, de causes liées aux marchés publics et d'enquêtes sur instructions du gouvernement qui relèvent de la compétence du Tribunal.</i>					
Règlement de dossiers commerciaux (rôle quasi judiciaire)	8 395 969	7 321 221	7 012 787		
Enquêtes et saisines sur des questions économiques de portée générale (rôle consultatif)	115 013	98 935	94 767		
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>					
Services internes	2 990 345	2 473 385	2 369 185		
Total	11 501 327	9 893 541	9 476 739		

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Tribunal d'appel des transports du Canada

Raison d'être

Le mandat et la compétence du Tribunal d'appel des transports du Canada (Tribunal) sont énoncés dans la *Loi sur le tribunal d'appel des transports du Canada*. Le mandat principal du Tribunal, à titre d'organe multimodal de révision, consiste à tenir des audiences en révision ou en appel à la demande des intéressés, relativement à certaines mesures administratives prises en vertu de diverses lois fédérales sur les transports.

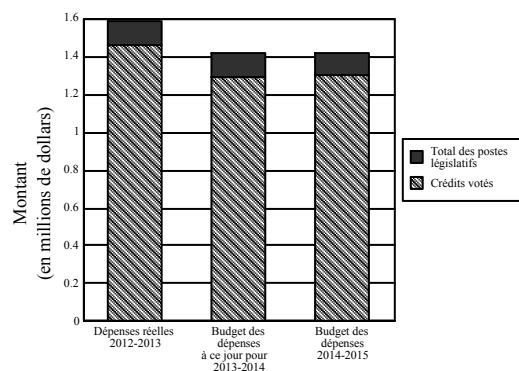
L'objectif du Tribunal est le suivant : offrir au monde des transports la possibilité de faire réviser, par un organisme indépendant, les décisions prises par le ministre des Transports relativement à l'application de la loi et à la délivrance des licences.

On trouvera des renseignements additionnels dans le rapport sur les plans et les priorités du Tribunal d'appel des transports du Canada.

Le ministre des Transports est responsable de cette organisation.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014		Budget principal des dépenses 2014-2015		
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour			
(dollars)						
Dépenses budgétaires						
Crédits votés						
1 Dépenses du Programme	1 461 404	1 293 021	1 293 021	1 295 394		
Total des crédits votés	1 461 404	1 293 021	1 293 021	1 295 394		
Total des postes législatifs	123 514	126 850	126 850	120 680		
Total des dépenses budgétaires	1 584 918	1 419 871	1 419 871	1 416 074		

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Faits saillants

L'objectif du Tribunal est de pourvoir le monde des transports d'un processus indépendant permettant la révision des mesures d'application de la loi et des décisions portant sur la délivrance des licences, lesquelles sont prises par le ministre des Transports.

Les mesures d'application de la loi et les décisions portant sur la délivrance des licences, lesquelles sont prises par le ministre, peuvent comprendre l'imposition d'amendes, la suspension, l'annulation, le refus de renouveler, ou le refus de délivrer ou de modifier des documents d'autorisation pour raisons médicales ou autres.

La révision de ces décisions est faite au moyen d'un processus décisionnel à deux niveaux qui comprend une audience en révision et un appel. Les audiences sont tenues rapidement et simplement aux termes des règles d'équité et de justice naturelle.

À la suite d'une audience, le Tribunal peut, selon le cas, confirmer la décision du ministre, y substituer sa propre décision ou encore renvoyer l'affaire au ministre pour réexamen.

Dépenses par résultat stratégique et programme

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015		
		Budget principal des dépenses			
<i>(dollars)</i>					
Budgétaire					
<i>Le milieu des transports du Canada a accès à un processus équitable et impartial de révision des décisions relatives à l'application des règlements ou à la délivrance des permis prises par le ministre des Transports.</i>					
Audience en révision et en appel	1 243 208	1 079 871	1 079 871		
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.</i>					
Services internes	341 710	340 000	336 203		
Total	1 584 918	1 419 871	1 416 074		

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

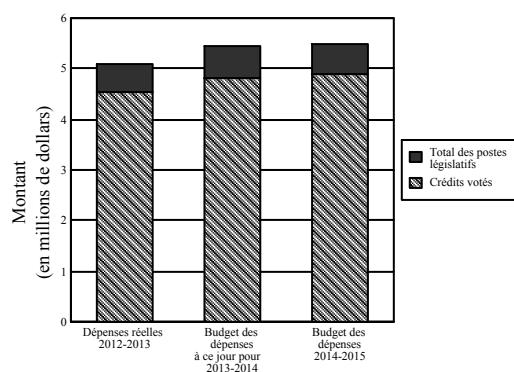
Tribunal de la dotation de la fonction publique

Raison d'être

Le Tribunal de la dotation de la fonction publique est un organisme quasi judiciaire indépendant établi en vertu de la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique* pour traiter les plaintes liées aux nominations internes et aux mises en disponibilité au sein de la fonction publique fédérale. Le Tribunal de la dotation de la fonction publique tient des audiences, des conférences de règlement et des séances de médiation afin de régler les plaintes. En s'acquittant de son mandat, le Tribunal de la dotation de la fonction publique favorise des pratiques de dotation équitables et transparentes, contribue à une fonction publique axée sur le mérite, incarne la dualité linguistique et les droits de la personne, et vise l'excellence. Le ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles est responsable du Tribunal de la dotation de la fonction publique.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014		Budget principal des dépenses 2014-2015
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour	
		(dollars)		
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses du Programme	4 543 265	4 832 445	4 832 445	4 891 908
Total des crédits votés	4 543 265	4 832 445	4 832 445	4 891 908
Total des postes législatifs	565 542	611 000	611 000	589 208
Total des dépenses budgétaires	5 108 807	5 443 445	5 443 445	5 481 116

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Faits saillants

Le Tribunal de la dotation de la fonction publique prévoit des dépenses budgétaires de 5,5 millions de dollars pour 2014-2015. De cette somme, un montant de 4,9 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 589,0 milliers de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

Le budget principal des dépenses du Tribunal de la dotation de la fonction publique est de 5,5 millions de dollars, soit essentiellement le même montant que celui de 2013-2014.

À titre d'information, des renseignements plus détaillés sur les priorités du Tribunal seront disponibles dans son Rapport sur les plans et les priorités 2014-2015.

Dépenses par résultat stratégique et programme

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015
		Budget principal des dépenses	
		(dollars)	
Budgétaire			
<i>Résolution juste et impartiale de différends survenant dans le cadre des nominations internes et des mises en disponibilité dans la fonction publique fédérale.</i>			
Arbitrage et médiation des plaintes déposées en vertu de la <i>Loi sur l'emploi dans la fonction publique</i>	3 747 033	3 973 715	4 003 475
<i>Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques dans cette organisation.</i>			
Services internes	1 361 774	1 469 730	1 477 641
Total	5 108 807	5 443 445	5 481 116

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Tribunal des anciens combattants (révision et appel)

Raison d'être

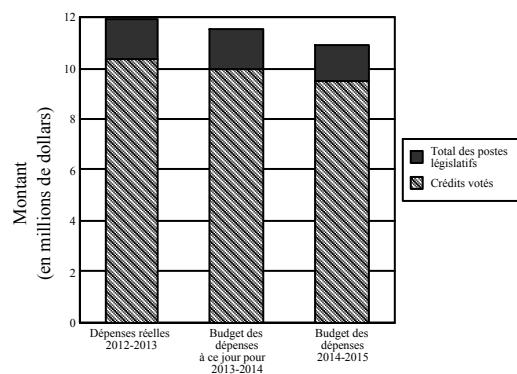
Le Tribunal des anciens combattants (révision et appel) est un tribunal indépendant, administratif, qui a été créé en 1995. Le Tribunal offre un programme d'appel concernant les décisions relatives à des invalidités liées aux services pris par Anciens Combattants Canada. Ce programme offre aux requérants deux niveaux de recours pour les décisions relatives à une pension d'invalidité ou à une indemnité d'invalidité et le dernier niveau d'appel pour les demandes d'allocation aux anciens combattants.

Le Tribunal des anciens combattants (révision et appel) a pour objectif de veiller à ce que les anciens combattants traditionnels, les membres et vétérans des Forces armées canadiennes, les demandeurs de la Gendarmerie royale du Canada, certains civils admissibles ou leurs personnes à charge respectives touchent les prestations et indemnités d'invalidité et autres avantages auxquels ils ont droit en vertu de la loi.

Le ministre des Anciens Combattants est responsable de cette organisation.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



Dépenses budgétaires	2012-2013	2013-2014		Budget principal des dépenses 2014-2015
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour	
Crédits votés				
1 Dépenses du Programme	10 354 058	9 995 067	9 995 067	9 478 024
Total des crédits votés	10 354 058	9 995 067	9 995 067	9 478 024
<i>Total des postes législatifs</i>	<i>1 609 413</i>	<i>1 561 662</i>	<i>1 561 662</i>	<i>1 409 914</i>
Total des dépenses budgétaires	11 963 471	11 556 729	11 556 729	10 887 938

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Faits saillants

Le Tribunal des anciens combattants (révision et appel) prévoit des dépenses budgétaires de 10,9 millions de dollars pour 2014-2015. De cette somme, un montant de 9,5 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 1,4 million de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

Les dépenses prévues du Tribunal des anciens combattants (révision et appel) demeureront passablement identiques à celles de l'exercice précédent. En 2014-2015, le Tribunal des anciens combattants (révision et appel) poursuivra la mise en œuvre de son plan stratégique et mènera les activités suivantes :

Exécution du programme – Les demandeurs peuvent ainsi faire appel au mécanisme de recours d'un tribunal indépendant pour les demandes concernant les prestations d'invalidité et les allocations aux anciens combattants.

Exécution améliorée du programme – Le fait d'améliorer l'exécution du programme grâce à l'innovation et à la technologie entraîne l'amélioration du processus pour les demandeurs.

Communication – On peut faire en sorte que les demandeurs et tous les Canadiens disposent de renseignements sur le mandat, le programme et le processus de recours du Tribunal, tout en répondant aux besoins grandissants des demandeurs en matière d'information.

Gestion responsable – Offrir un programme efficace aux demandeurs et à leurs familles en mettant l'accent sur la gestion, la transparence et la responsabilité.

Des renseignements additionnels sont disponibles dans le rapport sur les plans et les priorités.

<http://www.vrab-tacra.gc.ca/Plans-fra.cfm>

Dépenses par résultat stratégique et programme

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015		
		Budget principal des dépenses			
<i>(dollars)</i>					
Budgétaire					
<i>Processus d'appel équitable et indépendant pour les décisions rendues par Anciens Combattants Canada au sujet des pensions, des indemnités et des allocations d'invalidité.</i>					
Révision et appel	11 963 471	11 556 729	10 887 938		
Total	11 963 471	11 556 729	10 887 938		

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

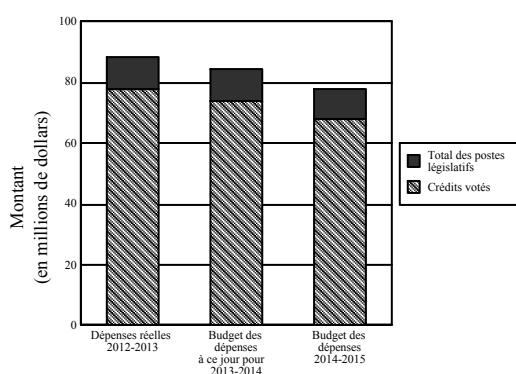
Vérificateur général

Raison d'être

Le Vérificateur général est un mandataire du Parlement, qui est indépendant du gouvernement et qui présente ses rapports directement au Parlement. Le Bureau du vérificateur général est le bureau d'audit législatif du gouvernement fédéral et des trois territoires nordiques. Les principales activités d'audit législatif comprennent les audits d'états financiers, les audits de gestion, les examens spéciaux, et les activités de surveillance liées au développement durable et pétitions en matière d'environnement. Nos audits et nos études fournissent information, assurance et avis objectifs au Parlement, aux assemblées législatives des territoires, aux gouvernements et à la population canadienne. Grâce à nos rapports et à nos témoignages, nous aidons les parlementaires et les législateurs territoriaux dans leurs travaux liés à l'autorisation et à la surveillance des dépenses et des activités du gouvernement. Le ministre des Finances est responsable du dépôt des rapports administratifs du vérificateur général au Parlement, y compris le rapport sur les plans et les priorités et le rapport ministériel sur le rendement.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014		Budget principal des dépenses à ce jour (dollars)	Budget principal des dépenses 2014-2015		
	Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour				
Dépenses budgétaires						
Crédits votés						
1 Dépenses du Programme	78 095 897	74 100 653	74 100 653	67 947 936		
Total des crédits votés	78 095 897	74 100 653	74 100 653	67 947 936		
Total des postes législatifs	10 113 875	10 232 880	10 232 880	9 793 894		
Total des dépenses budgétaires	88 209 772	84 333 533	84 333 533	77 741 830		

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Faits saillants

Le Bureau du vérificateur général prévoit des dépenses budgétaires de 77,7 millions de dollars pour 2014-2015. De cette somme, un montant de 67,9 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 9,8 millions de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre indicatif.

Au total, le Bureau prévoit une diminution des dépenses de 6,6 millions de dollars, ou 7,8 p.100, par rapport au budget principal des dépenses précédent, principalement en raison d'économies réalisées dans le cadre de l'examen des dépenses du budget fédéral de 2012. Des renseignements supplémentaires sont fournis dans le Rapport sur les plans et les priorités 2014-2015 du Bureau du vérificateur général.

Dépenses par résultat stratégique et programme

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014 Budget principal des dépenses	Budget principal des dépenses 2014-2015
	(dollars)		
Budgétaire			
<i>Par nos travaux d'audit législatif, nous contribuons, pour le compte des Canadiens, à ce que le gouvernement soit bien géré et responsable.</i>			
Audit législatif	88 209 772	84 333 533	77 741 830
Total	88 209 772	84 333 533	77 741 830

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

VIA Rail Canada Inc.

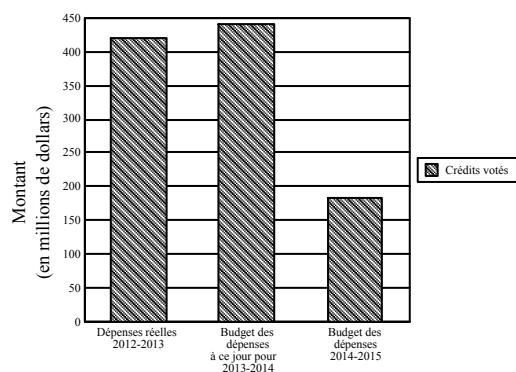
Raison d'être

La société d'État VIA Rail Canada Inc. (VIA Rail) a été mise sur pied en 1978 afin d'agir en tant que transporteur ferroviaire de passagers au Canada. Son objectif consiste à offrir un service voyageur sécuritaire, efficace et fiable au Canada. Le réseau comprend des trains qui sont exploités dans le corridor Québec-Windsor et des trains qui parcourent de longues distances entre Toronto et Vancouver et entre Montréal et Halifax. Via Rail offre également un service de transport ferroviaire voyageur dans les régions et les localités éloignées, dont certaines ne disposant daucun autre moyen de transports à l'année.

VIA Rail rend compte au Parlement par l'entremise du ministre des Transports.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014		Budget principal des dépenses 2014-2015		
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour			
(dollars)						
Dépenses budgétaires						
Crédits votés						
1 Paiements à VIA Rail Canada Inc.	419 958 000	187 783 000	439 383 000	183 061 756		
Total des crédits votés	419 958 000	187 783 000	439 383 000	183 061 756		
Total des dépenses budgétaires	419 958 000	187 783 000	439 383 000	183 061 756		

Faits saillants

VIA Rail prévoit des dépenses budgétaires de 183,1 millions de dollars en 2014-2015 qui doivent être approuvées par le Parlement.

Les revenus de VIA Rail ont fléchi en comparaison de ceux de 2012, vu la réduction de la demande en voyages domestiques et la concurrence importante entre les compagnies aériennes dans le Corridor Québec-Windsor (le Corridor).

En 2012, VIA Rail a réorganisé ses services de longs parcours et ceux du sud-ouest de l'Ontario pour répondre aux demandes de sa clientèle, ce qui contribuera à réduire ses besoins de financement futurs.

En plus de rajuster ses services, VIA Rail a introduit de nouvelles fréquences dans le Corridor et continue de réduire les coûts grâce à une série d'initiatives visant à améliorer la productivité, qui sont axées sur l'accroissement des revenus et de la circulation ainsi que sur un meilleur rendement des opérations et de l'entretien. Ces initiatives d'amélioration sont

rendues possibles grâce au financement en immobilisations du gouvernement de plus d'un milliard de dollars depuis 2007.

VIA Rail estime qu'il transportera 4 millions de passagers en 2013, soit le même nombre de passagers qu'avant la réorganisation des services.

Dépenses par résultat stratégique et programme

	Dépenses réelles 2012-2013	2013-2014 Budget principal des dépenses	Budget principal des dépenses 2014-2015
	(dollars)		
Budgétaire			
<i>Un service ferroviaire voyageur national sûr, sécuritaire, efficient, fiable et durable sur le plan de l'environnement qui répond aux besoins des voyageurs canadiens.</i>			
Exploitation d'un réseau national de services ferroviaires voyageurs	187 783 000	183 061 756
<i>Fonds non alloués à l'Architecture d'alignement des programmes de 2014-2015</i>	419 958 000
Total	419 958 000	187 783 000	183 061 756

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Budget des dépenses 2014-2015

Annexe

Postes devant être inclus dans les annexes proposées au
projet de loi de crédits

Postes devant être inclus dans l'annexe 1 proposée au projet de loi de crédits
 (pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015)

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2014-2015**.

N° du crédit	Postes	Montant (\$)	Total (\$)
	ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN		
1	Paiements à l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien pour les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital		591 626 313
1	ADMINISTRATION DU PIPE-LINE DU NORD		
1	Administration du pipe-line du Nord – Dépenses du Programme et contributions		701 325

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2014-2015**.

N° du crédit	Postes	Montant (\$)	Total (\$)
1	AFFAIRES ÉTRANGÈRES, COMMERCE ET DÉVELOPPEMENT Affaires étrangères, Commerce et Développement – Dépenses de fonctionnement, y compris, celles liées à la nomination de représentants du Canada à l'étranger, à leur personnel, et aux Canadiens affectés par le gouvernement canadien au personnel d'organismes internationaux et autorisation de faire des avances recouvrables jusqu'à concurrence de la valeur des actions détenues au sein de ces organismes; dépenses relatives aux locaux de l'Organisation de l'aviation civile internationale; dépenses recouvrables aux fins d'aide aux citoyens canadiens et résidents canadiens domiciliés hors du Canada, y compris les personnes à leur charge, qui sont dans le besoin à l'étranger et rapatriement de ces personnes; et, conformément au paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser les recettes perçues au cours d'un exercice pour compenser les dépenses connexes survenues au cours de l'exercice pour : des services de formation offerts par l'Institut canadien du service extérieur; les foires commerciales et de l'éducation, les missions commerciales et d'autres services de développement du commerce international; des services de développement des investissements; des services de télécommunication internationale; des publications ministérielles; d'autres services fournis à l'étranger à d'autres ministères, à des organismes, à des sociétés d'État et à d'autres organisations non fédérales; des services consulaires spécialisés; et le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an	1 379 893 098	
5	Affaires étrangères, Commerce et Développement – Dépenses en capital	145 274 489	
10	Affaires étrangères, Commerce et Développement – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions y compris les paiements à d'autres fins précisées, et y compris la fourniture de biens et de services aux fins : d'aide en matière de sécurité internationale, d'aide au développement international, d'aide humanitaire internationale, d'aide à la paix mondiale, et, de la promotion du commerce et de l'investissement	3 431 944 508	

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2014-2015**.

N° du crédit	Postes	Montant (\$)	Total (\$)
	AFFAIRES ÉTRANGÈRES, COMMERCE ET DÉVELOPPEMENT (<i>suite et fin</i>)		
15	Paiements au titre des programmes de pension, d'assurance et de sécurité sociale ou d'autres ententes pour les employés recrutés sur place à l'extérieur du Canada, ou au titre de l'administration de ces programmes ou conventions, y compris les primes, les contributions, les paiements d'avantages, les frais et les autres dépenses engagées à l'égard des employés recrutés sur place à l'extérieur du Canada et pour les autres personnes que le Conseil du Trésor décidera	50 779 000	
L20	Conformément au paragraphe 12(2) de la <i>Loi d'aide au développement international (institutions financières)</i> , le montant de l'aide financière fournie par le ministre des Affaires étrangères, en consultation avec le ministre des Finances, pour l'émission et le paiement de billets à vue, non productifs d'intérêts et non négociables ne doit pas dépasser 245 000 000 \$ à titre de contributions aux comptes du fonds d'institutions financières internationales pour la période commençant le 1 ^{er} avril 2014 et se terminant le 31 mars 2015		1
L25	Conformément au paragraphe 12(2) de la <i>Loi d'aide au développement international (institutions financières)</i> , le montant de l'aide financière fournie par le ministre des Affaires étrangères, en consultation avec le ministre des Finances, en ce qui concerne l'achat d'actions des institutions financières internationales ne doit pas dépasser 49 320 337 \$US pour la période commençant le 1 ^{er} avril 2014 et se terminant le 31 mars 2015, soit un montant estimé à 50 082 304 \$CAN		1
			5 007 891 097

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2014-2015**.

N° du crédit	Postes	Montant (\$)	Total (\$)
1	<p>AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADIEN</p> <p>Affaires indiennes et du Nord canadien – Dépenses de fonctionnement et :</p> <p><i>a)</i> conformément au paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>, autorisation de dépenser les recettes perçues au cours d'un exercice pour la prestation de services de soutien internes à d'autres organisations pour compenser les dépenses connexes survenues au cours de l'exercice;</p> <p><i>b)</i> dépenses ayant trait aux ouvrages, bâtiments et matériel, et dépenses et dépenses recouvrables relativement aux services fournis et aux travaux effectués sur des propriétés n'appartenant pas au gouvernement fédéral;</p> <p><i>c)</i> autorisation d'affecter des fonds, dans le cadre des activités de progrès économique des Indiens et des Inuits, pour assurer le développement de la capacité des Indiens et des Inuits, et pour l'approvisionnement en matériaux et en matériel;</p> <p><i>d)</i> autorisation de vendre l'électricité aux consommateurs particuliers qui vivent dans des centres éloignés et qui ne peuvent pas compter sur les sources locales d'approvisionnement, conformément aux conditions approuvées par le gouverneur en conseil;</p> <p><i>e)</i> le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i>, rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an</p>	1 215 376 476	
5	<p>Affaires indiennes et du Nord canadien – Dépenses en capital et :</p> <p><i>a)</i> dépenses ayant trait aux bâtiments, ouvrages, terrains et matériel dont la gestion, le contrôle et la propriété peuvent être cédés soit aux gouvernements provinciaux, selon les conditions approuvées par le gouverneur en conseil, soit à des bandes indiennes ou à des Indiens, tant à titre collectif que particulier, à la discrétion du ministre des Affaires autochtones et du développement du Nord canadien, ainsi que de telles dépenses engagées à l'égard de propriétés n'appartenant pas au gouvernement fédéral;</p> <p><i>b)</i> autorisation d'engager des dépenses recouvrables selon des montants ne dépassant pas la part des frais assumés par les gouvernements provinciaux, pour des routes et ouvrages connexes</p>	5 695 536	

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2014-2015**.

N° du crédit	Postes	Montant (\$)	Total (\$)
	AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADIEN <i>(suite et fin)</i>		
10	Affaires indiennes et du Nord canadien – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions	6 654 152 734	
L15	Prêts à des revendeurs autochtones, conformément aux conditions approuvées par le gouverneur en conseil, pour le paiement des frais de recherche, d'élaboration et de négociation concernant les revendications	25 903 000	
	AGENCE CANADIENNE D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE		7 901 127 746
1	Agence canadienne d'évaluation environnementale – Dépenses du Programme, contributions et, aux termes du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser les recettes de l'exercice générées par la prestation de services d'évaluation environnementale, y compris les examens des commissions, les études approfondies, les médiations, la formation et les publications d'information par l'Agence canadienne d'évaluation environnementale		28 227 786
	AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS		
1	Agence canadienne d'inspection des aliments – Dépenses de fonctionnement et contributions	470 029 881	
5	Agence canadienne d'inspection des aliments – Dépenses en capital	24 264 263	
	AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU NORD		494 294 144
1	Agence canadienne de développement économique du Nord – Dépenses de fonctionnement	11 231 366	
5	Agence canadienne de développement économique du Nord – Contributions	18 641 803	
			29 873 169

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2014-2015**.

N° du crédit	Postes	Montant (\$)	Total (\$)
	AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU CANADA POUR LES RÉGIONS DU QUÉBEC		
1	Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec – Dépenses de fonctionnement et le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an	37 907 218	
5	Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions	205 309 446	
	AGENCE DE LA SANTÉ PUBLIQUE DU CANADA		243 216 664
1	Agence de la santé publique du Canada – Dépenses de fonctionnement et, aux termes du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation d'affecter les recettes pour compenser les dépenses engagées au cours de l'exercice pour la vente de produits, les services d'inspection et la prestation de services de soutien internes à d'autres organisations	312 527 662	
5	Agence de la santé publique du Canada – Dépenses en capital	6 100 596	
10	Agence de la santé publique du Canada – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions	253 014 798	
	AGENCE DE PROMOTION ÉCONOMIQUE DU CANADA ATLANTIQUE		571 643 056
1	Agence de promotion économique du Canada atlantique – Dépenses de fonctionnement et le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an	63 873 388	
5	Agence de promotion économique du Canada atlantique – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions	216 270 293	
			280 143 681

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2014-2015**.

N° du crédit	Postes	Montant (\$)	Total (\$)
	AGENCE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE POUR LE SUD DE L'ONTARIO		
1	Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario – Dépenses de fonctionnement	26 037 429	
5	Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions	177 631 522	
			203 668 951
	AGENCE SPATIALE CANADIENNE		
1	Agence spatiale canadienne – Dépenses de fonctionnement	155 266 004	
5	Agence spatiale canadienne – Dépenses en capital	257 955 633	
10	Agence spatiale canadienne – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions	39 306 853	
			452 528 490
	AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE		
1	Agriculture et Agroalimentaire – Dépenses de fonctionnement et, aux termes du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser les recettes provenant des ententes de recherche concertée et des services de recherche, des activités de pâturage et de reproduction du Programme de pâturages communautaires, de l'administration du Programme Agri-stabilité et de la prestation de services de soutien internes à d'autres organisations, et de compenser les dépenses engagées durant l'exercice; et le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an	544 949 432	
5	Agriculture et Agroalimentaire – Dépenses en capital	27 872 294	
10	Agriculture et Agroalimentaire – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions	365 352 000	
			938 173 726

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2014-2015**.

N° du crédit	Postes	Montant (\$)	Total (\$)
	ANCIENS COMBATTANTS		
1	Anciens Combattants – Dépenses de fonctionnement; entretien de propriétés, y compris les dépenses afférentes à des travaux de génie et de recherche technique qui n'ajoutent aucune valeur tangible à la propriété immobilière, aux taxes, à l'assurance et au maintien des services publics; autorisation, sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil, d'effectuer les travaux de réparation nécessaires sur des propriétés construites en vertu de contrats particuliers à prix ferme et vendues conformément à la <i>Loi sur les terres destinées aux anciens combattants</i> (S.R.C. (1970), ch. V-4), afin de corriger des défectuosités dont ni l'ancien combattant ni l'entrepreneur ne peuvent être tenus financièrement responsables ainsi que tout autre travail qui s'impose sur d'autres propriétés afin de sauvegarder l'intérêt que le directeur y possède et le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an	855 453 817	
5	Anciens Combattants – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions, le montant inscrit à chacune des subventions pouvant être modifié sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor	2 685 987 300	
	BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT		3 541 441 117
1	Bibliothèque du Parlement – Dépenses du Programme, y compris l'autorisation de dépenser les recettes produites durant l'exercice provenant des activités de la Bibliothèque du Parlement		37 117 035
	BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES DU CANADA		
1	Bibliothèque et Archives du Canada – Dépenses du Programme, subventions inscrites au Budget des dépenses et, aux termes du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation d'affecter les recettes produites pour compenser les dépenses connexes engagées durant l'exercice et attribuables à l'accès à la collection et à sa reproduction		86 431 409

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2014-2015**.

N° du crédit	Postes	Montant (\$)	Total (\$)
	BUREAU CANADIEN D'ENQUÊTE SUR LES ACCIDENTS DE TRANSPORT ET DE LA SÉCURITÉ DES TRANSPORTS		
1	Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports – Dépenses du Programme	25 757 380	
	BUREAU DE L'ENQUÊTEUR CORRECTIONNEL		
1	Bureau de l'enquêteur correctionnel – Dépenses du Programme	4 120 298	
	BUREAU DE L'INFRASTRUCTURE DU CANADA		
1	Bureau de l'infrastructure du Canada – Dépenses de fonctionnement	2 050 758	
5	Bureau de l'infrastructure du Canada – Contributions	1 345 967 616	
	BUREAU DE LA COORDONNATRICE DE LA SITUATION DE LA FEMME		1 348 018 374
1	Bureau de la coordonnatrice de la situation de la femme – Dépenses de fonctionnement et le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an	9 370 497	
5	Bureau de la coordonnatrice de la situation de la femme – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions	19 033 333	
	BUREAU DU COMMISSAIRE DU CENTRE DE LA SÉCURITÉ DES TÉLÉCOMMUNICATIONS		28 403 830
1	Bureau du commissaire du Centre de la sécurité des télécommunications – Dépenses du Programme	1 847 027	

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2014-2015**.

N° du crédit	Postes	Montant (\$)	Total (\$)
	BUREAU DU DIRECTEUR DES POURSUITES PÉNALES		
1	Bureau du directeur des poursuites pénales – Dépenses du Programme et, conformément au paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser au cours d'un exercice les recettes générées par la prestation de services de poursuites et de services connexes et par la prestation de services de soutien internes à d'autres organisations, ainsi que par la prestation de services facultatifs aux sociétés d'État, à des organismes non gouvernementaux et internationaux, à condition que ces services soient conformes au mandat du Bureau du directeur des poursuites pénales et de compenser les dépenses connexes au cours du même exercice		149 579 834
	BUREAU DU SURINTENDANT DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES		
1	Bureau du surintendant des institutions financières – Dépenses du Programme		937 691
	CENTRE CANADIEN D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL		
1	Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail – Dépenses du Programme		3 978 250
	CENTRE D'ANALYSE DES OPÉRATIONS ET DÉCLARATIONS FINANCIÈRES DU CANADA		
1	Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada – Dépenses du Programme		43 803 658
	CENTRE DE LA SÉCURITÉ DES TÉLÉCOMMUNICATIONS		
1	Centre de la sécurité des télécommunications – Dépenses du Programme et, en vertu du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , l'autorisation de dépenser au cours de l'exercice les recettes perçues, inhérentes aux activités de l'organisation, y compris la prestation de services de soutien internes à d'autres organisations pour compenser les dépenses engagées au cours de l'exercice		796 802 239
	CENTRE DE RECHERCHES POUR LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL		
1	Versements au Centre de recherches pour le développement international		188 019 646

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2014-2015**.

N° du crédit	Postes	Montant (\$)	Total (\$)
	CHAMBRE DES COMMUNES		
1	Chambre des communes – Dépenses du Programme, y compris les versements pour le fonctionnement des bureaux de circonscription des députés, les contributions et l'autorisation de dépenser les recettes de l'exercice provenant des activités de la Chambre des communes	270 118 849	
	CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION		
1	Citoyenneté et Immigration – Dépenses de fonctionnement et, conformément au paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser les recettes perçues au cours d'un exercice pour compenser les dépenses connexes encourues au cours de l'exercice pour la prestation de services liés à Expérience internationale Canada, et le versement à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an	556 389 499	
5	Citoyenneté et Immigration – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions	976 456 536	1 532 846 035
	COMITÉ DE SURVEILLANCE DES ACTIVITÉS DE RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ		
1	Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité – Dépenses du Programme	2 477 760	
	COMITÉ EXTERNE D'EXAMEN DE LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA		
1	Comité externe d'examen de la Gendarmerie royale du Canada – Dépenses du Programme	858 554	
	COMITÉ EXTERNE D'EXAMEN DES GRIEFS MILITAIRES		
1	Comité externe d'examen des griefs militaires – Dépenses du Programme	6 144 993	

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2014-2015**.

N° du crédit	Postes	Montant (\$)	Total (\$)
1	COMMISSAIRE À LA MAGISTRATURE FÉDÉRALE Commissaire à la magistrature fédérale – Dépenses de fonctionnement, traitements, indemnités et dépenses pour les juges, y compris les juges adjoints de la Cour suprême du Yukon, de la Cour suprême des Territoires du Nord-Ouest, et de la Cour de justice du Nunavut, non prévus dans la <i>Loi sur les juges</i> et, aux termes du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser les recettes de l'année générées par la prestation de services administratifs et de formation judiciaire	8 643 425	
5	Commissaire à la magistrature fédérale – Conseil canadien de la magistrature – Dépenses de fonctionnement	1 513 611	10 157 036
1	COMMISSARIAT À L'INTÉGRITÉ DU SECTEUR PUBLIC Commissariat à l'intégrité du secteur public – Dépenses du Programme et contributions		4 923 694
1	COMMISSARIAT AU LOBBYING Commissariat au lobbying – Dépenses du Programme		4 015 579
1	COMMISSARIAT AUX CONFLITS D'INTÉRÊTS ET À L'ÉTHIQUE Commissariat aux conflits d'intérêts et à l'éthique – Dépenses du Programme		6 178 280
1	COMMISSARIAT AUX LANGUES OFFICIELLES Commissariat aux langues officielles – Dépenses du Programme		18 623 744
1	COMMISSARIATS À L'INFORMATION ET À LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE DU CANADA Commissariats à l'information et à la protection de la vie privée du Canada – Commissariat à l'information du Canada – Dépenses du Programme	9 897 674	
5	Commissariats à l'information et à la protection de la vie privée du Canada – Commissariat à la protection de la vie privée du Canada – Dépenses du Programme et contributions	21 949 100	31 846 774
1	COMMISSION CANADIENNE DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE Commission canadienne de sûreté nucléaire – Dépenses du Programme, subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions		36 578 266

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2014-2015**.

N° du crédit	Postes	Montant (\$)	Total (\$)
	COMMISSION CANADIENNE DES AFFAIRES POLAIRES		
1	Commission canadienne des affaires polaires – Dépenses du Programme, subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions	2 439 807	
	COMMISSION CANADIENNE DES DROITS DE LA PERSONNE		
1	Commission canadienne des droits de la personne – Dépenses du Programme et, conformément au paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser les recettes perçues au cours d'un exercice pour la prestation de services de soutien internes à d'autres organisations pour compenser les dépenses connexes survenues au cours de l'exercice	19 639 234	
	COMMISSION CANADIENNE DES GRAINS		
1	Commission canadienne des grains – Dépenses du Programme	7 537 076	
	COMMISSION CANADIENNE DU LAIT		
1	Commission canadienne du lait – Dépenses du Programme	3 610 936	
	COMMISSION CANADIENNE DU TOURISME		
1	Paiements à la Commission canadienne du tourisme	57 972 388	
	COMMISSION D'EXAMEN DES PLAINTES CONCERNANT LA POLICE MILITAIRE		
1	Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire – Dépenses du Programme	5 171 097	
	COMMISSION DE L'IMMIGRATION ET DU STATUT DE RÉFUGIÉ		
1	Commission de l'immigration et du statut de réfugié – Dépenses du Programme	107 869 316	
	COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE		
1	Paiements à la Commission de la capitale nationale pour les dépenses de fonctionnement	64 736 659	
5	Paiements à la Commission de la capitale nationale pour les dépenses en capital	23 630 000	
		88 366 659	

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2014-2015**.

N° du crédit	Postes	Montant (\$)	Total (\$)
1	COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE Commission de la fonction publique – Dépenses du Programme et, conformément au paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation d'affecter au cours du même exercice les revenus et de compenser les dépenses engagées au cours du même exercice par la prestation de produits et services de dotation, d'évaluation et de counseling et la prestation de services de soutien internes à d'autres organisations		71 676 677
1	COMMISSION DE VÉRITÉ ET DE RÉCONCILIATION RELATIVE AUX PENSIONNATS INDIENS Commission de vérité et de réconciliation relative aux pensionnats indiens – Dépenses du Programme		2 062 393
1	COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX Commission des champs de bataille nationaux – Dépenses du Programme		11 940 643
1	COMMISSION DES LIBÉRATIONN CONDITIONNELLES DU CANADA Commission des libérations conditionnelles du Canada – Dépenses du Programme et, en vertu du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser les recettes générées durant un même exercice et issues de la prestation de services visant le traitement des demandes de suspension du casier présentées par les personnes condamnées pour des infractions à des lois ou à des règlements fédéraux, et de porter ces recettes en réduction des dépenses engagées pendant cet exercice		41 357 732
1	COMMISSION DES PLAINTES DU PUBLIC CONTRE LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA Commission des plaintes du public contre la Gendarmerie royale du Canada – Dépenses du Programme		9 049 115

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2014-2015**.

N° du crédit	Postes	Montant (\$)	Total (\$)
	COMMISSION DES RELATIONS DE TRAVAIL DANS LA FONCTION PUBLIQUE		
1	Commission des relations de travail dans la fonction publique – Dépenses du Programme et, conformément au paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser les recettes perçues au cours d'un exercice pour la prestation de services de soutien internes à d'autres organisations pour compenser les dépenses connexes survenues au cours de l'exercice		12 501 779
	COMMISSION DU DROIT D'AUTEUR		
1	Commission du droit d'auteur – Dépenses du Programme		2 829 969
	COMMISSION MIXTE INTERNATIONALE (SECTION CANADIENNE)		
1	Commission mixte internationale (section canadienne) – Dépenses du Programme – Traitements et dépenses de la section canadienne; dépenses relatives aux études, enquêtes et relevés exécutés par la Commission en vertu du mandat international qui lui est confié et dépenses faites par la Commission en vertu de l'Accord entre le Canada et les États-Unis relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs		6 169 457
	CONSEIL CANADIEN DES NORMES		
1	Paiements versés au Conseil canadien des normes aux termes de l'article 5 de la <i>Loi sur le Conseil canadien des normes</i>		11 729 000
	CONSEIL CANADIEN DES RELATIONS INDUSTRIELLES		
1	Conseil canadien des relations industrielles – Dépenses du Programme		11 823 711
	CONSEIL D'EXAMEN DU PRIX DES MÉDICAMENTS BREVETÉS		
1	Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés – Dépenses du Programme		9 949 348

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2014-2015**.

N° du crédit	Postes	Montant (\$)	Total (\$)
	CONSEIL DE LA RADIODIFFUSION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS CANADIENNES		
1	Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes – Dépenses du Programme et, aux termes du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation d'affecter les recettes de l'exercice en vertu du <i>Règlement de 2010 sur les droits de télécommunication</i> , du <i>Règlement de 1997 sur les droits de licence de radiodiffusion</i> , du <i>Règlement sur les droits relatifs aux télécommunications non sollicitées</i> , et des autres activités d'exploitation, jusqu'à concurrence des montants approuvés par le Conseil du Trésor	3 945 670	
1	CONSEIL DE RECHERCHES EN SCIENCES HUMAINES	22 576 658	
1	Conseil de recherches en sciences humaines – Dépenses de fonctionnement et, conformément au paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation d'affecter les recettes perçues au cours d'un exercice à la compensation des dépenses encourues au cours de cet exercice, relativement à la prestation de services de soutien internes à d'autres organisations	666 664 097	689 240 755
5	Conseil de recherches en sciences humaines – Subventions inscrites au Budget des dépenses		
	CONSEIL DE RECHERCHES EN SCIENCES NATURELLES ET EN GÉNIE		
1	Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie – Dépenses de fonctionnement et, conformément au paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation d'affecter les recettes perçues au cours d'un exercice à la compensation des dépenses encourues au cours de cet exercice, relativement à la prestation de services ce soutien internes à d'autres organisations	42 776 701	
5	Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie – Subventions inscrites au Budget des dépenses	1 015 471 014	1 058 247 715
	CONSEIL DES ARTS DU CANADA		
1	Paiements au Conseil des Arts du Canada, aux termes de l'article 18 de la <i>Loi sur le Conseil des Arts du Canada</i> , devant servir aux fins générales prévues à l'article 8 de cette loi	182 092 916	

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2014-2015**.

N° du crédit	Postes	Montant (\$)	Total (\$)
1	CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES DU CANADA		
1	Conseil national de recherches du Canada – Dépenses de fonctionnement	374 598 983	
5	Conseil national de recherches du Canada – Dépenses en capital	30 742 000	
10	Conseil national de recherches du Canada – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions	249 891 385	
			655 232 368
1	CONSEIL PRIVÉ		
1	Conseil privé – Dépenses du Programme, y compris les dépenses de fonctionnement des commissions d'enquête non prévues ailleurs et le fonctionnement de la résidence du Premier ministre; et le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an et, conformément au paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser les recettes perçues au cours d'un exercice pour la prestation de services de soutien internes à d'autres organisations pour compenser les dépenses connexes survenues au cours de l'exercice		105 754 626
1	CONSEILLER SÉNATORIAL EN ÉTHIQUE		
1	Conseiller sénatorial en éthique – Dépenses du Programme		1 059 500
1	CORPORATION COMMERCIALE CANADIENNE		
1	Versements à la Corporation commerciale canadienne		15 654 204
1	COUR SUPRÊME DU CANADA		
1	Cour suprême du Canada – Dépenses du Programme		22 307 652

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2014-2015**.

N° du crédit	Postes	Montant (\$)	Total (\$)
1	DÉFENSE NATIONALE Défense nationale – Dépenses de fonctionnement et autorisation de contracter, sous réserve d'affectation par le Conseil du Trésor, des engagements totalisant 28 084 640 754 \$ à l'égard des crédits 1, 5 et 10 du Ministère, quelle que soit l'année au cours de laquelle sera effectué le paiement de ces engagements (et dont il est estimé qu'une tranche de 10 275 042 000 \$ deviendra payable dans les années à venir); autorisation, sous réserve des directives du Conseil du Trésor, de faire des dépenses ou des avances recouvrables à l'égard du matériel fourni ou de services rendus au nom de particuliers, de sociétés, d'organismes extérieurs, d'autres ministères et organismes de l'État et d'autres administrations; et, en vertu du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser les recettes perçues au cours de l'exercice pour compenser les dépenses relatives à ce crédit, y compris la prestation de services de soutien internes à d'autres organisations; et autorisation de verser des paiements au titre des programmes de pension, d'assurance et de sécurité sociale ou d'autres ententes pour les employés recrutés sur place à l'extérieur du Canada ou pour l'administration de tels programmes ou de telles ententes, y compris les primes, les contributions, les paiements d'avantages, les frais et les autres dépenses engagées à l'égard des employés recrutés sur place à l'extérieur du Canada et pour les autres personnes que le Conseil du Trésor décidera et le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an	12 513 999 319	
5	Défense nationale – Dépenses en capital	4 730 059 209	
10	Défense nationale – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions, lesquelles subventions et contributions peuvent comprendre des paiements monétaires ou tenir lieu de paiement accordé à un bénéficiaire, des prestations de biens ou de services ou l'utilisation d'installations, et qui peuvent également comprendre les contributions pouvant être approuvées par le gouverneur en conseil, aux termes de l'article 3 de la <i>Loi de 1950 sur les crédits de défense</i> , pour l'acquisition ou le transfert	178 183 820	

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2014-2015**.

N° du crédit	Postes	Montant (\$)	Total (\$)
	DÉFENSE NATIONALE (<i>suite et fin</i>) d'équipement de défense, de services ou de fournitures ou d'installations aux fins de défense		17 422 242 348
1	DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS Directeur général des élections – Dépenses du Programme		30 538 285
1	DIVERSIFICATION DE L'ÉCONOMIE DE L'OUEST CANADIEN Diversification de l'économie de l'Ouest canadien – Dépenses de fonctionnement et le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an	36 928 959	
5	Diversification de l'économie de l'Ouest canadien – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions	117 863 000	154 791 959
1	ÉCOLE DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA École de la fonction publique du Canada – Dépenses du Programme		39 921 868

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2014-2015**.

N° du crédit	Postes	Montant (\$)	Total (\$)
	EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL		
1	Emploi et Développement social – Dépenses de fonctionnement et : a) autorisation d'effectuer des dépenses remboursables au titre du Régime de pensions du Canada et du Compte des opérations de l'assurance-emploi; b) en vertu du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , le pouvoir de dépenser, afin de compenser les dépenses connexes engagées au cours de l'exercice, les recettes reçues au cours de l'exercice qui proviennent : (i) des services du Secteur des programmes d'accès public, (ii) des services visant à aider les provinces à administrer les programmes provinciaux financés aux termes des Ententes sur le développement du marché du travail, (iii) des services offerts au nom d'autres ministères du gouvernement fédéral et/ou d'établissements publics du gouvernement fédéral, (iv) du montant facturé à n'importe quelle société d'État en vertu de l'alinéa 14b) de la <i>Loi sur l'indemnisation des agents de l'État</i> en relation aux coûts de litige pour les recours par subrogation pour les sociétés d'État, (v) de la portion des coûts de litige découlant des règlements pour les demandes de réclamation auprès de tiers pour les ministères et les organismes faits en vertu de la <i>Loi sur l'indemnisation des agents de l'État</i> ; c) le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an	571 067 134	
5	Emploi et Développement social – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions	1 227 675 995	1 798 743 129
	ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE		
1	Paiements à Énergie atomique du Canada limitée pour les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital		102 143 000

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2014-2015**.

N° du crédit	Postes	Montant (\$)	Total (\$)
	ENVIRONNEMENT		
1	Environnement – Dépenses de fonctionnement et, aux termes du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser les recettes provenant de la prestation de services ou de la vente de produits d'information découlant des opérations du Ministère financées par ce crédit, y compris les services de recherche, d'analyse et de services scientifiques, les relevés hydrologiques, les services de réglementation et de surveillance, y compris les activités de surveillance des sables bitumineux, les droits d'entrée et les permis, les services de biens immobiliers, et autorisation au ministre de l'Environnement d'engager des experts-conseils dont les commissions peuvent avoir besoin, au traitement que ces commissions peuvent déterminer; et le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an	687 165 091	
5	Environnement – Dépenses en capital et autorisation de faire des paiements aux provinces ou aux municipalités à titre de contributions aux travaux de construction entrepris par ces administrations; et autorisation de consentir des avances recouvrables ne dépassant pas la part des frais de projets conjoints assumée par des organismes provinciaux et des organismes de l'extérieur, y compris les dépenses faites à l'égard de propriétés n'appartenant pas au gouvernement fédéral	52 789 150	
10	Environnement – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions, et contributions aux pays en développement conformément au Fonds multilatéral pour l'application du Protocole de Montréal sous forme de paiements comptants ou de fourniture de biens, équipement ou services	107 286 053	
			847 240 294

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2014-2015**.

N° du crédit	Postes	Montant (\$)	Total (\$)
	FINANCES		
1	Finances – Dépenses de fonctionnement et le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an et, conformément au paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser les recettes perçues au cours d'un exercice pour la prestation de services de soutien internes à d'autres organisations pour compenser les dépenses connexes survenues au cours de l'exercice	114 981 053	
5	Finances – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions	5 035 000	
L10	Conformément à la <i>Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes</i> , émission et paiement de billets à vue, non productifs d'intérêts et non négociables, d'un montant ne devant pas dépasser 441 610 000 \$ en faveur de l'Association internationale de développement	1	
	GENDARMERIE ROYALE DU CANADA		120 016 054
1	Gendarmerie royale du Canada – Dépenses de fonctionnement et, conformément au paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser les recettes perçues au cours d'un exercice pour compenser les dépenses connexes survenues, y compris les recettes pour la prestation de services de soutien internes à d'autres organisations	1 766 280 232	
5	Gendarmerie royale du Canada – Dépenses en capital	246 469 709	
10	Gendarmerie royale du Canada – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions, le montant inscrit à chacune des subventions pouvant être modifié sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor	163 636 131	
			2 176 386 072

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2014-2015**.

N° du crédit	Postes	Montant (\$)	Total (\$)
	GOUVERNEUR GÉNÉRAL		
1	Gouverneur général – Dépenses du Programme, subventions inscrites au Budget des dépenses et dépenses faites à l'égard des anciens gouverneurs généraux, y compris celles effectuées à l'égard de leur conjoint, durant leur vie et pendant les six mois suivants leur décès, relativement à l'accomplissement des activités qui leur sont échues par suite de leurs fonctions de gouverneur général		17 150 426
	GREFFE DU TRIBUNAL DE LA CONCURRENCE		
1	Greffé du Tribunal de la concurrence – Dépenses du Programme		2 186 169
	GREFFE DU TRIBUNAL DE LA PROTECTION DES FONCTIONNAIRES DIVULGATEURS D'ACTES RÉPRÉHENSIBLES		
1	Greffé du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles – Dépenses du Programme		1 664 105
	GREFFE DU TRIBUNAL DES REVENDICATIONS PARTICULIÈRES		
1	Greffé du Tribunal des revendications particulières – Dépenses du Programme		2 728 608

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2014-2015**.

N° du crédit	Postes	Montant (\$)	Total (\$)
	INDUSTRIE		
1	Industrie – Dépenses de fonctionnement et, conformément au paragraphe 2.9.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation d'affecter les recettes perçues au cours d'un exercice à la compensation de ses dépenses relatives à la prestation de services de soutien internes à d'autres organisations, à la recherche sur les communications, aux faillites et aux corporations et celles qui découlent des services et des processus de réglementation, prévus en vertu de la <i>Loi sur la concurrence</i> : dépôt d'un avis préalable à une fusion, certificats de décisions préalables, avis consultatifs et photocopies et le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an	297 683 017	
5	Industrie – Dépenses en capital	16 840 692	
10	Industrie – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions	557 723 370	
L15	Paitements conformément au paragraphe 14(2) de la <i>Loi sur le ministère de l'Industrie</i>	300 000	
L20	Prêts conformément à l'alinéa 14(1)a) de la <i>Loi sur le ministère de l'Industrie</i>	500 000	
			873 047 079
	INSTITUTS DE RECHERCHE EN SANTÉ DU CANADA		
1	Instituts de recherche en santé du Canada – Dépenses de fonctionnement	47 112 396	
5	Instituts de recherche en santé du Canada – Subventions inscrites au Budget des dépenses	932 143 424	
			979 255 820

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2014-2015**.

N° du crédit	Postes	Montant (\$)	Total (\$)
	JUSTICE		
1	Justice – Dépenses de fonctionnement et, conformément au paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation d'affecter au cours d'un exercice les recettes, et de compenser les dépenses engagées au cours du même exercice, qui découlent de la prestation de services juridiques fournis de manière obligatoire aux ministères et organismes fédéraux et de manière facultative à des sociétés d'État, à des organisations non fédérales et internationales, à condition que ces services soient conformes au mandat du Ministère, et la prestation de services de soutien internes à d'autres organisations, et le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an	236 861 079	
5	Justice – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions – Pour autoriser les transferts de crédits inscrits au présent budget des dépenses et pour prévoir un montant supplémentaire de	317 485 223	
	LA SOCIÉTÉ DES PONTS FÉDÉRAUX LIMITÉE		554 346 302
1	Paiements à La Société des ponts fédéraux Limitée		21 040 000
	LES PONTS JACQUES-CARTIER ET CHAMPLAIN INC.		
1	Paiements à la société Les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Inc. à affecter au paiement de l'excédent des dépenses sur les revenus de la société (à l'exception de l'amortissement des immobilisations et des réserves) relativement à l'exploitation des ponts Jacques-Cartier, Champlain et Honoré-Mercier, d'une partie de l'autoroute Bonaventure, de l'estacade du pont Champlain et du tunnel Melocheville à Montréal		146 168 159
	MARINE ATLANTIQUE S.C.C.		
1	Paiements à Marine Atlantique S.C.C. relativement aux frais de la direction de cette société, paiements à des fins d'immobilisations et paiements pour des activités de transport, y compris les services de transport maritime suivants conformément à des marchés conclus avec Sa Majesté : traversiers et terminus de Terre-Neuve		127 484 000

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2014-2015**.

N° du crédit	Postes	Montant (\$)	Total (\$)
	MUSÉE CANADIEN DE L'HISTOIRE		
1	Paiements au Musée canadien de l'histoire à l'égard des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital	63 430 033	
	MUSÉE CANADIEN DE L'IMMIGRATION DU QUAI 21		
1	Paiements au Musée canadien de l'immigration du Quai 21 à l'égard des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital	9 900 000	
	MUSÉE CANADIEN DE LA NATURE		
1	Paiements au Musée canadien de la nature à l'égard des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital	26 127 096	
	MUSÉE CANADIEN DES DROITS DE LA PERSONNE		
1	Paiements au Musée canadien des droits de la personne à l'égard des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital	21 700 000	
	MUSÉE DES BEAUX-ARTS DU CANADA		
1	Paiements au Musée des beaux-arts du Canada à l'égard des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital	35 770 723	
5	Paiement au Musée des beaux-arts du Canada à l'égard de l'acquisition d'objets pour la collection et des frais connexes découlant de cette activité	8 000 000	
	MUSÉE NATIONAL DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE		43 770 723
1	Paiements au Musée national des sciences et de la technologie à l'égard des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital	26 862 194	
	OFFICE DES TRANSPORTS DU CANADA		
1	Office des transports du Canada – Dépenses du Programme	24 299 370	
	OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE		
1	Office national de l'énergie – Dépenses du Programme et contributions	64 555 107	
	OFFICE NATIONAL DU FILM		
1	Office national du film – Dépenses du Programme et contributions	59 912 241	

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2014-2015**.

N° du crédit	Postes	Montant (\$)	Total (\$)
1	PATRIMOINE CANADIEN		
1	Patrimoine canadien – Dépenses de fonctionnement et, aux termes du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation d'affecter les recettes générées au cours de l'exercice par l'Institut canadien de conservation, le Réseau canadien d'information sur le patrimoine, le Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens et le programme Expérience de la capitale, ainsi que par la prestation de services de soutien internes à d'autres organisations, et le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an	178 337 991	
5	Patrimoine canadien – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions	1 187 709 835	1 366 047 826

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2014-2015**.

N° du crédit	Postes	Montant (\$)	Total (\$)
	PÊCHES ET OCÉANS		
1	Pêches et Océans – Dépenses de fonctionnement et : a) participation du Canada aux dépenses des commissions internationales des pêches, autorisation de fournir gratuitement des locaux aux commissions internationales des pêches, autorisation de consentir des avances recouvrables équivalentes aux montants de la quote-part de ces commissions dans les programmes à frais partagés; b) autorisation de consentir des avances recouvrables à l'égard des services de transport et d'arrimage et d'autres services de la marine marchande fournis pour le compte de particuliers, d'organismes indépendants et d'autres gouvernements au cours de l'exercice d'une juridiction ou par suite de l'exercice d'une juridiction en matière de navigation, y compris les aides à la navigation et la navigation maritime; c) aux termes du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser les recettes produites dans l'exercice au cours des activités ou par suite des activités de la Garde côtière canadienne et pour la prestation de services de soutien internes à d'autres organisations; d) le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an	1 101 569 625	
5	Pêches et Océans – Dépenses en capital et autorisation de faire des paiements aux provinces, aux municipalités, à des autorités locales ou à des entrepreneurs privés à titre de contributions aux travaux de construction entrepris par ces administrations, et autorisation d'acheter et de vendre des bateaux de pêche commerciale	325 273 149	
10	Pêches et Océans – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions	57 853 950	
	PPP CANADA INC.		1 484 696 724
1	Paiements à PPP Canada Inc. pour le fonctionnement et l'exécution des programmes	9 500 000	

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2014-2015**.

N° du crédit	Postes	Montant (\$)	Total (\$)
	RESSOURCES NATURELLES		
1	Ressources naturelles – Dépenses de fonctionnement et, aux termes du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser les recettes reçues pendant l'exercice par suite de la vente de produits d'information et de produits forestiers; de la délivrance de permis, des cours de formation et des certifications liés à la <i>Loi sur les explosifs et au Règlement sur les explosifs</i> ; de la perception de frais pour les services de recherche, de consultation, d'évaluation, d'analyse et d'administration dans le cadre des activités du Ministère; et pour la prestation de services de soutien internes à d'autres organisations et le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an	649 823 365	
5	Ressources naturelles – Dépenses en capital	12 777 080	
10	Ressources naturelles – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions	444 039 000	
			1 106 639 445

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2014-2015**.

N° du crédit	Postes	Montant (\$)	Total (\$)
	SANTÉ		
1	Santé – Dépenses de fonctionnement et, aux termes du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation d'affecter les recettes pour compenser les dépenses engagées au cours de l'exercice par la prestation de services ou la vente de produits se rattachant à la protection de la santé, aux activités de réglementation et aux services médicaux, ainsi que par la prestation de services de soutien interne à d'autres organisations, et le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an	1 774 856 975	
5	Santé – Dépenses en capital	31 656 363	
10	Santé – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions, sous forme de paiements monétaires et de fourniture de biens ou de services	1 683 745 108	
	SECRÉTARIAT DES CONFÉRENCES INTERGOUVERNEMENTALES CANADIENNES		3 490 258 446
1	Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes – Dépenses du Programme		5 548 958

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2014-2015**.

N° du crédit	Postes	Montant (\$)	Total (\$)
	SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR		
1	Secrétariat du Conseil du Trésor – Dépenses du Programme et le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an et, conformément au paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser les recettes perçues au cours d'un exercice pour la prestation de services de soutien internes à d'autres organisations pour compenser les dépenses connexes survenues au cours de l'exercice et pour d'autres activités du Secrétariat du Conseil du Trésor	231 214 433	
5	Éventualités du gouvernement – Sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, pour suppléer à d'autres crédits et pour payer des dépenses diverses, urgentes ou imprévues qui n'ont pas autrement été pourvues, y compris les subventions et les contributions qui ne sont pas énumérées dans le Budget des dépenses et l'augmentation du montant des subventions qui y sont énumérées quand ces dépenses s'inscrivent dans le mandat légal d'une organisation gouvernementale et autorisation de réemployer les sommes affectées à des besoins, tirées d'autres crédits et versées au présent crédit	750 000 000	
10	Initiatives pangouvernementales – Sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, pour suppléer à d'autres crédits pour appuyer la mise en œuvre d'initiatives de gestion stratégique entreprises dans la fonction publique du Canada	3 193 000	
20	Assurances de la fonction publique – Paiements à l'égard de programmes d'assurance, de pension, d'avantages sociaux ou autres, ou applicables à l'administration de ces programmes ou autres, notamment des primes, des contributions, des avantages sociaux, des frais et autres dépenses faites en faveur de la fonction publique ou d'une partie de celle-ci et pour toutes autres personnes, déterminées par le Conseil du Trésor, et autorisation de dépenser tous revenus ou toutes autres sommes perçues à l'égard de ces programmes ou autres pour compenser toutes dépenses découlant de ces programmes ou autres et pour pourvoir au remboursement à certains employés de leur part de la réduction des primes conformément au paragraphe 96(3) de la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i>	2 260 002 208	

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2014-2015**.

N° du crédit	Postes	Montant (\$)	Total (\$)
	SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR (<i>suite et fin</i>)		
25	Report du budget de fonctionnement – Sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, pour suppléer à d'autres crédits en raison du report du budget de fonctionnement de l'exercice précédent	1 600 000 000	
30	Besoins en matière de rémunération – Sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, pour suppléer à d'autres crédits pour des besoins relatifs aux prestations parentales et de maternité, aux versements liés à la cessation de service ou d'emploi, aux rajustements apportés aux modalités de service ou d'emploi dans l'administration publique fédérale, y compris pour les membres de la Gendarmerie royale du Canada et des Forces canadiennes, qui n'ont pas été pourvus par le crédit 15, Rajustements à la rémunération	1 450 000 000	
33	Report du budget des dépenses en capital – Sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, ce crédit s'ajoute à d'autres crédits aux fins du report du budget des dépenses en capital de l'exercice précédent	600 000 000	
	SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PROTECTION CIVILE		6 894 409 641
1	Sécurité publique et Protection civile – Dépenses de fonctionnement et, conformément au paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser les recettes perçues au cours d'un exercice pour la prestation de services de soutien internes à d'autres organisations pour compenser les dépenses connexes survenues au cours de l'exercice, ainsi que le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an	115 159 335	
5	Sécurité publique et Protection civile – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions	993 008 766	
			1 108 168 101

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2014-2015**.

N° du crédit	Postes	Montant (\$)	Total (\$)
	SÉNAT		
1	Sénat – Dépenses du Programme, y compris une indemnité de logement en remplacement d'une résidence pour le président du Sénat, versements à l'égard des coûts de fonctionnement des bureaux des sénateurs, contributions et autorisation de dépenser au cours d'un exercice les recettes perçues, inhérentes aux activités du Sénat, au cours de ce même exercice		57 532 359
	SERVICE ADMINISTRATIF DES TRIBUNAUX JUDICIAIRES		
1	Service administratif des tribunaux judiciaires – Dépenses du Programme		61 260 445
	SERVICE CANADIEN DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ		
1	Service canadien du renseignement de sécurité – Dépenses du Programme		468 824 514

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2014-2015**.

N° du crédit	Postes	Montant (\$)	Total (\$)
1	<p style="text-align: center;">SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA</p> <p>Service correctionnel du Canada – Dépenses de fonctionnement, subventions inscrites au Budget des dépenses, contributions et</p> <p><i>a)</i> autorisation de verser à la Caisse de bienfaisance des détenus les revenus tirés, au cours de l'année, des activités des détenus financées par cette caisse;</p> <p><i>b)</i> autorisation d'exploiter des cantines dans les établissements fédéraux et de déposer les revenus provenant des ventes dans la Caisse de bienfaisance des détenus;</p> <p><i>c)</i> paiements, selon les conditions prescrites par le gouverneur en conseil, aux détenus élargis ou pour le compte des détenus élargis qui ont été frappés d'incapacité physique lors de leur participation aux activités normales des programmes réalisés dans les établissements fédéraux, et aux personnes à charge de détenus et d'ex-détenus décédés à la suite de leur participation aux activités normales des programmes réalisés dans les établissements fédéraux;</p> <p><i>d)</i> autorisation au ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil, de conclure une entente avec le gouvernement de l'une ou l'autre des provinces en vue de l'incarcération, dans les établissements de cette province, de toutes les personnes condamnées ou envoyées dans un pénitencier, de l'indemnisation pour l'entretien de ces personnes et du paiement des frais de construction et d'autres frais connexes de ces établissements</p> <p><i>e)</i> au Programme national de contributions pour les infrastructures du Service correctionnel Canada (SCC)</p>	1 913 020 536	
5	<p>Service correctionnel du Canada – Dépenses en capital, y compris les paiements :</p> <p><i>a)</i> aux collectivités autochtones, au sens de l'article 79 de la <i>Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition</i>, en ce qui concerne la prestation de services correctionnels en vertu de l'article 81 de cette loi;</p> <p><i>b)</i> aux organisations sans but lucratif prenant part aux mesures correctionnelles communautaires, aux provinces et aux municipalités à titre de contributions pour des travaux de construction entrepris par ces administrations</p>	184 244 519	
			2 097 265 055

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2014-2015**.

N° du crédit	Postes	Montant (\$)	Total (\$)
	SERVICES PARTAGÉS CANADA		
1	Services partagés Canada – Dépenses de fonctionnement et, conformément au paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation d'affecter au cours de l'exercice les revenus et de compenser les dépenses engagées au cours du même exercice par la prestation de services de technologie de l'information	1 176 098 834	
5	Services partagés Canada – Dépenses en capital	216 592 917	1 392 691 751
	SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT		
1	Rembourser à la Société canadienne d'hypothèques et de logement les remises accordées sur les prêts consentis, les subventions et contributions versées et les dépenses contractées, ainsi que les pertes subies et les frais et débours engagés en vertu des dispositions de la <i>Loi nationale sur l'habitation</i> ou à l'égard des pouvoirs que la Société exerce ou des tâches et des fonctions qu'elle exécute, en conformité avec le pouvoir de toute loi du Parlement du Canada, autre que la <i>Loi nationale sur l'habitation</i> , au titre du pouvoir qui lui est conféré par la <i>Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement</i>		2 097 353 000
	SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES		
1	Paiements à la Société canadienne des postes à des fins spéciales		22 210 000
	SOCIÉTÉ D'EXPANSION DU CAP-BRETON		
1	Paiements à la Société d'expansion du Cap-Breton en vertu de la <i>Loi sur la Société d'expansion du Cap-Breton</i>		49 536 000
	SOCIÉTÉ DU CENTRE NATIONAL DES ARTS		
1	Paiements à la Société du Centre national des Arts à l'égard des dépenses de fonctionnement		34 219 186
	SOCIÉTÉ RADIO-CANADA		
1	Paiements à la Société Radio-Canada pour les dépenses de fonctionnement	929 278 212	
5	Paiements à la Société Radio-Canada pour le fonds de roulement	4 000 000	
10	Paiements à la Société Radio-Canada pour les dépenses en capital	104 740 000	
			1 038 018 212

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2014-2015**.

N° du crédit	Postes	Montant (\$)	Total (\$)
	STATISTIQUE CANADA		
1	Statistique Canada – Dépenses du Programme et, conformément au paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser les recettes perçues au cours d'un exercice pour compenser les dépenses connexes survenues, y compris les recettes pour la prestation de services de soutien internes à d'autres organisations		322 744 376
	TELÉFILM CANADA		
1	Paiements à Téléfilm Canada devant servir aux fins prévues par la <i>Loi sur Téléfilm Canada</i>		95 363 072
	TRANSPORTS		
1	Transports – Dépenses de fonctionnement et : a) autorisation d'engager des dépenses pour des biens autres que fédéraux pendant l'exercice d'une juridiction ou par suite de l'exercice d'une juridiction en matière d'aéronautique; b) autorisation de faire des paiements de commissions pour le recouvrement de revenus conformément à la <i>Loi sur l'aéronautique</i> ; c) aux termes du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser les recettes de l'exercice, y compris celles provenant de la prestation de services de soutien internes à d'autres organisations; d) le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an	513 898 673	
5	Transports – Dépenses en capital, y compris les contributions pour les travaux de construction exécutés par des provinces ou des municipalités, des autorités locales ou des entrepreneurs privés	145 753 473	
10	Transports – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions	757 956 898	
			1 417 609 044

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2014-2015**.

N° du crédit	Postes	Montant (\$)	Total (\$)
	TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES GOUVERNEMENTAUX		
1	Travaux publics et Services gouvernementaux – Dépenses de fonctionnement pour la prestation de services de gestion des locaux et de services communs et centraux, y compris les dépenses recouvrables au titre du Régime de pensions du Canada, de la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i> et de la <i>Loi sur l'administration des biens saisis</i> ; autorisation de dépenser les recettes de l'exercice découlant des services de gestion des locaux et des services communs et centraux et, conformément au paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , des services de soutien internes à d'autres organisations; et le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an	1 786 071 771	
5	Travaux publics et Services gouvernementaux – Dépenses en capital, y compris les dépenses relatives à des ouvrages autres que des biens fédéraux et autorisation de rembourser les locataires d'immeubles fédéraux à l'égard d'améliorations autorisées par le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	759 963 628	
	TRIBUNAL CANADIEN DES DROITS DE LA PERSONNE		2 546 035 399
1	Tribunal canadien des droits de la personne – Dépenses du Programme		4 145 232
	TRIBUNAL CANADIEN DU COMMERCE EXTÉRIEUR		
1	Tribunal canadien du commerce extérieur – Dépenses du Programme		8 305 445
	TRIBUNAL D'APPEL DES TRANSPORTS DU CANADA		
1	Tribunal d'appel des transports du Canada – Dépenses du Programme		1 295 394
	TRIBUNAL DE LA DOTATION DE LA FONCTION PUBLIQUE		
1	Tribunal de la dotation de la fonction publique – Dépenses du Programme		4 891 908

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2014-2015**.

N° du crédit	Postes	Montant (\$)	Total (\$)
	TRIBUNAL DES ANCIENS COMBATTANTS (RÉVISION ET APPEL)		
1	Tribunal des anciens combattants (révision et appel) – Dépenses du Programme	9 478 024	
	VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL		
1	Vérificateur général – Dépenses du Programme et, en vertu du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser les recettes obtenues pour compenser les dépenses engagées afin d'assurer pendant l'exercice des services professionnels d'audit aux membres du Conseil canadien des vérificateurs législatifs (CCVL) ainsi que les audits annuels des états financiers et de gestion et les audits des accords de contribution de l'Organisation internationale du Travail (OIT)	67 947 936	
	VIA RAIL CANADA INC.		
1	Paiements à VIA Rail Canada Inc. relativement aux frais de la direction de cette société, paiements à des fins d'immobilisations et paiements en vue de la prestation d'un service ferroviaire aux voyageurs au Canada, conformément aux marchés conclus en vertu du sous-alinéa c)(i) du crédit 52d (Transports) de la <i>Loi no 1 de 1977 portant affectation de crédits</i>	183 061 756	
			81 344 082 933

Postes devant être inclus dans l'annexe 2 proposée au projet de loi de crédits
 (pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016)

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2014-2015**.

N° du crédit	Postes	Montant (\$)	Total (\$)
	AGENCE DES SERVICES FRONTALIERS DU CANADA		
1	Agence des services frontaliers du Canada – Dépenses de fonctionnement et, aux termes du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser durant l'exercice en cours les recettes perçues pendant l'exercice qui se rapportent aux activités à la frontière de l'Agence des services frontaliers du Canada : droits pour la prestation d'un service ou pour l'utilisation d'une installation ou pour un produit, droit ou privilège; et paiements reçus en vertu de contrats conclus par l'Agence	1 397 915 271	
5	Agence des services frontaliers du Canada – Dépenses en capital	161 905 641	1 559 820 912
	AGENCE DU REVENU DU CANADA		
1	Agence du revenu du Canada – Dépenses de fonctionnement, contributions et dépenses recouvrables au titre du <i>Régime de pensions du Canada</i> et de la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i>	2 877 504 675	
5	Agence du revenu du Canada – Dépenses en capital et dépenses recouvrables au titre du <i>Régime de pensions du Canada</i> et de la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i>	72 447 985	2 949 952 660
	AGENCE PARCS CANADA		
1	Agence Parcs Canada – Dépenses du Programme, y compris les dépenses en capital, les subventions inscrites au Budget des dépenses et les contributions, dont les dépenses engagées sur des propriétés autres que celles du gouvernement fédéral, et les paiements aux provinces et aux municipalités à titre de contributions au coût des engagements réalisés par ces dernières	451 381 399	
5	Paiements au Compte des nouveaux parcs et lieux historiques en vue de l'établissement de nouveaux parcs nationaux, lieux historiques nationaux et autres aires patrimoniales connexes aux fins énoncées à l'article 21 de la <i>Loi sur l'Agence Parcs Canada</i>	3 500 000	454 881 399
			4 964 654 971